BULLETIN

DE

L'UNIVERSITÉ DE LYON

BULLETIN

DE

L'UNIVERSITÉ DE LYON

PUBLICATION MENSUELLE DE LA

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ LYONNAISE

RÉDIGÉE PAR

LES PROFESSEURS DES FACULTÉS

Comité de Publication

MM. LANNOIS, *président*, APPLETON, ARLOING, AUDIBERT, BARBIER, BERTHÉLEMY, CAILLEMER, CLÉDAT, FONTAINE, LACASSAGNE, LÉPINE, LORTET, MORAT, RAULIN, BEAUVISAGE, CAULLERY, PIC, TEXTE, *secrétaire*.



LYON

A-H. STORCK, IMPRIMEUR-ÉDITEUR DE L'UNIVERSITÉ

78, Rue de l'Hôtel-de-Ville

PARIS

G. MASSON et Cie, ÉDITEURS, 120, boulevard Saint-Germain

5 DÉCEMBRE 1896

INAUGURATION SOLENNELLE

DE

L'UNIVERSITÉ DE LYON

L'inauguration solennelle de l'Université de Lyon a eu lieu, le samedi 5 décembre 1896, dans le grand amphithéâtre de la Faculté de médecine, sous la présidence de M. le docteur GAILLETON, maire de Lyon.

A deux heures précises, M. le docteur GAILLETON, M. Gabriel COMPAYRÉ, recteur de l'Académie, président du Conseil de l'Université ; M. CAILLEMER, doyen de la Faculté de droit, vice-président de ce Conseil ; M. Édouard AYNARD, président de la Chambre de commerce de Lyon ; M. Félix MANGINI, président de la Société des Amis de l'Université ; M. DEPÉRET, doyen de la Faculté des sciences ;

M. Clédat, doyen de la Faculté des lettres ; M. Lépine, assesseur du doyen de la Faculté de médecine, sont entrés en séance.

Avec eux ont pris place sur l'estrade M. Chauveau, membre de l'Institut, professeur honoraire de l'Université de Lyon ; MM. les professeurs et agrégés des Facultés de droit, de médecine, des sciences et des lettres, tous en grand costume officiel ; M. Bianconi, inspecteur d'Académie en résidence à Lyon ; M. Poirier, proviseur, et une députation de MM. les professeurs du lycée Ampère.

Dans l'hémicycle, aux places d'honneur, étaient assis : M. Maillard, premier président de la Cour d'appel ; Monseigneur Coullié, archevêque de Lyon ; M. le général Gras, commandant supérieur de la défense ; M. Rivaud, préfet du Rhône ; M. Sornay, président du Conseil général du département du Rhône ; M. l'intendant général Bruyère ; M. le général de Geffrier, adjoint au commandant supérieur de la défense ; M. l'intendant Boué, directeur de l'intendance du 14e corps d'armée ; M. le médecin inspecteur Kelsch, directeur de l'École du service de santé militaire ; M. le médecin inspecteur Nogier, directeur du service de santé du 14e corps d'armée ; M. Rostaing, secrétaire général de la Préfecture du Rhône ; M. Roullet, procureur de la République près le Tribunal de Lyon ; M. Puyroche, président du Consistoire de l'Église réformée ;

M. le grand rabbin Lévy ; M. Vindry, président du Tribunal de commerce ; M. Auguste Isaac, vice-président de la Chambre de commerce ; M. l'abbé Dadolle, recteur des Facultés libres de Lyon ; M. Gabriel Perrin, bâtonnier de l'ordre des avocats près la Cour d'appel de Lyon ; M. l'abbé Planque, supérieur des Missions africaines de Lyon ; M. Beaune, président de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon ; MM. Oberkampff et Cambefort, vice-présidents, M. Ennemond Morel, trésorier, et M. Joseph Garin, secrétaire de la Société des Amis de l'Université ; M. le médecin principal Pierrot, sous-directeur de l'École du service de santé militaire ; M. Hirsch, architecte des Facultés, etc., etc.

Le reste de l'hémicycle et les gradins de l'amphithéâtre étaient occupés par les membres du Conseil général du Rhône et du Conseil municipal de Lyon, par des magistrats de la Cour d'appel et du Tribunal de première instance, par des membres de la Chambre de commerce et du Conseil général d'administration des Hospices, par les représentants de la presse et par les familles des lauréats.

Les étudiants des quatre Facultés de l'Université avaient pris place dans les tribunes, autour du drapeau de leur Association générale.

M. le Maire de Lyon, après avoir déclaré la séance ouverte, a donné successivement la parole à

M. Gabriel Compayré, recteur de l'Académie, président du Conseil de l'Université, à M. Édouard Aynard président de la Chambre de commerce de Lyon, et à M. Félix Mangini, président de la Société des Amis de l'Université, qui ont prononcé les discours suivants :

DISCOURS DE M. COMPAYRÉ

Président du Conseil de l'Université

Monsieur le Maire, Messieurs,

Ce n'est pas pour une simple séance de rentrée que nous sommes assemblés aujourd'hui. Nous ne célébrons pas seulement, pour une année, la reprise des travaux de nos quatre Facultés : nous saluons, pour des siècles, la naissance légale de la jeune et déjà glorieuse Université de Lyon.

Ailleurs, par exemple aux États-Unis, les Universités portent parfois des noms d'hommes, ceux des bienfaiteurs qui les ont fondées, en jetant des millions dans leurs berceaux. Ici, selon la mode européenne, c'est du nom même de la ville où elle siège que notre Université est fière de se parer, non seulement parce qu'elle y réside et qu'elle y est comme incorporée, mais parce que la Ville est sa première bienfaitrice, et que, sans la participation de la Ville, l'effort de l'État eût été impuissant à la créer.

Et voilà pourquoi, M. le Maire, le Conseil de l'Université a voulu vous offrir la présidence de cette fête d'inauguration. Nous désirons que vous y voyiez autre chose qu'un hommage banal rendu au premier magistrat de la cité, autre chose encore qu'un acte de déférence affectueuse pour votre personne, pour le collègue et pour l'ami ; nous désirons que cette présidence soit à vos yeux, comme aux yeux de tous, ce qu'elle est en effet : le témoignage public des sentiments de gratitude dont l'Université de Lyon se reconnaît redevable envers le Conseil municipal de Lyon, dont vous êtes depuis vingt ans le chef.

Nulle part, Messieurs, la loi du 10 juillet 1896, qui a constitué les Universités françaises, n'a été plus impatiemment attendue, ni plus favorablement accueillie qu'à Lyon ; et peut-être est-il permis d'ajouter que nulle part, en province, elle n'avait été aussi ardemment, aussi utilement préparée. N'étant ici que le témoin de l'œuvre accomplie, l'ouvrier tout au plus de la dernière heure, — qui s'excuse d'être à l'honneur sans avoir été à la peine —, j'ai bien le droit d'affirmer que Lyon a contribué pour une large part à la résurrection des Universités. C'est à Lyon, — à la veille de la discussion parlementaire du projet de 1892, — que ministre, directeur et rapporteur, MM. Bourgeois, Liard et Bardoux, sont venus ramasser de nouveaux arguments, rafraîchir la force de leur conviction, et, pour ainsi dire, s'armer pour la lutte. C'est à vous qu'un autre ministre, M. Leygues, disait en 1894 : « L'exemple que vous donnez fera beaucoup pour le succès définitif de la cause que nous servons ! »

Et en effet, d'une part, sur le signal donné dès 1889 par la Société des amis de l'Université, — que nous ne remercierons jamais assez de sa vaillante initiative, de sa généreuse et efficace coopération, — une campagne s'est organisée, brillamment menée par la presse libérale lyonnaise : partout, dans les conseils élus, non-seulement à Lyon, mais dans la région, à Bourg, au Puy, ailleurs encore, dans les Chambres de commerce, dans les Sociétés industrielles, dans les Compagnies savantes, telles, par exemple, que la Société d'économie politique, un courant d'opinion a circulé librement, pour remonter jusqu'aux pouvoirs publics et fortifier leurs bonnes intentions.

Et, d'un autre côté, par la multiplicité et l'éclat de vos enseignements et de vos travaux, par l'activité de vos professeurs, dont quelques-uns sont, non seulement la gloire de Lyon, mais les illustrations du pays tout entier, par vos recherches et par vos découvertes, par des livres dont quelques-uns, devenus classiques, sont les meilleurs qui aient été publiés sur le sujet spécial qu'ils traitent, par le recueil déjà si riche des *Annales de l'Université de Lyon* —, vous avez réussi à constituer un centre florissant d'études, une agglomération d'élèves si puissante et si nombreuse qu'on peut dire que sur ce point aussi — suivant la vieille formule : — « Si Paris est hors de pair, Lyon — avec ses deux mille deux cents étudiants — Lyon est sans compaignon » : vous avez fondé, sans attendre la consécration légale, ce que M. le président de la République, quand il nous visitait il y a quelques mois, appelait « une réalité

vivante », et par là vous avez démontré aux plus incrédules qu'il n'était impossible, ni de décentraliser les hautes études, ni de ressusciter sur un terroir provincial la vie scientifique et la force intellectuelle.

De sorte que vous n'avez pas travaillé seulement pour vous-mêmes, pour votre propre Université, qui est bien en grande partie votre œuvre, qui restera sans doute, comme toutes les autres, un établissement d'État, mais qui est aussi une institution de patriotisme local; — vous pouvez en même temps revendiquer, avec quelque fierté, votre part d'influence dans la réussite d'un projet depuis vingt ans caressé, sous des formes diverses, par tous les ministres de l'Instruction publique, par tous les directeurs de l'enseignement supérieur, et qui, en instituant quatorze Universités provinciales, a satisfait les intérêts de la France tout entière.

Il est vrai que la loi nouvelle ne vous a pas accordé exactement tout ce que vous demandiez. Mais ce n'est pas dans cette grande cité, dont mon éminent prédécesseur, M. Charles, disait que « son génie représente, dans ce qu'il a d'essentiel, les qualités de largeur et d'universalité qu'on attribue généralement au génie de la France », dont M. Lavisse a écrit qu' « elle a l'esprit élevé »; ce n'est pas à Lyon qu'il est à craindre qu'un sentiment de particularisme étroit nous rende jaloux du bonheur des autres, et nous empêche d'applaudir à la naissance ou à la renaissance des autres Universités françaises. L'Allemagne compte vingt-deux Universités; la Suisse, avec ses trois millions d'habitants, en possède cinq et ne se plaint pas d'en avoir trop. Aux

États-Unis, dans le pays de l'outrance en toutes choses, il y a depuis quelque temps une moyenne de production de une ou deux Universités nouvelles par an. Notre vieux sol français ne serait-il donc plus assez riche, assez fécond, pour nourrir et faire vivre quinze écoles de haute culture!

En les créant, la loi a d'ailleurs ménagé aux plus plus puissantes d'entre elles les moyens non seulement de conserver, mais d'accroître leur primauté. La loi maintient à l'Université de Lyon, comme à toutes les autres, les crédits qui lui étaient précédemment octroyés dans le budget national, et qui constituent votre inaliénable patrimoine. Mais en même temps elle met à votre disposition, pour que vous en usiez librement, un revenu important, une partie des droits acquittés par vos étudiants, soit 130 ou 140.000 francs par an. Ce sera là, pour ainsi dire, l'argent de poche de l'Université, qui l'emploiera, à son gré, pour des améliorations utiles, pour des créations nécessaires. Ce qu'il y a d'ingénieux dans cette libéralité consentie par l'État en faveur des Universités, c'est qu'elle profitera surtout à celles qui ont déjà quelque avance sur leurs concurrentes. Elle sera pour elles une semence féconde d'émulation et de progrès. Et par suite, dans cette grande famille d'Universités sœurs, rivales sans être envieuses, qui ne chercheront à se surpasser l'une l'autre que pour mieux servir les intérêts de la science, c'est Paris sans doute qui « mènera le chœur », comme le disait l'autre jour l'orateur de la Sorbonne; mais l'Université de Lyon, plus fortunée, plus riche qu'au-

cune autre, par cela seul qu'elle a su attirer une plus nombreuse clientèle d'étudiants, saura se servir de ces ressources nouvelles pour consolider le rang qui lui appartient, c'est-à-dire celui de l'Université de la seconde ville de France.

Une autre disposition, sur laquelle le législateur de 1896 a le plus justement compté pour garantir les destinées des Universités françaises, c'est celle qui les autorise à recevoir des dons et legs. Mais il y a loin de la coupe aux lèvres, je veux dire du droit d'accepter des donations à l'heureuse fortune de trouver des donateurs. Les sceptiques ne manquaient pas qui disaient : « Nous ne sommes pas en Amérique, au pays des largesses fastueuses, où l'on voit, en Californie, un Leland Stanford faire sortir de terre du jour au lendemain, par la baguette magique de l'or, une Université colossale, dotée dès sa naissance d'un capital de 150 millions de francs; à Chicago, un Rockefeller, qui verse 600.000 dollars dans la caisse de l'Université, à condition que, dans un délai de quatre-vingt-dix jours, 400.000 dollars de plus seront garantis par d'autres souscripteurs; et les 400.000 dollars sont souscrits, et le premier donateur, comme excité lui-même par les générosités qu'il a provoquées, donne et donne encore des milliers de dollars »... Nous n'avons jamais compté sur de pareilles munificences, et même, avouons-le, il nous est arrivé de nous demander si jamais le jour viendrait où se rencontrerait à Lyon un homme généreux qui, toutes proportions gardées, donnerait un exemple analogue à celui des milliardaires d'Amérique, et qui, par cet exemple, susciterait des imitateurs...

Ce jour est venu, Messieurs, et j'ai la joie de vous annoncer que l'Université de Lyon reçoit aujourd'hui, pour son baptême, un brillant cadeau. Je ne suis pas autorisé à soulever le voile de discrète modestie qui nous cache notre bienfaiteur; mais j'ai pleins pouvoirs pour vous dire qu'un ami de l'Université, un Lyonnais, s'est inscrit dans notre Livre d'or, et que, par un acte déjà notarié, il vous donne la somme de 100.000 francs.

Vous, Monsieur, dont il m'est interdit de prononcer le nom, mais qui êtes sans doute présent parmi nous, et que je puis publiquement louer, sans que personne sache à qui s'adressent mes louanges, soyez remercié pour la grande libéralité que vous nous faites, mais soyez félicité aussi du moment que vous avez si heureusement choisi pour la faire. Il n'était pas possible de nous apporter plus à propos une démonstration plus éclatante de l'efficacité de la loi nouvelle, et de la vertu que contient ce nom prestigieux d'Université qu'elle nous a enfin rendu.

Sous de tels auspices, honorée de sympathies qui, vous le voyez, Messieurs, ne sont ni verbales ni platoniques, comme portée par un courant irrésistible de l'opinion, l'Université de Lyon est sûre de son avenir. Quelques-unes de ses émules renouvelleront des noms glorieux, illustrés dans le passé. Elle n'est point de celles-là : on a bien vu, au XIIIe siècle, l'essai de fondation d'un *Studium generale* à Lyon; mais il n'eut qu'une existence éphémère, pas d'organisation effective. Le Rhône, notre beau fleuve, qui baignait, au moyen âge, les rives des Universités de Genève, de Valence, d'Orange,

d'Avignon, aura attendu jusqu'à la fin du XIXe siècle pour refléter, en passant, dans ses eaux turbulentes, les palais solidement assis qu'un habile architecte a construits pour l'Université lyonnaise. Qu'importe! la jeunesse de notre Université n'est point faite pour nous déplaire. Par son rapide épanouissement, elle n'a que mieux montré sa vitalité. Elle sera de celles qui, soudain écloses, répandront autour d'elles leur jeune lumière. d'autant plus vive, comme des étoiles qui apparaîtraient tout d'un coup au firmament.

Il ne faudrait pas d'ailleurs s'y tromper. Malgré les apparences, si l'on regarde au fond des choses, notre Université est plus vieille qu'elle n'a l'air de l'être. C'est des racines du passé, comme des entrailles de l'antique cité, industrieuse et active, qu'elle a surgi, par la force immanente des traditions, par une série de préparations successives, par une lente évolution qui est la plus sûre garantie de sa prospérité et de sa durée. Elle n'est pas l'improvisation factice d'une législation tardive. Elle est bien l'œuvre du temps, et, comme la fleur dans la plante, la suprême efflorescence d'un long travail de gestation.

Votre Faculté de droit, si solide et si mûre pour son jeune âge, ne date que de vingt ans, de 1875. Mais je ne ferai point tort à l'irréprochable doyen qui l'administre depuis sa fondation, ni à ses excellents collaborateurs, si j'affirme qu'ils ont travaillé sur un terrain propice. Ils l'ont démontré eux-mêmes dans de savants mémoires : la religion du droit a toujours été en honneur à Lyon, et c'est avec justice que l'Université

de Lausanne, invitée à vos fêtes de 1894, saluait en Lyon « l'un des centres les plus importants d'études juridiques qui aient fleuri au moyen âge sur le sol de la France ».

Votre Faculté de médecine est de deux ans plus jeune, puisqu'elle n'a été organisée qu'en 1877, mais qui ne sait qu'elle existait de fait depuis longtemps avant de recevoir son baptême légal ? Je ne veux pas remonter dans le lointain des âges, ni rappeler que Rabelais a exercé la médecine à Lyon : je ne pense pas qu'il y ait guéri beaucoup de malades, à moins que la gaieté ne soit un spécifique... Mais, dans notre siècle, et même avant 1841, date de sa fondation, n'est-il pas vrai que votre École secondaire de médecine, avec ses praticiens célèbres et ses savants distingués, les Gensoul, les Bonnet, les Bouchacourt, les Teissier, les Barrier, les Glénard et d'autres encore, avait préparé les voies à la Faculté : de sorte qu'en 1877, il a suffi d'adjoindre aux professeurs de l'ancienne École, dont quelques-uns comptent toujours parmi nos meilleurs collaborateurs, sous la direction de l'un d'eux, quelques nouveaux collègues empruntés à d'autres Facultés ou recrutés sur place, pour constituer une force enseignante imposante, et maintenant sans rivale dans la France provinciale ?... Non, Messieurs, ne laissons pas croire que de pareils résultats puissent être l'effet hâtif d'un décret ou d'une loi. Les siècles ont travaillé à préparer la Faculté de médecine qui est aujourd'hui notre orgueil, ne serait-ce qu'en organisant ces admirables institutions hospitalières où des centaines d'é-

tudiants peuvent trouver toutes les ressources de l'apprentissage médical et chirurgical.

Vos Facultés des sciences et des lettres sont plus anciennes. Nous ne parlons pas de celles de 1809, qui n'étaient que des ombres, et qui furent supprimées en 1816; mais, dès leur rétablissement, en 1835 et en 1838, elles ont de suite jeté un éclat particulier. N'est-ce point un titre d'honneur, en effet, que de compter, parmi les premiers titulaires des sept chaires scientifiques créées en 1835, des professeurs tels que Boussingault, qui appliquait à l'agriculture son profond savoir de chimiste, inaugurant ainsi une tradition que nous ne laisserons point tomber, et que les subventions du Conseil général du Rhône nous aideront à développer dans notre futur Institut de chimie; tels que Cournot, qui a laissé un nom dans les mathématiques comme dans la philosophie, Jourdan le physicien, Tabareau le chimiste, et d'autres qui étaient leurs égaux? Et de même la Faculté des lettres ne s'enorgueillit-elle pas d'avoir eu pour initiateurs M. Francisque Bouillier, le fidèle du cartésianisme, l'abbé Noirot, qui a presque fondé une école de philosophie, notre grand Edgard Quinet, bien qu'il n'ait fait que passer parmi nous; sans parler de leurs successeurs, les de Laprade, les Eichhoff, les Heinrich, les Belot, pour ne citer que ceux qui ne sont plus...

N'avais-je donc pas raison de dire — bien que le temps me fasse défaut pour vous le démontrer entièrement — qu'il y avait ici depuis longtemps de hautes traditions d'études; que les éléments, les germes de la

vie de l'esprit, — ceux qui, en se développant au XVI[e] siècle, avaient fait de Lyon, à cette époque, au témoignage de M. Brunetière, « la capitale intellectuelle de la France », — aspiraient à y prendre forme, à s'y développer de nouveau, du jour où une installation appropriée leur permettrait de le faire. Le cardinal Newman a écrit quelque part : « Logez, si vous voulez, vos Universités dans des hangars ou sous des tentes, mais ayez dans ces Universités de grands professeurs. » Les grands professeurs, oui ! mais les hangars et les tentes, nous n'en voulons pas plus que des tristes réduits où, pendant de longues années, a été confiné l'enseignement supérieur de Lyon : — le Petit Collège, aux murs branlants ; les trois locaux distincts, mais également misérables, où la Faculté des sciences de 1835 installait péniblement ses services, avec sa dotation annuelle de 28.000 francs, traitements de professeurs et frais de laboratoires compris ; ni le bâtiment de la rue de la Barre, où le professeur de chimie disposait d'un entresol où il ne faisait pas clair, et d'un troisième ou quatrième étage, mieux approprié, comme on l'a déjà dit, pour un atelier de photographie que pour un laboratoire de science ; ni même le Palais Saint-Pierre, cette arche de Noé lyonnaise, où se sont réfugiées tour à tour presque toutes les forces littéraires, scientifiques ou artistiques de la cité... Mais toutes ces misères du passé ne sont plus heureusement qu'un souvenir devant les splendeurs du présent. Longtemps errantes à travers la ville, vos Facultés, tronçons dispersés, ont fini par se rejoindre dans cette cité scolaire qui offre un

ensemble presque unique en France et qui sera leur demeure définitive.

Rien ne leur manque plus de ce qui est essentiel pour faire œuvre d'Université. Certes, je n'ai pas la prétention de dire en quelques mots ce que doit être, ce que sera à Lyon cette œuvre complexe. Il y a eu, au moyen âge, des Universités créées pour des rôles religieux ou politiques, afin de combattre l'hérésie, afin de lutter contre l'invasion de l'étranger : forteresses morales, les unes du pape, les autres du roi de France ou du roi d'Angleterre. Celle de Berlin, au début de ce siècle, a été fondée — et elle n'a point failli à sa mission — pour relever la grandeur nationale de l'Allemagne. Les nôtres, Messieurs, seront avant tout des temples élevés à la science — à la science souveraine du monde moderne, et qui ne fera point banqueroute — où, dans un esprit de liberté, maîtres et élèves travailleront par un commun effort, les uns à répandre, les autres à acquérir tout ce que l'intelligence humaine possède déjà de vérités incontestées.

Mais, d'un autre côté, il n'est pas douteux — et cela eet désirable — que, dans un avenir plus ou moins prochain, les tendances intellectuelles et aussi les caractères économiques propres à une ville, à une région, ne marquent de leur sceau quelques-unes des Universités françaises et n'en diversifient la physionomie. Pourquoi n'y aurait-il pas des Universités plus particulièrement scientifiques, telles que John Hopkins et Clark — je cite des exemples américains, mais on trouverait l'équivalent en Allemagne, — d'autres, plus

spécialement littéraires, comme Harvard et Yale, d'autres enfin d'un caractère plus immédiatement professionnel et technique, comme Cornell?

Il y a intérêt à ce que chaque Université, s'adaptant aux besoins, profitant des ressources du coin du monde où elle a reçu la mission de conduire l'esprit humain sur les hauteurs de la pensée, se trace un programme déterminé d'études spéciales où elle puisse se distinguer et exceller entre toutes ses rivales. Qu'elle enseigne sans doute toutes les parties du savoir humain, cela est nécessaire : et si elle ne le faisait pas, elle abdiquerait son rôle, qui est de représenter l'universalité de la science ; mais, après avoir accompli la tâche commune et sa fonction professionnelle, il ne lui est pas interdit de démontrer son utilité immédiate, vis-à-vis des populations qui l'entourent, en développant avec originalité les enseignements pratiques qui répondent aux intérêts positifs de chaque contrée. Qu'elle soit un foyer d'idéal, un organe de découvertes, qu'elle étende sans cesse le domaine des vérités conquises sur l'inconnu, qu'elle favorise les travaux inventifs de ses professeurs, en même temps qu'elle transmet à ses élèves, soit les connaissances acquises, soit les bonnes méthodes, instruments de recherches nouvelles et d'un agrandissement continu de la vérité, cela est son premier devoir ; mais elle a aussi une autre mission, celle d'exercer son influence au dehors, de multiplier les applications utiles de la science, de répandre les idées morales, et de devenir ainsi, d'un côté, la conductrice des esprits, de l'autre, l'inspiratrice et la source des progrès matériels.

L'Université de Lyon est possédée, Messieurs, par ces nobles ambitions. Il n'est plus à craindre assurément que les Universités oublient désormais de se rattacher à la vie pratique, à l'action sociale, aux œuvres utilitaires, ni que, comme les Universités de l'ancien régime, béatement endormies dans leur attitude de momies, elles s'enferment dans le sanctuaire inviolable des études purement théoriques. Mais il n'est pourtant pas inutile qu'elle soient sans cesse rappelées et comme excitées à l'accomplissement de la partie utilitaire de leur tâche par le spectacle, par la contagion de l'activité commerciale et industrielle qui se déroule autour d'elles. Non, ce n'est pas en vain que l'Université de Lyon est une Université de grande ville. Elle sera, elle est déjà pénétrée par la vie intense qui l'enveloppe. En apparence réservé à une élite, son enseignement rayonne par des bienfaits dans toutes les parties de la collectivité qui l'entoure. Elle poussera aussi loin que possible la division du travail intellectuel, et chacun de ses maîtres, dans sa spécialité propre, saura se tenir, comme a dit un philosophe anglais, « sur la crête de vague la plus avancée de la pensée scientifique ». Mais, de même que de vos fabriques et de vos usines, de vos comptoirs et de vos bureaux de commerce, de cette multitude de patrons et d'ouvriers courbés sur leur métier ou absorbés par leur tâche professionnelle, se dégagent, à la fois, une richesse matérielle hors de pair et un esprit de solidarité sociale, d'aspiration ardente au progrès de la justice humaine et du bonheur pour tous : de même, de tous ces laboratoires de

recherches spéciales, de tous ces ateliers distincts de travail intellectuel, il faut que nous voyions sortir de plus en plus une âme d'idées générales et larges, une âme à la fois lyonnaise et française, qui, ne séparant point le positif de l'idéal, associe au culte du beau, à la poursuite du vrai, la recherche et la conquête de tout ce qui peut contribuer à la prospérité matérielle, comme à la grandeur morale de ce pays.

Messieurs, vous êtes presque tous présents dans cette enceinte, vous tous qui aimez l'Université de Lyon, qui avez participé à sa fortune, favorisé ses progrès : vous, M. le Maire, que j'ai déjà remercié : vous, M. le Président de la Société des logements économiques, qui vous êtes chargé de construire notre premier Institut technique; vous aussi, M. le Président de la Chambre de Commerce, de cette Chambre que M. Liard, en 1894, saluait « comme la patronne de la future Université lyonnaise », et qui avez bien voulu, en prenant la parole dans cette séance, affirmer une fois de plus quels liens intimes et cordiaux unissent, à Lyon, l'activité scientifique et l'activité industrielle. Vous êtes là, vous aussi, nos chers Etudiants, qui, ardents comme le Rhône, comme lui savez marcher, courir à votre but. De vieux amis nous sont aussi revenus pour constater la croissance de l'enfant qu'ils ont vu naître et dont ils avaient soutenu les premiers pas. Il y a bien sans doute quelques absents, et je ne me pardonnerais pas d'oublier celui dont on a déjà dit que « son nom était inséparable de la création de l'Université de Lyon », M. Charles, qui m'écrivait hier encore ces paroles touchantes : « Moi

seul puis savoir quels sentiments d'affection dévouée j'ai au fond du cœur pour l'Université de Lyon... »

Je ne demande, Messieurs, qu'à trouver l'occasion de vous prouver que le successeur de M. Charles a l'âme pleine du même dévouement. Et, devant cette grande assemblée, en présence des autorités civiles et judiciaires, religieuses et militaires, qui, par leur présence, nous témoignent leurs sympathies, devant les professeurs qui honorent ou qui illustrent notre enseignement, devant les élèves qui, par leur discipline et leur travail, sauront être dignes de l'instruction privilégiée dont ils bénéficient ; au nom de l'État, au nom de M. le Ministre de l'Instruction publique dont nous regrettons l'absence, je déclare inaugurée l'Université de Lyon ; et, avec un vif sentiment de joyeuse espérance et de confiance réfléchie, je souhaite que cette fille de notre grande cité, née sous la République, porte haut dans le monde le nom de Lyon et de la France.

DISCOURS DE M. Ed. AYNARD

Député du Rhône, Président de la Chambre de Commerce de Lyon.

Monsieur le Recteur, Messieurs les
Professeurs de l'Université de Lyon,

Vous avez fait un grand honneur aux représentants du commerce et de l'industrie de Lyon, en les conviant à cette fête intellectuelle, inaugurant la grande insti-

tution publique que nous appellerons désormais : notre Université. Vous avez porté cet honneur au plus haut degré, en m'invitant à prendre la parole dans cette solennité au nom de la Chambre de commerce de Lyon.

Nous sommes assurément touchés, Monsieur le Recteur, de toute cette haute bienveillance, doublée de tant de bonne grâce. Elle ne nous surprend pas tout à fait, puisqu'en pareil jour vous avez dû songer à vous entourer de vos anciens amis, et nous revendiquons le droit de figurer parmi leur nombre. Il y a bien longtemps que la communauté commerciale de Lyon reconnaît et vénère la puissance de l'esprit dont le haut enseignement universitaire est l'une des grandes manifestations, qu'elle désire le voir prendre une plus large place dans notre ville de travail et s'associer de plus en plus étroitement à notre vie.

La Chambre de commerce a déjà indiqué par quelques-uns de ses actes quel prix elle attachait à la culture supérieure ; elle a participé à la fondation de cette belle École de chimie industrielle, annexée à la Faculté des sciences, qui est appelée à rendre de si grands services à nos industries.

Lorsque, en 1894, nous avons eu l'honneur de vous recevoir au Palais du Commerce, en même temps que les membres du Congrès de l'enseignement supérieur, nous nous sommes montrés pénétrés d'une reconnaissance profonde envers les maîtres de toutes les sciences. Appliquant, disions-nous alors, leurs découvertes et leurs doctrines dans l'ordre du travail productif, nous savons tout ce que nous leur devons.

Les sciences naturelles sont de grandes créatrices de richesses ; l'économiste, dans les sciences morales et sociales, nous découvre les principes qui maintiennent et développent cette richesse : le jurisconsulte fixe et éclaire nos contrats : les lettres élèvent et stimulent l'imagination, désirable même dans les affaires ; l'amour des arts vient nous récompenser et nous consoler.

Ne savons-nous pas que les plus grandes nations, l'Allemagne par exemple, ont édifié leur fortune matérielle sur l'enseignement des Universités et de leurs laboratoires ; que c'est l'âme pure, toute de flamme, le sentiment exalté de Ruskin et de ses amis qui, en Angleterre, ont accompli ce miracle d'apporter le don inestimable du goût artistique, dans l'industrie, au peuple qui en manquait le plus ? Ne savons-nous pas que le bienfaisant esprit d'invention, dont nous vivons, naît de l'esprit d'examen, qui est le vôtre ?

C'est pourquoi nous nous sommes toujours unis à ceux qui voulaient à la fois vous voir grandir et vous rattacher plus étroitement à notre sort. C'est avec une joie profonde que nous avons vu enfin voter cette loi sur les Universités, qui vous donne, en même temps qu'une autonomie que nous souhaiterions encore plus ample, des ressources pour étendre votre action. Hier, nous respections et nous aimions l'Université de France ; aujourd'hui, il nous sera permis d'aimer davantage l'Université de Lyon.

Vous conserverez, Messieurs, tous les mérites de la grande institution nationale ; l'Université de Lyon, qui en devient une des branches maîtresses, restera ce

qu'est l'Université de France dans son ensemble : juste, tolérante, accueillante envers tous, sorte de lieu d'asile où les hommes d'opinions les plus diverses peuvent professer, où l'on n'a jamais pu constater autre chose que la plus haute impartialité et la plus délicate probité, lorsqu'il s'agit de juger les rivaux et les libres concurrents dans leurs élèves. L'honneur de notre enseignement public, qui revient tout entier beaucoup plus à la valeur morale des universitaires qu'à nos gouvernements successifs, se découvre en ce qu'étant donné par l'État, il n'est pas devenu un instrument d'État, comme le voulait Napoléon.

La loi qui crée les Universités les rapproche maintenant de la commune et de la province ; c'est un élément de la vie intellectuelle qu'elle apporte à un pays anémié par la concentration parisienne. Cela peut être ainsi une grande date dans l'histoire de notre pays, que celle de l'union de l'Université avec la région où elle est établie. Et que n'avons-nous pas à espérer, à Lyon, de cette relation plus étroite, de cette pénétration réciproque ?

Par ce que vos maîtres ont déjà fait pour nous, nous devinons ce qu'on peut en attendre. L'élite de cette génération, qui se hâte vers sa fin, s'est formée au Lycée autour de la chaire de l'abbé Noirot, qui n'a point laissé de livres de philosophie, mais qui a fait des hommes. Bien avant qu'on parlât ailleurs d'enseignement professionnel et technique, c'est Tabareau, doyen de la Faculté des sciences de Lyon, qui créait l'ingénieux enseignement de l'École la Martinière et mérite,

par cela seul, d'être appelé un grand bienfaiteur du peuple ; c'est le docteur Penot, également professeur de l'Université dans l'ordre des sciences, qui est venu fonder à Lyon l'enseignement commercial et se montrer aussi apte à former les cœurs que les intelligences ; c'est hier encore votre distingué collègue M. Raulin, dont nous déplorons la perte, qui, par la vision la plus juste des besoins de l'industrie de notre ville, nous rendait le service capital d'établir, à côté de votre Faculté des sciences, l'École de chimie industrielle.

Cette cité a recueilli de vous d'autres enseignements plus élevés, et de ces grands chirurgiens et médecins de l'École lyonnaise (il n'est pas permis de parler des vivants), pour lesquels la pratique scientifique ne se séparait jamais de l'incessante préoccupation morale, et de notre grand poète Victor de Laprade, lui donnant la plus belle leçon de conscience et de liberté, lorsqu'il se laissait chasser de sa chaire de la Faculté des lettres plutôt que de renoncer à combattre un pouvoir despotique.

Après de tels souvenirs, et en ne consultant que les plus récents, en raison même de sa fortune nouvelle, on va beaucoup demander à notre Université. On souhaitera surtout, maintenant qu'elle tient au sol, que ses maîtres nous restent et qu'ils sachent grandir ici. Quel bienfait que de pouvoir conserver de pareils guides pour notre esprit, et quels résultats n'eussent pas été obtenus dans le passé si cette ville avait pu longtemps entendre les leçons des hommes illustres dans les lettres et dans les sciences qu'elle a produits

ou qui l'ont trop vite traversée !... Quelle Université idéale, incomparable, ne pourrait-on pas édifier avec tous ces noms qui nous reviennent à la mémoire, et que l'astre brillant à Paris a trop vite attirés !...

Notre Université peut cependant mettre sa confiance en l'esprit lyonnais : quelque précieuse et rare que soit la semence qui sera jetée en notre terre, elle pourra y germer.

L'histoire de Lyon est celle d'une petite république municipale et marchande : l'exemple de Florence, de Venise, des Flandres et de la Hollande montre que, sous ce régime, les plus belles fleurs de l'esprit humain peuvent éclore. M. Brunetière a dit qu'au XVIe siècle Lyon était la capitale intellectuelle de la France : à ce moment, Lyon était aussi une métropole du commerce, un double confluent de grandes affaires et de grands fleuves.

Et je n'oserais pas ajouter, Messieurs, craignant d'être aveuglé par notre passion filiale pour cette cité, qu'elle est apte, entre toutes, à recevoir de hautes leçons, si je ne pouvais citer en faveur un témoignage, bien à sa place en ce jour puisqu'il évoque la mémoire de l'un des hommes les plus illustres qui aient honoré l'enseignement de l'Université à Lyon.

Le 10 avril 1839, dans son discours d'ouverture du cours de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Lyon, Edgar Quinet s'exprime en ce magnifique langage :

« Après cet hommage rendu à l'institution de cette chaire, le premier sentiment que j'éprouve en arrivant

dans cette enceinte est de saluer cette ville hospitalière qui, ayant subi, depuis un demi-siècle, tant de fortunes diverses, se relève toujours plus noble et plus sérieuse de chacune de ses épreuves. Ce n'est point sans raison que ceux qui en ont posé la première pierre la considéraient par avance comme la reine de la France méridionale : elle n'a point menti à ces augustes présages. Son règne pacifique s'est accru pendant toute la durée du moyen âge : elle a répandu l'abondance autour d'elle ; et son histoire s'est écoulée sans bruit, comme les ondes de ces fleuves généreux qui, images de ses destinées, s'unissent dans son sein et fertilisent ses rivages sans jamais les dévorer : règne fondé non sur le sang, mais sur la sueur des hommes.

« Élevée d'abord sur sa colline comme un camp retranché au milieu du tumulte des armes, il semble qu'après cette éducation, elle aurait pu, comme une autre, tenter la carrière de la force et de la violence. Mais, quoique fille de Rome, l'exemple de sa mère ne l'a point éblouie, ou plutôt, par son application constante aux conquêtes pacifiques de l'industrie, elle est entrée dès l'origine dans la voie et dans la destinée des peuples modernes. Terre consacrée par le travail des hommes, les générations s'y sont succédé, et chacune d'elles, en naissant, a retrouvé ce peuple fidèle à son ancienne tâche.

« On dirait que cette ville s'est proposé, dès son commencement, de fournir le type accompli de l'industrie réglée et transformée par le christianisme. Car, sous l'apparence des intérêts matériels, elle a toujours

conservé la tradition des pensées les plus hautes ; le commerce s'y est ennobli de bonne heure dans le sang des martyrs... »

Sans nous porter aussi haut que la brûlante imagination d'Edgar Quinet le veut, sans concevoir trop vite de trop vastes desseins, il est permis de voir, dans l'Université décentralisée, un précieux instrument de perfectionnement intellectuel et moral. Après tant de nobles esprits qui sont à votre tête, il est permis de répéter que, soit par suite de l'âpre lutte dans les professions, soit par le besoin de trop bien connaître chacune des choses, on se laisse absorber par la spécialité. Impitoyables dans la seule recherche du succès, plusieurs croient remplacer l'idée par les connaissances et la réflexion par le document. On n'apprend ainsi que ce qui peut servir et la seule volonté qui reste est celle de parvenir. C'est en présence de cet encombrement de connaissances particulières, qu'on peut redire le mot de Macbeth : « Les arbres empêchent de voir la forêt ». Par cette méthode, le caractère, c'est-à-dire l'homme disparaît.

Nos Universités doivent continuer à faire des docteurs, des licenciés et des bacheliers, à ouvrir la porte des carrières libérales ; mais, par leur organisation nouvelle, leurs relations entre leurs diverses Facultés, par leur contact avec le milieu où elles vont exister, elles sauront imposer un peu plus de culture générale et découvrir la majestueuse unité. *Artis mille species, ars una.* Nous ne parlerons pas de la fabuleuse instruction intégrale que rêvent ceux qui commencent par

vouloir détruire tout ce que la civilisation a conquis sur la barbarie ; nous nous contenterions de ces clartés de tout, que Molière a permises aux femmes et que nous serions heureux de posséder pour notre part. En cela, la règle a été magistralement tracée par M. Gréard, dans son discours prononcé à l'inauguration de l'Université de Paris et nous la trouvons tout entière et définitive dans les paroles suivantes :

« C'est le caractère original et fécond entre tous de notre organisation universitaire, qu'aux enseignements qui sont le fonds commun de l'éducation scientifique, puissent se joindre, dans leur variété nécessaire, les enseignements qui répondent à des intérêts régionaux et mettent en valeur, sur tous les points, les richesses naturelles en même temps que le génie de la France. Nous avons déjà, nous aurons de plus en plus, *des cours qui ne mènent à rien*, j'entends qui ne conduisent à aucun brevet, mais qui fourniront aux grands courants de l'activité industrielle, — pour en suivre ou pour en prendre la direction, — des esprits solides et ouverts, façonnés à l'intelligence des multiples besoins de la vie civilisée. »

Des cours qui ne mènent à rien ! Quelle trouvaille, et quel enseignement pour ceux qui veulent arriver trop vite à quelque chose ! C'est cet enseignement universitaire, sans but indiqué, qui a formé les hommes d'État de l'Angleterre.

Il faut souhaiter qu'il devienne aussi une sorte d'apprentissage pour nos futurs politiques ; pour eux comme pour nous, il n'est pas inutile d'apprendre qu'il

existe des traditions, une histoire, une société, et par conséquent une science sociale, un art de raisonner et de saisir la relation entre les choses et avec l'ensemble, et qu'ainsi l'on découvre que le libre gouvernement de la parole n'est pas le gouvernement des mots.

La lumière de cet enseignement peut luire sur toutes les professions, en leur montrant que le monde n'est pas un simple jeu de l'égoïsme et ne repose pas seulement sur l'utile. La société démocratique a plus besoin qu'aucune autre d'écoles de réflexion générale, d'études sur le vaste monde et l'infinie complexité de ses phénomènes : d'elles se dégagera un sentiment croissant de tolérance, de paix publique et de travail un peu plus désintéressé. Il existe assurément plusieurs manières de comprendre la démocratie. Les uns n'y voient que l'exploitation de l'État par de nouveaux hommes et de nouvelles classes ; les autres y découvrent un régime de justice, permettant mieux à chacun de s'élever par l'intelligence et par le travail, et lui demandent en revanche l'accomplissement plus large du devoir social.

Quand on contemple le grand prodige de l'art français, une cathédrale gothique, l'œil se promène, ravi, dans ce monde aérien de pierre qui contient tout un peuple de statues. Parmi ces statues, les unes sont à la portée de la vue et peuvent être admirées ; les autres sont perdues, comme un point dans l'espace, mais n'en concourent pas moins à la radieuse harmonie de l'ensemble et s'y incorporent. Si l'on monte au faîte de l'édifice et qu'on se rapproche de ces figures imper-

ceptibles d'en bas, on découvre des œuvres délicieuses dont l'auteur est resté mystérieux, et n'a pu que très rarement recueillir la récompense ou l'aumône d'un simple regard. Et cependant, il éclate que ces grands artistes ignorés qui ont fait des statues qui ne « menaient à rien » comme les cours dont il était question tout à l'heure, ont travaillé dans la joie et dans la foi, heureux de leur obscure contribution à la merveille et de leur subordination à l'ensemble dominé par celui qu'on appelait le maître de l'œuvre.

Vous aussi, Monsieur le Recteur et Messieurs les Professeurs de l'Université de Lyon, vous êtes les maîtres de l'œuvre. Ce ne sont pas vos vaillants étudiants seuls qui doivent y apporter leur pierre ; tous les bons citoyens lyonnais doivent devenir vos collaborateurs, puisque l'Université devient notre chose et peut influer sur notre avenir. Pour que cet avenir nous donne confiance, nous souhaitons que notre jeunesse généreuse, attirée autour de vos chaires par l'éclat de vos leçons, y recueille le savoir, mais y ressente en même temps le frisson sacré du vrai, du beau, du bien.

DISCOURS DE M. MANGINI

Président de la Société des Amis de l'Université

La Société des Amis de l'Université de Lyon ne pouvait rester étrangère à cette belle fête, et c'est un grand honneur pour son président de prendre

aujourd'hui la parole devant cette imposante assemblée, quand tous les cœurs battent à l'unisson, quand chaque membre est heureux et fier de célébrer la naissance de notre jeune Université.

Cette naissance, depuis huit ans, nous l'appelions de tous nos vœux : un des buts principaux de nos fondateurs était en effet la création d'une Université régionale, indépendante, vivant de sa vie propre comme vivent et vivront toujours nos œuvres lyonnaises.

Merci au Parlement de nous avoir concédé cette autonomie que nous fêtons aujourd'hui ; nous saurons nous en rendre dignes, je ne crains pas d'en prendre ici l'engagement solennel.

A l'inauguration de l'Université de Paris, dans un admirable discours, M. le Ministre de l'Instruction publique disait :

Les Universités nouvelles seront ce que nous les ferons ; c'est aux professeurs, c'est aux étudiants à les maintenir vivantes et agissantes.

On ne peut mieux dire : la loi du 10 juillet 1896, que nous pouvons appeler la première loi d'une timide décentralisation, nous permet d'essayer nos forces ; c'est déjà quelque chose : notre Université sera ce que nous la ferons, nous voulons qu'elle soit grande, qu'elle soit la première de la province, comme notre belle cité.

Qu'il me soit permis toutefois de compléter la phrase de M. le Ministre en y introduisant un facteur très important pour l'avenir des institutions nouvelles : ce facteur, c'est le milieu même dans lequel doit se développer la nouvelle Université.

Au bon vieux temps de l'Université de Paris, cette grande corporation que Montesquieu appelait la fille aînée des rois de France, les professeurs et les étudiants pouvaient tout pour le succès : aujourd'hui il faut aussi le concours de la population tout entière : sans l'union intime de ces trois forces, vous ne ferez rien de complet.

En ajoutant cet élément à la pensée de M. le Ministre de l'Instruction publique, je dis :

Les Universités nouvelles seront ce que nous les ferons ; c'est aux professeurs, c'est aux étudiants, c'est à la population tout entière du centre universitaire à les maintenir vivantes et agissantes.

Or, Mesdames et Messieurs, c'est surtout pour provoquer cette union de la population et de l'Université que nous avons fondé notre institution. Et, lorsqu'en fin d'exercice, nous comptons chaque année cent adhérents nouveaux, nous ne désespérons pas du succès ; notre but sera atteint quand ces adhérents, près de mille aujourd'hui, seront légion. Ce jour-là, l'Université de Lyon sera florissante, l'industrie de notre cité le sera également, car, c'est une loi reconnue, l'une ne peut prospérer sans entraîner l'autre.

Si vous en doutez, jetez un regard sur la Suisse, sur l'Allemagne, l'Angleterre, l'Amérique, partout où l'industrie atteint son entier développement, vous voyez, en même temps, une Université florissante.

Cette loi semble indiscutable à nos voisins ; on voit surgir chaque jour, en Suisse et en Allemagne, des instituts nouveaux pour l'étude de la chimie, de la

physique, de l'électricité, sciences encore si imparfaitement connues et destinées à transformer le monde.

Au point de vue de l'étude et de l'application de ces sciences, nous sommes en retard, ayons le courage de le reconnaître : on a déjà fait un grand pas quand on a découvert ses côtés faibles, mais, disons-le en même temps, il n'est jamais trop tard pour commencer dans un pays comme le nôtre qui n'a pas à envier aux autres nations les génies créateurs.

Avec les grands esprits du XVIIIᵉ siècle, nous avons éclairé le monde ; le flambeau n'est pas éteint, le temps en a modifié la couleur ; mais il brille encore du plus pur éclat, le pays qui produit les Ampère, les Claude Bernard, les Pasteur. Ne laissons jamais dire qu'un tel pays est en décadence.

Toutefois, ne l'oublions pas, Mesdames et Messieurs, les flambeaux scientifiques donnent la vie, la force et la richesse à ceux qui savent le mieux profiter des belles découvertes.

Il ne suffit pas à une nation de produire les maîtres de la science, il faut qu'elle forme aussi des vulgarisateurs de cette science, sous peine de voir l'industrie disparaître peu à peu. C'est aux applications de l'ingénieur qu'aboutissent les calculs du savant ; l'atelier est soudé à l'école, disait M. le recteur Gréard à l'inauguration de l'Université de Paris.

A Lyon, plus que partout ailleurs, n'avons-nous pas besoin du laboratoire de chimie pour conserver la place de notre plus ancienne industrie, pour développer aussi tant d'industries nouvelles qui naissent chez nous tous les jours ?

Si, il y a vingt-cinq ans, nous avions eu plus de chimistes, nous n'aurions pas laissé l'Allemagne exploiter, à son grand profit, cette belle découverte des couleurs dérivées de la houille, qui porte encore le nom allemand d'un Lyonnais.

Vous avez très bien compris cela, Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers municipaux ; grâce à vous, l'enseignement supérieur que nous avons vu si longtemps logé dans de sombres demeures est aujourd'hui admirablement installé. Vous avez rendu hommage à la science, en édifiant pour cette reine de magnifiques palais.

Entraînés par un élan populaire, vous avez dépensé sans compter, vous ne pouviez aller plus loin et cependant tout n'est pas fini. Il faut doter nos laboratoires, nos musées, nos bibliothèques, il faut, en un mot, meubler ces palais afin que nos savants professeurs ne se trouvent pas trop au large dans ces beaux monuments.

Or, c'est là précisément le rôle de notre société, c'est la tâche qu'elle cherche à accomplir depuis huit ans, modestement dans les débuts, mais, chaque année, plus largement ; car l'œuvre grandit, lentement, mais sans arrêt, comme grandissent les œuvres lyonnaises quand la population les a adoptées.

C'est aussi pour accomplir une œuvre morale non moins utile que nous avons été créés ; nous voulons faire aimer notre vieille cité par cette jeunesse intelligente de professeurs et d'étudiants, par cette belle mosaïque intellectuelle qui vient du nord et du midi

de notre beau pays de France. Elle nous aide à dissiper nos brouillards assurément moins épais qu'autrefois.

Nous la ferons pénétrer, cette société nouvelle, dans notre vieille société, lente à s'ouvrir, mais qui n'abandonne jamais ceux qu'elle a une fois adoptés.

Elle a déjà porté des fruits, cette union que nous rêvons tous les jours plus intime de la population lyonnaise avec nos savants professeurs ; le vieux Lyonnais auquel on n'a jamais contesté les qualités les plus sérieuses, les plus solides, mais qui toujours a passé pour un triste, ne sachant regarder que le ciel ou la terre, l'éternité ou les biens de ce monde, le vieux Lyonnais, dis-je, commence à ressentir les heureux effets de ce contact. Il comprend qu'il ne peut plus comme au temps de jadis, fermer la porte de sa demeure au militaire, au fonctionnaire, au professeur, qu'il considérait alors avec étonnement, souvent comme un être à part ; sans doute parce qu'il n'avait jamais ses enfants parmi eux. Il comprend que le contact avec cette aristocratie intellectuelle des autres provinces ne peut que lui être utile sans amoindrir ses excellentes et solides qualités.

Je n'ai pas besoin, Mesdames et Messieurs, d'insister davantage sur les heureux effets de cette union : comme toutes les choses vraiment bonnes, elle est avantageuse pour les deux parties.

C'est par elle que nous arriverons à la plus utile des décentralisations : nous n'empêcherons pas, nous ne voudrions pas empêcher Paris d'être une étoile brillante, mais nous ne pas voulons que la

Province pâlisse devant son éclat. Et nous retiendrons alors les professeurs dans notre milieu honnête, tranquille, sûr, toujours si propice au travail sérieux. A nous de ne pas oublier l'avenir de ce monde de savants français, toujours désintéressé et d'autant plus séduisant qu'il s'occupe moins des biens de ce monde.

Ce jour-là, mais ce jour-là seulement, l'Université de Lyon sera réellement fondée.

Voilà, Mesdames et Messieurs, le programme de la Société des Amis de l'Université de Lyon; vous le voyez, il est vaste. Il faudra du temps ponr l'accomplir : ce n'est peut-être pas cette génération qui le verra pleinement réalisé, mais nous semons avec confiance, parce que la semence est bonne, parce que la qualité du terrain lyonnais est excellente. Il y aura certainement bien des orages avant la récolte, ils peuvent en diminuer la valeur, ils n'arriveront pas à la détruire.

N'oublions pas que, pendant près de deux mille ans, la vieille cité lyonnaise a joué un rôle important dans notre pays, un rôle brillant quelquefois, puisqu'il nous a valu des armoiries si belles : nous devons toujours aller en avant, nous devons toujours faire mieux que tout le monde.

Après le discours de M. Mangini, M. le docteur Gailleton, maire de Lyon, président de la séance d'inauguration, a pris la parole en ces termes :

Mesdames, Messieurs,
Monsieur le Recteur,

En désignant le Maire de Lyon pour présider ces fêtes inaugurales, l'Université lyonnaise a voulu rappeler la part importante de la Ville dans cette création, le concours persévérant, depuis vingt années, de la Municipalité, pour préparer cette réforme de l'enseignement supérieur, qui marque une première et décisive étape dans la voie de la décentralisation administrative.

Au nom du Conseil municipal, j'adresse nos plus vifs remerciments au Conseil général de la nouvelle Université, pour ce témoignage de précieuse et haute sympathie.

Dans un pays de démocratie comme le nôtre, alors que les actes des pouvoirs publics sont discutés et jugés par tous les citoyens, nous avons le devoir d'exposer et de mettre en pleine lumière les raisons d'ordre supérieur qui ont motivé les résolutions de la Municipalité dans cette question capitale de la rénovation du haut enseignement.

La construction de ces palais universitaires, l'outillage de ces nombreux laboratoires, la fondation de ces cours qui embrassent la plus grande partie des connaissances humaines, ne sont pas des dépenses de luxe et de faste inutiles, créées au profit exclusif de quelques-uns ou d'une classe privilégiée. Ce sont des dépenses essentiellement utiles, vraiment démocra-

tiques. Ces instituts consacrés aux lettres, au droit, à la médecine, aux sciences pures et appliquées, ne sont pas seulement l'honneur d'une nation, mais des éléments nécessaires à sa grandeur et à sa prospérité, une source féconde de richesses pour la patrie et la cité dans l'avenir.

C'est là l'idée maîtresse qui guidait les représentants de la ville de Lyon lorsqu'ils décidaient la construction de ces palais universitaires, et cette idée leur était inspirée par les leçons du passé, par une vision nette et précise des événements, de la transformation économique qui s'est opérée depuis moins d'un siècle.

A cette époque, Lyon, la ville de la soie, régnait sans rivale sur les marchés du monde entier. Plus de quarante mille métiers façonnaient ces merveilleux tissus, ces riches étoffes que nous admirons dans les vitrines du musée du Palais du Commerce.

La soierie, c'était la grande, on pouvait presque dire l'unique industrie de Lyon, tant à côté d'elle paraissaient rudimentaires et précaires les autres industries.

Brusquement, les conditions économiques subissent une révolution profonde; le métier mécanique se substitue à la main de l'ouvrier artiste, le prix de la main-d'œuvre s'abaisse dans d'énormes proportions, oblige le tissage à émigrer au dehors; et, au même moment, les nations, jusque-là nos tributaires, s'outillent à leur tour pour venir nous disputer notre marché.

Notre cité a résisté victorieusement à cette terrible

épreuve. De nouvelles industries ont pris naissance ; des usines de produits chimiques, de teinture, de métallurgie, de fonderie, de construction mécanique, etc., se sont installées chaque jour plus nombreuses, et la population lyonnaise, qui ne dépassait pas 200.000 âmes en 1840, a pu atteindre aujourd'hui près de 500.000 habitants.

Quel génie puissant a préservé notre cité du sort de ces villes, si florissantes autrefois, mortes aujourd'hui?

Messieurs, dans une rue étroite et sombre, s'élevait une modeste école qui devait devenir célèbre par son enseignement, par ses succès.

Là, dans cette École de la Martinière, des savants, des artistes de premier ordre, des maîtres illustres de l'Université de France, les Tabareau, les deux Dupasquier, les Bineau, improvisaient d'admirables méthodes, formulaient les règles de l'enseignement pratique et professionnel, préparaient une pépinière de contre-maîtres, de chefs d'atelier, de chimistes, de mécaniciens, etc., qui se trouvèrent prêts à l'heure pour créer et faire fonctionner les industries nouvelles.

Ces maîtres illustres, qui fondèrent « la Martinière », appartenaient à l'enseignement supérieur ; ce sont eux qui furent les véritables auteurs de la rénovation industrielle de notre Ville, et qui lui ont, pour une large part, conservé les sources de sa richesse et de sa prospérité.

L'enseignement supérieur engendra les Volta, les Ampère, les Faraday, etc. Ce sont eux qui ont été les

précurseurs, qui ont ouvert la voie à ces merveilleuses inventions du télégraphe, du téléphone, de l'énergie électrique, qui engendre et la force et la lumière? Demain peut-être, sûrement, pourrions-nous dire, notre population de tisseurs, si intéressante et si durement éprouvée, trouvera dans l'application de ces forces mystérieuses, l'instrument qui lui permettra de lutter à armes égales et de retrouver son ancienne prospérité.

Quels services sont comparables à ceux qu'ont rendus à l'agriculture, à la sériciculture, à la fabrication de la bière, à la conservation des vins, des denrées alimentaires, à l'hygiène et à la médecine, les travaux de notre illustre Pasteur? Combien de vies humaines préservées, combien de millions conservés à la fortune publique! Et tous les jours cette grande théorie des ferments et des germes vient enrichir de nouvelles applications la science et l'industrie.

Mais la science ne saurait vivre isolée, en dehors des lettres et des arts, et suffire à elle seule aux aspirations de la vie d'un peuple. Les chefs-d'œuvre des poètes et des artistes, qui charment l'esprit et l'élèvent dans les régions sereines du beau et de l'idéal; les études historiques, qui nous instruisent par les évocations et les leçons du passé; les études philosophiques et sociales, qui embrassent les questions les plus graves, les plus redoutables que puissent agiter les individus et les sociétés: ne sont-ce pas là des éléments nécessaires à la vie morale d'un peuple, de cette vie morale aussi indispensable à son existence que la vie matérielle?

Grouper autour d'un unique foyer toutes les branches de l'enseignement : par ce contact de tous les jours, de toutes les heures, leur donner une intensité de mouvement, de chaleur et de vie qui décuple la vigueur de l'esprit et lui ouvre de nouveaux horizons : telle fut la doctrine constante des maîtres en l'art d'instruire ; telle fut la pensée du Conseil municipal, alors que, prévoyant l'avenir, il groupait les nouvelles Facultés dans cette partie de la Ville, qui s'appellera désormais la Cité universitaire.

Messieurs les membres de l'Université, le Gouvernement de la République vous a donné l'autonomie et l'indépendance; vous marcherez d'un pas plus ferme encore dans la voie qu'ont tracée les maîtres qui ont illustré la France ; votre passé nous répond de l'avenir.

MESSIEURS LES ÉTUDIANTS,

La République vous ouvre toutes grandes les portes des carrières libérales et industrielles. Vous contractez envers la patrie une dette d'honneur, une dette sacrée. Vous l'acquitterez par le travail, par les services que vous rendrez au pays. N'oubliez jamais que vous êtes les fils de 1789, que les idées généreuses et libérales trouvent en vous leurs plus fidèles défenseurs.

Soyez toujours au premier rang dans la marche en avant que poursuit l'humanité.

M. le Président a donné alors la parole à M. Chazette, président de l'Association générale des étudiants, qui a prononcé le discours suivant :

A notre âge, Messieurs, lorsque sonne l'heure des enthousiasmes, on est irrésistiblement entraîné dans leur envolée qui enivre et réconforte. Du reste, pourrions-nous nous en plaindre, nous qui appartenons à une génération pour laquelle vous avez restauré le respect de l'idéalisme et qui, faisant un retour sincère sur certaines conceptions par trop individualistes de la vie sociale, aspire à prendre pour devise : *Devoir et Liberté ?*

Nous sommes persuadés qu'il n'en coûtera rien à notre indépendance et que, du même coup, nous remplirons tout notre devoir, si nous nous montrons vis-à-vis de nos maîtres des disciples remplis de déférence, qui désirent rendre la collaboration avec eux aussi intime et féconde que possible, et qui demandent à leurs illustres aînés dispensation, non seulement de la science, mais encore de ce noble exemple que présente toujours une vie irréprochable par la dignité morale de l'homme et l'exercice des hautes vertus civiques.

A tous ces points de vue, nous sommes à bonne école. nous, étudiants lyonnais, et nous sommes fiers de pouvoir le proclamer bien haut chaque fois que nous sommes les hôtes d'Universités françaises ou étrangères.

Notre Université, à nous, existe aujourd'hui. A l'appel d'un de nos maîtres illustres, nous lui apportons l'hommage de notre volonté, de notre travail et de notre intelligence. Nous nous engageons à ne rien faire qui ne contribue à son développement au sein de la population lyonnaise et à sa renommée dans le monde. C'est notre juste et profonde reconnaissance en présence de tout ce que nous lui devons déjà qui fait jaillir de nos cœurs cette promesse sacrée à laquelle pas un de nous ne faillira.

Nous aimons nos dômes universitaires du même profond amour que le paysan son clocher, et c'est là, Messieurs, l'élément d'amour le plus séduisant et le plus irrésistible qui nous lie et à nos maîtres et à nos camarades. Si une large et constante collaboration avec nos professeurs nous est si chère, la communion avec nos camarades dans les nobles élans, dans la saine gaieté, dans la conscience de notre responsabilité d'hommes et de citoyens, nous est infiniment précieuse.

Chacun de nous souhaite d'échanger des idées avec les étudiants rattachés aux diverses branches d'études, avec ceux aussi dont les opinions ne concordent point avec les siennes.

Chacun de nous souhaite de saisir à leur contact un aperçu des mille faces de la nature humaine, d'entretenir avec tous quelques rapports durables, avec quelques-uns une amitié toujours vivante.

La dispersion des Facultés était un obstacle à cette fréquentation. Quel meilleur argument pourrait-on présenter en faveur de la fondation de l'Association

générale des étudiants ? Celle-ci devait être, et elle a été l'image de l'Université une et indivisible, près de dix ans avant l'événement solennel qui nous réunit en ce jour. En effet, elle a toujours tenu ses portes grandes ouvertes aux maîtres et aux élèves, sans leur demander d'autre titre que ceux de membres du corps universitaire, et elle a poursuivi la réalisation d'un programme dont les principaux articles étaient la création de liens d'affection de plus en plus nombreux et étroits, la défense des intérêts communs, le développement des connaissances intellectuelles en dehors du cadre restreint d'une Faculté, l'épanouissement des germes de compassion et de générosité de la jeunesse au sein d'institutions charitables et sociales, comme un délassement aux travaux de l'esprit.

L'Association des étudiants nous emportait ainsi dans le tourbillon de la vie véritablement bonne et désirable, parce qu'elle est illuminée des sourires de ceux qui nous entourent. Tous, nous connaissons le prix de ces marques de sympathie lorsque nous les recueillons au milieu de nos maîtres et de nos camarades. Elles auront une valeur plus grande encore lorsque nous les aurons conquises au milieu du peuple même.

On estime aujourd'hui les hommes à la mesure de leur utilité sociale ; et, en dehors des devoirs propres à chacune de nos professions, nous sentons tous la nécessité d'accomplir un devoir, plus haut et plus impérieux encore, d'humanité. La « solidarité » est le mot qui traduit sur ce point nos conceptions modernes.

Solidaristes, nous voulons l'être dans le domaine de l'esprit et dans le domaine du cœur, persuadés que, de cette virile attitude, naîtront pour l'Université lyonnaise, si jeune mais déjà si belle, un plus grand lustre, et, pour la patrie, une paix bienfaisante à l'intérieur, où ne régneront plus que la tolérance, l'énergie et le dévouement.

Le Conseil de l'Université, ayant décidé que, malgré le caractère exceptionnel de la séance d'inauguration, les noms des lauréats des concours ouverts entre les étudiants seraient proclamés, comme ils le sont chaque année, dans la séance solennelle de rentrée, les doyens des Facultés de droit, de médecine, des sciences et des lettres ont successivement, sur l'invitation de M. le Président, donné lecture des listes contenant les noms des élèves qui ont obtenu des prix ou des mentions honorables ou qui se sont signalés par leurs succès dans les examens.

La séance a été levée à quatre heures.

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN INSTITUT CHIMIQUE DEMANDE DE SECOURS SUR LES FONDS DU DÉPARTEMENT

Rapport de M. Cazeneuve au Conseil général du Rhône (1)

MESSIEURS,

M. le Préfet nous transmet la lettre suivante de M. le Recteur :

« *Lyon le 6 juin 1896*

« Monsieur le Préfet,

« Le Conseil général des Facultés de Lyon poursuit en ce moment, avec le concours de la ville et de l'Etat, un projet de construction d'un Institut chimique en vue de donner à l'enseignement de la chimie et de ses applications industrielles et agricoles, un développement qu'il ne peut recevoir dans les bâtiments des Facultés de médecine et des sciences devenus aujourd'hui beaucoup trop étroits.

« L'Etat a déjà alloué, pour cette création, un premier subside de 400,000 francs, et il vient d'inscrire, au budget de 1897, une nouvelle allocation de 250.000 francs, qui portera à 650,000 francs sa part contributive.

« De son côté la ville de Lyon a fait don aux Facultés du terrain sur lequel s'élèvera l'Institut, et qui représente une valeur d'environ 400,000 francs.

« Mais ces libéralités ne suffiront pas pour assurer l'établissement de l'Institut, même conçu avec le plus strict esprit d'économie et avec la résolution d'élever, non un palais, mais un atelier de travail. La

(1) Dans sa session d'août le Conseil général du Rhône a voté à l'unanimité les 50,000 francs demandés par M. le professeur Cazeneuve dans son rapport.

dépense de construction se montera à 850,000 francs et les frais de mobilier ne seront pas inférieurs au chiffre de 300.000 francs.

« L'assemblée universitaire a pensé, Monsieur le Préfet, que le Conseil général du Rhône, si généreus pour toutes les entreprises qui peuvent accroître la richesse du département, voudrait bien contribuer à une fondation dont les résultats ne peuvent manquer d'être féconds.

« J'ai l'honneur de vous demander, Monsieur le Préfet, de vouloir bien seconder nos efforts et nous prêter votre haute intervention pour obtenir du Conseil général une subvention aussi élevée que possible. En nous l'accordant, cette assemblée assurera le succès d'une œuvre qui n'intéresse pas seulement la ville de Lyon et ses Facultés, mais encore les nombreuses institutions industrielles et agricoles qui font la prospérité du département et dont l'avenir est lié au progrès de la science.

« Veuillez agréer, etc.

« *Le Recteur,*
« *Président du Conseil général des Facultés,*
« G. COMPAYRÉ. »

MESSIEURS,

J'ai quelques mots d'explication à ajouter à la lettre motivée du chef de l'Université lyonnaise.

Vous avez remarqué que, malgré la situation peu brillante du budget du pays, l'Etat donne 650,000 francs pour construire l'Institut chimique lyonnais.

Vous avez constaté également que la ville de Lyon, qui a un programme de travaus coûteus à réaliser, vient de donner, pour cette création importante, un terrain, qui vaut au bas mot, 400 à 450,000 francs, terrain qui est dans une situation tellement privilégiée que demain la mise en vente lui permettrait de réaliser très rapidement cette grosse somme dont elle aurait d'ailleurs immédiatement l'emploi.

Mais non, elle en fait le sacrifice en faveur d'une œuvre très importante pour notre industrie locale, j'ajoute pour notre industrie française.

Il s'agit, en effet, Messieurs, d'organiser à Lyon des laboratoires de chimie sérieusement agencés et suffisamment vastes pour abriter les élèves qui affluent de plus en plus dans notre ville pour recevoir l'enseignement théorique et pratique de la chimie.

Ce n'est pas un palais, Messieurs, qu'on va construire : c'est un atelier, c'est une usine en pisé de mâchefer. Vous n'y verrez pas,

comme à l'Université de Strasbourg, des statues monumentales, des sculptures, des travaus d'art fastueus qui captivent les foules. Mais, cependant, cette usine devra être aménagée et outillée avec toutes les ressources de la science moderne.

Or, cette installation et cet outillage exigent, terrain à part, 1,150,000 francs.

Il faut vous dire, Messieurs, que cet Institut chimique est destiné à recevoir les deus services de chimie de la Faculté des sciences, liés à la chaire de chimie générale et à celle de chimie industrielle et agricole, et les deus services de chimie de la Faculté de médecine, qui comprennent la chimie médicale et pharmaceutique et la chimie biologique.

L'Institut chimique devra recevoir cinq à six cents élèves environ, soit futurs médecins ou pharmaciens, soit se destinant à l'enseignement dans les lycees, soit enfin se proposant d'embrasser la carrière chimique, c'est-à-dire d'entrer dans l'industrie.

La Société des logements économiques de Lyon, avec laquelle l'Etat a traité, fait l'avance de cette somme de 1,150,000 francs. Elle recevra d'ailleurs, à valoir, la somme de 650.000 francs donnée par l'Etat.

Restent à trouver 500.000 francs.

La nouvelle loi, qui institue en France les Universités et qui leur donne la personnalité civile, ménage de ce fait un revenu annuel à l'Université lyonnaise. Les frais de travaus pratiques et certains examens des élèves doivent, désormais, figurer à son actif dans son budget.

De ce chef l'Université lyonnaise aura un revenu annuel d'une certaine importance.

Il sera prélevé sur ce revenu une annuité pour payer les intérêts de la somme empruntée et en même temps l'amortir progressivement. Mais ce n'est qu'à longue échéance que l'Université lyonnaise pourra solder sa dette. Les autres services de la Faculté de médecine et de la Faculté des sciences sont dotés en effet d'une façon très insuffisante, surtout si on les compare à ceus de l'étranger; ils demandent, de plus, de sérieus agrandissements en raison du nombre croissant des élèves. La création de l'Ecole du service de santé militaire en a élevé le contingent de trois cents environ.

Les revenus universitaires seront ainsi absorbés pendant de longues années pour satisfaire à ces autres besoins.

L'Institut chimique, qui dépendra toujours administrativement de la Faculté de médecine et de la Faculté des sciences, aura assurément

la part du roi dans ces revenus. Mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit de trouver annuellement des ressources pour amortir, capital et intérêts, la somme de 500,000 francs.

Mon regretté collègue, M. Raulin, fondateur de l'Ecole de chimie industrielle de Lyon, qui, chaque année, ne pouvait ouvrir ses laboratoires qu'à une dizaine d'élèves, faute de place, s'était particulièrement attaché à la création de cet Institut qui lui permettait d'en recevoir annuellement quarante ou cinquante.

Pour trouver de l'argent, il était allé frapper aux portes de l'industrie lyonnaise. Il a ainsi obtenu de plusieurs grands industriels de la région des promesses fermes, pouvant s'élever en tout à une quarantaine de mille francs. Le digne successeur de M. Raulin hérite de ces promesses, lesquelles seront plutôt accrues, loin d'être retirées.

Nos industriels lyonnais ne peuvent oublier, en effet, l'exemple de l'étranger, de l'Amérique, de l'Angleterre, de l'Allemagne, en particulier, où la fortune immense acquise dans l'industrie retourne pour une part à ces foyers scientifiques qui en sont la source féconde et intarissable.

N'est-il pas superflu de rappeler très longuement à mes collègues éclairés du Conseil général que notre industrie locale voit dans l'industrie allemande, suisse et même italienne, une concurrence tellement redoutable qu'elle se sent aujourd'hui sérieusement menacée ?

Si cette mission lyonnaise récente dans les provinces de la Chine, pour trouver de nouveaus débouchés, s'explique par notre esprit d'initiative plus en éveil à Lyon peut-être qu'ailleurs, est-ce qu'elle ne révèle pas aussi chez nos industriels un état de préoccupation et d'inquiétude?

La vérité est que nos industriels lyonnais regardent l'avenir avec appréhension.

S'ils se recherchent des débouchés, ils se préoccupent vivement aussi de réaliser, dans la fabrication, tous les progrès désirables: progrès dans le tissage, si vous voulez, mais progrès aussi dans les procédés de teinture, dans le choix et même dans la création de couleurs nouvelles. Et c'est ainsi qu'ils donnent leur argent à l'Institut chimique, qui trouvera certainement dans ses laboratoires des matières colorantes moins coûteuses et aussi d'un éclat plus riche et plus durable.

L'Exposition nationale de Genève vient à ce propos, de nous révéler, dans une statistique fort bien faite, une situation profondément navrante pour notre amour-propre, mais, surtout, navrante pour notre indépendance industrielle.

Ce petit pays de la Suisse, de 2,500,000 âmes environ, exporte annuellement à l'étranger pour seize millions de matières colorantes. Notre pays plus de dis fois plus grand en exporte seulement pour septmillions, tandis que l'Allemagne en exporte pour quatre-vingt-dis millions.

Mais aussi parcourez ces vingt-deus Universités allemandes, pénétrez dans leurs laboratoires merveilleusement outillés, et comptez-y ces nombreuses recrues qui se préparent à renouveler ou à augmenter, chaque année, cette armée de 6,000 chimistes qui travaillent dans les industries allemandes à leur prospérité continuellement croissante. Vous emporterez de cette visite, comme j'en ai eu moi-même l'occasion récente, un malaise profond, celui qui naît d'angoisses patriotiques.

L'Institut chimique de l'Ecole polytechnique de Zurich a coûté 3 millions 500,000 francs, plus du double de ce que coûtera le nôtre. Trois à quatre cents élèves fréquentent cet Institut; unis à ceus sortis des Instituts de Berne et de Genève, ils se donneront un jour la mission de maintenir la Suisse à la hauteur de ses récents progrès.

En France, les laboratoires de la Sorbonne, construits à neuf, viennent d'être ouverts. L'Ecole de chimie et de physique industrielles, fondée par la municipalité parisienne, est en voie de prospérité. L'Institut chimique de Nancy, élevé sur la frontière, de longues années après nos malheurs, est en pleine activité.

Lyon, qui a formé des élèves, qui en forme actuellement, a des moyens d'action insuffisants. Faute de locaus et d'outillage convenables, l'Université lyonnaise ferme sa porte, à regret, aux bonnes volontés. Elle réclame d'une façon pressante une nouvelle installation.

Elle s'est assuré des subsides qui empêcheront l'œuvre d'avorter. Elle fait, à cette heure, appel au concours clairvoyant du Conseil général qui lui sera particulièrement précieus et encourageant.

Me faisant son interprète, j'ai demandé l'autre jour, en séance de commission, au Conseil général du Rhône, la somme de 50,000 francs à régler en cinq annuités de 10,000 francs. La commission générale, après quelques demandes d'éclaircissements et de renseignements, auxquelles j'ai répondu et qui figurent d'ailleurs dans ce rapport, a accepté ma proposition à l'unanimité. Aujourd'hui, je demande au Conseil général du Rhône la même unanimité qui sera une véritable manifestation en faveur d'une science qui est, sans conteste, l'âme de l'industrie moderne et qui, bien plus, renouvelle les moyens d'action de l'agriculture française, laquelle aurait tort de désespérer, en dépit de la crise économique qu'elle traverse.

L'UNIVERSITÉ ET LES UNIVERSITÉS (1)

Mesdames, Messieurs,
Mes chers enfants,

J'ai accepté avec un grand plaisir l'offre qui m'était faite de présider la cérémonie qui nous rassemble aujourd'hui, parce qu'elle me fournissait l'occasion d'entrer pour la première fois en contact officiel avec les maîtres et les élèves des écoles municipales de l'arrondissement que j'ai l'honneur d'administrer depuis peu.

Mais ce n'est pas seulement comme représentant de la municipalité lyonnaise que je me réjouis d'avoir à vous adresser aujourd'hui quelques paroles, c'est aussi comme membre de l'enseignement supérieur, comme membre de l'Université lyonnaise, enfin reconnue par la loi, comme membre de l'Université de France, plus large dans sa compréhension, non seulement parce qu'elle s'étent à toute la France, mais aussi et surtout parce qu'elle embrasse les trois ordres d'enseignement.

Permettez-moi d'insister quelque peu sur cette comparaison entre les deux sortes d'Universités.

L'Université de France est la réunion de tous les établissements d'enseignement public existant sur toute l'étendue du territoire français, qu'ils se ràttachent à l'enseignement primaire, secondaire ou supérieur.

Fortement centralisée à Paris entre les mains de son grand maître, le ministre de l'instruction publique, elle a rendu et elle rent encore d'immenses services dans l'œuvre de l'unification nationale, dans le développement, au sein de toutes les classes de la société, dans

(1) Extrait d'une allocution prononcée, le 31 juillet 1896, par M. Beauvisage, à la distribution des prix des écoles du deusième arrondissement.

toutes les régions de notre pays, des sentiments de solidarité patriotique qui constituent la grande puissance morale de la République française.

Instituteurs primaires, professeurs de lycées et collèges, professeurs de Facultés, nous sommes tous, chacun dans la sphère de nos attributions, des collaborateurs de cette grande œuvre de progrès national, nous sommes tous des collègues et des confrères, et nous devons être, à ce titre, portés à nous connaître, à nous entr'aider, à nous aimer tout particulièrement les uns les autres.

Cet idéal d'union universitaire est-il réalisé actuellement ? En aucune façon ! Et cela à cause de l'excessive centralisation qui jusqu'ici a rattaché uniquement chacun de nous à ses supérieurs hiérarchiques, en lui laissant officiellement ignorer ses voisins.

Or, la loi toute récente qui vient de créer les Universités régionales n'a nullement remédié à ce défaut de l'organisation antérieure. Faut-il en faire un reproche au législateur ? Non, parce qu'il ne pouvait accomplir d'un seul coup une œuvre aussi considérable et aussi délicate que celle de la décentralisation universitaire. Mais il faut bien se rendre compte que cette œuvre n'est qu'à ses débuts.

Désormais l'enseignement supérieur est émancipé (dans une certaine mesure) de la tutelle de l'Etat, tandis que la situation de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire n'a pas été modifiée.

Les Universités régionales sont en somme des groupes de Facultés un peu plus autonomes que par le passé ; mais si nos Facultés des lettres, des sciences, de droit, de médecine et de pharmacie voient ainsi se desserrer les liens qui les attachaient au grand maître de l'Université de France, elles ne voient pas s'établir des liens qui les rattachent officiellement aux lycées, aux collèges et aux écoles primaires, écoles normales, écoles supérieures, écoles élémentaires et écoles maternelles.

C'est une lacune à combler plus tard. Mais qui la comblera ? N'attendons pas que ce soit la loi ; travaillons-y nous-mêmes, faisons pour la décentralisation des enseignements primaire et secondaire ce qui s'est fait pour celle de l'enseignement supérieur. Etablissons de notre propre mouvement des liens de plus en plus étroits entre nous, et, quand ils seront indestructibles, la loi les consacrera.

Mettons en œuvre l'initiative qui nous appartient à tous, inaugurons des mœurs nouvelles et nous arriverons à forcer la main au législateur ; car ce sont les mœurs qui font les lois.

A vous, mes collègues, mes amis de l'enseignement primaire, je viens dire :

« Nous avons maintenant une Université lyonnaise, et vous n'en êtes pas ! Votre ambition doit être d'en forcer la porte. Vous avez le droit d'en faire partie comme vous faites partie de l'Université de France. Faites valoir votre droit en vous en montrant dignes.

En ce faisant, vous n'irez pas, comme vous pourriez le craindre, contre les intentions de vos chefs. En travaillant comme ils l'ont fait, dans ces derniers temps, au développement des cours d'adultes et des conférences populaires, plusieurs ministres de l'instruction publique nous ont tracé la marche à suivre pour nous rapprocher les uns des autres. Sans y insister davantage, je me bornerai à rappeler cette parole de l'un d'eux, dictant leur devoir aux professeurs des Universités :

« C'est à l'enseignement supérieur de régler, pour ainsi dire, au fur et à mesure des découvertes, le diapason de l'instruction populaire ; c'est à lui d'en marquer le rythme et d'en assurer l'harmonie. »

Soyez assurés, Mesdames les institutrices et Messieurs les instituteurs, que dans ces conditions, vous me trouverez tout prêt à collaborer avec vous au développement et au perfectionnement de l'instruction primaire... »

NÉCROLOGIE

M. ALLÉGRET

Le 2 octobre 1896 ont eu lieu à Chindrieu (Savoie) les obsèques de M. Allégret. Tous ceux de ses collègues que les vacances n'avaient pas trop éloignés de Lyon avaient tenu à venir y assister.

M. Allégret était né à Bologne (Italie), de parents français, le 17 décembre 1829. Successivement professeur de cinquième au collège de Nemours et de mathématiques au collège de Meaux, il parvint, malgré ses nombreuses occupations, à passer avec succès l'examen d'entrée à l'Ecole normale supérieure. Chargé, après sa sortie de l'Ecole, d'un cours de mathématiques au lycée de Troyes, il termina sa préparation à l'agrégation, et, peu de temps après, en 1862, soutint avec succès sa thèse de doctorat devant la Faculté des sciences de Paris. Il fut alors nommé professeur de mathématiques au lycée d'Amiens (1863), mais il quitta bientôt cette ville (1864) pour prendre la chaire de mathématiques spéciales du lycée de Poitiers. Trois ans plus tard, il fut chargé d'occuper, à titre de suppléant, la chaire de mathématiques pures et appliquées de la Faculté des sciences de Clermont, dont il devint titulaire le 28 août 1869. Le 27 juillet 1877, il fut transféré dans la chaire de mathématiques appliquées de la Faculté des sciences de Lyon, où il n'a cessé de professer jusqu'à sa mort.

Comme on le voit, la carrière de M. Allégret suffit à montrer combien étaient grandes son ardeur et sa persévérance au travail. Un rapide coup d'œil sur ses travaux permet aussi de se rendre compte de leur importance et de l'étendue de ses connaissances. Pendant quelque temps, il porta d'abord son activité sur certains points de l'algèbre et de la théorie des nombres. Séduit bientôt par la nouvelle et très importante théorie des Quaternions de Hamilton, il entreprit, dans le mémoire qu'il devait présenter comme thèse de doctorat, d'exposer, d'après Hamilton, les règles du nouveau calcul, ainsi que la remarquable interprétation géométrique des symboles employés, et termina son travail en faisant une application très intéressante à la théorie générale des lignes et des surfaces courbes. En 1868, il fit paraître un volume de mélanges scientifiques et littéraires, dans lequel, après s'être occupé des travaux scientifiques de Pascal et de Viète, il examine les droits respectifs de Newton et de Leibnitz dans

l'invention du calcul infinitésimal, puis il entreprent, avec plusieurs membres de l'Institut, une controverse sur l'accélération de la lune et sur un point du calcul intégral. Plus tard, en 1875, il fit paraître le résultat de ses recherches sur le problème des trois corps et sur l'intégration des équations aux dérivées partielles du 1er ordre. A partir de ce moment, il porta surtout son attention sur les questions ayant trait à la chronologie. Il publia d'abord, en 1879, son mémoire sur le calendrier et l'établissement d'un calendrier perpétuel ; puis, en 1882, son mémoire sur l'ancienne Chine et la chronologie chinoise. Passant ensuite à la chronologie de Rome avant Jules César, il arrive, dans un mémoire très étendu, à faire voir que le calendrier de la République romaine a toujours été bien réglé, contrairement à l'opinion, généralement admise jusque-là, suivant laquelle aucune nation n'aurait jamais fait usage d'un calendrier aussi absurde.

Après avoir brièvement rappelé la vie et les travaus de M. Allégret, nous dirons quelques mots de l'homme lui-même. Lorsque plusieurs personnes se trouvent réunies pour discuter une question, il arrive souvent, lorsqu'elles sont à peu près d'accord sur la solution à faire intervenir, qu'elles se bornent à rappeler les seules raisons qui militent en faveur de cette solution. M. Allégret, en vrai mathématicien, n'admettait pas cette manière de faire, et il fallait avec lui que la discussion fût complète, aussi lui arrivait-il de se faire l'avocat d'office de l'opinion contraire, ce qui, parfois, pouvait paraître surprenant aux personnes qui n'avaient pas avec lui des rapports suivis ; celles qui l'ont beaucoup connu, et en particulier l'auteur de ces lignes, savent de quelle bienveillance il savait faire preuve, toutes les fois qu'il pouvait traduire cette bienveillance par des actes, car il tenait aussi peu que possible à en faire parade. Nous ne dirons rien de la tendre et constante sollicitude qu'il avait pour les siens, sollicitude dont il était d'ailleurs bien récompensé par les témoignages de profonde affection qu'il recevait de chacun des membres de sa famille, en qui il avait en outre la satisfaction de pouvoir compter autant d'esprits distingués. Enfin il n'est pas possible de terminer cette courte notice sans exprimer la plus profonde admiration pour le courage avec lequel il a supporté, pendant plus de quinze mois, le terrible mal auquel il a fini par succomber, ayant, même dans les moments les plus pénibles, la constante préoccupation de cacher ses souffrances, pour ne pas aviver encore la douleur qu'il voyait répandue autour de lui sur tous les visages. Il s'en est allé ainsi avec l'intime certitude de n'avoir jamais transigé avec ce que sa conscience lui avait indiqué comme un devoir.

J.-B. Flamme

M. le Dr Depéret, doyen de la Faculté des sciences, a prononcé les paroles suivantes sur la tombe de M. Allégret :

Je viens, au nom de la Faculté des sciences de Lyon, adresser un suprême adieu à notre cher collègue, le professeur Allégret, enlevé à l'estime et à l'affection de tous à la suite d'une longue et douloureuse agonie. En face de cette mort cruelle, en présence de cette famille éplorée et inconsolable, je n'ai pas le courage d'entreprendre de vous retracer dans le détail la vie de notre regretté collègue ; je me bornerai à vous dire que la carrière d'Allégret fut brillante comme professeur, calme et heureuse comme homme privé. Allégret fut avant tout le fils de ses œuvres : parti des échelons les plus modestes de la hiérarchie universitaire, il sut, par son intelligence, par son travail opiniâtre, s'élever jusqu'aux plus hautes fonctions de l'enseignement supérieur, en passant par l'Ecole normale d'abord, ensuite par l'enseignement des lycées, pour parvenir enfin à l'enseignement des Facultés.

Il débuta à la Faculté des sciences de Clermond-Ferrand et vint ensuite sur sa demande à la Faculté des sciences de Lyon où il occupait dignement la chaire de Mécanique rationnelle et appliquée de notre Université depuis près de vingt ans. Tout ceus d'entre nous qui l'ont connu et apprécié dans ces dernières fonctions sauront rendre justice à sa conscience et à son dévouement professionnel, à sa bienveillance pour ses élèves, à sa sollicitude pour leurs intérêts et pour ceux de la Faculté dont il faisait partie.

Allégret avait eu le bonheur de rencontrer sur son chemin, dès le début de sa carrière, la femme intelligente et dévouée avec laquelle nous pleurons aujourd'hui sa perte, et de se voir entouré d'une nombreuse famille, qui lui a procuré toutes les satisfactions possibles de l'esprit et du cœur. Pourquoi faut-il que cette existence à laquelle semblait promise une longue et heureuse vieillesse se trouve ainsi tranchée par cette cruelle maladie, au cours de laquelle notre malheureux collègue a su montrer une résignation et un stoïcisme dignes de l'admiration de tous ?

Puissent les regrets unanimes de ses collègues atténuer, si cela était possible, la douleur de cette noble famille si injustement atteinte dans la plus chère de ses affections. Au nom de tous tes collègues, Allégret, je t'adresse ce dernier adieu.

BIBLIOGRAPHIE

G. Michaut : *Les Pensées de Pascal disposées suivant l'ordre du cahier autographe, texte critique* (Fribourg, 1896, in 4°).

M. J. Michaut, ancien élève du Lycée et de la Faculté des lettres de Lyon, aujourd'hui professeur à l'Université de Fribourg, en Suisse, vient de publier dans les *Collectanea Friburgensia*. une édition nouvelle des *Pensées* de Pascal qui fera époque dans l'histoire des travaus relatifs à leur auteur.

Le nouvel éditeur justifie en ces termes sa publication : « Depuis l'année 1670, où Port-Royal a publié pour la première fois les *Pensées* de Pascal, jusqu'à nos jours, il en a été donné au public un grand nombre d'éditions. Si je crois pouvoir en ajouter encore une, c'est qu'il ne m'a point paru impossible de perfectionner, en m'en aidant, tant d'estimables travaus, c'est qu'il m'a paru utile de présenter aux lecteurs une édition — aussi complète que possible — qui n'eût systématiquement, ni plan ni apparence de plan — qui permît au premier coup d'œil de distinguer le plus ou moins d'authenticité des fragments — qui comprît, en outre, les diverses leçons du manuscrit original, les variantes des copies, les lectures des éditions antérieures les plus importantes. J'ai voulu publier les *Pensées* comme on publie les auteurs grecs et latins, en donner, en un mot, une édition *critique*. »

C'est faire le meilleur éloge de l'édition nouvelle que de dire qu'elle réalise entièrement ce programme. Elle est, à vrai dire, la première édition complète des *Pensées*. M. Michaut a, en effet, trouvé dans le manuscrit original une quinzaine de pensées entièrement inédites et il en a complété un grand nombre d'autres. Il a, de plus, distingué par des caractères typographiques spéciaus les pensées rédigées par Pascal lui-même de celles qui ont été dictées par lui ou recueillies par un tiers. Il a, en un mot, jeté les bases d'une étude définitive sur un auteur qu'on pouvait croire entièrement connu, et qui, en fait, ne l'était pas.

Mais M. Michaut ne s'en est pas tenu là. Il a fait précéder son édition d'une introduction détaillée sur Pascal, d'un tableau chronologique de sa vie et de ses œuvres et d'une précieuse notice bibliographique. Il vient, enfin, de publier à part un texte de l'*Abrégé de la vie de Jésus-Christ* de Pascal (Fribourg, 1897, in-12), qui complète son édition des *Pensées*.

L'ensemble de ces travaus, qui ont demandé des années, fait le plus grand honneur au jeune érudit, et on peut affirmer hardiment qu'il sera désormais impossible de parler de Pascal sans y avoir recours. Sans doute M. Michaut, qui s'est voué avec amour à cette œuvre de patience, trouvera dans cette constatation sa meilleure récompense.

J. T.

Bibliothèque de la Faculté des Lettres de Paris, publiée sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique. Fascicule II. *Antinomies linguistiques*, par M. Victor Henry, professeur de sanscrit et de grammaire comparée des langues indo-européennes à la Faculté. — (1 vol. grand in-8°, 2 fr. — Félix Alcan, éditeur.)

Aucune science n'est encore plus contestée que la linguistique. La science du langage parlé n'a pas oublié qu'elle a pris naissance dans le confinement poudreus des bibliothèques, et elle traîne à sa suite un inquiétant bagage d'entités surannées. Ce sont ces antinomies que l'auteur s'est proposé d'exposer et de résoudre une à une, en rappelant au passage des vérités depuis longtemps établies et trop souvent méconnues.

L'extrait suivant de la table des matières montrera mieus qu'une analyse l'intérêt que ce travail offre aux professeurs et aux étudiants, historiens ou philosophes, grammairiens et linguistes : *Nature du langage*, qu'est-ce que le langage ? la vie du langage, la vie des mots. — *Origine du langage*, le langage-réflexe, le langage-signal, le langage interprète de la pensée. — *Langage et pensée*, moins de mots que d'idées ? plus de mots que d'idées ? langage transmis et langage appris, conscience de l'acte, inconscience du procédé, etc.

Une Famille littéraire à Lyon. Les quatre Tisseur, recueil de quelques-unes de leurs œuvres avec une introduction par Ed. Aynard. A-H. Storck, édit. 1896, in-8.

Par ce beau volume, luxueusement édité, est orné de quatre portraits en héliogravure, M. Ed. Aynard s'est proposé d'élever un monument aus quatre frères Tisseur : Barthélemy, Jean, Alexandre et Clair. Il est sans doute superflu de présenter aus lecteurs de ce *Bulletin* ces quatre personnalités si intéressantes et si profondément lyonnaises. Mais ce dont il faut savoir gré à M. Aynard, c'est d'avoir rendu l'étude de leurs œuvres accessible à tout le monde en faisant, dans leurs nombreus écrits, un chois intéressant, et, en faisant précéder ce chois d'études biographiques et critiques remarquables. Assurément, ni Clair Tisseur ni ses frères n'étaient des inconnus pour les lecteurs lyonnais. Mais leur œuvre était à la fois trop considérable et trop dispersée pour qu'il fût aisé de s'en faire une idée suffisante. Aus nombreus admirateurs des Tisseur, il fournira l'occasion de relire quelques-unes de leurs meilleures pages, en même temps que les excellentes études que leur a consacrées M. Ed. Aynard. Aux bibliophiles enfin, il apporte, sous sa forme typographique achevée, un livre à conserver précieusement.

LISTE DES NOUVEAUX MEMBRES
DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ LYONNAISE

MM. Darnat (Francisque), 1, rue de l'Hôtel-de-Ville.
Icard (J), 48, rue de la République.
Bonnet (J.-B.), 9, rue de l'Arbre-Sec.
Gonindard (Laurent), 11, place Croix-Pâquet.
Jarrosson (Maurice), 18, rue Lafont.
Bardon (Eugène), 4, Grande rue des Feuillants.
Andrimasse (Hilaire), 4, quai Saint-Clair.
Mmes Dumarest, 1, place des Hospices.
Bourgeot, 1, rue Dauphine.
Clavel, 27, rue Sainte-Hélène.
Morelet, 35, rue Vaubecour.
MM. Dubreuil, 5, rue du Peyrat.
Joly, 4, rue Servient.
Rieu (Louis), 27, rue Vendôme.
Schirmer, Faculté des lettres.
Roy (Camille), 74, cours de la Liberté.
Perrier, 20, rue Godefroy.
Ledoux, 23, place Bellecour.
Marduel, 24, rue Sainte-Hélène.
Giraud, 19, cours Lafayette.
Auraud, 1, rue Victor-Hugo.
Troussel, 72, montée Choulans.
Girin, 24, rue de la République.
Crozet, 105, rue de l'Hôtel-de-Ville.
Cumin (Louis), 6, rue de la République
Pupier, 11, cours du Midi.
Richard, 1, cours du Midi.
Cotte (Léon), 2, quai de Retz.
Gros, 12, rue de la République.
Morin-Pons (Henri), 15, quai Saint-Clair.
Moyne (Eugène), 6, rue Sala.
De Montille, 5, quai de la Charité.
Cahuzac (Laurent), 36, quai Saint-Antoine.
Dubois (Alexis), 13, rue Centrale.
Vincent, 35, rue Sainte-Hélène.
Rodet, 8, place Bellecour.
Longuet (Marius), 61, cours Morand.
Billand, 41, rue Vaubecour.
Poirier (Marius), 61, rue de l'Hôtel-de-Ville.
Souchon (Lucien), 5, place de la Charité.
Roques, 5, place de la Charité.
Guigue, 4, rue de la République.
Destot, 16, rue Saint-Dominique.
Lagrange, 10, rue du Plat.
Vindry-Noel, 1, rue du Plat.
Ginon, 34, quai de la Charité.
Devize, Maison Mazelet, place Tholozan.
Mme Guttinger, 12, place des Hospices.

CHRONIQUE UNIVERSITAIRE ET INFORMATIONS

Faculté de droit. — Il a été créé une chaire d'histoire des doctrines économiques et d'économie politique. M. Souchon a été nommé titulaire de cette chaire.

M. Lambert, agrégé des Facultés de droit, a été chargé d'un cours d'histoire du droit.

M. Josserand a été chargé d'un cours d'histoire du droit public.

A été reçu à l'agrégation de droit : M. Bouvier (Emile), docteur de la Faculté de Lyon, actuellement attaché à la Faculté de Caen.

Ont été admissibles : MM. Josserand et Brouilhet, docteurs de la Faculté de Lyon.

*
* *

Faculté de médecine. — M. Regaud, docteur en médecine, est nommé chef des travaus d'anatomie générale et d'histologie.

M. Bert, docteur en médecine, prosecteur, est délégué dans les fonctions de chef des travaus d'anatomie.

M. Bordier, docteur en médecine, pharmacien de 1re classe, est chargé des fonctions d'agrégé et nommé chef des travaus de physique.

M. Rodet, agrégé près la Faculté de Lyon, est chargé d'un cours de microbiologie à la Faculté de Montpellier.

M. J. Courmont est nommé chef des travaus de médecine expérimentale.

M. Fauchon est nommé préparateur de chirurgie médicale.

M. Jacqueau est nommé chef de clinique ophtalmologique.

M. La Bonnardière est nommé moniteur de clinique chirurgicale.

M. Vignard est nommé préparateur de zoologie.

M. Duplant est nommé aide-préparateur d'anatomie pathologique.

M. Nicolas est nommé préparateur de médecine expérimentale.

M. Levrat est nommé moniteur de clinique médicale.

*
* *

Faculté des sciences. — La Faculté des sciences a perdu, pendant les vacances, un de ses professeurs les plus estimés en la personne de M. Allégret.

M. Lafon a été admis à faire valoir ses droits à la retraite. Il emporte tous les regrets et l'estime de ses collègues et de l'Université lyonnaise.

M. Flamme est chargé, pour l'année scolaire, d'un cours de mécanique rationnelle.

M. Cartan, maître de conférences à l'Université de Montpellier, est nommé maître de conférences de mathématiques.

M. Vessiot, chargé de cours à l'Université de Toulouse et ancien professeur de mathématiques spéciales au lycée de Lyon, où il a laissé les meilleurs souvenirs, est chargé d'un cours de calcul différentiel et intégral.

M. Couturier est nommé maître de conférences de chimie industrielle.

*
* *

Faculté des lettres. — Il a été créé une chaire d'histoire de la philosophie et des sciences. M. Hannequin a été nommé titulaire de cette chaire.

M. Bourguet, agrégé des lettres, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, est nommé pour l'année scolaire 1896-97, maître de conférences de langue et littérature grecques, en remplacement de M. Legrand, en congé.

Tout récemment, il vient d'être créé une chaire de littérature anglaise et une chaire de littératures modernes comparées, dont M. Legouis et M. Texte ont été nommés les titulaires. Ces deux créations ont pu être faites grâce au concours financier de la *Société des amis de l'Université* et à son bienveillant appui.

M. Têtevuide, commis au secrétariat, a été nommé secrétaire de la Faculté d'Aix.

M. Clère est nommé commis au secrétariat des Facultés de droit et des lettres.

*
* *

Libéralités universitaires. — Le nom du généreus donateur qui a fait à l'Université le magnifique présent auquel il est fait allusion dans les discours qu'on a lus plus haut, est connu. C'est M. Falcouz, le banquier bien connu de notre ville. Si nous sommes bien informés, la rente de la somme de 100.000 francs que M. Falcouz donne à l'Université sera destinée alternativement aux laboratoires des Facultés des sciences et de médecine, et à des pris décernés par chacune des quatre Facultés à l'étudiant français auteur du meilleur mémoire sur un sujet donné, soit quatre lauréats, remportant chacun un prix de 1,000 francs, tous les deus ans.

Espérons que cette belle donation, qui apporte à l'Université, comme il a été dit, ses « dragées de baptême », trouvera des imitateurs. Elle a été assurément l'un des épisodes les plus universellement goûtés de nos fêtes d'inauguration.

Le Gérant : A. STORCK

LYON. — IMP. A. STORCK, 78, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE

BULLETIN
DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

M. Émile CHARLES

M. Charles, recteur honoraire de l'Académie de Lyon, correspondant de l'Institut, officier de la Légion d'honneur et de l'Instruction publique, est décédé à Clamart (Seine), le 10 janvier 1897.

Il serait téméraire, presque au lendemain du jour où a disparu cet homme éminent, de vouloir exposer complètement sa vie laborieuse et analyser toutes ses œuvres. Le temps fait défaut pour réunir tous les documents nécessaires à cet exposé et à la rectification des erreurs contenues dans les notices qui ont été publiées jusqu'ici. Mais il doit être permis à l'un des professeurs qui ont été associés aux derniers travaux de M. Charles de parler sommairement, aux Amis de l'Université de Lyon, du grand éducateur qui a, pendant dix-sept ans, dirigé nos quatre Facultés.

Né à Valenciennes (Nord), le 9 septembre 1825 (1), M. Charles (Émile-Auguste-Edmond) entra dans l'Université, le 20 février 1846, en qualité de maître d'études suppléant au Collège royal de Caen. L'emploi était bien modeste ; mais le jeune fonctionnaire se fit aussitôt remarquer par sa bonne volonté et par des mérites exceptionnels, si bien que, dès le 9 novembre de la même année, il fut chargé de cours supplémentaires de philosophie et de rhétorique pour un groupe assez important d'élèves du Collège. Tout en consacrant une grande partie de son temps à la préparation de ses leçons, M. Charles suivait les cours de la Faculté de droit et de la Faculté des lettres. Bien des fois il a évoqué devant nous le souvenir

(1) Le *Dictionnaire des Contemporains* de M. Vapereau, et M. de Franqueville, *Le premier Siècle de l'Institut de France*, II, p. 300, disent : le 13 mars 1831 !... Ce n'est pas la seule grave erreur que les journaux de Lyon leur ont empruntée, quand ils ont voulu faire la biographie de M. Charles. Avec un peu de réflexion, ils auraient évité le mélange, vraiment singulier et plein de contradictions, que leurs devanciers ont fait des états de services de notre ancien recteur M. Émile Charles, et de ceux d'un autre universitaire, son homonyme, M. Anatole Charles, né le 13 mars 1831, agrégé des lettres le 29 septembre 1857, etc.

de maîtres, dont nous avons été comme lui l'élève, et dont les noms sont restés en honneur dans l'Université de Caen, en particulier du professeur de philosophie, Antoine Charma, qui était alors dans la période la plus brillante, mais aussi la plus orageuse, de sa longue carrière. Là ne se bornait pas l'activité de M. Charles. Nous avons, dans notre bibliothèque normande, un petit volume, publié à Caen en 1847 (1), contenant des notices sur d'illustres personnages, dont les statues ou les bustes venaient d'être solennellement placés dans le Palais de l'Université. L'initiative de cette publication avait été prise par Léon Puiseux, professeur d'histoire au Collège, que naguère nous avons revu à Lyon inspecteur général de l'Instruction publique. Mais M. Puiseux n'a guère rédigé qu'une moitié des notices ; les autres sont signées par M. Charles.

Le 17 septembre 1847, M. Charles fut chargé d'un cours au Collège de Saint-Omer. Deux ans plus tard, le 20 septembre 1849, il fut nommé professeur de philosophie au Collège de Dunkerque.

Si l'on ajoutait foi aux notices du *Dictionnaire des contemporains* de Vapereau et de l'Académie des sciences morales et politiques, M. Charles serait entré à l'École normale supérieure en 1851 et aurait obtenu l'agrégation des lettres en 1857. Il y a là deux erreurs bien certaines. M. Charles n'a pas été élève de l'École normale ; c'est en enseignant dans les collèges qu'il s'est préparé à conquérir le titre d'agrégé, et il n'a pas attendu l'année 1857 pour l'obtenir ; il l'a mérité trois ans plus tôt. La liste des agrégés reçus en 1854 est assez longue. Depuis les réformes de M. Fortoul, toutes les agrégations spéciales étaient supprimées et il n'y avait plus qu'une seule agrégation d'ordre littéraire, l'agrégation pour l'enseignement des lettres, dont il fallait être muni, lors même que l'on voulait être philosophe ou historien. Parmi les dix-huit candidats institués en 1854, on trouve M. Charles, et il est classé au deuxième rang. Les plus connus des agrégés avec lesquels il a lutté sont M. Émile Levasseur, qui obtint la première place, M. Francisque Sarcey, qui obtint la quatrième, M. d'Hugues, M. Eugène Fialon, M. Edme Cougny, etc., etc.

Dans l'arrêté du 16 octobre 1854, qui institue les nouveaux agrégés pour l'enseignement des lettres, M. Charles est qualifié « Chargé de la classe de logique au Lycée de Lille ». Ce titre de « Chargé de classe » fut naturellement remplacé par celui de pro-

(1) *Notices sur Malherbe, Laplace, Varignon, Rouelle, Vauquelin, Descotils, Fresnel Dumont d'Urville* ; Caen, Delaporte, 1847, in-12.

fesseur. Au mois de janvier 1855, M. Charles fut nommé professeur de logique au Lycée de Nantes. Deux ans plus tard, le 8 janvier 1857, il fut attaché avec le même titre au Lycée de Bordeaux, dans lequel il a enseigné pendant sept années.

C'est à Bordeaux qu'il a rédigé les deux thèses qu'il présenta à la Faculté des lettres de Paris pour le doctorat ès-lettres et qu'il soutint en 1861 (1).

De la thèse latine, qui a pour titre *De vitæ natura dissertatio* (2), nous dirons peu de chose. C'est un exposé intéressant des doctrines qui ont été proposées pour expliquer les divers phénomènes de la vie. M. Charles s'écarte résolument des systèmes qui rattachent les fonctions de la vie aux forces physico-chimiques du corps : « *Munera vitæ aliena sunt a corpore* » ; il combat très nettement ce qu'on appelle aujourd'hui l'organicisme. D'un autre côté, après avoir, non sans quelque malice, répondu aux fins de non-recevoir que les disciples de Barthez opposaient aux critiques des philosophes, il se refuse à admettre l'existence d'un principe vital qui servirait d'intermédiaire entre l'âme et le corps (3). Il se prononce enfin, avec Platon et Aristote, avec les grands docteurs du moyen âge, avec MM. Ravaisson et F. Bouillier, en faveur de l'animisme : « *Munera vitæ aliena sunt ab omni quolibet principio præter animum* ». — L'exposé de M. Charles est d'une lecture agréable. Présentées dans une langue qui se prête mal à rendre les hautes spéculations philosophiques, les doctrines de l'École de Montpellier, celles de Flourens, celles des philosophes contemporains, ne manquent pas d'une certaine originalité. Mais les études psychologiques des trente dernières années ont introduit dans le problème de l'action de l'âme sur le corps tant d'éléments nouveaux que le mémoire de M. Charles paraît n'avoir plus beaucoup de lecteurs. C'est un simple document à consulter pour déterminer l'état de la question en 1861.

La thèse française (4), dédiée à Victor Leclerc, a une bien

(1) Le visa de la thèse française est daté du 5 mars 1861 ; celui de la thèse latine du 19 avril 1861.

(2) Bordeaux, imprimerie Delmas, 1861, in 8°, 132 pages ; la thèse est dédiée « Amicissimo viro Ferdinand Delavigne ».

(3) Après une lecture attentive de la dissertation de M. Charles, on est un peu surpris de lire dans le rapport de M. Félix Ravaisson sur *La philosophie en France au XIX° siècle*, 1868, p. 172 et suiv., que M. Charles, dans sa thèse, s'est montré « plutôt favorable aux opinions vitalistes ».

(4) *Roger Bacon, sa vie, ses ouvrages, ses doctrines, d'après des textes inédits* : Bordeaux, typographie Gounouilhou, 1861, in-8°, XV-416 pages.

autre valeur. Elle est consacrée à Roger Bacon, à ce moine franciscain, qui, s'il n'a pas été, comme le disait M. de Humboldt, la plus grande apparition du moyen âge, a mérité, au siècle de saint Louis, une place honorable à côté de saint Thomas d'Aquin, de saint Bonaventure et d'Albert le Grand. On l'a qualifié *Doctor mirabilis*, et il fut vraiment un docteur merveilleux, d'abord par la variété et par l'étendue de ses connaissances en tout genre, mais plus encore par l'énergie et l'indépendance de son caractère, par l'héroïque désintéressement avec lequel il s'exposa à perdre son repos et même sa liberté pour s'attaquer aux vices et aux préjugés de son temps, sans acception de partis, sans ménagements pour les personnes, au risque de froisser toutes les idées et tous les amours-propres.

L'étude de M. Charles sur Roger Bacon est principalement historique. L'auteur raconte d'abord la vie de cet homme extraordinaire; puis il énumère ses œuvres, dont la dispersion rend la détermination si difficile; il expose ses idées sur la méthode et sur les sciences, ses opinions sur la métaphysique, la psychologie et la morale, ses travaux et ses découvertes scientifiques; il publie, enfin, pour justifier cet exposé, un important recueil d'extraits et d'analyses d'œuvres restées jusqu'à ce jour inédites.

Ceux qui n'ont connu M. Charles que pendant les dernières années de sa vie se le figurent-ils bien courant de bibliothèque en bibliothèque, soit en France, soit en Angleterre, à la recherche de tous les manuscrits qui pouvaient contenir quelques fragments des livres de Roger Bacon, en déchiffrant de longues pages, les comparant les uns avec les autres? Un des juges qui prirent une part très active à la soutenance de la thèse en Sorbonne, M. Émile Saisset, écrivait, en 1861, dans la *Revue des Deux Mondes* : « La monographie de M. Charles sur Roger Bacon est le résultat de six années de recherches et d'efforts. Rien n'a pu lasser la patience ni refroidir le zèle de ce jeune bénédictin de la philosophie. Voyages lointains et coûteux, transcriptions pénibles, déchiffrements laborieux, aucune épreuve ne l'a rebuté. Nul manuscrit connu n'a échappé à ses recherches. Il en a demandé de nouveaux à toutes les bibliothèques, à la Bodléienne, au British Museum, à la collection Sloane, au musée Ashmole, à la Bibliothèque impériale, à la Mazarine, à tous les collèges d'Oxford, à toutes les collections de Londres, de Paris, de Douai, d'Amiens. Le fruit de tant de soins, de fatigues et de veilles est un ouvrage des plus distingués, que la Faculté des lettres de Paris, après une soutenance brillante en Sorbonne, a

consacré par un suffrage unanime (1). » M. Fortoul, sous le Ministère duquel M. Charles avait commencé son travail, avait facilité, par ses recommandations, l'accès des bibliothèques étrangères, et ce haut patronage assura presque partout au jeune philosophe un concours bienveillant.

Tous ceux qui, depuis 1861, se sont occupés de Roger Bacon, et ils sont nombreux en France (2), en Angleterre, en Allemagne, aux États-Unis, ont loué, comme il méritait de l'être, le livre si complet et si savant de M. Charles. C'est à peine si on lui a reproché d'avoir obéi à quelque excès de complaisance ou de faveur dans les jugements qu'il a portés sur le *Doctor mirabilis*. Il aurait exagéré notamment en le présentant comme un métaphysicien vraiment original, égal et même supérieur aux plus illustres de ses contemporains. Peut-être! Mais ceux-là même qui ne sont pas de son avis rendent hommage aux scrupules avec lesquels ses opinions ont été présentées. Son livre abonde en citations intéressantes; il offre un choix curieux de textes inconnus. Le plus souvent, il laisse parler Bacon, se bornant à donner les explications nécessaires pour le bien faire comprendre.

Son but, il l'a dit lui-même, n'était pas de porter un jugement sur Bacon, mais de permettre à ses lecteurs de le juger en connaissance de cause. Il ne voulait ni exalter ni abaisser le moyen âge; il désirait faire entendre, aux hommes qui tiennent à avoir une opinion raisonnée sur le XIIIe siècle, la voix d'un témoin éclairé. Mais, si grande que soit la réserve, on peut être séduit par l'indépendance du caractère de Bacon. Ce précurseur de l'esprit moderne a peut-être parfois manqué de mesure dans ses critiques; il a pu obéir aux mouvements d'un orgueil excessif. N'a-t-il pas droit à la sympathie qu'excitent tous les grands génies qui ont été persécutés pour avoir eu beaucoup trop tôt le pressentiment de l'avenir?

M. Charles n'a pas, d'ailleurs, lorsqu'il l'a jugé nécessaire, dissimulé les critiques que méritent aujourd'hui certaines opinions de Bacon. Avec quelle verve il montre combien ce docteur, qui a si souvent entrevu les vrais besoins de la science et de la civilisation, a été en défaut lorsqu'il s'est occupé du droit civil! Le droit romain, dont l'étude avait pris, à la fin du XIIe siècle, un essor surprenant, devenait au XIIIe siècle, entre les mains des légistes, une arme dangereuse contre l'organisation sociale de l'époque. Bacon n'a pas su

(1) *Revue des Deux Mondes*, 15 juillet 1861, T. 34, p. 364.

(2) Voir Charles Jourdain, *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1873, p. 309.

se dégager des opinions des canonistes au milieu desquels il vivait. Comme eux, il déclame, avec une indignation curieuse, contre les clercs qui étudient ce droit. Ceux qui s'adonnent à une chose si grossière ne méritent pas de rester dans l'Église ; *Convenit fieri laicum qui talibus ruditatibus se inclinat*. Les professeurs de droit de Bologne et de toute l'Italie sont fort malmenés pour vouloir imposer aux clercs du monde entier les lois de leur pays. S'il faut que les clercs cessent d'être régis par le droit canonique, mieux vaut pour eux se soumettre aux lois de la nation à laquelle ils appartiennent. Les clercs anglais vivront sous les lois de l'Angleterre, les clercs français sous les lois de la France. Ce sera moins déraisonnable que d'imposer aux uns et aux autres les lois de l'Italie ! — M. Charles fait très justement remarquer que, sur ce point, Bacon a méconnu les intérêts de l'avenir ; il n'a pas vu que les progrès du droit civil, bien loin d'être une cause de destruction pour la science, tourneraient au profit de l'égalité.

Un ancien Grand-Maître de l'Université, qui aimait passionnément le talent et la philosophie, donna alors à M. Charles des témoignages du plus vif intérêt. Victor Cousin, dès 1848, à l'occasion d'un manuscrit de Roger Bacon, avait recommandé aux jeunes érudits l'étude de la vie et des œuvres de ce scolastique, qui lui apparaissait comme l'un des plus grands esprits du moyen âge. Mais, connaissant bien les difficultés de la tâche, il osait à peine espérer qu'un professeur français y consacrerait ses loisirs ; son appel était principalement adressé aux savants d'Oxford et de Cambridge. Sa satisfaction fut grande de voir son vœu réalisé par M. Charles, qu'il n'avait pas eu l'occasion de juger pendant sa longue maîtrise philosophique, et avec lequel il se mit aussitôt en relations. Il résolut de l'attirer à Paris, et, pour obtenir sa nomination dans un des lycées, il usa de toute l'influence qu'il avait conservée. Le succès ne couronna pas ses premières démarches. Mais, dès que le Ministère de l'Instruction publique eut été confié à M. Duruy, qui inaugura son administration par des visites et des demandes de conseils aux plus illustres des universitaires de l'époque (1), M. Cousin se montra plus actif qu'il n'avait pu l'être auprès de M. Rouland, et il obtint gain de cause. Le 16 octobre 1863, M. Charles fut choisi pour suppléer, dans la chaire de philosophie du lycée Louis-le-Grand, M. Paul Janet, qui venait d'être attaché à la Faculté des lettres de Paris.

(1) Jules Simon, *Victor Cousin*, 1891, p. 113.

La délégation n'était que temporaire et M. Duruy en subordonna le maintien à la condition formelle que M. Charles subirait heureusement l'année suivante les épreuves de l'agrégation de philosophie. Imposer à un agrégé des lettres, muni du doctorat et tout près de sa quarantième année, l'obligation de concourir, c'était se montrer bien rigoureux. M. Charles accepta le supplément de travail que l'on ajoutait ainsi à ses devoirs professoraux et il se prépara au concours qui devait s'ouvrir le 16 août 1864. A la suite d'épreuves dans lesquelles il montra de rares qualités personnelles et une profonde instruction, il obtint le titre d'agrégé de philosophie. Son nom ne figure, il est vrai, qu'au troisième rang sur la liste dressée par le jury ; les deux premières places furent attribuées à MM. Alfred Fouillée et Ollé-Laprune.

M. Duruy tint fidèlement la parole qu'il avait donnée. Le rapport de l'Inspecteur général qui présidait le jury est daté du 8 septembre 1864. Dès le lendemain, 9 septembre 1864, M. Charles, chargé à titre de suppléant de la classe de philosophie au lycée Louis-le-Grand, fut nommé professeur de philosophie (3e classe) au dit lycée, en remplacement de M. Janet, appelé à d'autres fonctions. Aussi, dans l'arrêté du 19 octobre 1864, qui donna l'investiture aux nouveaux agrégés de philosophie, M. Charles put être qualifié « professeur au lycée impérial Louis-le-Grand ».

Victor Cousin, qui l'appelait alors « son cher enfant », lui prodigua pendant quelque temps les encouragements et les témoignages d'affection. Mais l'indépendance de caractère de M. Charles se conciliait mal avec l'absolutisme de l'éminent philosophe. M. Jules Simon, qui a longtemps vécu dans l'intimité du maître, a dit un jour : « On sortait tout meurtri d'une discussion avec lui : car il vous mettait dans l'alternative de rompre absolument ou d'obéir. » Cette obéissance sans réserve n'était pas possible pour M. Charles : de là quelques refroidissements, et, sinon la rupture, au moins une altération progressive des bonnes relations. M. Charles ne dissimulait pas la peine que lui avaient causée ses dissentiments avec M. Cousin et il ne parlait jamais de son ancien protecteur qu'avec émotion et reconnaissance.

M. Charles a enseigné la philosophie à Louis-le-Grand de 1863 à 1872. Tous ceux qui ont été ses élèves pendant ces neuf années ont gardé de ses leçons un impérissable souvenir. « La gravité, la conscience, les fortes convictions morales, la passion éducatrice et la foi au triomphe du bien, qui caractérisaient l'enseignement de cet homme de devoir et lui communiquaient une éloquence simple

et mâle singulièrement efficace, firent sur Marion une forte et durable impression (1). » Ce que M. Boutroux dit de Marion peut être appliqué à beaucoup d'autres des disciples de M. Charles, à M. Espinas, à Auguste Burdeau, à M. Ferdinand Brunetière, qui, en 1894, le jour de l'inauguration de la statue de Claude Bernard, se fit publiquement, à Lyon, l'interprète de la reconnaissance de ses condisciples.

Le 8 août 1865, M. Charles prononça le discours d'usage à la distribution des prix du Lycée Louis-le-Grand. Dans ce discours, il traça, « avec une grande élévation de pensées et une élégance de style remarquable, le tableau de la vie qui attend la jeunesse à son entrée dans le monde (2). »

Deux ans plus tard, par décret du 14 août 1867, M. Charles fut nommé chevalier de la Légion d'honneur ; il avait alors vingt et un ans de services (3).

C'est pendant son séjour à Paris, et pour faciliter son enseignement, que M. Charles commença à publier des éditions, à l'usage des élèves, des principaux auteurs qu'ils devaient étudier en philosophie. Accompagnées de très intéressantes notices où une bonne part est faite à la critique raisonnée, d'arguments analytiques, d'annotations historiques et philologiques, ces éditions sont assez nombreuses. Nous citerons, entre autres, parmi les œuvres ainsi publiées, et sans trop certifier les dates, le *De Republica* de Cicéron (1866), *La Logique de Port-Royal* (1868), le *De Finibus bonorum et malorum*, avec une traduction des deux premiers livres (1875), le *Cato major seu de senectute dialogus* (1875), les *Disputationum Tusculanarum libri (?)*, les *Lettres de Sénèque à Lucilius* (1878), le *Lœlius seu de amicitia dialogus* (1879), etc., etc.

En 1873 et en 1876, parurent deux volumes, intitulés *Lectures de philosophie, contenant des fragments extraits des philosophes anciens et modernes.*

Au mois d'août 1870, sa tâche professionnelle terminée, M. Charles était allé demander à l'une des plages normandes un peu de repos et le renouvellement des forces nécessaires à l'accomplissement des devoirs de l'année à venir. La nouvelle de nos premiers désastres

(1) Émile Boutroux, *Revue internationale de l'Enseignement*, 15 octobre 1896, p. 290.

(2) *Bulletin administratif*, 1865, II, p. 160.

(3) Un simple rapprochement de dates montrera quel jugement on portait en haut lieu sur cet excellent professeur : 3e classe, le 9 septembre 1864 ; 2e classe, le 29 décembre 1866 ; Légion d'honneur, le 14 août 1867 : 1re classe, le 26 décembre 1867.

lui fut portée dans cette retraite et son patriotisme en souffrit cruellement. Dès que l'investissement de Paris par les armées allemandes devint vraisemblable, il se hâta de retourner à son poste. Pendant le siège, tout en s'acquittant dans une large mesure de ses devoirs de citoyen, il fit régulièrement au lycée son cours de philosophie. Ni le froid, ni la famine, ni, pendant les tristes jours de janvier, les dangers du bombardement, ne purent l'arrêter. Même après le 18 mars, malgré les supplications de ceux qui l'entouraient, il resta à Paris et continua ses leçons tant qu'il y eut un élève pour en profiter. Quand les auditeurs lui firent défaut et que le lycée fut fermé, il n'était plus libre de partir; il dut rester spectateur impuissant des scènes terribles de la semaine néfaste.

Les cruelles émotions qu'il ressentit alors ébranlèrent sa santé, sans toutefois mettre obstacle à ce qu'il remontât dans sa chaire. Mais, en 1872, il fut obligé de solliciter, pour une année, un congé d'inactivité, qui lui fut aussitôt accordé (1); sa voix était si altérée qu'il ne pouvait plus sans fatigue se faire entendre par ses nombreux élèves. Le mal n'ayant pas disparu, le congé dut être renouvelé en 1873 (2). Sans beaucoup d'insistance, M. Charles aurait obtenu des vacances illimitées, et même, comme son heureux concurrent de 1864, M. Alfred Fouillée, une liquidation anticipée de sa retraite. Mais il se sentait encore assez jeune, assez actif, pour rendre à l'Université des services en dehors du professorat. Sans rien préciser, il demanda à entrer dans l'administration. Le rectorat de l'Académie de Clermont lui fut offert et il l'accepta.

Les deux années de congé, si elles furent bien des années de repos physique, ne détournèrent pas M. Charles de ses études philosophiques. Tout en collaborant activement à la nouvelle édition, que dirigeait M. Adolphe Franck, du *Dictionnaire des sciences philosophiques*, M. Charles réunissait depuis longtemps les matériaux d'un Dictionnaire de philosophie, qui serait son œuvre personnelle et exclusive. De longs mois de loisir favorisèrent singulièrement les dernières recherches préliminaires, la mise en œuvre des documents et la rédaction définitive.

Que sont devenues toutes les notes accumulées pendant vingt ans, toutes les feuilles préparées pour l'impression? M. Charles s'est-il, avec sa modestie habituelle, défié de la valeur et de l'utilité de son œuvre? A-t-il jugé que la publication de ses *Éléments de philo-*

(1) Arrêté ministériel du 8 octobre 1872.
(2) Arrêté ministériel du 4 octobre 1873.

sophie était suffisante et pourrait suppléer en partie au Dictionnaire? A-t-il estimé que des pages, écrites depuis plusieurs années, ne répondaient plus aux exigences de l'heure présente, et qu'il faudrait pour les rajeunir des efforts excessifs? Ce qui est certain, c'est que, sans que la famille ait pu l'empêcher, un jour, sous l'influence d'une crise aiguë de souffrances et de découragement, le manuscrit du Dictionnaire a été entièrement détruit par son auteur.

Le décret qui nomma M. Charles recteur de l'Académie de Clermont est daté du 22 octobre 1874. Dix-huit mois plus tard, un autre décret, du 9 mai 1876, le transféra de Clermont à Montpellier. Un troisième décret, du 8 décembre 1878, le mit à la tête de l'Académie de Lyon, et il est resté à ce poste d'honneur jusqu'au jour où il a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, c'est-à-dire jusqu'au 22 novembre 1895.

Le moment n'est pas encore venu de mettre en pleine lumière les services que, pendant dix-sept ans, M. Charles a rendus à l'enseignement supérieur de Lyon. Bornons-nous à dire que son nom restera attaché à presque tous les développements d'ordre matériel et d'ordre intellectuel qui ont été successivement donnés à nos Facultés et qui ont si merveilleusement préparé leur groupement en Université.

Lorsque M. Léon Bourgeois, alors ministre de l'instruction publique, vint à Lyon, en 1892, avec MM. Bardoux et Liard, pour étudier en détail nos grands établissements et pour trouver dans leur examen attentif des arguments en faveur de la loi que le Sénat allait discuter, notre chef vénéré fut, à plusieurs reprises, loué comme il méritait de l'être par nos éminents visiteurs. Nous ne nous rappelons pas, sans une vive émotion, les paroles éloquentes du Grand-Maître de l'Université de France, saluant, à l'Hôtel de Ville, devant toutes les autorités lyonnaises, en M. Charles, l'un des hommes qui ont le plus honoré notre pays. Les témoins de cette scène mémorable ne l'oublieront jamais.

Comme diversion aux soucis de l'administration rectorale, M. Charles s'imposa la tâche d'écrire un résumé de son enseignement philosophique, de cet enseignement qui, pendant neuf années, avait jeté tant d'éclat sur le lycée Louis-le-Grand. Le premier volume des *Éléments de philosophie* parut en 1884 et fut consacré à la psychologie ; le second, comprenant la logique, la morale et la métaphysique, fut publié en 1885 (1).

(1) Paris, Vve Eugène Belin et fils, deux volumes in-8°, le premier de VIII-573 pages le deuxième de VIII-620 pages.

D'après les programmes officiels arrêtés le 2 août 1880, la morale enseignée dans les établissements d'enseignement secondaire comprenait, en outre des leçons sur la morale spéculative et sur la morale pratique, des notions d'économie politique. Les professeurs de philosophie devaient traiter de la production, de la circulation, de la distribution et de la consommation des richesses. L'éditeur des *Éléments* ayant insisté pour que toutes les matières inscrites à ce programme, même celles qui ne tiennent pas directement à la philosophie, fussent traitées avec des développements suffisants, M. Charles se mit à étudier l'économie politique, sans dissimuler que cette partie de sa tâche lui semblait assez ingrate. Pour ne pas trop retarder la publication, il s'adjoignit notre collègue M. Audibert, qui faisait alors, avec un succès éclatant, au Palais Saint-Pierre, un cours municipal d'économie politique. La mobilité excessive des programmes rendit bientôt cette collaboration inutile. Dans le plan d'études du 22 janvier 1885, les notions d'économie politique disparurent et furent remplacées par un court exposé des rapports de la morale et de l'économie politique. M. Charles renonça de bon cœur à l'exposé développé qui lui avait été imposé et condensa en une vingtaine de pages les notes qu'il avait laborieusement recueillies.

Des juges, devant l'autorité desquels tous s'inclinent, M. Paul Janet (1), M. Francisque Bouillier (2), ont vu dans les *Éléments de philosophie* une preuve sensible des progrès qu'ont faits en France les études philosophiques, depuis le jour où M. Duruy les remit dans l'enseignement des lycées à la place qu'elles avaient si malheureusement quittée en 1852. M. Charles montre, en effet, combien les questions se sont étendues et agrandies, combien les difficultés ont été creusées de plus près, combien les maîtres sont attentifs à profiter de toutes les lumières et de tous les progrès de la science contemporaine, avec quelle impartialité ils étudient et jugent toutes les doctrines. Chaque partie de la philosophie est traitée avec une ampleur proportionnée à son importance : les sujets les plus délicats sont abordés avec une sûreté, une précision et une circonspection tout à fait scientifiques. Pas de déclamations, pas de polémiques exagérées ou violentes. Des raisons, des faits, des assertions limitées et précises, des réticences justifiées sur les points controversables. M. F. Bouillier, après avoir vanté la sobriété dans le

(1) *Académie des sciences morales et politiques*, Comptes rendus, t. 123, p. 437 et suiv.
(2) *Journal des savants*, 1885, p. 485 à 495 et 610 à 619.

choix des problèmes, la forme tout à la fois rigoureuse et intéressante de l'exposition, félicite M. Charles de n'avoir pas cédé à une mode du jour en intercalant à tout propos dans sa psychologie des feuillets arrachés à quelque traité de physiologie (1).

Le fond de la doctrine des *Éléments* est, dit M. Paul Janet, un spiritualisme très décidé, sans aucune hésitation, sans aucune réserve. M. Charles accepte toutes les données que les travaux récents ont pu apporter à la science psychologique, en montrant qu'elles se concilient avec les doctrines spiritualistes et qu'elles sont plus propres à les enrichir qu'à les ébranler... De son côté, M. Bouillier constate, avec bonheur, que M. Charles est un adversaire du déterminisme, et il se réjouit de voir cette doctrine périlleuse réfutée avec tant de bon sens et de force dans un livre destiné aux maîtres et à l'élite de la jeunesse studieuse.

L'Académie des sciences morales et politiques n'avait pas attendu la publication des *Éléments de philosophie* pour conférer à M. Charles le titre de correspondant. Il fut élu, dans la section de philosophie, le 23 décembre 1876, le jour même (il aimait à nous rappeler cette coïncidence) où nous avons été élu dans la section de législation. La croix d'officier de la Légion d'honneur lui fut donnée deux ans plus tard, le 15 janvier 1879.

M. Charles aurait voulu devancer l'heure de la retraite : il aspirait au repos. Mais l'Administration supérieure l'obligeait à rester à son poste, se bornant à lui accorder, pendant l'hiver, quelques semaines de congé, qu'il passait sur les bords de la Méditerranée. En 1894, ses instances devinrent plus vives, et il ne fallut rien moins qu'une visite de M. le Directeur de l'enseignement supérieur pour l'empêcher de nous quitter, presque au moment où le Congrès de Lyon allait s'ouvrir. Il resta encore une fois et contribua pour une bonne part au succès de nos fêtes universitaires. En 1895, les mêmes résistances ne se produisirent plus : il avait atteint le terme légal de l'activité de services. Profitant des vacances qui avaient éloigné de lui tous ses collaborateurs, il quitta Lyon sans bruit, comme il le dit lui-même, sans cérémonie, et alla s'établir aux environs de Paris. Il s'épargnait ainsi, il nous épargnait à nous-mêmes l'émotion des adieux. Mais il se fit un devoir d'adresser à un grand nombre de professeurs et d'amis de l'Université un témoignage écrit de la peine que lui causait la séparation et des sentiments qu'il emportait dans sa retraite.

1) *Journal des savants*, 1885, p. 486.

On nous pardonnera de reproduire ici deux de ces lettres. Mieux que tout ce que nous pourrions dire, elles montreront combien, sous des dehors qui paraissaient aux indifférents moroses et sévères, il y avait en M. Charles de bonté et même de tendresse.

Au plus ancien de ses collaborateurs, il écrivait le 28 septembre 1895 : « Quand vous rentrerez à Lyon, j'en serai sorti. Je regrette de prendre congé de vous de si loin ; mais je n'aurais pas dit mieux, de près, combien je suis reconnaissant du concours cordial que vous m'avez prêté, combien je suis heureux de vous laisser de moi un souvenir analogue à celui que j'emporte de vous et d'avoir mérité votre estime et surtout votre affection... Rien n'est plus réconfortant, quand on doute des autres et de soi, que de se réfugier dans la certitude d'avoir compté pour quelque chose dans l'affection d'un homme tel que vous... »

A la veille de la rentrée, le 1er novembre 1895, la Faculté de droit recevait de lui ce touchant adieu : « L'état de ma santé a dû brusquer mon départ. Je vous prie d'agréer tous l'expression de mes regrets. Joignez-y surtout celle de ma reconnaissance, non pas seulement pour le concours que j'ai trouvé parmi vous tous, ni même pour les services que la Faculté de droit a rendus à l'Université, mais pour l'entente affectueuse qui m'a toujours soutenu. Je serais un peu moins triste si j'étais parvenu à vous laisser un sentiment approchant de celui qui me reste. C'est un adieu et un remerciement que je vous adresse, mes chers collaborateurs ; ce sont aussi des souhaits pour votre institution dont vous êtes les fondateurs, pour vous en particulier et pour vos familles. Veuillez agréer tous l'assurance de mon inaltérable souvenir... »

Par décret du 22 novembre 1895, M. Charles fut admis à faire valoir ses droits à la retraite et nommé recteur honoraire. Son entrée dans l'Université remontant au 20 février 1846, il avait, à trois mois près, cinquante années de services.

Peu de semaines avant sa mort, M. Charles, s'excusant de ne pas faire le long voyage que lui eût imposé sa présence aux fêtes inaugurales de notre jeune Université, écrivait à son éminent successeur M. le recteur Compayré : « Moi seul puis savoir quels sentiments d'affection dévouée j'ai au fond du cœur pour l'Université de Lyon. » Les professeurs des quatre Facultés n'avaient cependant jamais mis en doute l'étendue et la vivacité de cette affection, et ils le montrèrent bien à l'heure de la retraite. Pour donner à leur ancien Recteur une marque visible et durable de leur reconnaissance, ils lui offrirent la reproduction en bronze de l'un des chefs-d'œuvre de M. Paul

Dubois, connu sous le nom d'*Étude et Méditation*. Lorsque cette belle figure allégorique lui fut remise au mois de janvier 1896, M. Charles était déjà en proie à cette grande tristesse, qui nous a si vivement impressionné quand nous le vîmes pour la dernière fois. « Je commence à faire l'épreuve des journées solitaires, et mon activité, sans être tarie dans sa source, ne sait plus comment se dépenser utilement. » — Il ajoutait : « Je comprends plus que jamais quelle dette j'ai contractée envers tous ceux qui furent mes collaborateurs dans une tâche où je n'eusse pu rien faire sans leur confiance et qui veulent bien aujourd'hui m'autoriser à les appeler mes amis. Sans leur concours, tout effort de ma part eût été stérile... Je leur dois encore, à ce moment toujours un peu grave où l'on semble renoncer une première fois à la vie, de pouvoir mêler à une tristesse, que je ne songe pas à dissimuler, une pensée réconfortante, qui vient de vous, mes chers amis, et qui renaîtra chaque fois que mes regards tomberont sur ce bronze, qui personnifie pour moi, en dépit de l'intention du sculpteur, votre délicate attention et votre désir de me réjouir. »

Hélas ! le mal dont il souffrait depuis si longtemps s'aggravait de jour en jour. M. Charles dut peu à peu renoncer à toutes les distractions sur lesquelles il avait compté pour égayer sa retraite, les promenades dans les bois de Meudon, les soins quotidiens aux fleurs de son jardin. Les douleurs devenaient si vives, si peu tolérables, qu'il ne sortait plus de sa maison et que souvent même il ne quittait pas sa chambre. De temps à autre, il est vrai, entre deux crises aiguës, le professeur se réveillait en lui. Pour sa petite-fille qu'il aimait tendrement, il redevenait l'admirable maître de Louis-le-Grand et lui donnait des leçons dont elle conserve un pieux souvenir. Mais les illusions devenaient impossibles ; si robuste que fût son organisation, M. Charles s'affaiblissait rapidement.

Après une pénible agonie de plusieurs jours, il est mort le 10 janvier 1897.

Les funérailles de M. Charles ont eu lieu à Clamart dans la matinée du 13 janvier. Une séance du Conseil supérieur de l'Instruction publique, dont l'heure coïncidait avec celle de la cérémonie funèbre, avait retenu à Paris beaucoup de hauts fonctionnaires de l'Université. Mais M. le Ministre était représenté par notre ancien collègue, M. Bayet, directeur de l'Enseignement primaire, qu'accompagnaient deux inspecteurs généraux, MM. Morel et Foncin. Plusieurs professeurs de l'Université de Lyon, présente-

ment attachés aux grandes Écoles de Paris. MM. Thaller et Berthélemy, de la Faculté de droit, MM. Bloch et Thamin, de la Faculté des lettres, s'étaient joints à nous et à M. le docteur Bondet, de la Faculté de médecine, pour donner à notre Recteur honoraire un suprême témoignage de haute déférence. L'Académie de Lyon, l'enseignement secondaire et l'enseignement primaire du Rhône étaient personnifiés par M. l'inspecteur Bianconi et par M. Bertagne, ancien proviseur de notre Lycée.

Dans le cimetière de Clamart, où repose aujourd'hui M. Charles, deux discours ont été prononcés, l'un par le signataire de ces lignes, au nom de l'Université de Lyon, l'autre par M. Bayet, délégué de M. le Ministre de l'Instruction publique.

Discours de M. Caillemer

Messieurs,

« L'homme éminent, que la mort vient d'enlever à notre respectueuse affection, peut être loué à plus d'un titre.

« Il a été d'abord un maître incomparable. Les nombreux élèves, qui l'ont entendu dans la chaire de philosophie du lycée Louis-le-Grand, parlent tous avec admiration de son enseignement, et les plus distingués d'entre eux lui ont bien des fois témoigné publiquement leur gratitude. Le meilleur des juges, Henri Marion, avait gardé de lui un tel souvenir qu'il aimait à le présenter à ses disciples comme le type achevé de l'éducateur de la jeunesse.

« M. Charles a été aussi un administrateur hors ligne. L'Université de Lyon, qu'il a dirigée pendant dix-sept ans, peut en témoigner, et c'est au nom de tous les professeurs des Facultés de Lyon que j'apporte au Recteur honoraire de notre Académie un suprême hommage de profonde reconnaissance.

« C'est pendant son long rectorat, de 1878 à 1895, qu'ont été élevés, sur la rive gauche du Rhône, les vastes édifices qui abritent tout l'enseignement supérieur lyonnais. C'est pendant la même période que beaucoup d'enseignements nouveaux ont été créés, que le nombre des professeurs s'est considérablement accrû et que la population étudiante s'est développée au delà de toutes les prévisions d'autrefois. Que d'activité et aussi que de sage prudence il a fallu à M. Charles

pour mener à bon terme une œuvre si complexe, et pour lui assurer toutes les ressources dont elle avait besoin !

« Notre Recteur jugeait les hommes et les choses avec une droiture et une franchise admirables. Étranger à toutes les passions au milieu desquelles, dans une grande cité, il faut nécessairement se mouvoir, inaccessible aux influences etxérieures, il obéissait toujours aux inspirations de sa conscience, et d'une conscience aussi bienfaisante que scrupuleuse. Aussi a-t-il connu la joie, dont il me parlait encore naguère, d'avoir vécu longtemps au milieu d'hommes distingués sans douter jamais de leur bienveillance, sans emporter et sans laisser derrière lui aucune pensée amère.

« Son autorité sur ses collaborateurs s'exerçait d'une manière si paternelle et si douce qu'ils la sentaient à peine. Il était pour eux moins un chef qu'un ami, encourageant toutes les bonnes volontés, applaudissant à tous les succès, s'associant à toutes les préoccupations légitimes.

« Aussi tous l'honoraient et l'estimaient, et, lorsque, en 1895, l'âge et le déclin de ses forces l'obligèrent à nous quitter, tous s'associèrent pour lui offrir un témoignage visible des regrets causés par son départ.

« L'affection a survécu à la séparation. L'éloignement pouvait en rendre les manifestations moins fréquentes ; mais elles n'étaient ni moins vives, ni moins sincères. M. Charles trouvait dans son cœur les expressions les plus touchantes pour remercier ses anciens auxiliaires, non seulement des services qu'ils avaient rendus à l'Université, mais encore de l'entente sympathique avec laquelle ils l'avaient toujours soutenu. Ses pensées se dirigeaient vers les établissements qu'il avait vus naître et grandir, et, tout récemment encore, il faisait des vœux pour leur développement et leur extension.

« Par l'expérience d'une longue vie, M. Charles avait pu constater que les meilleurs des hommes ne sont pas toujours heureux en proportion de leurs mérites. Il y avait là, pour lui comme pour nous tous, une énigme douloureuse, dont l'unique solution lui apparaissait dans la vision de l'immortalité. La croyance à une autre vie, la foi en la justice absolue de Dieu lui faisaient envisager la mort sans effroi, comme un dernier devoir à remplir, comme un dernier mérite à s'assurer par un libre consentement. Lui-même l'a écrit à la dernière page du livre qui résume toute sa doctrine philosophique : « La mort n'est pas une destruction... L'homme a droit à un avenir sans fin. Il restera toujours sous l'égide de la justice divine. »

« Puisse cette noble pensée, en cette heure douloureuse, être pour nous tous, Messieurs, un allégement à notre peine ! »

Discours de M. Bayet

« M. le Ministre de l'Instruction publique m'a confié la douloureuse mission de dire adieu, au nom de l'Université, à l'un des hommes qui l'ont le plus honorée par l'intelligence et par le caractère. Fils d'un universitaire, M. Charles a débuté dans l'enseignement, en 1846, par la position la plus modeste, celle de maître d'études, au collège de Caen. Il a pris sa retraite en 1895 comme recteur de l'Académie de Lyon. Pendant cinquante ans il a servi l'Université dans les situations les plus diverses, mais avec une inaltérable unité d'idées et de sentiments, dur pour lui-même, s'isolant du monde, avare de son temps, afin de se consacrer sans réserve et avec une sorte de passion jalouse à ses élèves et à ses fonctions. Ce qu'il valait comme penseur et comme savant, il l'a prouvé par ses ouvrages, et surtout par ce beau livre sur Roger Bacon, si remarquable par l'étendue des recherches et par la vigueur de la pensée, et qui reste aujourd'hui encore, après trente-cinq ans, un des plus solides ouvrages qui aient paru sur la philosophie du moyen âge. L'Académie des sciences morales en avait reconnu le mérite en le nommant correspondant de l'Institut.

« Mais, avant tout, il voulait être professeur, et il entendait par là, non seulement développer des intelligences, mais former des âmes. Ceux qui ont été ses élèves à Louis-le-Grand de 1863 à 1872, maintenant hommes mûrs, parlent encore avec émotion et avec respect de cet enseignement si méthodique, si sévère, mais, en même temps, d'une action si profonde, parce que, sous la chaleur contenue de la parole, ils sentaient la sincérité des convictions, la droiture et la fermeté du caractère. Lorsque, selon les expressions mêmes de son ancien proviseur (J. Girard) : « Tout entier à ses fonctions de professeur, qu'il aimait passionnément, M. Charles y eut usé ses forces et sa santé », obligé de renoncer à sa chaire, lui qui n'avait vécu que dans son cabinet et dans sa classe, il se révéla administrateur de premier ordre. Tour à tour recteur des Académies de Clermont, de Montpellier et de Lyon, il a pris une part considérable aux réformes qui ont transformé notre enseignement supérieur et notre enseignement secondaire. J'ai eu l'honneur d'être pendant de longues années son administré et son collaborateur à Lyon, et j'ai pu apprécier avec quelle élévation de pensées, avec quel dévouement incessant, et quel désir clairvoyant du progrès, il s'était consacré à sa nouvelle tâche. Ennemi des phrases et des fausses habiletés, il ne se piquait point de diplomatie, mais on sentait qu'il

savait bien ce qu'il voulait, et qu'il le voulait bien. Son amour du bien public ne le rendait point insensible aux intérêts des personnes; il avait les sympathies très vives; mais, par horreur des formules banales, sa bienveillance s'exprimait plus volontiers par des actes que par des paroles. Son œuvre aura été méthodique et sérieuse comme son esprit et son caractère. Lorsqu'il arriva à Lyon, en 1878, la situation de l'enseignement supérieur était misérable : les Facultés étaient isolées, les professeurs peu nombreux et parfois découragés par l'insuffisance de leurs moyens d'action, les laboratoires dénués du nécessaire, installés dans des greniers ou dans des caves. L'Université de Lyon est aujourd'hui la plus puissante des Universités de province par la solidarité de ses Facultés et de ses professeurs, par le nombre de ses étudiants, par l'installation de ses services, mais surtout par la foi qu'elle a dans son rôle. Nul n'aura le droit d'oublier que, pendant dix-sept ans, M. Charles a été le principal ouvrier de cette grande œuvre. Mais, pour arriver à ce résultat, seul il a su ce qu'il a fallu d'efforts, de luttes, de patiente ténacité. Les Lyonnais sont ménagers de leurs paroles, ils ne se dépensent pas en démonstrations, mais ils se connaissent en hommes, et ils avaient apprécié M. Charles, ils lui ont témoigné une confiance, un affectueux respect qui les honorent et dont ses anciens collaborateurs leur sont reconnaissants.

« L'estime profonde qu'inspire une telle vie s'accroît si l'on songe que M. Charles a accompli sa tâche au milieu de douleurs incessantes. Sa santé, depuis longtemps ébranlée, était entièrement minée, la maladie ne le quittait plus, et souvent se manifestait par des crises terribles. Il lui opposait une fermeté toute stoïcienne, souffrant à peine qu'on lui demandât des nouvelles de sa santé, se raidissant contre lui-même, et ne voulant d'autre consolation que de se prouver que la souffrance ne l'empêcherait pas de faire son devoir. C'est sur ce mot de devoir que je m'arrête, il a dominé toute l'existence de M. Charles, il en a été la raison d'être intime, et tous ceux qui l'ont connu et aimé se souviendront qu'on ne pourrait y conformer sa vie avec plus de simplicité, de sincérité, de force d'âme. »

En relisant un des opuscules de Cicéron, dans l'édition que notre ancien Recteur en a donnée, nous trouvons une pensée consolante, sous l'impression de laquelle il nous est doux de laisser nos lecteurs : *Amicitia mortui vivunt, tantus eos honos, memoria, desiderium prosequitur amicorum*... M. Charles vivra toujours dans le souvenir des collaborateurs qu'il a honorés de son amitié; tous prodigueront à sa mémoire les marques de leurs regrets et de leurs respects.

E. Caillemer.

LA VIE DES ÉTUDIANTS EN ALLEMAGNE
AU XVIe SIÈCLE

CONFÉRENCE

FAITE DEVANT LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

le 13 décembre 1896

Par Bernard BOUVIER

Professeur à l'Université de Genève

Mon dessein est seulement de vous apporter quelques traits des mœurs des étudiants en Allemagne au xvie siècle. Mais je ne prétens pas vous offrir un tableau complet, ni des réflexions originales. Nous ne nous préoccuperons ni des universités, ni des études, ni du mouvement des idées, ni de la littérature. Quelques citations ou quelques anecdotes empruntées aus récits du temps vous aideront à y observer directement, dans la réalité de tous les jours, la vie des étudiants (1).

Vous en conclurez peut-être que notre siècle l'emporte sur les précédents, que les étudiants d'aujourd'hui sont en progrès sur ceus d'autrefois. Car à cette époque beaucoup mieus qu'à la nôtre

(1) Les ouvrages ausquels j'ai emprunté la plupart des éléments de cette conférence sont les suivants : Hermann Meyer, *Studentica, Leben und Sitten deutscher Studenten früherer Iahrhunderte. Meist aus litterarischen Seltenheiten und Curiosen geschœpft*, etc. Leipzig, 1857 ; Dolch, *Geschichte des deutschen Studententums, von Gründung der deutschen Universitäten bis zu den deutschen Freiheitskriegen*. Leipzig, 1858 ; Adolf Pernwerth von Barnstein, *Beiträge zur Geschichte u. Literatur des deutschen Studententhums von Gründung der ältesten deutschen Universitäten bis auf die unmittelbare Gegenwart*, etc. Würtzburg, 1882 ; Félix Kuhn, *Luther, sa vie et son œuvre*. Paris, 1884, 3 vol. in-8°. Enfin, pour citer des fragments des mémoires de Thomas Platter, dont M. A. Bernus a eu l'heureuse idée de publier en 1896 une nouvelle traduction, je me suis servi de la traduction de M. Ed. Fick, qui a paru à Genève en 1862. C'est l'une des belles publications de l'imprimerie renommée des Fick.

convient la définition négative que donnait l'un de mes anciens maîtres : « Etudiant ne veut pas dire qui étudie. » Les étudiants qui étudient sont maintenant nombreus. Ils sont devenus plus attentifs à ce devoir depuis qu'on le leur a rendu si facile. Je leur souhaite de comprendre et de remplir avec toujours plus d'énergie l'obligation que leur imposent la liberté des institutions politiques, la sollicitude des pouvoirs publics et surtout cette bonne volonté des citoyens dont on peut voir à Lyon de si beaus exemples.

***

Avant le xive siècle l'Allemagne n'eut pas d'universités. Ceux qui ne se contentaient pas de l'instruction donnée dans les écoles épiscopales ou conventuelles se rendaient soit à Bologne, soit à Paris. Sur le modèle de ces deus universités fameuses furent fondées, en 1348, celle de Prague ; en 1365, celle de Vienne ; en 1386, celle de Heidelberg.

Au xve siècle, l'Allemagne créa neuf écoles supérieures nouvelles, dont sis existent encore aujourd'hui, Würtzbourg, Leipzig, Fribourg en Brisgau et Tübingue sont les plus importantes. Toutes ont eu d'abord un caractère exclusivement ecclésiastique. Le pape confirmait par un bref leur fondation ; la hiérarchie veillait sur la doctrine ; la plupart des professeurs appartenaient au clergé ; le célibat leur était imposé ; ils enseignaient la scolastique. Mais, à la fin du siècle, la Renaissance et bientôt la Réforme, libératrice de l'intelligence et de la conscience, détruisent la doctrine et les institutions scolastiques. Dès lors, les universités allemandes prennent le caractère d'établissements d'Etat. La théologie, il est vrai, y occupe une place prédominante, au détriment souvent de l'esprit scientifique. Son autorité jalouse gêne la libre recherche, aussi bien dans les écoles réformées que dans les écoles catholiques. C'est seulement au xixe siècle, après la Révolution, que l'enseignement supérieur s'épanouira dans une pleine indépendance.

La Réformation, la Révolution sont les deus événements historiques qui ont modifié le plus profondément les mœurs universitaires en Allemagne. Entre deus, la Guerre de Trente ans n'a pas manqué d'exercer sur elles une action considérable. Chaque siècle de l'ere moderne marque donc dans la vie des étudiants allemands une transformation nouvelle. Arrètons-nous au premier, le plus rapproché de nous en un sens, et le plus attrayant, parce que, dans les luttes qui l'ont rempli, l'individualisme intellectuel s'est donné libre

carrière. La doctrine luthérienne ne s'est pas encore constituée en un pouvoir spirituel, tout prêt à s'associer au pouvoir politique ou à l'absorber pour asservir de nouveau les esprits. On pense, on parle, on écrit à peu près librement ; on vit selon son humeur. L'air est plein d'idées. Les mœurs, incohérentes, sont tumultueuses, excessives et pittoresques. C'est un beau temps pour les jeunes gens avides de connaître, épris de mouvement et d'action.

*
* *

La Renaissance ni la Réforme ne sont nées dans les Universités. C'est contre elles que l'esprit nouveau combattit d'abord. Un pamphlet fameux que les réformateurs et les humanistes peuvent revendiquer ensemble, les *Lettres d'hommes obscurs*, bafoue la scolastique dans l'école comme dans l'église, et leur première victoire fit tomber une institution qui avait été le caractère spécial des universités allemandes au xve siècle, les *bourses*.

A Paris, on avait fondé des établissements charitables qui fournissaient à des étudiants sans ressources le vivre, le gîte et l'instruction. Les *Bourses* allemandes furent créées dans un autre esprit. Elles devaient soustraire les étudiants aux dangers de la vie indépendante. Avec leurs collèges, Oxford et Cambridge en donnent aujourd'hui une idée assez exacte. Tous les étudiants étaient contraints d'y habiter. Le *rector* de la *bourse*, aidé des *baccalaurei*, surveillait leur conduite et leur donnait des leçons. Ils devaient s'engager par écrit à obéir aux règlements qui les astreignaient entre autres à porter l'uniforme et à parler latin.

Mais les *bourses* ne tardèrent pas à dégénérer. Dans la pratique, ces règlements trop sévères n'étaient pas suivis. Peu à peu s'introduisirent le désordre, les vices qui semblent inévitables dans le régime de l'internat. Les recteurs eux-mêmes, dont l'intérêt était de se montrer indulgents pour attirer de plus nombreux pensionnaires, relâchèrent la discipline. Ils remplacèrent toutes les punitions par des amendes. On en voyait même qui couraient les auberges pour embaucher des élèves, et ils les nourrissaient si mal que ceux-ci avaient inventé ce dicton : « Ne va jamais à la table des pauvres bourses sans apporter dans ta poche de quoi manger ! » Quand parurent les hérauts de la Renaissance, leur enseignement libre attira à eux tous les écoliers. *Bourses* et salles de cours sont désertées. Aussi les Universités du xvie siècle renoncèrent-elles à ces internats. Elles donnèrent donc aux étudiants la liberté matérielle.

Des « *bourses* » il est resté le mot *Bursch*, qui a passé depuis dans la langue littéraire. Mais *Bursch* n'est jamais appliqué qu'aus étudiants réguliers. Il y en avait aussi d'irréguliers, et en grand nombre. Ils formaient même une classe à part. C'étaient les *écoliers errants* (*Fahrende Schüleh*), que le xvie siècle connut aussi bien que le xve, et dont les mœurs ont laissé des traces reconnaissables encore aujourd'hui.

Donc, deus catégories d'étudiants : ceus qui, immatriculés dans une université, y faisaient leurs études et y prenaient leurs grades ; et ceus qui, sans feu ni lieu, roulaient d'une école à l'autre, grands coureurs de pays et d'aventures, vivant de la charité et de la crédulité des gens.

*
* *

Les *écoliers errants* appartiennent en propre à l'Allemagne. On connaît l'humeur nomade des vieus Germains. De nos jours, sitôt le printemps venu, à peine a-t-on planté devant la porte des maisons la *Maie* ou branche de bouleau, messagère de la saison nouvelle, l'Allemand n'a pas de joie plus grande que de parcourir les chemins et la forêt verte en chantant la délivrance de l'hiver. Le trésor des *Volkslieder* est inépuisable en chants de route et chants de départ.

Les écoliers errants obéissaient d'ailleurs à un autre instinct, propre à l'étudiant de tout pays : le dédain et l'aversion de la vie réelle, le goût de l'imprévu, le penchant à vivre dans un monde imaginaire. Leur existence vagabonde et changeante se prêtait admirablement aus incartades, aus jeus de l'imagination.

Longtemps on les reconnut comme une société dans la société. Le très savant Conrad Gessner prétendit qu'ils descendaient des anciens druides chassés de la Gaule par Tibère et Claude. Il n'est pas nécessaire de remonter si haut. Le moyen âge avait vu se former la confrérie des clercs errants, pauvres prêtres sans bénéfices, et des docteurs ambulants, qui soulageaient à bon marché les moines dans les écoles des monastères. Après les maîtres, les écoliers. Les *scholastici vagantes* formèrent bientôt une aile importante dans la grande armée des vagabonds : chevaliers errants en quête d'aventures ou de victimes ; chanteurs errants, qui vont de fête en fête, de foire en foire ; musiciens, charlatans, marchands d'orviétan, franciscains mendiants, mercenaires sans solde, artisans de tous métiers, gens sans patrie et gueus de toute espèce, ils parcouraient l'Allemagne comme des croisés de la paresse et du vice.

Voici venir, sur quelque grande route de Souabe ou de Franconie,

une troupe d'écoliers. On les reconnaît à leur toque bariolée de jaune, à leur costume fait de pièces et de morceaux, à leur bissac qui contient quelque manuscrit déchiré, des paperasses jaunies, une plume, des dés à jouer et une croûte de pain. Les petits vont devant; ce sont les *béjaunes* (*Schützen*), serviteurs et souffre-douleurs des aînés, les *bacchants*. *Bacchant* signifie proprement vagabond. Chaque bacchant a son béjaune, qui doit chanter, mendier ou voler pour le nourrir. C'est au béjaune encore de déterrer dans les champs des oignons et des raves qu'on fera cuire le soir dans la forêt, ou d'abattre d'une pierre la dernière oie du troupeau qui passe, de lui tordre le cou et la cacher sous son habit jusqu'à ce qu'on soit en sécurité. Si la troupe fait quelque rencontre fâcheuse, c'est le pauvre béjaune qui doit supporter le premier choc.

Nos grands camarades, raconte l'un d'eus qui a laissé des mémoires (1), s'étaient arrêtés dans un village, à un quart de mille de Naumbourg, et nous avaient envoyés en avant, suivant leur coutume lorsqu'ils voulaient banqueter. Nous n'étions donc que cinq quand, en plein champ, nous fûmes tout à coup entourés par huit cavaliers qui, l'arbalète bandée (l'arquebuse ne se portait pas encore à cheval), nous demandèrent de l'argent. « Ici votre argent ! » nous cria l'un de ces hommes. A quoi l'un de nous, qui était passablement grand, répliqua : « Nous n'en avons point; nous sommes de pauvres écoliers. »

L'autre répéta par deus fois : « Votre argent, votre argent ! » Et notre camarade de répondre : « Nous n'avons point d'argent, ni ne vous en donnerons ; nous ne vous devons rien. » Alors le cavalier brandit son glaive et lui en déchargea près de la tête un coup furieus, qui coupa net les cordons du bissac. Ce camarade s'appelait Johannes von Schalen, de Viège-le-Village. Ces hommes regagnèrent la forêt ; pour nous, continuant notre chemin, nous arrivâmes à Naumbourg, où nos bacchants ne tardèrent pas à nous rejoindre sans avoir eus-mêmes aperçu les malfaiteurs. Bien souvent encore nous avons fait de fâcheuses rencontres de reîtres et d'assassins, par exemple dans la forêt de Thuringe, en Franconie, en Pologne.

Tandis que cette existence rend les pauvres béjaunes sournois et rusés, les bacchants sont toujours joyeus, débraillés et arrogants. Ils chantent à gorge déployée un lied en l'honneur de la confrérie :

Les scribes et les écoliers,
— C'est un proverbe connu, —
Deviennent les maîtres du monde.
Comme chacun bien le sait.
Ils atteignent aus plus hauts honneurs,
Grâce à leurs arts libéraus.
On les aime, on les admire,
A eus va la faveur de tous.

(1) *Vie de Thomas Platter*, page 20.

C'est la plume qui gouverne
Le vaste, vaste monde.
Elle fait l'ornement de l'homme,
Elle lui vaut des biens, de l'argent.
On ne pourrait se passer d'elle,
Elle est nécessaire assurément
Au prince, aus seigneurs,
Oui, nécessaire à tout le monde.

Il faut célébrer la plume,
Quand on a le don de chanter ;
Il faut prouver à tous
Le mérite de la noble plume.
Car elle fait grand bien
Au jeune, au vieus, au pauvre, au riche ;
Elle arrange, apaise tant de choses !
Rien ne vaut la noble plume !

La plume peut atteindre
Le vol élevé de l'aigle.
Elle conduit à la gloire,
A l'honneur, à la louange,
A une fortune, à une douce vie ;
Elle plane sur le monde entier !

Tel est l'orgueil de l'écolier errant, que n'abattent point les privations. Quand tous les trônes seront renversés, on verra se dresser encore la royauté des gueus. Le bacchant qui composa ces strophes hautaines venait sans doute de faire un bon repas. Mais c'était une fortune rare. D'autres poèmes contemporains, qui nous introduisent dans le détail de sa vie hasardeuse, disent les plaintes de l'écolier affamé. C'est l'histoire de Jean de Nuremberg ou le poème latin du clerc Nicolas, ressuscité par les frères Grimm : « Mes plus proches parents sont la faim et la soif; je n'ai viande de porc, ni saucisse. Au grand froid, de minces vêtements et une pauvre nourriture, voilà mes compagnons habituels. Un banc de pierre fait ma couche tendre, car je ne connais pas l'édredon. Prête-moi, seigneur hôtelier, une botte de paille, pour que je ne sente pas le souffle de l'hiver. »

Tous ne sont pas également charitables : « L'un me donne des habits; l'autre des victuailles; le troisième, un coup de poing; le quatrième, un abri ; la cinquième, une nuit d'amour; le sisième, une étrillée. » Arrive-t-il dans un village, il s'adresse d'abord au curé, lui chante une antienne et lui demande un gîte. S'il est repoussé, il s'efforce de capter la faveur d'une fille d'auberge, qui lui

donne les reliefs du souper, un verre de vin, peut-être un lit dans l'écurie. Ou bien il entre chez un paysan : « Je cours jusqu'au haut du village pour choisir la plus belle maison. Là, j'entre, je salue, et je vais m'asseoir sur le poêle, et je suis gai comme un pinson. » Mais vienne le printemps, et ce fils de l'air, ce confident de la nature, s'élance dans la forêt reverdie, comme un gibier sauvage : « Ma maison, c'est le vaste monde, chaude en été, froide en hiver... Je pérore dans le ciel et je parle avec les roses. »

Sa vie incertaine et parfois périlleuse inspire au bacchant une philosophie dégagée et des refrains insouciants. Il ne perd jamais courage, son humeur flotte vagabonde au-dessus des misères et des craintes. Comment donc les leçons d'un magister, le labeur et les livres le retiendraient-ils ? Il fait tous les métiers.

On en voit qui sont médecins, astrologues, interprètes des songes et des visions, nécromants. Ils cherchent des trésors, font des tours de magie. Les plus barbus s'intitulent « maîtres des sept arts libéraus ».

Ils reviennent de la montagne de Vénus, où ils ont vu des fêtes splendides. Ils enseignent aus filles l'art de se faire aimer, leur vendent des talismans; et c'est même leur gagne-pain le plus lucratif. Faust et Panurge sont les parrains de l'écolier errant, sans parler de Villon.

Dans une de ses farces de carnaval, Hans Sachs, le cordonnier poète de Nuremberg, fait paraître un écolier errant : « Notre métier, dit-il, c'est de courir le monde, voyageant d'une école à l'autre : nous apprenons la magie noire et tous les arts qui s'y rattachent. A-t-on volé quelque chose à quelqu'un ? Nous savons le lui rendre. A ceus que tourmentent le mal de dents ou l'ophthalmie, nous donnons une amulette à porter au cou. Pour les blessures nous savons des incantations magiques. Nous pouvons prédire l'avenir, déterrer des trésors et galoper la nuit sur le bouc noir ! »

Les paysans, leurs habituelles victimes, se laissaient aisément tromper. S'ils étudiaient peu, ils savaient au moins, les écoliers errants, que l'on vit plus grassement de la superstition que de la vérité. Ils se faisaient redouter des âmes simples en se donnant pour élèves de Salamanque, où Satan en personne enseignait. Car tout le monde alors croyait fermement à Satan. Luther lui-même l'avait vu, l'avait entendu. Quand le démon se présenta dans sa cellule de la Wartbourg, pour le harceler, le pauvre moine, afin de le chasser, lui lança son encrier à la tête. Une grande tache d'encre dont on voit encore les traces sur le mur en fait foi. Mais nous aurions tort de

sourire de ces sombres pensées, de ces tentations mystérieuses qui assaillaient le grand cœur du réformateur, aux prises avec une grande idée. Avant d'ébranler sa nation pour la refaire, avant de remuer le monde, Luther devait être lui-même, dans les profondeurs de sa conscience, bouleversé par les doutes suprêmes. Pour les âmes ordinaires au moins, que la morale était plus simple au temps où le diable vivait encore ! Elles voyaient l'humanité partagée en deux catégories : les enfants de Dieu et les créatures de Satan. Aujourd'hui, en un temps épris de nuances, nous sommes plus embarrassés pour distinguer les bons des méchants !

Tous les écoliers errants n'avaient pas passé à l'école de Salamanque. Il y en avait d'honnêtes qui ne pratiquaient pas la magie noire. Ils volaient bien parfois ce qu'on leur refusait : mais c'était une époque où la faim avait tous ses droits. Chacun se faisait justice, et le plus fort ou le plus habile avait raison. Cette éducation des grands chemins durcissait le corps et assouplissait l'âme, et quand l'écolier errant ne finissait pas sur le gibet, il en sortait parfois un homme énergique, maître de son sort et utile aux autres. Témoin ce Thomas Platter, qui, après avoir gardé les chèvres dans les montagnes du Valais et parcouru, traîné par son bacchant, les routes et les villes de la Souabe, de la Bavière, de la Misnie et de la Silésie, se mit tard à apprendre, posséda le grec et l'hébreu, fut un solide appui de la Réforme en Suisse, fonda une imprimerie et dirigea enfin à Bâle l'école du Château, qu'il rendit fameuse et prospère. Ce XVI[e] siècle est fécond en surprises et en enseignements qui déroutent nos systèmes d'éducation. Thomas Platter avait commencé par les expériences d'un béjaune famélique, pouilleux et roué de coups. C'est lui qui raconte dans ses mémoires cette rencontre avec des bandits sur la route de Naumbourg, que je vous rapportais tout à l'heure. Et il finit dans la peau d'un honnête bourgeois, et d'un excellent pédagogue ! Sans se donner en modèle, sans se poser sur son compte des problèmes compliqués de psychologie ou de morale, sans ériger en système les accidents de sa carrière, il en écrivit pour son fils un court récit, peinture naïve, franche, pittoresque, chargée de couleurs, riche de curieux épisodes, « où se reflète la vie intime de ce siècle admirable par les mêmes vertus qui donnent une éternelle grandeur aux beaux temps des républiques antiques : la fermeté de caractère mise au service de fortes convictions ».

Les premières pages des mémoires de Platter décrivent l'existence des *scolastici vagantes*.

Par leurs détails d'un réalisme naïf et vigoureux elles font bien

voir l'ignorance, le désordre et la rudesse de ces prétendus écoliers (1) :

Nous séjournâmes quelques semaines à Naumbourg. Ceus d'entre nous béjaunes qui savaient chanter parcouraient la ville ; pour ma part, je mendiais et ne mettais jamais le pied à l'école. On voulut nous contraindre à y aller. Le magister intima l'ordre à nos bacchants de se rendre en classe, sinon qu'il se saisirait d'eus et les y conduirait de force. Pour toute réponse, Anthonius lui dit qu'il n'avait qu'à venir. Dans le nombre des écoliers se trouvaient quelques Suisses qui, pour nous empêcher d'être surpris à l'improviste, nous informèrent du jour que l'on devait s'emparer de nous.

Nous béjaunes, nous portons des pierres sur le toit ; Anthonius et les autres gardent la porte, et quand le magister arrive avec toute sa séquelle de béjaunes et de bacchants, nous les recevons à coups de pierres et les faisons battre en retraite. Avertis que plainte est portée à l'autorité, nous profitons de ce qu'un voisin allait célébrer les noces de sa fille et avait à cette occasion engraissé des oies dans son écurie, pour lui en voler trois pendant la nuit ; nous nous rendons dans un faubourg situé à l'autre extrémité de la ville, où les Suisses viennent banqueter avec nous, puis nous partons pour Halle en Saxe.

Là nous fréquentâmes l'école de Saint-Ulrich. Mais nos bacchants nous traitaient si durement, que nous nous concertâmes quelques-uns avec mon cousin Paulus pour prendre la fuite et nous nous rendîmes à Dresde. Cette ville ne possédait point de bons maîtres, et le bâtiment de l'école était plein de vermine que nous entendions grouiller dans la paille qui formait notre couche. Nous quittâmes ce lieu pour aller à Breslau. Dans ce voyage nous endurâmes la faim, notre ordinaire se composait d'oignons crus avec du sel, de glands rôtis, de pommes et de poires sauvages. Nous dormions à la belle étoile : malgré notre gentillesse à demander l'hospitalité, on ne voulait nous recevoir dans aucune maison ; parfois même on lançait les chiens à nos trousses. En revanche, dès que nous approchâmes de Breslau, en Silésie, il y eut une telle abondance de toutes choses et à si bon marché, que les pauvres écoliers se rendaient gravement malades à force de manger.

. . . .

La ville de Breslau était divisée en sept paroisses, chacune possédant son école. Un écolier ne se serait pas avisé d'aller hors de sa paroisse chanter dans la rue, car alors les béjaunes accouraient en criant : *Ad idem ! ad idem !* et il s'en suivait une affreuse mêlée. On dit qu'il y eut par moments à Breslau plusieurs milliers de bacchants et de béjaunes qui vivaient tous d'aumônes, on ajoute que certains d'entre eus sont restés à l'école vingt, trente ans et plus, ayant leurs béjaunes qui les nourrissaient. Le soir, j'ai fait souvent cinq et sis voyages pour porter à mes bacchants, qui demeu-

(1) *Vie de Thomas Platter*, page 21.

raient à l'école, le fruit de ma quête du jour. Les gens me donnaient l'aumône volontiers, parce que j'étais petit et Suisse : en effet, les Suisses étaient très aimés et la nouvelle des pertes qu'ils venaient d'éprouver à la grande bataille de Milan avait excité la compassion générale. Le peuple disait : « Les Suisses ont perdu leur meilleur *pater noster*, » vu qu'auparavant ils passaient pour invincibles.

. . . .

Je fis donc un assez long séjour à Breslau. J'y fus malade trois fois dans le courant d'un hiver, il fallut me porter à l'hôpital. Les écoliers ont leur hôpital et leur docteur ; moyennant seize hellers qu'on paie à l'hôtel de ville, par semaine et par malade, ils sont bien traités, bien soignés ; ils ont un bon lit, mais garni de vermine. . . . .

L'hiver, les béjaunes couchaient sur le plancher de la salle d'école et les bacchants dans des cellules, desquelles il y avait quelques centaines à Sainte-Elisabelh ; mais, lorsque venaient les chaleurs de l'été, nous nous tenions dans le cimetière. Ramassant devant les maisons l'herbe dont, le samedi, on jonche la rue des Seigneurs, nous la portions dans un coin du cimetière et nous dormions dessus comme des pourceaux sur le fumier. En temps de pluie l'école nous servait de refuge ; lorsqu'il faisait de l'orage, nous passions la nuit à psalmodier avec le *subcantor* des *responsoria* et autres chants.

Parfois, dans la belle saison, nous allions après souper mendier de la bière dans les brasseries. Une fois qu'ils étaient ivres, les paysans polonais nous gorgeaient de bière et je faisais souvent, sans y prendre garde, des libations si copieuses qu'il m'aurait été impossible de regagner l'école, le trajet n'eût-il été que d'un jet de pierre. En somme, les vivres ne manquaient point, mais on étudiait fort peu.

A l'école de Sainte-Elisabeth, neuf *baccalaurei* donnaient à la même heure leur leçon dans la même chambre ; mais la *græca lingua* n'était pas connue dans le pays ; personne n'avait encore de livres imprimés ; seul le præceptor possédait un *Terentius* imprimé. Pour traduire un morceau, il fallait d'abord le dicter, puis distinguer, ensuite construire; après toutes ces lenteurs, on exposait enfin ; aussi les bacchants avaient-ils une quantité de paperasses à emporter chez eus.

Thomas Platter avait près de vingt-cinq ans lorsqu'il se mit à apprendre sérieusement. Un maître d'école de Zurich, savant et compatissant, le recueillit et depuis lors son existence s'améliora. Il rattrapa le temps perdu et sut bientôt les langues anciennes. Pour pratiquer un métier qui pût le nourrir, il se fit cordier, et c'est dans l'échoppe du maître cordier, son patron, sur la grande place de Bâle, qu'Erasme le vint saluer. Il la quittait le soir pour donner à quelques amis des belles lettres, entre autres un gentilhomme français, des leçons de grec et d'hébreu. C'était sa vocation, puisque,

devenu maître d'école, il le fut pendant trente ans et plus, estimé de tous les pédagogues du temps, réputé en Suisse, respecté et aimé.

Son fils Félix acquit du renom comme médecin et naturaliste. Montaigne, lorsqu'il traversa Bâle, se fit montrer son herbier. Félix Platter écrivit à son tour ses mémoires, racontant ses études, qu'il fit à Montpellier, et décrivant par le menu les cérémonies solennelles et compliquées de son doctorat. Ainsi le fils de l'ancien écolier errant nous ramène aux étudiants réguliers.

* * *

Parmi les villes universitaires du xvie siècle, j'en choisirai une qui fut particulièrement animée et brillante : Wittemberg. C'était la résidence de Luther, qui y entreprit son œuvre de réforme. En réalité, pendant trente années, c'est à Wittemberg que se fait l'histoire de l'Allemagne.

Une Université y avait été fondée en 1502. Six ans plus tard, le moine augustin, Martin Luther, qui avait pris ses grades à Erfurt, y fut appelé comme professeur. Aussitôt grande affluence d'étudiants.

« Wittemberg, dit Myconius, qui jusqu'alors avait été une laide petite ville, presque un village avec ses pauvres maisons, voyait arriver avec surprise des gens de tous les pays, qui venaient là pour entendre et pour étudier. »

La plupart de ces jeunes gens, de quatorze à quinze ans, n'avaient encore rien appris. Ils devaient passer, avant d'être immatriculés, par des écoles préparatoires, *écoles latines* ou *collèges mineurs*, qui furent l'origine des *gymnases* d'aujourd'hui. Telle l'école du Frauenmünster, à Zurich, où Thomas Platter avait fait ses classes, ou cette école du Château qu'il dirigea à Bâle et qui existe encore aujourd'hui. Lorsqu'ils en sortaient, et avant de franchir le seuil de l'Université, les écoliers étaient soumis à la cérémonie bizarre de la *déposition*.

Tant qu'ils ne l'avaient pas subie, ils étaient dans l'état de *beania*, l'état de béjaune, d'où venait le mot latinisé de *beanus*. Le *beanus* était « une bête des champs, qui devait, pour être apte à suivre les lectures publiques, déposer ses cornes ». Allégorie qui paraît brutale en regard de nos mœurs adoucies, d'autant qu'elle était prise à la lettre, comme vous allez voir, par les étudiants du xvie siècle.

Le béjaune se présentait donc au recteur et lui demandait à être délivré de la *beania*. L'acte de la *depositio* opérait cette délivrance. C'était une institution officielle, à laquelle présidait à l'origine un doyen, plus tard un vieil étudiant qui avait titre de *depositor*. L'im-

portance de sa fonction était reconnue par des privilèges. Du *beanus* le dépositeur recevait une pièce d'argent ; de l'Université, quelques tonneaus de bière ou même le droit de brasser lui-même.

Quand plusieurs béjaunes s'étaient annoncés, le dépositeur organisait la cérémonie. Revêtu d'un costume spécial, il s'entourait des instruments opératoires : une hache, un rabot, un rasoir, une scie et un foret, tous de dimensions formidables, mais en bois. Le béjaune était affublé d'un déguisement ridicule, pour faire voir qu'il n'était pas « un homme, mais une bête à cornes, dénuée de raison ». On lui barbouille les joues et le menton de pois de cordonnier. Après un discours du dépositeur, les béjaunes sont harcelés de questions saugrenues, contraints de résoudre les problèmes les plus baroques. S'ils répondent mal, on les frappe au moyen de saucisses remplies de sable ou de son. Puis ils se couchent sur le sol, les têtes en cercle, « afin qu'ils témoignent de leur humilité et incapacité ». On les travaille alors de la hache, du rabot et de la scie « afin d'enlever et détruire toute la crasse et les défauts de leur âme et leur corps ». Les grandes cornes dont on les a coiffés sont brutalement abattues « afin de mettre à néant l'arrogance du béjaune et sa grossièreté ». On leur nettoie les oreilles avec une grande cuiller de bois, « afin que leur ouïe soit attentive aus leçons de la vertu et de la sagesse et se ferme aus conseils mauvais des fous et aus discours pernicieus ». Le malheureus *beanus* doit encore se tenir en équilibre sur un siège à un pied, pendant qu'on lui arrache avec des tenailles une dent de sanglier, « afin qu'il ne soit pas mordant et qu'il ne ronge pas de sa dent noire le bon renom des gens ». Ses mains et ses ongles passaient ensuite par un nettoyage à la lime, « afin que sa main n'use pas d'armes déloyales pour battre et rosser, qu'elle ne commète plus de rapt ni de vol, mais qu'elle manie des livres, écrive docilement et s'emploie aus travaus qui conviennent à l'étudiant ». Ce n'est pas tout. Les traités du temps qui décrivent le cérémonial de la déposition rapportent encore que le rasoir de bois devait faire disparaître la barbe peinte, « afin que le béjaune ne s'amuse plus aus sottises de la jeunesse, qu'il sache se conduire lui-même, ou se laisse conduire par les respectables barbus ses supérieurs ». Peut-être ces tourments symboliques n'étaient-ils pas tous infligés à chaque candidat. Il y avait de quoi lasser l'humeur d'un tortionnaire, et l'on peut supposer que les initiateurs les plus impitoyables se contentaient d'en choisir quelques-uns.

Quoi qu'il en soit, la dernière figure de la « déposition » est bienveillante et d'un sens délicat qui nous réconcilie avec les autres : on

présente au béjaune un livre de musique, « afin qu'il sache, lorsqu'il serait fatigué d'apprendre, trouver dans la musique un repos et un soulagement pour son esprit ». Un nouveau discours du « dépositeur » déclarait alors la cérémonie accomplie, tous les assistants entonnaient un chœur, et les étudiants qui avaient opéré cette pénible initiation acceptaient de leurs victimes une collation.

Ces vexations des nouveaux par les anciens se retrouvent partout, dans les corporations de marchands et d'artisans, et, aujourd'hui encore, à la caserne et à l'atelier aussi bien que dans l'école. Mais elles sont devenues assez innocentes et ont l'avantage d'établir promptement une camaraderie entre des jeunes gens qui ne se connaissaient pas la veille, tandis que dans les Universités du xvii[e] siècle elles avaient dégénéré en brutalités excessives. A l'origine, la « déposition » est un acte symbolique, plein d'enseignements pour ceux qui le subissaient. Ce nettoyage burlesque, c'est l'hommage rendu à la science, c'est la purification obligée avant d'entrer dans le sanctuaire de la vérité. Les humanistes, les réformateurs, qui avaient connu la crasse et la routine des anciennes écoles, la tenaient pour nécessaire, et Luther composa une chanson latine pour l'illustrer.

Cependant le *beanus*, ayant déposé sa sottise et son ignorance, ne devenait pas d'emblée l'égal de ses anciens. Ceux-ci exerçaient sur lui, pendant un certain temps, pleine autorité.

Pour remplacer la discipline abolie des *magistri* et des *bourses*, les Universités conférèrent aux plus âgés un droit de surveillance sur les nouveaux écoliers, avec le titre pompeux d' « inspecteurs des mœurs et des études », institution qui ne profita guère aux études, encore moins aux mœurs.

Les surveillants se firent bientôt les tourmenteurs, quelquefois les exploiteurs des cadets, qui durent se soumettre à tous les traitements, accomplir tous les ordres. Les romans qui ont peint de notre temps la vie de collège en Angleterre ont plus d'une fois repris ce thème de la servitude des cadets sous les aînés. Il y a des collèges anglais où les élèves nomment parmi leurs camarades plus âgés les membres d'un conseil, chargé de la surveillance des jeux et en général de la conduite de tous les collégiens. On sait que ces « capitaines » ont le droit d'infliger des peines corporelles. La coutume peut être bonne ou mauvaise, selon les milieux. Au xvi[e] siècle, elle fut très fâcheuse.

Les « inspecteurs » donnèrent les pires exemples. Livrés à eux-mêmes, les étudiants ne connurent plus ni ordre, ni respect de soi. En ouvrant les « bourses », on leur avait donné, en ce temps où la

vie publique et sociale était si peu organisée, une trop grande liberté. Aussi fallut-il la restreindre, c'est ce qui explique une institution qui date du xvi[e] siècle et s'est longtemps conservée : les professeurs durent ouvrir leur maison et recevoir à leur table un grand nombre d'étudiants.

En plusieurs universités, le professeur donnait ses leçons dans sa propre maison. A Wittemberg on voit aujourd'hui encore la salle de cours de Mélanchton au rez-de-chaussée de sa maison ; de même dans celle de Luther. Luther habitait une aile de l'ancien couvent des Augustins, qui est aus portes de la ville, entouré d'un jardin qui longeait le rempart. Le réfectoire des pères était devenu la salle de cours, l'auditoire du professeur de théologie. Bien serrés, cent cinquante étudiants pouvaient y tenir. Au fond une belle estrade à deus étages, vernie en blanc et vitrée de panneaus peints par l'ami de Luther, peintre et conseiller de la ville, Lucas Cranach.

Au premier, un large vestibule donne accès dans la *Stube*, chambre commune, salon et salle à manger à la fois, où Luther donne à ses étudiants, à ses amis, aus voyageurs qui venaient de loin le consulter et l'entendre, aus princes réformés qui lui rendaient visite, au peuple allemand enfin, qui voit en lui l'incarnation de son caractère complet, avec ses défauts et ses qualités, le modèle d'une vie de famille pure, tendre, forte et gaie.

Il en reste quelque chose dans cette salle commune, où tant de fois ses élèves et ses amis ont été réunis, et qu'on visite aujourd'hui comme un lieu de pèlerinage. Elle est vaste, simple, mais sans indigence ; il y fait bon, comme on dit communément. Les solives et les caissons du plafond sont ornés de moulures. Tout autour, à mi-hauteur, une épaisse boiserie surmontée d'une corniche, sur laquelle on posait les cruches de grès, les pots et les gobelets d'étain. Dans un angle, un monument : l'énorme poêle, à plusieurs étages en pyramide, dont chaque partie a été moulée sur des dessins de Lucas Cranach représentant les vertus et les apôtres. Devant l'une des fenêtres, dont les vitres basses sont formées de fonds de bouteilles reliés par des filets de plomb, un petit meuble de bois, siège à deus places en vis-à-vis. C'est là qu'était assise, cousant, surveillant les arbres fruitiers du jardin et les ébats de ses enfants, la femme de Luther, Catherine, celle qu'il appelait plaisamment *Catena mea* (ma chaîne) et que les étudiants nommaient *Mütterchen* (petite mère). Enfin, au milieu de la pièce, la table à manger, immense et massive, autour de laquelle étaient chaque jour assis avec le docteur, sa femme, ses enfants et la vieille grand'tante, des hôtes de passage et les pensionnaires étudiants.

Quelle épreuve pour un homme dont l'âme était remuée de si graves soucis et les épaules chargées de si lourdes responsabilités, que cette présence continuelle d'étrangers presque dans l'intimité de la vie domestique! Qu'ils sont rares ceux qui pourraient s'y soumettre sans y rien perdre! Que diront-ils, tous ces témoins des moindres actes, des paroles familières du maître? Ces actes et ces paroles, ils les ont pieusement, naïvement recueillis en un livre bien curieux, les *Propos de table* de Luther, miroir fidèle de ses attitudes, écho de ses entretiens familiers, livre admirable, si, pour le juger, l'on a soin de se reporter au temps, à la situation et à la personne. A sa table, Luther traitait tous les sujets, commentait tous les événements, avec la liberté de paroles et d'images du XVIe siècle, avec l'ardeur de son tempérament de lutteur, mais aussi avec la puissance de son esprit, avec la netteté de son bon sens, avec la noblesse de son âme, avec la richesse magnifique de son imagination. Quelle école de vie que cette familiarité du maître, après les leçons savantes, dans le cercle de la famille! « Il faut que j'aie de la patience, leur disait-il, avec ma femme Catherine, avec le pays, avec les princes, avec mes disciples, avec mes adversaires, avec tous ceux qui m'entourent. Ma vie n'est qu'une patience continuelle. » Des moindres événements il tirait sans effort une leçon, et ses étudiants apprenaient par l'exemple que la vie domestique, la réalité de tous les jours est une source intarissable de poésie et de vaillance pour qui sait l'aimer, la respecter et en jouir.

« Le 6 septembre 1538, les enfants du docteur Luther étaient devant la table, regardant avec admiration des pêches, et le docteur dit : « Si quelqu'un veut voir l'image de la satisfaction unie à l'es-
« pérance, qu'il regarde ces enfants. Plût à Dieu que nous puissions
« considérer le dernier jour avec autant de joie et d'espoir! » Il explique ensuite les vertus des pêches, qui sont un fruit excellent. »

« Un jour, la petite fille du docteur, Magdeleine, fut amenée à table afin qu'elle chantât à son cousin le chant qui commence par ces paroles : *Der Papst fleht Kaiser und Kœnige...* » Elle refusa obstinément de le faire, quoique sa mère l'en priât beaucoup. Alors le docteur Luther dit : La force n'obtient jamais rien qui vaille. Toutes les œuvres que prescrit la loi ne produisent rien de bon, si la grâce manque... »

Dans les longues soirées d'hiver, quand tous se tenaient autour du poêle, le docteur faisait chanter à ses hôtes, ses enfants et ses domestiques, les beaux chants qu'il avait composés, et il chantait aussi, s'accompagnant sur le luth.

Dans cette maison, tous étaient associés aus joies et aus peines de tous. Le 1er janvier 1539, le docteur Luther souhaita une heureuse année à tous ceus qui habitaient avec lui, et il fit des présents à tous les domestiques et aus servantes, jusqu'à la valeur de deus thalers, et il les exhorta tous à être obéissants et fidèles...

Et comme un jour sa femme se plaignait à lui de l'indocilité et de l'infidélité des serviteurs, il dit : « C'est un excellent don de Dieu qu'un serviteur ou une servante fidèle et sincère, mais pareil oiseau est rare sur la terre... »

Et il disait une autre fois : « Les rois et les princes devraient favoriser et encourager la musique, car les souverains sont tenus de protéger les arts libéraus et les sciences utiles... Nous voyons dans la Bible que les rois bons et pieus entretenaient et payaient des chanteurs...

« La musique est la meilleure consolation que puisse éprouver un esprit triste et affligé ; elle rafraîchit le cœur et lui rent la pais, ainsi que l'a dit Virgile : *Tu calamos inflare leves, ego dicere versus.* Joue les notes, moi je chanterai le texte. La musique est une demi-discipline et maîtresse d'école ; elle rent les gens plus aimables et plus dous. Les musiciens et les chanteurs bas et mauvais servent à nous faire voir et entendre quel bel art est la musique, car le blanc n'est jamais mieus connu que lorsque le noir le fait ressortir. »

Le 17 décembre 1538, le docteur Luther invita les chantres et les musiciens à souper, où ils chantèrent de belles et douces antiennes, et le docteur dit avec admiration : « Puisque le Seigneur Dieu nous accorde des dons aussi précieus durant cette vie (qui n'est qu'un véritable cloaque), que sera-ce donc dans la vie éternelle où tout sera disposé de la manière la plus parfaite et la plus accomplie ! J'ai toujours aimé la musique ; la connaissance de cet art est bonne, et elle sert à toutes choses ; il nous faut absolument encourager cette étude dans les écoles. Un maître d'école doit être un habile musicien, autrement je ne ferai nul cas de lui, et nous ne devrions pas conférer à des jeunes gens le grade de prédicateur, si d'avance ils ne sont bien exercés et instruits dans la connaissance de la musique. La musique est un don de Dieu, et elle est alliée de près à la théologie. Je ne voudrais pas, pour beaucoup, être dépourvu du mince savoir que j'ai en fait de musique. Les jeunes gens doivent être instruits dans cet art ; il rent les gens habiles et recommandables. »

Les étudiants qui pouvaient journellement entendre de tels enseignements étaient privilégiés ; en quittant Wittemberg, ils emportaient dans leur cœur et leurs yeus ce modèle du foyer chrétien, de la maison

du pasteur, qui est devenue, avec l'école, l'honneur et le rempart de l'église réformée. Beaucoup d'autres cependant fréquentaient régulièrement la table des maîtres de Wittemberg ou recevaient l'hospitalité des bourgeois. Aujourd'hui encore, dans les villes d'Allemagne, des étudiants pauvres sont gratuitement hébergés chez des habitants charitables, amis de la jeunesse. Jadis on les invitait aux fêtes, aux repas de noce. Ils payaient de leur gaieté et de leurs chansons, ou bien ils surveillaient et instruisaient les enfants de la maison.

Mais ce ne pouvait jamais être, dans ces Universités si peuplées, que des faveurs pour le petit nombre. Les gens charitables ont de tout temps fait exception. La plupart des étudiants avaient à payer leur gîte et leur couvert, et l'on entent souvent leurs plaintes contre la rapacité des logeurs. L'électeur de Saxe, Jean-Frédéric, publia en 1538 un décret pour empêcher qu'on ne les exploitât. « Vu que quelques maîtres qui ont leurs élèves chez eux, les surveillent et leur fournissent le logement et la table, en sont venus à réclamer 40 gulden pour une seule année, nous décidons qu'à l'avenir on ne pourra plus exiger, pour le logis, le vivre et la surveillance, plus de 30 gulden par an. » Quelques années plus tard, les autorités universitaires de Wittemberg fixèrent le prix des vivres pour les étudiants : une livre de bon gibier vaut 7 pfennigs; une livre de viande de mouton, 7 pfennigs; une livre de bonne viande de porc, 9 pfennigs; un lièvre est taxé à 2 groschen, un moule de bois à 6 groschen, etc.

Ces tarifs spéciaux constituaient l'un des nombreux privilèges accordés à la population universitaire.

*
* *

Un étudiant est un « citoyen académique ». Il relève d'une juridiction spéciale; il jouit du droit de laisser-passer, comme les maîtres de celui de libre escorte ; il a la liberté de la chasse et de la pêche ; il ne paie ni douane, ni octroi, ni impôt. On voit par exemple le duc Eberhard interdire à Tübingue tout contrôle sur la personne et les bagages des étudiants, qui peuvent introduire en franchise « draps, vin, grains, fourrage, poisson, livres ou toute autre chose dont ils puissent faire emploi ». La nourriture du corps passe ici avant celle de l'esprit. Si ce n'est pas les livres qui ont préséance dans la sollicitude du souverain, c'est qu'ils ne l'avaient pas sans doute dans le cœur des étudiants. Il semble qu'à leurs yeux le plus précieux des privilèges n'était pas celui d'étudier. C'est ce qui ressort au moins d'un traité paru en 1625, qui énumère bien des raisons en faveur de ces privi-

lèges : « les labeurs de l'étude, la piété et la sollicitude qu'on doit à ceus qui, pour se vouer à la science, abandonnent patrie, famille et les douces habitudes du foyer ; les grandes dépenses de la vie universitaire, la rapacité et la fourberie des gens qui nourrissent les étudiants ; les sacrifices de sommeil et de santé qu'exige l'étude ; les mauvais traitements, humiliation et coups qu'ils ont à supporter dès leur plus tendre enfance de la part de leurs maîtres. » Enfin on accordait aus « citoyens académiques » la liberté du port d'armes. Ils voyageaient avec l'arquebuse et le poignard. Et même dans la ville ils gardaient l'épée au côté, comme un insigne de leur indépendance.

Malgré tant de droits, il fallait incessamment leur rappeler leurs devoirs. Comme tous ceus que l'on excepte de la règle commune, ils abusaient volontiers de leur liberté. Et d'abord pour ne pas payer leurs dettes ou pour en faire de nouvelles. L'Université de Wittemberg décréta que les étudiants payeraient leur hôtelier chaque vendredi et qu'après trois sommations et une amende, le débiteur invétéré serait enfermé au *carcer*. Les pères se lamentaient sur des études trop coûteuses. Dans la *Comédie des étudiants* (1545) on voit d'abord trois pères qui échangent des condoléances sur les sacrifices qu'ils doivent faire pour instruire leurs fils. La scène suivante montre comment les trois fils, à peine arrivés dans la ville universitaire, régalent leurs amis, font la cour aus filles d'auberge et empruntent à leur logeur vingt florins d'or, qu'ils se promettent de ne jamais rendre.

Pour obtenir des subsides, ils employaient certaines ruses épistolaires, dont la tradition ne s'est, je crois, pas perdue. Quand vient la nécessité, le cœur humain parle le même langage dans tous les temps. Voici des lettres écrites à son père par un étudiant d'Iéna, en 1571 : on les croirait d'hier.

Cher Monsieur mon père,

Avant toute autre chose, recevez l'assurance de mon amour et de ma piété filiale. J'ai reçu le 8 septembre votre lettre avec les douze thalers. A vous lire, je vous coûte beaucoup, — ce que je reconnais volontiers. — Je dépense mon argent en mauvaise compagnie, en fêtes, en plaisirs inutiles. Mais ne pouvez-vous considérer quelle affaire c'est de vivre seul, en pays étranger, où personne ne vous prête un liard ? Il faut toujours avoir de l'argent en provision.

Cher et très aimé Monsieur mon père,

Je vous fais savoir que j'ai reçu le 10 juin vos dis thalers, sur lesquels j'ai payé huit florins à mon hôtesse pour ma nourriture et un thaler pour mon logement ; de plus deus florins pour « *Epitheta Ravissii* », afin que vous soyez dûment informé de l'emploi de cet argent,

Eloge de l'hôtesse, qui lui a cédé sa propre chambre et le chauffe de son propre bois :

Quant à la boisson, autant se donner au diable ; mais je dois me tirer d'affaire comme je peus : d'ailleurs, il y a, grâce à Dieu, une source fraîche près d'ici, qui me tiendra lieu d'autre chose. Elle est bien connue des étudiants sans argent.

Enfin, dans une autre lettre, pour apaiser sans doute cette grande soif, l'ingénieus correspondant recourt à l'argument suprême :

Je voudrais vous prier le plus amicalement du monde de vouloir bien m'envoyer un ou deus thalers pour des livres, car quand on veut étudier, on est réellement obligé d'avoir des livres, afin d'apprendre ce qu'on ne sait pas.

Ceus dont les pères ne s'attendrissaient pas ou qui étaient réellement dénués, n'avaient qu'un moyen de demeurer à l'Université, c'était de servir leurs camarades plus riches.

Voici un étudiant de Rostock, dont les parents se refusaient à payer plus longtemps les études de théologie. On peut rappeler son nom, car ce fut un vaillant garçon, qui fit d'ailleurs son chemin dans le monde, puisqu'il occupa à la fin de sa vie les hautes fonctions de bourgmestre de Stralsund. Il se nommait Bartholomäus Sastrow. En dépit de l'opposition paternelle, il voulut continuer ses études et pourvoir lui-même à sa subsistance : « Je me plaignis à mes maîtres, raconte-t-il dans ses mémoires, qui me tinrent quitte de ce que je devais pour les leçons et négocièrent avec l'hôtelier de ne lui donner plus que huit florins par an pour la nourriture. Mais je devais mettre la table, apporter et emporter les cruches, les plats, servir aus repas, surveiller son fils Bastel (qui était plus âgé que moi et s'encanailla de telle sorte qu'il finit sa vie en prison), mettre ses livres en ordre, cirer ses souliers, l'habiller, le déshabiller. Je devais même cirer les souliers de son précepteur, lui faire son lit, chauffer son poêle, l'accompagner à l'église et porter sa lanterne en hiver... Au début,

tandis que depuis deus ans, j'étais assis à cette table, au milieu de mes compagnons et me faisais servir, tout cela me pesa fort sur le cœur. Mais que faire ?... » Selon les idées du temps, ce service des camarades et des maîtres n'était pas déshonorant. Il exposait seulement à bien des mésaventures et des horions. Il pouvait aussi établir entre le maître et l'étudiant une familiarité aimable et bienfaisante. Chaque professeur choisissait, en effet, parmi les plus pauvres et les plus méritants, son *famulus*, dont l'office principal était de servir d'intermédiaire entre ses élèves et lui.

Le *famulus* du docteur Luther est une figure naïve et touchante. Il était venu très jeune à l'Université. Luther eut compassion de sa pauvreté et le prit dans son couvent. « Wolfgang est un honnête enfant, tout plein de foi et d'espérance », écrivait-il. Wolfgang devint son domestique, son secrétaire et collaborateur. Il l'accompagnait partout, cultivait le jardin, faisait du tour avec lui. Quand Luther se maria, il ne le quitta pas, mais s'incorpora à la famille, surveillant les enfants, devenant un peu le factotum de la maison. Il soigna même son maître et ami jusqu'au bout et ne lui survécut que peu de temps. Autour du réformateur, tout le monde l'appelait familièrement Wolf. Grands et petits le traitaient en ami. Pour amuser le petit Martin et la petite Madeleine, il avait établi dans le jardin un piège à prendre les oiseaus. Luther eut pitié des pauvres victimes et il envoya à Wolf l'*Humble requête des oiseaux*. On va voir avec quelle bonhomie charmante, quelle *Gemüthlichkeit* il traitait son *famulus* :

« A notre gracieus seigneur, le Dr M. Luther, nous, grives, merles, pinsons, linottes, chardonnerets et autres honorables et pieus volatiles, qui nous étions proposé de voyager cet automne à travers Wittemberg, faisons savoir à Votre Grâce que nous avons été pertinemment informés qu'un individu nommé Wolfgang Sieberger, votre serviteur, poussé par un sentiment de colère et de haine contre nous, s'est mis à construire des filets dans l'intention de nous ravir, à nous et à nos amis, la liberté de voler dans les airs et de picorer par terre quelques grains de froment que Dieu nous a donnés ; que cet homme de plus, en veut à notre vie, bien que nous ne lui ayons jamais fait de mal. Vous pouvez vous imaginer combien un semblable dessein est plein de périls pour nous, pauvres et libres oiseaus, qui n'avons ni greniers, ni maisons, ni rien qui nous appartienne. C'est pourquoi nous vous adressons l'humble et amicale prière de vouloir bien détourner votre serviteur de cette entreprise ou, si la chose ne peut se faire, de le contraindre à semer chaque soir son piège de grains

de semence et de ne pas se lever le matin avant huit heures. Sans ces conditions, nous prendrons notre vol vers Wittemberg.

« S'il s'y refuse, si méchamment il attente à notre vie, il ne nous reste plus qu'à prier Dieu de l'en empêcher et de faire en sorte que son filet se remplisse pendant le jour de crapauds, de sauterelles, de chenilles, et pendant la nuit de souris, de puces, de poux et de punaises, afin qu'il cesse de penser à nous et nous laisse notre libre volée.

« Pourquoi ne tourne-t-il pas sa colère contre les moineaux, les hirondelles, les pies, les choucas, les corbeaux, les souris et les rats, qui vous font tant de mal, pillent vos maisons, en emportent le blé et l'orge, chose que nous ne faisons pas, puisque quelques grains tombés çà et là suffisent à notre vie ? Nous exposons notre cause devant votre droite raison, et nous vous demandons si ce n'est pas en toute injustice qu'il nous poursuit ainsi. Mais voilà ! Nous mettons tout notre espoir en Dieu. Un grand nombre de nos frères et de nos amis ont échappé cet automne à ses filets. Nous espérons bien, nous aussi, nous rire de ses vaines tentatives.

Donné dans notre siège aérien, sous les arbres, scellé de notre sceau, écrit de nos plumes. »

Et le réformateur contresigne de sa griffe : « Voyez les oiseaux du ciel, ils ne sèment ni ne moissonnent, ils ne récoltent et n'assemblent rien dans les greniers; et néanmoins votre père céleste les nourrit. N'êtes-vous pas beaucoup plus excellents qu'eux ? »

Il faut croire que le farouche chasseur sourit et se laissa attendrir, ce dont est généralement capable un cœur de *famulus !* Témoin notre Thomas Platter, qui renonça à la vie aventureuse d'écolier errant, lorsque le maître de l'école du Frauenmünster à Zurich, le sage et bon Myconius, ami de Zwingli, lui offrit de remplir auprès de lui les humbles fonctions de *custos* ou d'écolier servant.

Mon logement, raconte Platter, me coûtait un schilling zuricois par semaine. Je faisais des commissions hors de ville ; la rétribution était d'un batz par mille, avec quoi je payais mon loyer ; ou bien je portais du bois ou m'employais à quelque autre ouvrage ; en retour on me donnait à manger, ce qui me rendait tout heureux. J'étais toujours custos, et aux Quatre-Temps je recevais de chaque écolier un angster de Zurich; il y avait environ soixante écoliers, tantôt plus, tantôt moins. Zwingli, Myconius et d'autres m'ont souvent envoyé porter dans les cinq cantons les lettres qu'ils écrivaient aux amis de la vérité. J'éprouvais une véritable joie à risquer ma vie dans ces messages afin que la pure doctrine se répandît toujours plus. Maintes fois ce fut à grand'peine que je revins sain et sauf de ces expéditions.....

Pendant que j'étais custos, il m'arriva souvent de manquer de bois pour chauffer l'école. Je remarquais les bourgeois qui assistaient aus leçons et comme leur provision de bûches était entassée devant leurs maisons, au milieu de la nuit j'allais en dérober quelques-unes Un matin que Zwingli devait prêcher avant l'aube dans l'église du Frauenmünster, je me trouvais sans bois ; les cloches commencèrent à sonner. « Tu n'as point de bois, pensai-je, mais il y a tant d'idoles dans l'église ! » Celle-ci était encore déserte ; je courus à l'autel le plus proche, empoignai un saint Jean et le fourrai dans le poêle : « Allons, dis-je, tout saint Jean que tu es, il te faut entrer là-dedans ! » La statue commença à brûler avec de grands pétillements, à cause des couleurs à l'huile dont elle était enduite. « Doucement, doucement, murmurais-je, si tu bouges (ce dont tu te garderas bien), je fermerai le poêle et tu n'en sortiras pas, à moins que le diable ne t'emporte. » — A ce moment, la femme de Myconius passa devant la salle se rendant à l'église, et me dit : « Dieu te donne une bonne journée, mon enfant ! As-tu chauffé ? » Je fermai la porte du poêle et répondit : « Oui, mère, tout est en ordre. » Je me serais bien gardé de lui faire la moindre confidence, car elle aurait peut-être jasé et l'aventure, une fois connue, pouvait me coûter la vie. Au milieu de la leçon le professeur me dit : « Custos, il paraît que le bois ne te manquait pas aujourd'hui ? » Et je me dis : « Saint Jean a fait de son mieus. »

Comme nous allions chanter la messe, deus prêtres se prirent de querelle ; celui qui avait trouvé son autel dépouillé de la statue criait à son collègue : « Chien de luthérien, tu m'as volé mon saint Jean ! » La dispute dura un bon moment, Myconius n'y comprit rien et le saint Jean ne fut pas retrouvé. Je n'ai soufflé mot de cette aventure à âme qui vive, si ce n'est quelques années après que Myconius se fut établi à Bâle en qualité de prédicant. Il fut très étonné de mon récit, car il n'avait pas oublié de quelle belle façon les deus prêtres s'étaient gourmés.



Ces scènes et ces citations choisies ne doivent pas nous faire illusion. Le type du disciple assidu et paisible est rare au XVIe siècle, et même à Wittemberg. Pris en masse, les étudiants réguliers sont turbulents, batailleurs, fastueus buveurs. Ils s'adonnent au luxe de deus façons : par le luxe et par la boisson.

Après qu'eut été levée la contrainte du vêtement ecclésiastique, ils se parent à l'envi d'étoffes riches et éclatantes. Les ordonnances somptuaires, en se répétant fréquemment, prouvent assez qu'on y manquait. Elles condamnent surtout les pantalons à fond flottant, tailladés de soie, qu'on appelait *Pluderhosen* et qui consommaient quantité d'étoffe. On raconte que pour une seule paire le tailleur en

avait employé jusqu'à 130 mètres! Jouant sur le mot *Hosen* (pantalons), un prédicateur du temps appelle les Universités au lieu de « Hohenschulen » : *Hosenschulen*. Le pouvoir souverain crut devoir intervenir. Un édit du prince-électeur Auguste infligeait dis florins d'amende au tailleur qui avait livré une paire de *Pluderhosen* et dis florins d'amende à l'étudiant qui les avait portés. Le pris des vêtements fut enfin fixé par pièce, par les autorités universitaires. Celles de Wittemberg interdisait le velours et la soie. L'étudiant devait porter une barrette sans plumes et un pourpoint de drap foncé.

Tout cela fut inutile, au moins pour ceus à qui leur fortune permettait d'enfreindre la loi. Dans l'album d'un étudiant en droit on a trouvé son portrait, qu'il y avait fait peindre superbement, à la date de 1572. Il porte la moustache et l'impériale; une barrette à plumes, une collerette de dentelles, un pourpoint rouge très serré à la taille avec manches à bouillons; des *Pluderhosen* rouges; et, jeté sur l'épaule, à la cavalière, un manteau rouge pourpre, relevé sur la jambe par la pointe d'une épée à large coquille. Enfin il a glissé dans sa ceinture le *Stammbuch*, sorte d'album où chaque ami écrivait quelque distique latin ou couplet allemand, compagnon inséparable de l'étudiant élégant jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Lorsque Méphisto, revêtu du costume traditionnel, entra dans la cave d'Auerbach, les étudiants attablés durent le prendre d'abord pour quelque camarade élégant de la Faculté de droit.

Cette scène fameuse, Goethe l'a empruntée de la tradition. Les étudiants contemporains du Dr Faust lui en fournissaient d'ailleurs de fréquents modèles. Dans le *Livre populaire* qui raconte ses exploits de sorcellerie et d'impiété, on le voit qui enlève sur une échelle quelques étudiants de Wittemberg, et les emmene à travers les airs jusqu'à Salzbourg pour célébrer Bacchus, dans la cave de l'évêque et vider ses tonneaus.

Plus encore que pour le luxe du costume, les ordonnances universitaires sont rigoureuses pour les excès de boisson. Le mal était ancien, puisque Tacite avait déjà dépeint les énormes beuveries des vieus Germains. Depuis lors la poésie et la littérature bachiques n'avaient pas cessé de s'enrichir. Au XVIe siècle, les satires, les exhortations patriotiques sont pressantes et vigoureuses. Mais les étudiants n'en faisaient pas moins honneur aus lointaines traditions de leurs ancêtres.

Les humanistes eus-mêmes les avaient renouvelées par la doctrine et par la pratique. Tandis que Rabelais célébrait le « benoît et désiré

piot, » les *poetæ* d'Allemagne revendiquaient comme lui les droits de la nature longtemps opprimée et célèbraient les douceurs légitimes de la bonne vie naturelle. L'un d'eus, et non des moins illustres, surnommé le « roi des buveurs » enseignait avec une cruche pleine posée sur sa chaise; après chaque beau vers qu'il venait de commenter, il avalait solennellement une gorgée.

C'était un exemple à suivre : les étudiants n'y manquèrent pas. Ils formaient des « ordres de buveurs » et édictaient le « code de la cruche ou de la bouteille », origine de ce règlement compliqué que leurs descendants d'aujourd'hui appellent avec respect le *Komment* et dont les principaus chapitres règlent la façon de boire, notant les moindres circonstances, tantôt une demi-cruche, tantôt une cruche pleine. Avec de l'assiduité et de la capacité, on y gagnait ses grades : le meilleur buveur était déclaré magister ou docteur de la bouteille! Il pouvait d'ailleurs y mettre le temps, en prolongeant tant qu'il le voulait son séjour à l'Université. Dans les cabarets et dans les bagarres on rencontrait des étudiants de tous les âges. Wittemberg en avait qui étaient mariés, puisqu'on dut une fois en relâcher un, après qu'il eut été arrêté pour tapage et ivresse, « à cause de sa bonne femme et de ses nombreus enfants! »

Mélanchton n'exagérait donc pas quand il appelait les étudiants, dans le style du temps, « centaures en orgie, » ou, dans celui d'aujourd'hui, « tas d'ivrognes » On leur interdit de rester dans les cabarets au delà de neuf heures en hiver, de dis heures en été. C'était déjà fort avant dans la veillée pour une époque où la nuit et la journée des honnêtes gens commençaient bien plus tôt qu'aujourd'hui. Une fois les auberges fermées, ils se répandaient dans la ville, la faisant retentir de cris, de querelles et même de véritables batailles. Quand le pauvre duc Christophe voulut passer une nuit dans sa bonne ville de Gœttingue — c'était en 1561 — les étudiants ne respectèrent pas son repos, il ne put fermer l'œil, et le lendemain il adresse au sénat universitaire une plainte sur « les cris furieus qui remplissent toutes les rues la nuit. » A Wittemberg le scandale n'était pas moindre. « Ce ne sont pas des mœurs d'hommes, écrit Mélanchton, mais de cyclopes, que d'errer toute la nuit dans les rues, de remplir la ville de cris sauvages, d'attaquer traîtreusement les paisibles habitants sans armes, les accabler d'injures, leur jeter des pierres, tirer contre eus l'épée, les pousser dans le ruisseau ; d'assiéger dans les maisons d'honnêtes citoyens, et briser leurs vitres. » Ils allaient même, au sortir de leurs trop copieuses libations, forcer la porte de la prison et profaner les cimetières.

Les ordonnances réitérées,les peines aggravées ne réussissent pas à réprimer ces troubles, dont la chronique de Wittemberg est pleine. Quand on les punissait pour avoir envahi une fête de noce, ils se vengeaient en dévastant les vignes du prince-électeur.

Dans les batailles qu'ils se livraient entre eus et dans leurs rencontres avec des bourgeois, des compagnons de métier, les écoliers s'exerçaient à l'épée et devenaient escrimeurs forts habiles. Voici encore un progrès de ce temps: depuis le milieu du siècle les duels, en des rencontres fortuites ou dans des rendez-vous réguliers, sont toujours plus fréquents. Ils ne tarderont pas à entrer dans l'éducation d'un certain type d'étudiant, aussi matamore que braillard et buveur, qui ne s'est pas encore tout à fait perdu. Faut-il citer encore un document contemporain ? C'est un fameus prédicateur populaire qui parle : « Les écoliers, après leurs repas, s'adonnent à l'exercice d'arts fort honorables : ils lancent la balle, croisent l'épée, dansent et sautent, et sur cent qui se portent bien, on en voit à peine un qui aille aus leçons du maître. » Dans cette existence bruyante et gaie, les leçons des maîtres sont en effet le cadet des soucis. On en voit un qui prie instamment ses élèves d'y paraître « au moins une fois par semaine ». L'étude régulière n'était donc pas fort goûtée au XVI[e] siècle, je veus dire par les étudiants. Mais il y avait des exceptions : « Je me félicite, dit un prince réformé, de ce que dans notre Académie tous ne sont pas également ignorants et dissolus. » Seulement, pour faire du bruit dans l'histoire, les travailleurs paisibles attendent que leurs camarades « ignorants et dissolus » aient cessé leurs cris et leurs rodomontades. Une fois hors de l'Université les premiers font entendre leur vois et jouent un rôle ; les autres sont oubliés à moins que l'âge ne les ait corrigés.

⁂

Il semble qu'au-dessous du tableau dont je viens de tracer quelques traits, peut-être incohérents, on pourrait inscrire le mot de Luther : « La pire invention du diable, depuis le commencement du monde, ce sont les Universités. » On fausserait la pensée du professeur de Wittemberg, qui songeait en le prononçant à l'abaissement des études au temps de la scolastique, et l'on serait injuste pour les hautes écoles du XVI[e] siècle.

Comme les « poètes » de la Renaissance avaient ouvert les portes des anciennes *bourses*, ainsi la Réforme rendit la liberté aus esprits. Ne sait-on pas par quels emportements, quels excès parfois, la liberté

brusquement réalisée doit apprendre à mesurer ses forces? Les meilleurs parmi les jeunes gens sont saisis d'une fièvre d'enthousiasme et d'action. Un entraînement irrésistible sollicite les plus humbles à protester et à combattre. Toutes les forces de l'individu sont soudainement déchaînées. Les humanistes professaient que la nature est bonne, qu'il faut laisser libre jeu à la nature et que l'équilibre se rétablira. En attendant qu'on pût se modérer dans la victoire, les étudiants s'abandonnent à la joyeuse expansion de leurs instincts. Est-ce à la jeunesse qu'on demandera d'être sage en un temps où tout combattait contre tout, où la notion de patrie ne vivait que dans les vers de quelques poètes ou dans le cœur de Hutten et de Luther, où la religion, si puissante pour diviser, avait aveuglé les esprits?

C'est un grand désordre, en apparence; au fond, c'est une réaction nécessaire et salutaire. Au feu de cette forge sera fondue l'épée victorieuse d'un Lessing. Ces étudiants du XVI[e] siècle font la première éducation de leur liberté. Ils apprennent à connaître tout ce que l'individu renferme de force et de puissance. Les grands et violents événements dont ils sont témoins, sans les comprendre toujours, les échauffent et les excitent aus actions bruyantes. Après que le réformateur, si réfléchi dans ses audaces, se fut gravement retiré dans sa maison, ils dansent et chantent insolemment autour du bûcher qui consume les Décrétales et la bulle de Léon X.

Au nombre de deus cents, armés comme s'ils voulaient conquérir un nouveau monde, ils entourent la voiture de leur maître, quand il va disputer à Leipzig. Ceus d'Erfurt entourent Luther d'acclamations tumultueuses, quand ils le voient s'avancer seul pour aller défendre à Worms, devant l'empereur, devant les puissances du monde et de l'Eglise, la liberté de la pensée et de la foi. Leur enthousiasme est exubérant sans doute; leur joie est arrogante et folle. Mais, comme dit un proverbe allemand: « Il faut que le moût fermente pour faire un bon vin. »

Cela est deus fois vrai des étudiants émancipés par la Renaissance et la Réforme. Secouant toute discipline, ils veulent saisir la vie tout entière. Ils se livrent au courant de leur temps, avec ses violences, ses brutalités, ses excès. D'ailleurs, cette jeunesse de la première moitié du XVI[e] siècle, sous des dehors grossiers, est moins cruelle que celle du siècle précédent, moins débauchée aussi que celle du siècle suivant. Elle est plus intelligente, plus éclairée et plus féconde. Elle admire les anciens; elle prépare de bons maîtres d'école, des magistrats énergiques et prudents; elle crée une poésie lyrique belliqueuse et victorieuse; elle aime la musique.

Goethe, qui avait vécu plusieurs années dans le siècle de Goetz de Berlichingen et du Dr Faust, avait compris cette ardente jeunesse. Il a créé l'héroïque et charmante figure de Georges, le page du chevalier à la main de fer, qui meurt pour son maître, luttant « comme un lion ». Dans le premier Faust, on voit un jeune *Scholar* se présenter humble, effarouché, devant Méphisto, qu'il prend pour l'un de ses futurs professeurs. Il ne sait rien, il a besoin de lumières. Il ne comprent rien à ses sarcasmes mordants contre la scolastique et les pédants. Il courbe le front devant la tradition. La science lui en impose, les livres l'intimident, la doctrine l'émeut d'un tremblant respect. Et quand Méphisto a inscrit dans son album : *Eritis sicut Deus, scientes bonum et malum*, il ne sait pas quel poison Satan vient de lui verser dans les veines.

Mais il s'en guérira au travers de ses années d'université, bruyantes, désordonnées, batailleuses et folles. Il reparaît dans le deusième Faust, devant le même démon, affublé de la même robe de pédagogue. C'est lui maintenant qui juge et qui condamne. Avec l'orgueil de la jeunesse triomphante, il rejette le fardeau du passé, traditions évidées, science de mots, livres poudreus. Dégagé de toute entrave, il va faire à lui seul la conquête du monde. L'éternelle et splendide illusion de la jeunesse, qui reconstruit l'univers et recommence la vie, éblouit ses yeus, gonfle sa poitrine, et il entonne ce chant du départ, qui fait taire toute crainte, relève tout courage et étonne la sagesse même :

« Voici quelle est la noble vocation de la jeunesse : le monde n'existait pas avant qu'elle l'eût créé ; c'est moi qui fais sortir le soleil du sein de la mer ; avec moi la lune entreprit son cours changeant ; alors le jour s'illumina sur mon chemin ; la terre, pour me souhaiter la bienvenue, se couvrit de verdure et de fleurs ; sur un signe de ma main, dans la première nuit, se déroula sous le ciel la splendeur des innombrables étoiles.

« Qui donc, si ce n'est moi-même, qui vous a délivrés, Philistins, des liens de vos étroites pensées ? Libre de toute entrave, docile à la vois de mon esprit, je suis le chemin qu'éclaire ma lumière intérieure ; je m'avance, rapide, porté par l'enthousiasme !

« Derrière moi, les ténèbres de la nuit : devant moi, l'éclat du jour ! »

CONFÉRENCE DE M. EDOUARD AYNARD
SUR GASPARD ANDRÉ, ARCHITECTE LYONNAIS

Le 10 janvier dernier, M. Aynard a parlé devant notre Société de Gaspard André.

Un regrettable contre temps nous empêche de donner le compte rendu sténographique de cette belle conférence, dont nos lecteurs retrouveront, espérons-le, les principaux traits dans une publication annoncée de M. Aynard sur Gaspard André.

A défaut du texte même de la conférence, nous en donnons, d'après un journal de Lyon, une courte analyse :

« L'orateur a commencé en disant que la Société des Amis de l'Université remplissait son rôle d'institution lyonnaise, tout en conservant à ses conférences un caractère d'étude générale, en réservant une place à l'étude des hommes et des choses de Lyon. Aujourd'hui, cette étude doit porter sur un des hommes de la génération présente qui a fait le plus d'honneur à notre cité.

L'orateur insiste sur l'utilité morale qu'il y a à ne pas perdre le souvenir de tels hommes auxquels la reconnaissance publique doit être acquise puisque leurs œuvres sont une source perpétuelle de jouissance pour nous. « Envers eux, dit M. Aynard, le souvenir est une reconnaissance prolongée. »

M. Aynard ajoute qu'il ne fera pas l'éloge sous forme académique ; qu'il ne procédera pas à une discussion scientifique de l'œuvre d'André ; que les architectes présents peuvent compter qu'il n'emploiera pas ces termes spéciaux qui sont la cruauté du langage ou qui en masquent le vide.

Il ne confondra pas, dit-il, *archivolte* avec *architrave*, ni feston

avec astragale. Il ne veut échanger avec un auditoire si sympathique à la mémoire de Gaspard André que des impressions et des sentiments. Ce sera comme une sorte d'entretien affectueus sur un ami commun.

M. Aynard, avant d'examiner l'œuvre d'André, émet une série de considérations générales de la plus haute originalité sur l'architecture et sur les raisons particulières d'honorer les grands architectes.

Examinant l'art de Gaspard André, il y reconnaît ce qui caractérise les maîtres, l'unité de pensée. Si André combine des principes d'architecture déjà connus, c'est sans en être l'imitateur. Chez lui, tout a sa marque ; ses œuvres sont reconnaissables entre toutes. Son « idée centrale », son style, son « leit-motiv » comme diraient les fervents de Wagner, viennent de Florence. M. Aynard analyse les caractères généraus de l'art florentin et le rapproche de celui d'André. Il relève également les analogies de milieu, entre les grandes collines de Toscane et les petites montagnes du Lyonnais. Il ajoute à ces analogies que, de même que les émigrés florentins avaient apporté l'art de la soie à Lyon, au XVe siècle, s'arrêtant chez nous comme y reconnaissant une nouvelle patrie, de même André était possédé de cette idée que l'art florentin du xve siecle s'adaptait admirablement à la nature de notre pays.

M. Aynard passe alors en revue les édifices lyonnais construits par André, c'est-à-dire l'église Saint-Joseph aus Brotteaus, le nouveau temple protestant, l'école de la rue Tronchet, la fontaine monumentale de la place des Jacobins et le théâtre des Célestins.

Puis, les édifices construits hors de Lyon : entre autres l'hôtel de ville de Neuilly et de nombreuses villas.

Enfin, les édifices restés à l'état de projets, dans lequels il relève, avant tout, le magnifique projet pour la place Carnot, écarté comme n'ayant pas suivi le programme, et l'Athénée de Lausanne, qui devait être sa plus belle œuvre.

Se résumant sur l'œuvre d'André, M. Aynard dit que son art donne l'impression de la force dans la grâce, d'une élégante puissance, de quelque chose de lumineus, de personnel, parce que cet art sort d'une réflexion prolongée, d'une intelligence claire et d'un sentiment profond. Celui qui a fait des églises et des temples d'une si noble gravité religieuse, qui a édifié la plus belle des fontaines monumentales, le plus gracieus des théâtres, qui a semé dans nos campagnes et au bord de la mer d'enchanteresses demeures, doit marquer parmi les grands architectes de ce siècle.

En terminant, l'orateur trace un rapide portrait de l'homme. Ce

qui dominait en lui c'était la bonté du cœur ; il pratiquait la plus rare et la plus féconde des charités, qui consiste à reconnaître le mérite des autres.

Gaspard André, dit-il en finissant, a été une de ces créatures délicieuses et rares dont l'existence s'écoula dans la bonté, ausquelles il a été donné d'entrevoir la beauté du monde et de la fixer en partie par leurs œuvres.

Son art fut grand ; la suprenante bonté de son cœur le surpassa (1). »

Ce dont cette analyse sommaire ne donne aucune idée, c'est de la grâce spirituelle et de l'émotion contenue que M. Aynard a su mettre dans sa causerie, et dont tous ceus qui l'ont entendu garderont le souvenir.

(1) *Express* du 4 janvier 1897.

LES ARMÉNIENS

Esquisse historique et ethnographique

PAR M. ERNEST CHANTRE

L'Arménie n'est plus à proprement parler qu'une expression géographique. C'est un nom de pays que les Turcs, les Russes et certains géographes européens voudraient biffer de la carte du globe. Elle a le grand défaut, le malheur plutôt, de ne pas avoir de frontières bien définies, quoiqu'elle ait par sa configuration et sa structure une originalité et une homogénéité incontestables.

L'Arménie est un grand plateau montagneus dominé, presque à sa partie centrale, par l'Ararat. A la suite de circonstances diverses, des malheurs successifs du peuple arménien qu'il serait trop long d'énumérer ici, le pays fut partagé en dernier lieu entre la Russie au nord-est, la Perse au sud et la Turquie à l'ouest. Pays essentiellement continental, c'est de cette infériorité, car c'en est une, que viennent ses malheurs séculaires aussi bien que les désastres qui l'ont atteint récemment.

Cette Arménie dont les magnifiques vallées sont arrosées par de superbes fleuves tels que l'Araxe, la Koura, l'Euphrate, le Kizil-Irmak, est un pays riche et ses habitants sont de bons agriculteurs. Il est plongé dans la plus profonde misère depuis qu'il a perdu son indépendance. Cet état de choses ne date pas seulement de ces temps derniers où les Kurdes, les Tcherkesses, et les soldats du fanatique affolé qui règne en Turquie en ont entrepris l'extermination systématique, mais depuis que les Ottomans se sont emparés d'une partie de l'Arménie.

Mais que sont les Arméniens au point de vue ethnologique ? C'est un des peuples les plus anciennement connus, contemporain des grandes monarchies chaldéo-assyriennes.

Par leur langue ils doivent être rattachés aux Iraniens, comme les Persans.

On les voit de bonne heure constitués en nation, ayant à leur tête des rois puissants qui s'allièrent avec des familles royales mèdes, assyriennes et plus tard juives. Primitivement zoroastriens comme les Perses de jadis et les Parsis de nos jours, ils ont embrassé le christianisme dès les premiers jours, sous la prédication de saint Grégoire. On comptait cinq millions d'Arméniens de rite grégorien, dont la moitié habite la Turquie. Aujourd'hui, sur ce nombre, 300,000 se sont faits catholiques et 100,000 protestants. Mais, si les Arméniens sont divisés au point de vue religieus ou pour mieus dire au point vue du culte, ils sont parfaitement unis par le sentiment national. Chez aucun peuple ce sentiment n'est plus développé et la communauté des souffrances en les rapprochant les uns des autres a encore exalté leur patriotisme . . . .

. . . .

On a affirmé quelquefois qu'il n'y a pas en Turquie une province arménienne où les Arméniens soient en majorité. On a même dit et écrit dans une certaine presse qu'il n'y avait pas d'Arméniens dans telle province où avaient été commis des massacres. Pour quiconque veut être renseigné il est facile de savoir que dans les provinces limitrophes de la Transcaucasie russe, les deus tiers de la population étaient composés d'Arméniens il y a quelques mois encore et qu'ensuite il y a des Arméniens dans presque toutes les provinces de l'Anatolie. De plus, malgré le système qui a été employé dans l'organisation des provinces, les minorités arméniennes que l'on a cherché à établir ne sont pas si grandes qu'on veut bien le dire.

Comme les autres communautés de Turquie, les Arméniens sont organisés en *groupes confessionnels* qui jouissent d'une certaine autonomie. Chacune des Eglises, chacune de ces communautés a ses droits, ses privilèges reconnus par le gouvernement turc, souvent depuis une époque fort reculée.

C'est ainsi que, lorsque l'empereur Mohammed II prit possession de Byzance, il octroya aus Grecs et aus Arméniens certains droits, certains privilèges, entre autres celui de vivre conformément à leurs lois, d'avoir leurs tribunaus, de conserver leurs statuts personnels. Si ces droits avaient été respectés, les Arméniens n'auraient pas souffert autant de leurs oppresseurs. Dans ces dernières années, la Porte, entraînée par le désir d'unifier et de centraliser, a cherché à supprimer les droits et privilèges accordés aus chrétiens. Les Arméniens n'ont pas été les seuls à être inquiétés. On a vu les Grecs, les orthodoxes,

protester, s'agiter eus aussi, à Constantinople, et on les a vus, sous le sultan actuel, fermer pendant plusieurs semaines leurs églises afin de protester devant certaines mesures prises contre les communautés chrétiennes. Il est bon de rappeler ces faits puisqu'on a accusé les Arméniens, dans ces derniers temps, d'esprit de rébellion, alors qu'ils n'étaient pas les seuls à se plaindre des procédés de la Porte. Mais les Arméniens ont d'autres griefs qui leur sont propres, et ceus-ci sont la conséquence du pays qu'ils habitent surtout. Ce sont les régions les plus orientales, les plus éloignées, qui ont eu le plus à souffrir des défauts de l'administration turque. Le vieil esprit de l'Islam y règne en maître ; aucun contrôle sérieus n'y est exercé ; il n'y a plus de justice pour les chrétiens. La volonté du *pachavali*, ou gouverneur, est omnipotente. Bien plus, le caprice arbitraire du dernier des Turcs, lorsqu'il se trouve en face d'un *raya*, fait force de loi.

Un autre malheur des Arméniens, que leur vaut leur position géographique, c'est qu'ils ont pour voisins les plus redoutables bandits de l'Asie antérieure, c'est-à-dire les Kurdes, les Lazes, les Tcherkesses, tous nomades, violents, cruels, pillards, et qui pendant longtemps prélevèrent un impôt et des tributs, à peu près officiels, sur les malheureus et paisibles cultivateurs arméniens. Combien de plaintes n'ai-je pas entendues durent mes voyages depuis 1881 jusqu'en 1894!

Ce n'est pas seulement sur les biens que les Kurdes, Lazes et Tcherkesses lèvent tribut, c'est encore sur les familles dans la personne des filles et des femmes. Un ravisseur est en quelque sorte insaisissable. Il soutiendra toujours que la femme qu'il a enlevée est venue à lui, d'elle-même. Il trouvera toujours des témoins complaisants : il est impossible à l'Arménien de se faire rendre justice. Il est sous la dépendance du Kurde : celui-ci est armé ; l'autre n'a pas le droit de l'être. Comme musulman, le Kurde aura toujours gain de cause en justice. Enfin la prépondérance et l'audace des Kurdes s'est encore accrue dans ces derniers temps, depuis que le sultan a constitué en régiment ces forces nomades, régiment qu'il a décoré de son propre nom *Hamidieh*. C'est eus qui ont le plus travaillé dans les massacres qui ont récemment ensanglanté cette partie de l'Asie. Mais les Hamidieh sont de ces armes à double tranchant que la main qui s'en sert doit manier avec prudence. Mécontents, impayés, ils se retourneraient facilement contre leur maître, surtout s'ils ont la conviction de sa faiblesse et de sa lâcheté.

Ce qui a mis le comble aus malheurs des Arméniens, c'est la terreur qu'éprouva Abdul-Hamid en voyant l'Europe porter atteinte à

son pouvoir. Poussé dans ses derniers retranchements, ce monarque sans grandeur ni générosité, a cru pouvoir se tirer d'affaire en ordonnant l'extermination de la nation arménienne tout entière.

L'inertie des puissances en présence de cet acte de démence furieuse lui a donné raison jusqu'à ce jour..... Heureusement, l'histoire impartiale marquera au front, d'un stigmate ineffaçable, ce monarque féroce qui, à la fin du XIXe siècle, a conçu et réalisé des projets que, trop longtemps, notre esprit s'est refusé de croire.

Disons pour terminer que, quelque opinion que l'on ait des Arméniens, il est un point sur lequel tout le monde est d'accord, c'est qu'ils sont de tous les peuples de l'Orient, le plus intelligent, le plus laborieux, le plus instruit. Parcimonieux à l'excès dans les circonstances ordinaires de la vie, ils prodiguent leurs deniers sans hésitation, sans bruit, pour créer et soutenir des institutions d'utilité publique. Nombre d'écoles, de collèges, d'hôpitaux, d'associations patriotiques, ont été fondés et ne sont entretenus que par des contributions volontaires.

Ils ne possèdent pas, en général, l'esprit aventureux des Grecs ni l'audace qui attire vers les périls de la guerre. Ils n'en ont pas non plus la vive imagination ni les sentiments artistiques, mais ils sont loin pourtant d'être dépourvus de ces qualités. Sans parler du passé, l'histoire contemporaine montre que la nation arménienne a fourni son contingent de militaires, d'artistes, de poètes et de savants. On a dit que, livrés à eux-mêmes, les Arméniens étaient incapables de se défendre contre des agresseurs. Oui, dans les pays comme en Turquie où ils sont désarmés et entourés de tribus guerrières qui les pillent et les massacrent sous l'œil complaisant des fonctionnaires musulmans. Mais qu'on leur rende leurs armes et leurs droits, et on verra ce qu'ils sauront en faire. On n'a pas oublié la guerre d'indépendance du Khozan, dernière citadelle de la liberté des montagnards arméniens de Turquie. La bravoure des habitants de Zeïtoun, d'Hadjin, défendant les défilés sauvages du Taurus cilicien, a fait l'admiration de leurs vainqueurs.

Le type arménien, si remarquable par sa persistance, est fixé depuis fort longtemps, car il est reconnaissable déjà sur certains bas-reliefs assyriens, tel que celui qui représente des ambassadeurs du Naïri visitant Assourbanipal en Elam. Est-ce possible que le rêve sinistre d'un Abdul-Hamid vienne, à la fin d'un siècle de civilisation raffinée comme le nôtre, détruire dans sa brutale et sanglante exécution une nation qui a su résister aux vicissitudes et aux ouragans d'un si formidable passé ?

MEMBRES NOUVEAUS DE LA SOCIÉTÉ

(*Liste arrêtée au 9 février 1897*)

MM. Compayré, Recteur de l'Académie, rue Cavenne.
Morel (Adrien), 15, rue Chazières.
Gentil, 14, rue Confort.
Mlle Sandier, 79, rue Bugeaud.
MM. Gallet (Constant), 4, grande rue des Feuillants.
Jourdan (Clément), 5, quai de la Charité.
Messimy, lieutenant d'état-major. 33, place Bellecour.
Pidard, 91, rue de l'Hôtel-de-Ville.
Courtet (Jules). 32, quai de Serin.
Boutan, 25, rue d'Enghien.
Mme Inglard, 48, rue de la Charité.
M. Caullery, maître de conférences a la Faculté des sciences.
Mlle Barrett, 1, quai de Retz.
MM. Bouvier (J.-B.). 20. cours Morand.
Gutmann (Henry), 5, avenue de Noailles.
Pércy-Peixotto, 24, rue de la République.
Ract-Madoux, 34, quai de la Charité.
Troullieur (Anthelme), 47, cours Morand.
Troullieur (Gaston), étudiant, 47, cours Morand.
Brachet, 10, rue de la Préfecture.
Vergoin, 24, cours Morand.
Martin, 22, quai des Brotteaux.
Reynaud (Louis), 3, rue Pierre Corneille.
Richard, architecte, 2, rue d'Oran.
Friedlaender, 2, avenue de Noailles.
Gerard-Jacquier, 1, quai de la Pêcherie.
Lestang (André de) 13, rue de la République.
Lantade (de), 1, quai de la Pêcherie.
Moiroud (A.), 45, cours Morand.
Bless (Aug.), 1, quai de la Pêcherie.
Wendling (Emile), 12, cours Morand.
Beaudun, secrétaire de l'Université de Lyon, 23, quai de la Guillotière.
Casati-Brochier, 1, rue du Peyrat.
Mme Gros (A.), 67, avenue de Noailles.
M. Latreille, professeur au Lycée Ampère.
Mlle Jandin, institutrice, 38, cours Morand.
MM. Houllevigue, maître des conférences à la Faculté des sciences.
Chappuis (Claude), 10, rue Margnoles, à Caluire.
Mme Jacquemont, 17, rue de la Charité.
M. Perroud (André), pharmacien, 71, rue de la République.
Général Pédoya, 1, placr Raspail.

CHRONIQUE UNIVERSITAIRE ET INFORMATIONS

Société des amis de l'Université. — M. Ennemond Morel, trésorier de la société, a versé 500 francs et devient membre fondateur.

*
* *

Faculté des sciences. — M. Conte est nommé préparateur de zoologie.

M. Fayard est nommé aide-préparateur de zoologie.

M. Bayle est nommé préparateur de physiologie.

M. Montaland est nommé préparateur de physiologie générale.

M. Capeville est nommé préparateur de chimie industrielle.

*
* *

Promotions. — M. Depéret, doyen de la Faculté des sciences, est promu de la quatrième à la troisième classe.

M. Allègre, professeur à la Faculté des lettres, est promu de la quatrième à la troisième classe.

BIBLIOGRAPHIE

En souscription, chez A-H. Storck, imprimeur-éditeur, 78, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon :

L'Œuvre de Gaspard André, 100 planches in-folio, en héliogravure, hors texte, et nombreux dessins dans le texte. Préface par M. Edouard Aynard.

Cette publication comprendra l'œuvre entier de notre illustre concitoyen, depuis ses concours pour le prix de Rome, jusqu'à cette Université de Lausanne qui est comme le résumé le plus complet de sa science, de son talent, de son originalité, et qui fut classée première dans un concours international par un jury international.

Parmi ces projets si divers dont nous donnons le détail plus loin et qui seront reproduits en de grandes planches artistiques, figurent les monuments de notre ville dus au génie d'André.

L'ouvrage s'adresse donc non seulement aux architectes, qui y trouveront une véritable encyclopédie de leur art, mais encore à tous les Lyonnais et à tous ceux qui aiment le beau sous toutes ses formes.

Les planches, exécutées avec les plus grands soins par les procédés les plus nouveaux, seront accompagnées d'un rapide commentaire.

M. Ed. Aynard, qui, dans une remarquable conférence dont il est question plus haut, a dit si éloquemment tout ce qu'on peut penser de Gaspard André, a bien voulu se charger d'écrire sa biographie et de fixer en traits dignes d'elle, la physionomie si attachante de l'homme et de l'artiste.

Afin de mettre cet important ouvrage à la portée de chacun, il sera publié en vingt livraisons mensuelles de cinq planches accompagnées du texte qui s'y rapporte, à 7 fr. 50 l'une, payables au fur et à mesure de leur apparition.

Les souscripteurs recevront, avec l'une des premières livraisons, un cartonnage artistique pouvant contenir les vingt livraisons.

TABLE DE L'OUVRAGE

Cet ouvrage aura une valeur bien supérieure à son prix de vente, grâce aux sacrifices consentis par un comité constitué par de généreux donateurs toujours soucieux de mettre en lumière les gloires de notre cité.

Il sera tiré à un nombre restreint d'exemplaires. Nous invitons tous ceux qui désirent rendre à la memoire de Gaspard André l'hommage qu'elle mérite et enrichir leur bibliothèque d'un monument qui sera des plus rares à envoyer sans retard leur souscription à l'éditeur.

Le Gérant : A. STORCK

LYON. — IMP. STORCK, 78, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE

BULLETIN
DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

L'ÉVOLUTION DE LA MÉDECINE LÉGALE
et les théories modernes de la criminalité

CONFÉRENCE

FAITE DEVANT LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ
Le 24 janvier 1897
PAR LE DOCTEUR LACASSAGNE

MESDAMES ET MESSIEURS.

L'honneur que m'a accordé la Société des Amis de l'Université m'indique la tâche à accomplir. Je me demande si je serais à la hauteur de la confiance qu'on a mise en moi, et si je suis digne de parler devant vous en conférencier.

J'aurais moins de crainte si je savais imiter les modèles qui m'ont précédé. Lorsque je me rappelle les savants ou les aimables diseurs que j'ai entendus, et quand je me vois à leur place, mon appréhension devient plus grande et je crains pour vous une cruelle déception.

Je n'ai pas l'habitude de ces réunions et j'ai peur de ne pas contenter tous mes auditeurs, les dames surtout.

Voici pourquoi :

Une dame m'a écrit à peu près ceci : « Monsieur, j'ai souvent vu votre nom dans les journaus et je désire vous connaître, vous entendre. Je me propose d'assister à votre conférence. Vous pouvez nous dire de vilaines choses, mais, je vous en prie, ne nous en montrez pas. Pas d'exhibition macabre, j'en aurais le cauchemar pendant plusieurs mois. »

Cette confidence vous donne une idée de l'opinion qu'on a des médecins légistes. Il n'y a pas à dire, nous jouissons..... d'une mauvaise réputation.

Mais que tout le monde se rassure ; je n'apporte pas de pièces de démonstration et je ne dirai rien qui puisse être repris.

Avant de m'asseoir dans ce fauteuil j'ai éprouvé beaucoup de craintes, je me suis rappelé l'histoire de la Cité aus trois portes. Sur la première, le cavalier vit cette inscription : « Sois hardi. » Sur la seconde : « Sois hardi, hardi encore et toujours ! » Sur la troisième il lut ces mots : « Ne sois pas trop hardi ! » A l'heure actuelle, il faut en effet être fort prudent.

Je dois vous présenter certaines questions que vous connaissez peut-être déjà, employer d'autre part quelques expressions qui vous sont étrangères. Je ferai de mon mieus. Mais je désire surtout satisfaire l'auditoire féminin, et l'initier à quelques points de la médecine légale. Je me suis rappelé ce qu'avançait un père de l'Eglise, — c'était saint Jérôme, je crois. — Il disait à ses disciples : « Adressez-vous aus femmes : elles apprennent promptement parce qu'elles sont ignorantes ; elles répandent avec facilité parce qu'elles sont légères ; elles retiennent longtemps, parce qu'elles sont têtues. » Certes, depuis saint Jérôme, nous n'avons pas d'elles la même opinion, mais enfin, c'est un plaisir pour nous de contribuer à les instruire.

Je dois traiter de l'*Evolution de la médecine légale* et des *Théories modernes de la criminalité*. Il n'y a pas de question plus capable d'exciter la curiosité et la recherche. C'est qu'en effet, toutes les sciences, toutes les institutions ont eu les débuts les plus modestes. Que ce soient les hommes, que ce soient les institutions elles-mêmes, les commencements sont lents, et les premiers progrès sont les plus difficiles à faire. Evolution et progrès, c'est tout un : « Le progrès est l'évolution de l'ordre », a dit Auguste Comte, qui fut certainement le plus grand penseur du siècle. Sans doute, il y a quelque cent ans, les critiques avaient pris à tâche de s'occuper du passé et d'en montrer tous les ridicules. Je ne parle pas exclusivement de la science ; mais il y a beaucoup de démolisseurs à notre époque — nous voyons même les critiques des critiques ; — il faut avouer, d'ailleurs, qu'il n'est peut-être pas très difficile de montrer les défauts, d'insister sur ce qui s'est passé de mal autrefois, et il en résulte pour ces gens d'esprit de jolis mots sans doute, mais des mots... Nous préférons les constructeurs, ceus qui édifient lentement, qui, comme les bœufs de notre Pierre Dupont, « creusent

profond et tracent droit », ceus qui se préoccupent d'élever une habitation, petite, si l'on veut, et même passagère, mais dans laquelle on peut trouver momentanément au moins le repos et même un refuge contre les intempéries. Nous sommes persuadés que les recherches dans le passé sont pour nous pleines d'enseignements, et je compte vous montrer que la médecine légale a, comme les autres branches des sciences médicales, constamment suivi une marche en avant, et fait de véritables progrès.

Il est facile de diviser le sujet en un certain nombre d'étapes; mais peut-être est-il plus simple de prendre trois *périodes*.

Au début, les premières lois, les primitives coutumes, sont dictées par la férocité ou la barbarie. Les moyens que l'homme avait pour attaquer ou se défendre étaient véritablement peu nombreus : les mains, les ongles, les coups de pied, la branche d'arbre, le silex taillé. Il a fallu une longue période avant d'en arriver aus armes véritables. Pendant ce temps-là, point n'est besoin de vous le dire, on ne trouve pas trace de médecine légale. Cependant, dans la loi mosaïque, on voit indiquée la nécessité de faire des constatations. Mais, ce qu'il faut dire, ce sont les conditions dans lesquelles on observait les meurtres, les assassinats, les blessures. Ce qui prévalait alors, c'était la loi du Talion : « œil pour œil, dent pour dent, meurtrissure pour meurtrissure. » Une loi de Solon condamnait à perdre les deus yeus celui qui avait crevé l'œil d'un borgne. Partout, on proclame la nécessité d'une réparation qui va s'exagérant peu à peu, vous allez le voir bientôt. A Rome, on montrait sur la place publique l'individu tué, et chacun pouvait donner son avis sur les circonstances dans lesquelles la mort s'était produite. C'est ainsi que le corps de Jules César fut apporté au Forum, et que le médecin Antistius reconnut une blessure mortelle, entre la première et la seconde côte. De même sur la place d'Antioche, on exposa le corps de Germanicus que l'on supposait avoir été empoisonné par Pison. Chacun donnait son avis. Mais il n'y avait pas encore véritablement de délégation spéciale de la société, désignant une autorité quelconque pour relever les conditions d'un assassinat ou d'un crime.

Dans notre vieille Europe, la loi germanique admettait le *Wehrgeld*. On spécifiait très nettement que, pour telle blessure, il fallait telle amende. Nous arrivons ainsi à la *seconde période*.

C'est alors que l'action de la cité devint prépondérante. Il n'y avait pas encore d'action publique, avec la loi prétorienne, mais chaque individu pouvait demander réparation du dommage causé.

Le christianisme amena en tout cela de grands changements. La loi nouvelle modifie les mœurs en créant de nouveaus devoirs, et Justinien prent pour la première fois des médecins pour constater en cas de meurtre. Charlemagne avait nettement compris cette importance du droit romain, lui qui appelait la loi romaine « la mère de toutes les lois ». La disparition de cet homme d'Etat fit avorter son projet de généraliser et d'étendre à tout l'empire le bénéfice du droit romain. C'est alors que sous le régime féodal nous voyons naître une procédure bizarre, adoptée en Allemagne surtout, mais aussi en France : je veus parler de la torture et de tous ses raffinements. Ainsi, l'épreuve de l'eau froide, de l'eau bouillante, de la crois, de l'eucharistie, le pain d'orge et le fromage consacré, etc. Mais la constatation la plus étrange, était la *cruentation des blessures*, usitée du XIVe au XVIe siècle comme épreuve sérieuse, et que les médecins admirent d'abord, discutèrent en 1726, et jusqu'à la fin du siècle dernier. En quoi consistait-elle ? Les médecins admettaient d'une façon positive que les blessures saignaient en présence de l'assassin. Lorsqu'un individu était soupçonné d'avoir tué quelqu'un, on l'amenait devant le corps de la victime. On l'obligeait à appeler le mort à haute vois, puis il était contraint d'en faire le tour, de passer par-dessus, et si dans ces circonstances la blessure ne saignait pas encore, on l'obligeait à mettre les mains à côté de la plaie, et dans beaucoup de cas, chez des individus morts par exemple d'asphyxie, on voyait s'écouler le sang. C'était ainsi que se témoignait le *Jugement de Dieu*. Vous voyez quelles conditions étranges entouraient alors la constatation d'un meurtre et la recherche du coupable.

Les procédés dont je viens de parler rendaient difficile ou impossible toute méthode précise et vraiment scientifique. Il y eut un véritable chaos de juridictions : cours royales, cours seigneuriales, auditoires, présidiaus, cours de justice.

D'abord la justice se tint en plein champ, *sous l'orme, sous le chêne, sous l'aubépine*. Mais comme il y avait peu de sécurité dans les campagnes, le seigneur rendit la justice dans son château. Là, il avait les *prisons*, les *fourches patibulaires*, les *ceps*, les *grues*. Pour l'aider à exercer la justice, il avait sous ses ordres les *sergents* ou *mesgniers :* ils étaient à la fois huissiers, gendarmes et recors : de là l'origine de la haine séculaire contre la police.

Les seigneurs avaient les *assises extraordinaires ou des grands jours :* on y jugeait les cas de haute justice. La pénalité était dure et barbare; il y avait même des peines symboliques.

Si c'étaient des mécréants ou hérétiques, on les livrait à la cour de

l'évêque, tous les cas de médecine légale ou autres qui touchaient aux dogmes religieux furent jugés par les tribunaux ecclésiastiques ou *officialités*. La Cour de Rome organisa les tribunaux du *Saint-office* pour rechercher (*inquirere*) et punir toute atteinte portée à la foi.

Les moines ou les religieux étaient des savants et des érudits. Ils maintinrent dans les cours ecclésiastiques la tradition du code romain et le droit canonique perfectionna l'expertise médicale que les anciens jurisconsultes avaient reconnue indispensable. Cette expertise fut établie comme règle en 1507 dans une ordonnance de l'évêque de Bamberg qui servit de base à la constitution criminelle de Charles-Quint, à la *Caroline*.

La Cour de Rome, avec son tribunal suprême de la Santa Rota, la jurisprudence sortie des décisions des papes et des conciles et réunie en corps sous le nom de *Décrétales* par Grégoire IX en 1234, avait une admirable unité de direction et de doctrine qui frappa le pouvoir royal et les jurisconsultes. C'était un grand contraste avec les différents droits coutumiers.

Tous les efforts des légistes, de Philippe le Bel à François Ier, auront pour but de détruire le droit féodal afin de montrer que toute justice émane du roi.

La royauté eut d'abord des *baillis*, puis des *prévôts*, des *procureurs*, des *avocats du roi*.

Les *baillis*, créés par Philippe Auguste, furent des magistrats royaux envoyés dans les provinces. Ils étaient à la fois officiers militaires, juges et comptables. Nous les avons vus il y a quelque trente ou quarante ans, en Algérie, sous le nom d'officiers des bureaux arabes.

Le *bailli*, tous les trois mois, tenait des assises et rendait la justice au nom du roi. Les *prévôts* s'occupaient des affaires de la terre. — Au-dessous d'eux, et pour leur venir en aide, les *sergents*.

Plus tard, on eut les *Parlements* : Parlement de Paris, de Bourgogne, des Dombes, Echiquier de Normandie, Grands jours de Troyes et d'Auvergne.

Les guerres entre seigneurs étaient si fréquentes que les *trêves* devenaient indispensables, et la royauté avec saint Louis prescrivit la *Quarantaine-le-roy*. Le clergé et les communes, désireuses de repos, appuyèrent la royauté. Les papes et conciles, dès le XIIIe siècle, défendaient les *ordalies* et le *duel judiciaire*.

Dans les cours féodales, chaque juge donnait son avis à haute voix. Si la partie adverse, se sentant menacée, l'interpellait, il devait mainte-

nir son opinion les armes à la main. Aussi ces réunions s'appelaient-elles des *cohues*. Dans toute cause il y avait demandeur et défendeur ou accusateur et accusé, sauf dans les cas de *haro* ou clameur publique, c'est-à-dire de flagrant délit.

On voit les inconvénients qu'à cette époque ces débats publics et oraus devaient susciter. Les légistes réclamèrent une autre procédure, celle qui était suivie par le droit canonique. En effet, l'Eglise, pour éviter les guerres privées et les vengeances, remplaça l'accusation par la dénonciation, les formes orales par la forme inquisitoriale ou de recherches et d'enquêtes, les épreuves par des preuves légales.

Quand les légistes obtinrent l'information secrète et le jugement à huis clos, ils considérèrent ces changements comme des progrès de civilisation. C'était vrai, mais à l'heure actuelle, et par l'adoucissement des mœurs, le progrès que l'on va réaliser et que nous souhaitons, sera la procédure publique et l'accusé assisté, dès le début de l'instruction, par un conseil.

Plus tard, le secret de la procédure eut d'effroyables abus, et il y eut des *procès réglés à l'extraordinaire* dans lesquels on fit usage de la *géhenne* ou *torture*.

Il faut des preuves avec cette nouvelle procédure, or, la preuve sérieuse, la meilleure de toutes, la « reine des preuves » est l'aveu. On cherche donc à l'obtenir par tous les moyens et surtout par la *question préparatoire* ou *préalable*.

Du XIVe au XVIIe siècle, la magistrature s'occupa des questions de procédure et soutint une véritable guerre contre le diable et les sorciers.

Pendant ce temps, l'homme de l'art n'étudie pas le cadavre, il n'observe que l'accusé. C'est lui qui indique le moment où doit cesser la torture.

En 1311, Philippe le Bel a nommé un chirurgien juré au Châtelet de Paris. Des présidiaus suivirent cet exemple.

En août 1536, quatre ans après la promulgation de la Caroline, François Ier promulgue une ordonnance dans laquelle il dit à propos des blessures, que celles-ci devront être « visitées par barbiers, chirurgiens et gens expérimentés qui en feront bon, loyal et entier rapport par serment ».

Il y a alors de côté et d'autre des chirurgiens jurés et des mires.

En mai 1603, Henri IV organise la médecine judiciaire et donne la juridiction et l'inspection des rapports à son premier médecin Jean de la Rivière.

Dans la grande ordonnance criminelle d'août 1670, due à Colbert, la forme de la procédure est changée. En 1692, on crée, dans chaque ville importante, deus experts qui sont les *conseillers médecins ordinaires du roi et chirurgiens jurés.*

Les connaissances médicales et spéciales progressaient.

Vers le milieu du XVIe siècle les médecins-experts pouvaient disséquer les blessures et plaies des cadavres occis. Mais ce n'est qu'au commencement du XVIIe siècle qu'on se mit à pratiquer des autopsies. L'expert n'était plus un mire, il devenait un morticole.

En 1575, Ambroise Paré publie son livre *Des rapports;* ce premier ouvrage consacré à la médecine légale fut suivi neuf ans après, en 1584, d'un remarquable traité pratique dû au lyonnais Nicolas de Blegny ; c'est la *Doctrine des rapports en chirurgie.*

Signalons encore les traités de Gendry et de Devaux.

Nous arrivons vers la fin du siècle dernier, Louis XVI abolit le servage, la question préparatoire, puis la torture le 13 mai 1780.

Cette seconde période est dominée par les règlements locaus, le droit romain, l'influence du catholicisme.

La 3me période est la période positive.

On ne s'occupe pas des causes d'un phénomène, mais on cherche les lois suivant lesquelles il se produit. C'est un mouvement qui se passe en France.

Louis empêche des erreurs judiciaires ou aide à les réparer par ses remarquables rapports dans les affaires de Calas, de Sirven, de Chassagneux (de Montbrison).

A Lyon, en 1768, MM. Faisolle et Champeaux, députés aux rapports en justice, chirurgiens du roi, interviennent d'une façon précise dans l'affaire de Claudine Rouge. En 1790, paraît le travail de *Desgranges* ayant pour titre : Mémoire sur les moyens de perfectionner l'établissement formé à Lyon, en faveur des personnes noyées.

J'ai fait le même travail en 1881, sans résultat. « A Lyon, me disait un conseiller municipal, nous faisons les choses simplement, nous n'aurons jamais de Morgue. » Il y a quarante-quatre ans — le 30 octobre 1853 — qu'on a installé cet établissement provisoire sur une *plate* ou bateau-lavoir.

Avec la nouvelle législation, le principe de l'expertise est posé par l'article 43 du Code d'Instruction criminelle et par l'article 27 de la loi du 19 ventôse an XI.

L'enseignement de la médecine légale est installé dans les nouvelles Facultés : Mahon à Paris, Prunelle à Montpellier, Fodéré à Strasbourg.

Les ouvrages se succèdent et il y a un corps de doctrine grâce aux travaux de Sue, Chaussier, Adelon, Orfila, Devergie, Tardieu et M. Tourdes.

La médecine légale suit les perfectionnements des différentes branches médicales : anatomie et anatomie pathologique, la chimie (toxicologie magistralement exposée par Orfila), la micrographie avec Robin. Dans son évolution, la médecine légale a pillé de tout côté, emprunté à droite et à gauche. Elle a pris une véritable part au progrès. Elle a marché du pas et de l'allure des sciences médicales, mais en les suivant, car nous, médecins-légistes, nous ne sommes pas des gens d'avant-garde.

Je me demande si je vous ai fait constater suffisamment ces progrès de la médecine judiciaire. Je désire encore vous montrer que ce que nous faisons à l'heure actuelle n'est pas seulement le produit, le résultat des découvertes contemporaines. Nous sommes dominés de plus en plus par les morts. Ce que nous savons, nous le devons aux générations précédentes, et, précisément parce que nous sommes au courant de tout ce qui est antérieur à nous, nous donnons moins prise à « l'ignorance scientifique ». Grâce à ces devanciers, c'est à notre époque peut-être que la médecine judiciaire a fait le plus de progrès, et a tout à coup presque ébranlé le droit pénal : je veux parler de trois découvertes sur lesquelles il faut particulièrement insister. Ce sont le *bertillonnage*, *l'importance des statistiques criminelles*, et enfin *les théories modernes de la criminalité*.

M. Alphonse Bertillon a véritablement trouvé une méthode scientifique, tellement précise et certaine, qu'à l'heure actuelle il est possible d'établir *l'identité du criminel* et d'appliquer la loi sur la relégation des récidivistes.

Par des recherches de statistique criminelle faites surtout en France, nous pouvons déterminer quelques-unes des *causes de la criminalité* qui nous avaient jusqu'ici en partie échappé. Nous nous expliquons ainsi, par exemple, l'action des crises économiques ; on peut classer les suicides et les crimes contre les personnes ou contre les propriétés par groupe saisonnier et faire un calendrier de la criminalité.|

Mais la mise en œuvre des théories de la criminalité prend certainement le pas sur toutes les autres questions : elle est celle qui a le plus frappé les juristes. Dans le sujet dont j'ai à m'occuper, il faut faire une part très large au droit, mais c'est un terrain sur lequel je ne m'aventurerai pas. On doit aussi savoir que toutes ces questions sont dominées par une plus grave, celle du *libre arbitre et de la*

responsabilité. Vous pouvez être certain que je ne toucherai pas à ces épines.

Sous ces étiquettes il y a des questions de doctrine. Au temps de la fameuse querelle des musiciens, au siècle dernier, un désaccord s'éleva pendant un entr'acte au milieu du parterre de l'Opéra. Un des individus bousculés prit vivement à partie un brave homme qui se tenait dans son coin et en le secouant : « Et vous, Monsieur, êtes-vous gluckiste ou picciniste ?

— Moi, monsieur, je suis ébéniste. »

Si on nous disait : traitez-vous ces questions en spiritualiste ou en matérialiste? nous répondrions: nous ne nous occupons que du point de vue scientifique. Nous pensons avec Gautier, de Genève, que nous ne sommes pas des automates et encore moins des autocrates.

Dès ma leçon d'ouverture publiée dans la *Revue scientifique* en 1881, j'affirmai les tendances de la médecine légale moderne et proclamai la nécessité des études de statistique criminelle et d'anthropologie.

J'adoptai avec enthousiasme les idées de Lombroso et malgré mon zèle de néophyte je formulai discrètement certaines réserves.

La seconde édition de l'*Uomo delinquente* venait de paraître en 1878 et les théories lombrosiennes se répandaient de tous côtés avec un engouement et un enthousiasme dont vous n'avez pas idée.

En 1880, je fus à Turin voir Lombroso et apprendre ses procédés de travail. Je lui apportai une collection de deux mille tatouages recueillis en Algérie parmi les hommes des pénitenciers militaires ou du 2e bataillon d'Afrique.

Dans mes conversations avec le maître, dans ses écrits, je fus frappé de l'effacement dans lequel se trouvaient les initiateurs d'une science sur laquelle Lombroso avait l'incontestable mérite d'avoir appelé l'attention du monde scientifique.

La science nouvelle était dans les œuvres de Gall, cet incomparable génie, le créateur de la psychologie moderne, d'Auguste Comte, l'immortel auteur de la *Philosophie et de la Politique positives*, de Morel qui a publié en 1857 le *Traité des dégénérescences de l'espèce humaine.*

A un second plan, citons Lauvergne (*Etude des forçats*, 1841), Prosper Despine (la *Psychologie naturelle*, 1868), Maudsley.

Sauf ce dernier, tous les autres sont français. Sans doute, Lombroso a cité ces auteurs, mais il ne leur a pas emprunté leur méthode et n'a pas tiré de leurs travaux ce qui devait être mis en relief.

Lombroso a voulu rajeunir le sujet en y introduisant les principes de Darwin et les procédés de l'école naturaliste.

L'atavisme, la sélection naturelle produisent des types, des anomalies, des perversions mentales, des variétés à l'infini. Les caractères qui distingueront les criminels étant très nombreus, il faudra rechercher si, sur un coupable, on ne trouve pas un, deus, plusieurs de ces caractères qui portent sur l'organisation physique, le fonctionnement physiologique ou pathologiques, les qualités morales.

De là l'utilité des collections, de mensurations, de chiffres, de pourcentages, pris à droite et à gauche sans s'inquiéter s'ils avaient été recueillis de la même manière. De là, toutes les ressources de l'arsenal moderne scientifique pour étudier une à une toutes les fonctions de l'organisme, les emprunts faits à tous les procédés de recherche depuis la graphologie jusqu'aux pratiques mystiques du magnétisme.

Pour Lombroso, il y a deus sortes de criminels : le *criminel d'occasion,* c'est fortuit, accidentel, il ne s'en occupe pas (pseudo-criminel — criminaloïde — criminel d'habitude) ; *le criminel-né*, c'est celui qui est instinctivement vicieus, qui par sa constitution physique et morale ne peut être que criminel.

C'est un produit d'*atavisme :* c'est un retour en arrière, la résurrection spontanée de l'homme primitif, que le professeur de Turin juge par cela même mauvais. Cet homme criminel-né est donc voué au mal par suite de son organisation et de son hérédité. Il est irresponsable et la société doit se protéger en l'enfermant à perpétuité dans une prison. Ce criminel-né a un état mental semblable à celui du fou moral et de l'épileptique, les uns et les autres sont des dérivés des races inférieures.

Voilà toute la doctrine lombrosienne : il y a un type de criminel-né, d'origine atavistique, se rapprochant du fou moral et de l'épileptique, étant irresponsable. Vous voyez l'importance du facteur individuel.

A côté de Lombroso, dans son pays, sont venus se grouper d'autres hommes de talent qui, tout en acceptant la doctrine du maître, ont cependant évité son intransigeance, et ont, jusqu'à un certain point, modifié la théorie. Il faut citer parmi les plus distingués : Enrico Ferri avec ses *Nuovi Orrizonti,* Garofalo avec la *Criminologie.*

Tous deus sont des juristes, par conséquent étrangers aus études de biologie. De là leur facilité à admettre le criminel-né.

Mais s'il y a une anthropologie des individus criminels, il devrait y avoir aussi une anthropologie des gens honnêtes. Si le crime a ses signes, ses symptômes, ses verrues et ses bosses, pourquoi n'en serait-il pas ainsi de la vertu ?

On fait des inventions de plus en plus extraordinaires, le bien-être général augmente. Mais la bonté et la méchanceté des hommes restent les mêmes ou font des progrès bien lents.

On photographie l'invisible : quel est le savant qui nous donnera l'image du cerveau pendant les états divers de la conscience?

Sans doute, il y a des changements dans les habitudes et les mœurs. Y en a-t-il eu dans les passions ?

L'homme est-il double, ange et bête? et alors de quel côté s'est fait le perfectionnement?

Pour Enrico Ferri, le crime est le résultat de l'organisme et du milieu. Mais n'en est-il pas ainsi de tout acte? Il faut préciser et dire en quoi consiste le facteur biologique. Voilà l'inconnue à dégager.

Nous admettons des causes ou des modifications d'ordre physique, chimique, biologique, sociologique. On a montré l'influence des saisons, de la longueur des jours et des nuits, de la lumière.

Nous connaissons l'action des substances nuisibles ou toxiques et on n'ignore pas l'importance des causes sociales, telles que les crises économiques, l'influence du pris du blé, de la consommation de l'alcool, des révolutions. Nous avons, de la plupart de ces causes, des graphiques importants.

Mais je voudrais dire quelques mots de deus facteurs biologiques souvent cités : l'*hérédité* et la *dégénérescence*.

Le rôle de l'hérédité, dans ces questions, paraît maintenant moins grand. Je sais que l'on dit : Bon chien chasse de race. On a parlé de familles de criminels. Mais, on peut invoquer encore l'influence de l'éducation et du milieu.

Dans un livre récent, *Criminopolis*, M. Paul Mimande nous a fait voir ce qu'étaient les enfants de la Nouvelle-Calédonie, issus des forçats et des femmes qui avaient été des criminelles ou de grandes pécheresses. Nous avions le même exemple pour les fils de convicts de l'Australie.

A la séance de la Société des Prisons de novembre dernier, M. Brueyre, à propos d'une discussion sur le Congrès de Genève, a dit que depuis plus de trente ans, en qualité de membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique, il a suivi ou observé plus de cent mille enfants trouvés ou abandonnés. Ils proviennent, on le conçoit, des sources les plus diverses, et cependant on n'a rien eu de spécial à relever. Ces enfants, différant comme atavisme, étaient les mêmes par leur intelligence, leurs sentiments, leurs tendances que les enfants des paysans avec lesquels ils étaient élevés. Ils en prenaient

les mêmes habitudes, et plus tard, quoique fils de bourgeois ou de parents d'une condition élevée, ils avaient les manières, l'extérieur, les traits de caractère et comme les plis de l'esprit du paysan français.

Passons à la *dégénérescence :* c'est un facteur d'autant plus important que des auteurs en ont fait la caractéristique de la criminalité.

La dégénérescence se montre dans tous les règnes de la nature et les médecins ont emprunté ce mot aus zoologistes, mais ils en ont certainement abusé.

M. Maupas a étudié la reproduction des infusoires. Il a pris comme objet de ses recherches : *la stylonichie.* Il isole un échantillon de ce protozoaire et voit que la multiplication se fait par le même être qui se divise. Mais dès la 100ᵉ génération il y a un ralentissement du phénomène, qui s'arrête à la 160ᵉ génération. Voilà la dégénérescence sénile ou senescence.

En 1857, Morel publia son remarquable *Traité des dégénérescences physiques, intellectuelles et morales de l'espèce humaine.*

Il fit voir que dans tous les pays de goître, dans les régions paludéennes, on trouve des hommes de taille plus petite, des êtres diminués d'aspect et de vigueur, avec un affaiblissement progressif de toutes les facultés qui va jusqu'à la stérilité.

Mais de nos jours on a beaucoup étendu le domaine de la dégénérescence. Il y a des dégénérescences physiques et morales. C'est ainsi que l'on distingue des dégénérés infantiles, féminisés, séniles.

On a aussi noté des dégénérés supérieurs, moyens et inférieurs. Mais un dégénéré est supérieur si c'est un grand homme comme Napoléon. On appellera dégénéré inférieur l'individu qui aura certaines manies, ainsi de compter les fenêtres que l'on voit dans la rue, celui qui part toujours du pied gauche, qui ne veut pas marcher sur les lignes d'intersection de deus planches du parquet, et autres faits que nous a révélés l'enquête du Dʳ Toulouse sur Emile Zola.

A ces dégénérés on recherche des traces ou stigmates, les unes anatomiques, d'autres psychologiques. Beaucoup de ces malformations portent sur le crâne et proviennent de maladies de la gestation, de la première ou de la deusième enfance. C'est ce que l'on voit si souvent sur les mal nourris, chez les rachitiques, comme l'a dit avec raison le Dʳ Baer. Pour Marandon de Montyel, les stigmates psychiques de la dégénérescence n'ont aucune importance au point de vue de la criminalité : il y aurait même, ajoute-t-il, antagonisme entre l'une et l'autre. Dans la folie, la criminalité est en raison inverse du degré de dégénérescence.

Je voudrais pouvoir vous citer aussi les opinions de Næcke qui sont confirmatives.

Ce qui constitue la dégénérescence, c'est l'inadaptation. Il serait facile, après tout, de faire de tous les hommes des dégénérés. On ne trouve pas, en effet, une absolue harmonie physique et morale, et il y a là un point de contact entre le déterminisme et le christianisme.

Ceci dit, il nous faut montrer ce qu'a fait l'*Ecole lyonnaise.*

Le professeur Garraud s'est occupé de la question au point de vue juridique; mon regretté collaborateur Henri Coutagne a établi que la profession est un facteur réel de la criminalité.

M. Raux, dans ses études sur les jeunes détenus de notre maison de correction, a montré l'influence prépondérante du milieu et de l'éducation. Il faut encore citer les travaus de Tarde qui dirige avec nous les *Archives d'anthropologie criminelle* et s'est montré philosophe aussi profond que statisticien clairvoyant.

Je me garderai d'oublier les ouvrages écrits ou publiés dans notre ville et qui reflètent la même tendance et la même doctrine : ainsi les livres ou mémoires de Manouvrier, Laurent Gouzer, Corre, Debierre.

Voici quelques-uns de nos principes :

« — Tout acte nuisible à l'existence d'une collectivité humaine est un crime.

« — Tout crime est un obstacle au progrès.

« — Le milieu social est le bouillon de culture de la criminalité; le microbe, c'est le criminel, un élément qui n'a d'importance que le jour où il trouve le bouillon qui le fait fermenter.

« — Les sociétés n'ont que les criminels qu'elles méritent.

« — Le criminel, avec ses caractères anthropométriques et autres, ne nous semble avoir qu'une importance bien médiocre. Tous ces caractères peuvent se trouver d'ailleurs chez d'honnêtes gens.

« — Au fatalisme qui découle inévitablement de la théorie anthropométrique, nous opposons l'initiative sociale. »

Ce sont là des aphorismes. Ils sont assez courts pour être compris ; j'ose espérer que vous ne direz pas comme ce bel-esprit à un ami qui venait de lui lire un distique : « Excellent, mais il y a des longueurs ».

Voilà ce qu'a produit l'Ecole lyonnaise. Elle a montré par de nombreus travaus que le crime provient en somme de la société elle-même. Vous connaissez la boutade d'Alphonse Karr : « Que MM. les assassins commencent ! » Eh bien, à notre époque nous pouvons avancer et soutenir que c'est à la société, à nous tous de nous perfectionner. Nous influerons ainsi sur l'évolution de la criminalité.

Ce point de vue n'est pas d'ailleurs spécial à notre Ecole.

En Russie, ces idées ont été soutenues par Orchansky, qui conclut que la criminalité russe est une fonction de la culture russe, puis par Kikatchew, Zakrevsky.

L'importance du facteur sociologique a été soutenue en Angleterre par Ellis Havelock, en Hollande par van Hamel, en Belgique par Prins et Dallemagne. Si, en Autriche ou en Prusse, il y a des lombrosiens comme Benedikt et Kurella, je vous ai déjà cité les résultats des recherches de Baer et de Næcke (de Hubertusbourg). Plus récemment le professeur Fleichsig a touché à ces questions dans des discours sur *l'âme et le cerveau, les frontières de la santé et de la maladie mentales.* Avec une grande hauteur de vue, le savant physiologiste, aussi violent contre Lombroso que l'a été Virchow, a montré que le criminaliste italien avait exagéré ses déductions et le mal fondé de cette opinion paradoxale que le génie n'est autre chose que la folie. La vérité est que le cerveau de l'homme de génie est le cerveau de l'homme de l'avenir.

Vous allez me demander si, de toutes ces théories, nous pensons qu'il doive résulter des avantages pratiques. Pouvons-nous opposer des barrières à la criminalité qui monte ?

Quels remèdes contre le crime?

Les Remèdes? il y en a trois :

1° La société doit empêcher les empoisónnements chroniques, *lutter contre l'alcoolisme ;*

2° Elle doit exiger de tous : *le travail ;*

3° Veiller à une saine gymnastique cérébrale par l'*instruction* qu'elle prodigue, par l'*éducation* qui est aussi le rôle de la famille.

Mais il ne faut pas tout attendre de l'Etat. Nous contribuons tous à l'équilibre social. Rappelez-vous ce que disait M. de Bonald : « Les folies commises par les gens raisonnables, les extravagances débitées par les gens d'esprit, les crimes acceptés par les gens vertueus, voilà de quoi sont faites les révolutions. »

N'est-ce pas un empoisonnement chronique que cette consommation de plus en plus grande d'alcool, de spiritueus et d'excitants? Il y a vingt ans on consommait en France 18.000 hectolitres d'absinthe, aujourd'hui la consommation s'élève à 120.000 hectolitres. Ce n'est plus l'agriculture, mais l'alcool qui est une des mamelles du pays. Ce poison compte pour beaucoup dans les recettes du budget, mais

comme il contribue, pour une large part, à former des criminels, des aliénés, des épileptiques, il faut inscrire aus dépenses les frais qu'il occasionne.

Comment demander à ces malades ou aus déséquilibrés la continuité de l'effort, l'entraînement au travail? Les uns ou les autres sont sans volonté. Je serais presque tenté de croire que les paresseus sont des malades : Y aurait-il un paresseus-né, comme dirait Lombroso? C'est l'oisiveté, la paresse, le besoin urgent de jouir qui fait la récidive. Louis XIV disait à son ministre Louvois en voyant conduire au gibet un homme qui avait déjà été grâcié neuf fois de la peine de mort : « Cet homme est seulement responsable du premier crime, c'est à vous qu'on peut imputer les neuf autres. »

L'homme, quelle que soit la situation dans laquelle il se trouve, a du travail seul la sécurité, la préparation de l'avenir et la barrière aus mauvaises impulsions.

Nous pouvons être aussi formels sur l'influence de l'*instruction* et de l'*éducation*.

Le vice est la misère de l'individu de même que la misère est le vice de la société.

« Prenez garde, écrivait Mirabeau, vous qui voulez tenir le peuple dans l'ignorance, c'est vous qui êtes les plus menacés; ne voyez-vous pas avec quelle facilité d'une bête brute on fait une bête féroce ? »

Voici le principe de l'éducation :

Faire prendre l'habitude des actes utiles, des pensées élevées, dresser le cœur à la bonté. Surtout cela.

Il faut que l'enfant soit bon, qu'il apprenne à l'être : il ne l'est pas naturellement.

Lui faire comprendre qu'il faut jouir et se contenter de ce que l'on a. Le pire est de passer son temps à désirer ce que l'on ne peut posséder.

Vous connaissez cette pensée de Joseph de Maistre : « C'est sur les genous de la mère de famille que s'élèvent les deus êtres qui font toute l'humanité : une bonne épouse et un honnête homme. »

En résumé, on doit de bonne heure initier l'enfant à l'art d'être un honnête homme. On apprend à parler, à chanter, à danser. On n'apprend pas à vivre. Est-il donc si facile, quand on est au début de la vie, de se faire une idée de celle-ci dans son ensemble? Se l'imaginer comme une œuvre d'art, lui donner de l'intérêt, du calme et surtout savoir qu'elle doit être morale pour être belle? Une vie n'est vraiment bien remplie que lorsqu'elle a été consacrée au

dévouement. Il faut vivre pour autrui, a dit Auguste Comte. « Aimer son prochain comme soi-même » est une vérité de toutes les religions et toutes l'ont répétée parce qu'elle est la plus difficile à mettre en pratique. Il est évident que c'est l'altruisme qui exige le plus d'efforts.

Il y a quinze ans, le 27 janvier 1882, je faisais dans le vieil amphithéâtre de la rue de la Barre, une conférence sur l'*homme criminel*. Je disais alors que la Faculté de médecine de Lyon, comme ses aînées de Montpellier et de Paris, devait chercher sa note propre. Elle doit la trouver, ajoutions-nous, dans l'étude des problèmes sociaus éclairés par la science moderne.

J'espère, dans la réunion de ce jour, vous avoir donné la preuve que l'Ecole lyonnaise a été une véritable école sociologique. Nous avons étudié une des questions les plus complexes, mais aussi une des plus graves de la société actuelle.

Certes, nous n'avons pas trouvé toute la vérité et malheureusement nous n'avons pas fixé le remède précis. Mais nous avons été des hommes de bonne volonté et nos efforts porteront un jour leurs fruits.

Nous nous trouverions déjà récompensés de notre travail si nous avions pu faire passer dans vos esprits quelques-unes de nos convictions.

LA JEUNESSE D'EDGAR QUINET

ET SON ENSEIGNEMENT A LYON

CONFÉRENCE

FAITE DEVANT LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

Le 7 février 1897

PAR M. JOSEPH TEXTE

MESDAMES, MESSIEURS,

Il y a quelques semaines, nous étions réunis ici même pour célébrer l'inauguration de la jeune Université de Lyon, et la plupart des orateurs qui prenaient la parole à cette occasion, vous rappelaient, comme il est juste, les noms de quelques-uns des maîtres qui ont illustré jadis nos Facultés. Rien assurément n'est plus respectable que ce sentiment de piété filiale d'une institution jeune envers ceux qui lui ont permis de naître. Rien n'est plus légitime que ce sentiment de reconnaissance envers des précurseurs souvent glorieux.

Parmi les noms cités, celui d'Edgar Quinet est revenu à plusieurs reprises, et, si mes souvenirs sont exacts, M. Aynard nous lisait un très beau fragment du discours prononcé par lui, en 1839, en prenant possession de la chaire de littérature étrangère de la Faculté des lettres. J'ai donc cru bien faire, pour répondre à l'honneur périlleux que l'on me fait aujourd'hui, de vous parler d'Edgar Quinet, et de vous rappeler plus particulièrement les liens qui rattachent ce noble esprit soit à la ville, soit à l'Université de Lyon.

Edgar Quinet nous appartient, en effet, à double titre.

D'abord, il a passé son enfance dans nos environs immédiats et sa jeunesse au collège de Lyon. Ensuite, il a été le premier professeur de littérature étrangère de notre Faculté des lettres.

La première période a été pour lui une période décisive de formation intellectuelle et morale : Quinet aimait à rappeler très justement qu'il fut dès l'enfance ce qu'il a toujours été plus tard. Par conséquent, l'étudier à cette époque de sa vie, c'est, pour nous, apprendre à connaître l'homme dans l'enfant. La deusième période, celle de son enseignement à la Faculté de Lyon, a été très courte : elle a duré deus ans seulement. Mais ces deus années ont une importance capitale, tant dans l'existence de Quinet que dans l'histoire de cette ville : — dans l'existence de Quinet, parce qu'il aborde alors pour la première fois la parole publique, qui lui réservait de si retentissants triomphes ; — dans l'histoire de cette ville, parce que c'est à ce moment que naît, à la suite de notre Faculté des sciences, notre Faculté des lettres ; c'est à ce moment que sont jetés les premiers fondements de l'édifice que vous voyez debout aujourd'hui.

Pour vous parler d'Edgar Quinet, je ne puis mieus faire que de m'appuyer sur son propre témoignage, sur la belle autobiographie qu'il a intitulée *Histoire de mes idées,* sur sa correspondance et sur les volumes si intéressants que lui a consacrés, avec un soin pieus, Mme veuve Edgar Quinet.

*
* *

Un des critiques les plus éminents qui ont parlé de lui, M. Emile Faguet, commençait il y a quatre ou cinq ans, une étude qu'il lui consacrait dans la *Revue des Deux Mondes* par ces mots : « Edgar Quinet, Lyonnais,... est né à Bourg en 1803. »

Vous sentez ce que cette formule a d'un peu paradoxal, et M. Faguet lui-même ne l'ignore pas, car il s'empresse de l'expliquer et de la justifier. Ce qu'il veut dire, c'est que tout homme né dans la plaine de Bresse — région distincte de la Bresse montagneuse — est, en fait, de Lyon. On est de Lyon, quand on est de la plaine bressane ou de la Dombes. Il me serait facile de prouver par des arguments plus directs et plus décisifs encore les origines lyonnaises de Quinet en énumérant quelques-uns de ses ascendants. Il nous suffit que Quinet soit né dans la région lyonnaise et qu'il se dise Lyonnais par une libre adoption intellectuelle.

Il passa sa jeunesse d'abord à Certines, entre Bourg et Pont-d'Ain, ensuite à Charolles, enfin au collège de Lyon. M. Faguet, fort de ces

constatations, ajoute : « Edgar Quinet, Lyonnais... et prédestiné au mysticisme, au symbolisme et à l'éloquence. »

A l'éloquence, je le veux bien, puisque Edgar Quinet a remporté, comme orateur, les plus beaux succès de sa vie ; mais au symbolisme ? mais au mysticisme ? ces traits, je l'avoue, me frappent moins. Du moins, il est un autre trait que je crois plus essentiel de mettre en lumière : c'est l'indépendance, — un goût d'indépendance sauvage, — qui lui venait et de sa famille et du pays où il a grandi.

Son père était commissaire des guerres dans les armées de Napoléon. C'était un homme qui avait vieilli dans les traditions du XVIIIe siècle et qui était tout imbu de la philosophie et des idées de ce temps. Il en avait gardé, notamment, une certaine raideur dans les allures, qui intimidait ses enfants et les tenait à distance. Mais il voulut leur inspirer le respect de certains grands noms, et, au premier rang, de celui de Voltaire. Le jeune Quinet demandait un jour le nom de la personne du monde « qui avait le plus d'esprit. » « C'est, lui répondit-on, un vieux monsieur qui s'appelle de Voltaire. » Quinet en conçut un grand respect pour cet inconnu. « Je le cherchais des yeux quand nous sortions... J'étais un peu blessé qu'il ne nous fît pas de visite... » — Jérôme Quinet était d'une indépendance qui touchait à la bizarrerie dans l'exercice de ses fonctions. Un jour, Napoléon vient à Bourg, pour passer une inspection. Il demande le commissaire des guerres, on lui répond que le commissaire est parti pour la chasse, sans souci de l'inspection annoncée..... Est-il besoin de dire après cela que ce commissaire n'eut jamais un avancement très rapide ?

C'était donc bien une qualité héréditaire que cette indépendance du caractère que nous retrouverons constamment en Quinet. Et cette disposition fut encore aidée par l'influence maternelle. Car son admirable mère, Française et Genevoise à la fois par l'éducation, — celle qui fut toujours sa confidente et à qui il a adressé tant de touchantes lettres — se montra toujours particulièrement soucieuse de laisser croître l'enfant dans la pleine liberté de sa jeune pensée et de ses ardentes aspirations. Revoyant dans son esprit la société où il avait vécu pendant les années de son enfance, Edgar Quinet écrit quelque part : « La sécheresse de l'âme était une condition de ces temps. » C'est ce dont témoigne aussi Lamartine, quand dénonçant l'orgueilleuse stérilité de cette époque, il parle de ce « sourire

satanique » qui avait « dégradé une génération tout entière. » Or le jeune Quinet avait en lui un grand besoin d'imagination et de sensibilité. Le mérite de ses parents fut de laisser ces qualités se développer librement, en dépit des influences contemporaines.

Mais ce fut aussi le bonheur de Quinet de trouver pour elles dans le pays environnant comme une pâture perpétuelle.

Enfant, il habita la Dombes; non pas une Dombes semblable à la Dombes d'aujourd'hui, qui a été si prodigieusement transformée et assainie, mais une Dombes encore insalubre, constellée de quinze cents étangs, « frangés de pourpre dans les profondeurs des forêts de chênes sauvages ». On y trouvait, dit Quinet, « je ne sais quelle douce sauvagerie primitive » ; c'était un pays qui, au milieu de notre France, offrait alors comme une nature tropicale et indomptée. Aussi, cette nature agit-elle profondément sur lui et le prit-elle tout entier. Rien n'est beau comme le récit qu'on peut lire dans l'*Histoire de mes idées* de l'envahissement de cette âme d'enfant par cette nature ambiante. Ces étangs à perte de vue, ces marais insalubres, ce pays pestilentiel, d'où la fièvre sortait en effluves, tout cela fit sur Edgar Quinet l'effet d'un pays de rêve. Dans cette triste contrée où il a grandi, où ses compagnons mouraient, tués par la fièvre, parmi ces « brumes rampantes », il sentit se développer le mystérieus instinct qui s'agitait en lui. « Encore aujoūrd'hui, écrivait-il plus tard, je me sens le fils de nos grands horizons dépeuplés, de nos landes, de nos bruyères, de nos sillons de pierre de granit..., de nos marennes inhabitées, de nos étangs solitaires, lacs boisés qu'aucun vent ne ride jamais et dont la sérénité est si trompeuse. Pour peu que je descende en moi, ce sont eus que je retrouve. »

Il est donc, très authentiquement, fils de la Dombes. Son grand bonheur, c'est de partager les exercices violents de ses jeunes compagnons dans la campagne environnante et de donner librement l'essor à son imagination déchaînée dans les mystérieuses forêts qui entouraient Certines.

Quand on mit ce sauvageon au collège, on lui causa une sorte de stupeur. Il lui sembla qu'un « voile de plomb » tombait sur lui, et qu'on lui « arrachait la source de vie ». Cela, on devait s'y attendre, pour peu qu'on connût la nature de l'enfant. Mais une autre cause aussi y a contribué, il faut le dire : c'était la singulière éducation de ce temps.

Le premier collège où on le mit fut celui de Charolles. Or dans les dernières années de l'Empire, il n'y avait là pour tout maître qu'un ancien capitaine de dragons, qui professait pour l'étude du latin et des langues en général un mépris mal dissimulé. Aussi enseignait-il de préférence à ses élèves les manœuvres de cavalerie, qu'il leur faisait réciter en disposant sur la table de travail leurs « rudiments » en ordre de bataille.

Au collège de Bourg, où il passa ensuite, il ne trouva qu'ironie et sécheresse de cœur chez ses condisciples. L'enseignement, là aussi, trahissait l'influence impériale. Le jeune Edgar Quinet y fut malheureus et n'y réussit pas : une fois seulement, il obtint un accessit de physique, et c'était sur cette question, qui nous ramène bien loin en arrière : « Peut-on construire des bateaus en fer ? »

On le mit enfin, en 1817, au collège de Lyon — peu différent à cette époque de ce qu'il est, hélas ! encore aujourd'hui : — des bâtiments noirs, des voûtes, des portes verrouillées, des chapelles humides, de hautes murailles, qui cachaient le soleil. L'enfant fut épouvanté de l'aspect sinistre du bâtiment, et il ne le fut guère moins de l'enseignement qu'on y donnait. « Nous ne savions, écrit-il, ni grec, ni latin, ni français ; mais nous composions des discours, des déclamations, des amplifications, des narrations, comme au temps de Sénèque. Dans les discours, il fallait toujours une prosopopée à la Fabricius ; dans les narrations, toujours un combat de générosité, toujours un père qui dispute à son fils le droit de mourir à sa place dans un naufrage, un incendie, ou sur l'échafaud. Nous avions le chois entre ces trois manières de terminer la vie de nos héros, ainsi que la liberté de mettre dans leur bouche les paroles suprêmes. Je choisissais en général le naufrage, parce que la harangue devait être plus courte. Etant interrompue par la tempête, deus lignes suffisaient dans ce cas... »

La philosophie était enseignée à peu près par les mêmes méthodes. On parlait latin dans les classes et le professeur citait pompeusement l'abbé de Condillac, qu'il appelait *vir amplissimus et ornatissimus :* Quinet ne trouva, dans un pareil enseignement, aucune pâture pour son esprit avide et inquiet.

Heureusement pour lui, il avait le goût de la musique, et il étudiait le violon. On lui trouva donc dans un coin un petit réduit abandonné, où les ouvriers avaient coutume de déposer leurs outils : ce

cachot étroit et obscur fut pour lui un lieu de délices. Une fois qu'il en eut la clef, il fut au comble de ses vœus. Là, il put enfin s'éveiller à la vie intellectuelle. Son premier mouvement fut celui du prisonnier qui court à la grille de sa prison. Par la fenêtre il aperçut le Rhône : « O beau fleuve rapide, turbulent compagnon, si je suis réellement né à ton murmure, et si tout le reste m'oublie, souviens-toi de moi quand tu passes ! Tu es ici mon témoin pour tout ce que j'ai fait, pensé, rêvé, aimé, souffert, espéré dans ce réduit, où nul n'entrait que moi ! »

Là, avec la complicité intelligente du directeur, l'abbé Rousseau, il dévora tout ce qu'il put trouver d'auteurs latins : Rome lui fut révélée tout à coup. Il n'avait jamais fait d'études suivies : cette fois, ce fut comme une orgie d'antiquité. Du coup il devint historien. Surtout il se plongea dans Tacite avec ivresse. « Le sort, disait-il plus tard avec reconnaissance, m'a été propice en me donnant pour première base le génie latin. »

Si ce fut Rome qui le fit historien, ce furent les mathématiques qui le firent poète ou qui du moins confirmèrent en lui une tendance de son enfance. Il y avait dans Edgar Quinet un poète débordant, inquiet, qui n'a jamais donné toute sa mesure dans ses œuvres. Or ce poète se développa au collège de Lyon au contact des mathématiques. Il y comprit « la poésie inexprimable des mathématiques ». « J'aimais, dit-il, comme un pythagoricien, la pureté incorruptible de la géométrie. »

Il avait pour camarades Jayr, plus tard ministre, Trousseau, qui devint un médecin célèbre, Jules Janin, qui devait être le brillant publiciste que l'on sait. Mais à la société de ses condisciples le jeune Quinet préférait encore la solitude. Il se renfermait dans son réduit. « Aucun endroit de la terre ne doit m'être plus précieus; c'est là que j'ouvris les yeus à la lumière. » C'est là en effet que sa sauvagerie native s'est transformée en ces qualités précieuses : la liberté — presque sauvage — de l'esprit, l'indépendance — presque ombrageuse — du caractère.

***

En sortant du collège, il était fort embarrassé. Que faire de sa vie ? Son père le poussait vers l'École polytechnique; mais cette carrière ne lui convenait guère, à cause de l'avenir de dépendance qu'il

prévoyait. D'autre part il éprouvait, — il nous le dit dans des pages bien éloquentes, — une sorte de sourd malaise, celui de toute une génération, qui commençait à arriver à la conscience d'elle-même. Ce qu'il sentait germer en lui, c'était comme l'âme d'une France nouvelle, d'une France qui avait besoin d'ouvriers et d'apôtres pour son relèvement. La France — pour reprendre une image de Quinet — en était à ce moment de l'année où finit l'hiver, et où ce n'est pas encore le printemps; elle sortait d'une sorte d'hiver moral, mais l'on n'apercevait encore, du jour nouveau, que quelques vagues lueurs à l'horizon. A peine si une « végétation souterraine » germait par endroits.

Alors, dans l'esprit du jeune homme — errant dans la forêt de Seillon, « parmi les hérons et les sarcelles » — se précise déjà ce qui doit être sa part à lui dans cette régénération future qu'il espère et qu'il attend — et il n'y a pas de meilleur moyen pour l'indiquer que de lui donner à lui-même la parole.

Lorsque Edgar Quinet arriva ici en 1839, dans son très beau discours sur l'*Unité morale des peuples modernes*, il s'exprima en ces termes :

« Dans un âge héroïque, et qui pourtant est bien près de nous, n'avons-nous pas vu des bulletins immortels rapprocher et réunir des noms et des distances étonnés de se trouver ensemble ? Lodi, Aboukir, Austerlitz, Moscou, Waterloo, notre imagination n'a-t-elle pas été accoutumée, dès notre berceau, à voyager d'un climat à l'autre ? Or ces lieux, ces peuples, ces climats, ces génies divers, que la gloire nous a montrés au pas de course, n'est-ce pas aujourd'hui une nécessité pour nous d'apprendre à les estimer autrement qu'à travers la fumée des combats et les évocations de la colère ? Après avoir régné sur l'Europe, la France, la jugeant aujourd'hui sans passion et sans haine, c'est là le spectacle qu'il nous reste à connaître, après avoir épuisé tous les autres. »

Je vous indiquais tout à l'heure quelle avait été l'influence profonde du sol natal sur la formation du jeune Quinet. Il nous faut maintenant noter cette autre influence qui a complété et balancé la première : un ardent désir de voyager dans le monde des peuples et des idées, une insatiable curiosité de l'univers.

Au lendemain du bouleversement de la Révolution et de l'Empire, il s'agissait de renouer les liens qui devaient et qui doivent toujours nous rattacher à l'Europe pensante.

Il fallait apprendre à la France qu'elle n'était pas seule dans le monde, et que la première condition de son relèvement moral était de s'arracher à je ne sais quel rêve malsain — entretenu par le régime impérial — d'une hégémonie intellectuelle désormais impossible. Tel fut le rêve de la jeunesse de Quinet. Telle fut plus tard l'idée qui le hantait encore quand on créa pour lui la chaire de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Lyon.

L'ambition du jeune homme se précise alors : ce qu'il veut, c'est être l'historien des civilisations européennes et les embrasser toutes dans une vaste synthèse, et ce qu'il va amasser, pendant de longues années d'efforts, c'est une somme énorme d'observations sur tous les âges et sur tous les peuples. Quelle riche moisson il en tira, vous le savez, et vous connaissez ses ouvrages d'historien, de poète, de philosophe ; vous vous rappelez qu'il entreprend, dans ces années fécondes, le voyage de Grèce en 1829, lors de la lutte pour l'indépendance hellénique, des voyages en Allemagne, en Italie, en Angleterre, qui tous lui servent à se préparer à la mission qu'il croit être la sienne et à réunir les matériaux de ses œuvres futures.

Nous n'avons aujourd'hui ni à raconter tous ces voyages ni à étudier toutes ces œuvres. Nous n'étudions Quinet que dans ses rapports avec Lyon. Rappelons donc, pour mémoire, ses relations, dans les années qui suivirent son entrée dans le monde, avec les Lyonnais les plus connus de ce temps, avec J.-J. Ampère, avec Mme Récamier, avec de Gérando ; en Allemagne, avec Lortet ; en Italie, avec Chenavard.

Tel il était, dans ces années de formation, tel il restera toujours : l'homme d'une idée. Chenavard disait un jour à Mme Quinet à propos d'un séjour fait avec Quinet et avec quelques artistes en Italie : « Le plus infatigable de nous tous, c'était Quinet. On marchait toute la journée par un soleil meurtrier, on s'arrêtait dans les tavernes pour manger un morceau. Quinet, tout occupé du *Génie des religions*, nous en parlait dans ces haltes, et, pour nous rendre la démonstration plus visible, il traçait sur la table de l'*osteria*, avec son doigt trempé dans un verre d'eau, la marche des peuples, depuis la haute antiquité jusqu'à nos jours. » L'anecdote n'est-elle pas bien caractéristique ? Déjà Quinet est l'homme de la pensée qui le suit partout et qui le possède — et cette pensée, c'est celle-là même que nous indiquions : l'histoire philosophique de l'humanité.

A cette époque — de 1825 à 1840 environ — l'écrivain devient

célèbre et il publie successivement des poèmes comme *Napoléon*, des romans comme *Ahasvérus*, des travaus de philosophie comme ses études sur Herder, ou bien encore des livres d'histoire et de voyages, comme la *Grèce moderne*.

De toutes les influences qu'il subit pendant cette période, il y en a une qui, à notre point de vue, est capitale, car c'est grâce à elle surtout que s'est formé le futur professeur de Lyon : je veus dire l'influence de l'Allemagne. Comme beaucoup de Lyonnais du temps — comme Jean-Jacques Ampère, comme de Gérando, comme Camille Jordan, — il avait été attiré par l'Allemagne, à ce point qu'on a pu dire justement que « l'Allemagne fut pour lui comme le complément de la Dombes ».

Qu'est-ce donc — il faut nous poser cette question — qu'on allait chercher en Allemagne à cette époque ?

Depuis le livre de Mme de Staël, publié en 1813, l'Allemagne exerçait chez nous une grande influence et attirait à elle la pensée française. On allait tout d'abord y chercher ce qu'on ne trouvait plus guère en France : l'imagination et le sentiment. On se figurait complaisamment qu'au delà du Rhin se cachaient des trésors inépuisables de sensibilité et de moralité. Surtout on subissait le prestige d'une littérature admirable, qui avait comme enchanté, et à bon droit, les esprits. La plupart des voyageurs qui franchissaient le Rhin auraient pu faire le même aveu qu'Edgar Quinet, dans cette jolie page :

« Je me rappelle que bien jeune, quand je passai la frontière, sous chaque arbre et sous chaque buisson de la Forêt-Noire, je m'attendais à trouver un poème tout entier. Auprès de combien de sources ai-je passé des heures sans fin, dans l'attente d'un fantôme qui ressemblât à l'Ondine de la romance du pêcheur ! Sous les amandiers en fleurs du Neckar, je n'ai jamais entendu une vois de jeune fille, que je n'aie reconnu Marguerite, Claire, Mignon, et surtout, là-bas, à ses joues pâles, Lénore de la Ballade de Bürger. Tous ces rêves poétiques vivaient pour moi. Je les croyais réunis inépuisables dans chaque village de l'Odenwald ; je ne frappais pas à une porte de la Bergstrasse sans penser que c'était là une de ces portes d'ivoire d'où le poète faisait sortir les songes qui remplissaient alors le monde ! »

Quinet trouvait en Allemagne le charme poétique, et il y rencontra celle qui devint sa femme ; mais il y trouvait aussi quelque chose qui devait influer d'une façon décisive sur son enseignement et qui nous

manquait encore en France : je veus dire la liberté et l'organisation de la science.

A l'Université de Heidelberg, où il séjourna longtemps dans l'intimité de Creutzer et de Niebuhr, il connut quelques-uns des hommes éminents, des grands érudits qui venaient de renouveler la méthode même des sciences historiques. Il les vit jouir dans l'acccomplissement de leurs fonctions professorales et scientifiques d'une indépendance inconnue en France. On voit par les lettres — récemment publiées — de Victor Cousin, l'étonnement que causa au fondateur de l'éclectisme un homme comme Hegel, « un esprit d'une liberté sans bornes, *qui soumettait à ses spéculations toutes choses*, les religions aussi bien que les gouvernements, les arts, les lettres, les sciences, et qui plaçait au-dessus de tout la philosophie. » Quinet, lui aussi, fut frappé du même spectacle et vit avec admiration ces hommes qui possédaient une liberté scientifique entière, dans ce pays que le P. Didon a appelé depuis, dans un livre retentissant, « la terre classique des Universités ». Il put admirer l'organisation universitaire de la haute science telle que l'Allemagne la possédait déjà. Il put s'écrier, comme plus tard Ernest Renan au sortir du séminaire : « J'ai étudié l'Allemagne, et j'ai cru entrer dans un temple. »

Il faut s'empresser de dire qu'Edgar Quinet, après avoir été parmi les plus fervents admirateurs de l'Allemagne, devait être, quand les circonstances changèrent, parmi ses plus ardents adversaires. Quelques années après son séjour à Lyon, il lançait son pamphlet retentissant *de la Teutomanie* — une des plus vigoureuses protestations qu'on puisse citer contre une aveugle germanomanie — et en 1870 j'ai à peine besoin de rappeler qu'il fut l'un des premiers à stigmatiser le triomphe de la force brutale. Mais en 1830, nous avions — surtout en matière d'enseignement — beaucoup à apprendre à l'école de l'Allemagne, et ce fut justement ce que fit Quinet.

Dans son livre *De l'Allemagne*. Mme de Staël dit plaisamment : « Celui qui ne s'occupe pas de l'univers en Allemagne n'a vraiment rien à faire. » Elle caractérise ainsi cette tendance encyclopédique de l'intelligence, qui veut tout embrasser, tout comprendre et tout admirer de l'universalité des choses, et qui est en effet un trait du génie germanique. C'est de cette tendance qu'est né dans la pratique le système des Universités allemandes. Une Université, c'est la science organisée dans sa plénitude et dans sa liberté complètes. Edgar Quinet

revint d'Allemagne plein d'abord des méthodes philologiques, historiques, des théories de Herder, de Niebuhr, de Creutzer, de ces hommes qui avaient renouvelé la mythologie, l'histoire ancienne, la linguistique. Il revint aussi imbu des principes qui avaient animé ces initiateurs, et prêt à accommoder leurs méthodes au génie français. A ses yeux la plus grande chose qui pût se passer alors en France, c'était justement l'introduction de ces méthodes et de cet esprit universitaire de l'Allemagne. Il y avait, disait-il, un rôle incomparable à prendre, celui d'interprète de ces idées, pour les implanter chez nous — et ce rôle, ce fut celui qu'il s'assigna.

*
* *

Quand, le 18 septembre 1838, il fut chargé des fonctions de professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Lyon, il y arriva donc avec l'intention formelle, et, en ce temps, presque neuve, d'être un véritable professeur d'Université.

La tâche était singulièrement ardue, et il suffit de jeter un coup d'œil rapide sur l'enseignement supérieur de ce temps pour comprendre que rien n'était plus éloigné de nos méthodes françaises.

L'enseignement supérieur n'avait eu jusque-là qu'une très médiocre liberté. Ce n'est pas assurément de Napoléon qu'il fallait attendre la création et le libre fonctionnement de ces organes indépendants que sont les Universités. Les Facultés de ce temps n'étaient que des commissions de baccalauréat. Il y avait eu ainsi, de 1808 à 1816, une Faculté des lettres à Lyon, qui comprenait quelques professeurs du collège : ce n'était nullement un organe d'enseignement supérieur; ce n'était même pas un organe d'enseignement. Toutes les Facultés, en fait, végétaient misérablement. La Faculté des lettres de Douai était en 1814 composée d'un seul professeur. Dans beaucoup de Facultés, le recteur était à la fois doyen, professeur et proviseur du lycée. Les cours étaient réduits presque à rien, et au surplus délaissés. Napoléon avait pour l'enseignement littéraire une méfiance très décidée — et ne s'en cachait pas : « D'après ma propre expérience, disait-il, les cours de littérature n'apprennent rien de plus que ce qu'on sait à quatorze ans, » et, — chose plus grave, — « le professeur lui-même, en enseignant, n'apprend rien : professât-il pendant quarante ans, il n'en saurait pas davantage le dernier jour que la première année. »

Les Facultés qui existaient étaient, en fait, dans une lamentable pénurie. A Clermont, par exemple, la Faculté des lettres, quand elle fut supprimée, ne possédait pour tout bien que la masse et la chaîne de l'appariteur.

Sous la Restauration, les Facultés furent suspectes pour d'autres motifs. Un mémoire bien curieux, cité par M. Liard dans son *Histoire de l'Enseignement supérieur en France*, — à laquelle j'emprunte la plupart de ces détails — accuse l'Université d'être « un mélange impur de clercs et de laïques, de prêtres mariés, d'apostats, de déistes et d'incrédules, de banqueroutiers et de divorcés » — et peu s'en faut que ce mémoire ne traduise la pensée du gouvernement. A vrai dire, dans les dernières années de la Restauration, l'enseignement supérieur jette un grand éclat à Paris avec les cours fameux de Guizot, de Cousin, de Villemain ; mais, outre que ces cours ne se firent pas sans de graves difficultés, il serait imprudent de juger par Paris de ce qui se faisait en France.

L'état des Facultés de province restait lamentable ; elles préparaient simplement au baccalauréat. Nulle tentative de libre recherche scientifique. Dans un rapport officiel, le recteur de Toulouse, rendant compte des travaux de l'année scolaire, disait des étudiants : « Ils ont été attentifs et ont rendu compte de leurs leçons. » Voilà qui est édifiant — mais ne faut-il pas se féliciter que cette race d'étudiants trop sages ait disparu ?

La liberté était presque nulle — et l'on ne peut s'empêcher de songer à ce propos à l'anecdote que racontait si joliment Edgard Quinet de Victor Cousin.

L'éditeur Levrault avait réimprimé les œuvres de Descartes et engageait M. Cousin à écrire une préface. Cousin promit, fit attendre vainement le libraire et, après bien des atermoiements, lui dit : « Ecoutez donc, je ne puis vraiment pas écrire cette préface ; car il ne faut pas l'oublier, au bout du compte, Descartes était un proscrit ; il était mal avec le gouvernement ! »

Et l'éditeur, pour le fléchir : « Ah ! Monsieur Cousin, il y a prescription ! »

Sous le gouvernement de juillet, il y eut progrès. Mais les Facultés restaient avant tout des commissions de baccalauréat. On vit successivement, au ministère de l'instruction publique, des ministres qui voulaient des Universités peu nombreuses, mais

fortes, comme en Allemagne — ainsi Guizot et Cousin — et d'autres, qui tenaient pour le système des Facultés isolées et multipliées — comme Villemain et Salvandy. Ce fut ce deusième système qui l'emporta. On multiplia les Facultés de lettres et de sciences, et c'est ainsi qu'en 1835, on créa ici la Faculté des sciences et en 1838, la Faculté des lettres.

Elle comprenait cinq professeurs. Edgar Quinet était assurément le plus marquant d'entre eus; mais nous ne pouvons pas ne pas rappeler ici, à côté des noms de Reynaud, de Desmons, de François, le nom de M. Francisque Bouillier, survivant respecté de cette époque lointaine, qui professa, à côté de Quinet — et avec éclat — la philosophie.

Un instant Quinet avait hésité entre la Faculté de Strasbourg et celle de Lyon. La raison qui le décida pour Lyon est curieuse : « En faisant de la philosophie pour le peuple ouvrier lyonnais, je ferai, disait-il, des progrès en clarté. » Avoir une action sur le peuple, c'était son rêve le plus cher; il voulait propager des principes, semer des idées. Cela est si vrai que, quand Salvandy annonça au roi sa nomination, le roi lui dit : « Vous venez de faire une belle nomination; vous venez de nommer un républicain ! »

Ce qui nous importe ici, c'est qu'Edgar Quinet apportait à Lyon des idées très originales et une rare éloquence pour les soutenir. Rarement professeur fut plus personnel dans son enseignement et s'y donna avec plus d'enthousiasme — l'enthousiasme d'un néophyte qui, après avoir beaucoup prêché par le livre, prêchait pour la première fois par la parole: aussi produisit-il dès l'abord un très grand effet. On lui avait dit de ne compter sur aucun public. Quelques semaines seulement après son arrivée à Lyon, il avait douze cents auditeurs — quelques-uns disent quinze cents. Pour faire tenir tout ce monde, il fut obligé de faire son cours successivement au Musée, à la Mairie, à la Cour d'assises, où les leçons du professeur — fait inouï — alternaient avec les audiences de la Cour.

Parmi les auditeurs enthousiastes se trouvaient Victor de Laprade, Blanc-Saint-Bonnet, Saint-René Taillandier. Nous avons sur ces cours de Lyon des témoignages très intéressants dans les revues du temps. La Faculté des lettres étant une institution tout à fait nouvelle, la *Revue du Lyonnais* envoyait régulièrement un de ses rédacteurs à chaque cours : nous possédons ainsi quelques analyses des cours

d'Edgar Quinet et de ceus de ses collègues. Parmi ces rédacteurs de la *Revue* qui suivaient la jeune Faculté des Lettres, je relève le nom, alors encore obscur, de Victor de Laprade. Je trouve dans la même *Revue* un hommage significatif : des vers — pleins de bonnes intentions — dédiés à Quinet par une jeune admiratrice enthousiaste... Bref, le succès fut très vif.

Il avait, nous dit-on, une vois grave, un débit énergiqne, une attitude un peu négligée, les gestes brefs et tranchants ; mais, sur sa figure animée, « rayonnait son âme tout entière. »

Le cours de Quinet a été fondu dans son livre sur le *Génie des Religions*. Nous n'en possédons pas le texte original ; mais nous en avons, outre les analyses dont je viens de parler, quelques morceaus détachés, notamment le beau discours d'ouverture sur l'*Unité morale des peuples modernes*.

Le professeur avait pris pour sujet : « le génie des religions anciennes ». Le chois même de ce sujet est caractéristique. Ce qu'Edgar Quinet voulait faire, c'était montrer le développement des institutions religieuses dans l'antiquité depuis l'époque la plus reculée jusqu'à la fin de l'empire romain : nouveauté audacieuse et tentative peut-être imprudente pour le temps. Quinet marchait là sur les traces des Allemands ; et c'est ce dont Guizot le félicitait plus tard, à propos du *Génie des Religions*, quand il le louait d'avoir fait de la philosophie de l'histoire une science. Mais c'était un sujet singulièrement hardi ; car il n'y avait alors aucun de ces travaus qui nous permettent aujourd'hui de pénétrer plus sûrement dans ce domaine de l'histoire des religions. Les textes originaus manquaient et, pour parler des religions hindoues, Quinet fut obligé de se contenter d'un fragment des Védas traduit en latin. Au point de vue purement scientifique, il est hors de doute que le cours de Quinet et le livre qui en est sorti ont beaucoup vieilli. Mais les idées générales qui en constituent la trame restent pour nous du plus haut intérêt.

Je parle d'idées générales. Elles abondent en effet, elles surabondent même dans ces leçons. C'était une habitude du temps ; on ne craignait pas les sujets presque infinis. Nous souririons aujourd'hui de certain professeur de la Faculté de Toulouse, qui, n'ayant à sa disposition que cinq mois de cours, trouvait le moyen de traiter de l'histoire de l'Orient, de la Grèce, de Rome, et de donner en outre un aperçu général de l'histoire du gouvernement représentatif. Edgar

Quinet était dans la tradition de son temps. Il satisfaisait ce besoin de synthèse qui était dans l'esprit de ses contemporains. Nous sommes devenus plus prudents, et nous pratiquons davantage l'analyse. Mais il n'est que juste de rappeler qu'il y avait alors de bonnes raisons pour présenter à un public profane et peu initié à ces études spéciales de grands aperçus et pour lui ouvrir du premier coup de vastes horizons.

Mais ce qui fait le caractère essentiel du cours d'Edgar Quinet, ce qui aujourd'hui encore nous remplit de respect, c'est le puissant souffle moral qui l'anime.

Nous avons vu se former pendant sa jeunesse deus courants d'idées dans son esprit : un profond amour du sol natal, une vive curiosité de l'étranger. Le professeur de 1839 reste fidèle à ces deus tendances du jeune homme.

Dans sa belle leçon d'ouverture, il commence par saluer la vill où la décision ministérielle l'a placé, et nous sentons dès les premiers mots que ce n'est pas simplement un compliment de circonstance, mais l'effet d'une véritable conviction filiale. « Deus principes, dit-il, habitent dans ces murailles : d'une part, l'esprit industrieus du Midi, de l'autre, la spiritualité du Nord ; c'est ce double génie qui fait encore aujourd'hui la grandeur et l'originalité de Lyon entre toutes les villes de France. »

Ce qu'il admire, c'est la ville qui a su comprendre que le génie de l'industrie n'est pas contraire aus recherches véritablement scientifiques, mais au contraire que la théorie est inséparable, dans le travail humain, de la pratique :

« Quelle que soit dans ce pays la puissance des intérêts matériels, je n'ai jamais douté qu'il n'y eût une large place pour les intérêts de la pensée. Dans le vrai, qu'est-ce que cette inimitié native que l'on a voulu établir de nos jours entre les arts de l'industrie et les arts exclusivement appelés libéraus, comme si ce titre de noblesse ne s'appliquait pas également aus uns et aus autres ?... Nul ne travaille pour le simple plaisir de travailler. Il y a au fond de toute industrie, de tout effort de l'homme, une pensée vers laquelle il tend sans cesse. Or ce rivage lointain et radieus, c'est aussi celui vers lequel tendent l'artiste, le poète, le philosophe, en sorte qu'ils se ressemblent tous par le but : ils ne diffèrent que par les moyens. »

C'est là sans doute un puissant argument, devenu depuis lors

familier à l'esprit lyonnais, en faveur de la constitution d'une Université régionale.

Il aime enfin en Lyon la ville qui a su comprendre qu'il ne convient pas — sous prétexte de combattre en France une excessive et dangereuse centralisation — de ressusciter les vieilles provinces françaises, définitivement abolies :

« Evoquerons-nous donc aujourd'hui des fantômes de Guyenne, de Normandie, de Bourgogne, de Franche-Comté, pour chercher les éléments d'un art novateur, et rangerons-nous en bataille ces morts glorieux contre l'esprit et le génie de notre temps? A Dieu ne plaise!... Dans cette assemblée, je cherche des provinciaus, je ne trouve plus que des Français. »

Après ce bel hommage rendu à la ville de Lyon, le professeur passe à l'objet propre de son cours — qui est de défendre cette idée de sa jeunesse et de toute sa vie : la fraternité des peuples. Il justifie l'institution d'une chaire de littérature étrangère ; il rappelle qu'il fut une époque où la France se plaisait à se cantonner dans la « sublime infatuation de la solitude. » Il semblait en vérité qu'elle fût seule au monde ! Illusion excusable, en un temps où l'Europe se courbait si docilement sous une hégémonie qui, pour être celle de l'esprit, ne lui en semblait pas moins lourde. Ces temps sont passés. A cet isolement stérile de la France doit succéder un pacte solennel de fraternité — ou tout au moins d'entente — entre les races.

Ce qu'il faut conclure maintenant, c'est le grand contrat d'alliance des peuples européens, en renonçant à des querelles stériles pour la prééminence de telle ou telle nation. « Qui l'emporte du génie allemand, ou anglais, ou italien, ou espagnol ? Question déclamatoire qui ne contient point de réponse. Que diriez-vous d'un naturaliste qui se poserait gravement la question de savoir lequel a la supériorité métaphysique, du cèdre du Liban ou de l'olivier de l'Attique, du pin d'Italie ou du chêne de Gaule ? »

Partant de ce principe fécond — le seul qui puisse faire de l'histoire des littératures une étude vraiment scientifique — Quinet fera bonne justice de quelques-uns des préjugés les plus hostiles à la marche de la science et ouvrira vraiment une voie nouvelle.

Enfin, l'orateur insiste sur cette idée qu'il faut constituer entre les peuples un terrain sacré où l'art et la science se donnent la main.

Il faut que les grands génies de l'humanité deviennent et restent

les grands conciliateurs. « Quelles que soient les querelles de l'avenir, tous ensemble, se tenant par la main, ils se présenteront toujours entre les rangs ennemis... pour rappeler aus peuples déchaînés les uns contre les autres qu'ils font partie d'une même cité, d'une même famille, que leur parenté ne souffre plus de divorce, et que c'est une guerre impie que la guerre des frères contre les frères. »

Telles sont, Mesdames et Messieurs, quelques-unes des idées qui dirigeaient la pensée d'Edgar Quinet en 1839, et qui formaient comme la substance morale de son cours. Tel était le rêve généreus qu'il faisait à ce moment.

Telle était aussi l'espérance, illusoire peut-être, mais assurément noble, qu'il a partagée avec quelques-uns des plus grands esprits de notre siècle et que bien d'autres — espérons-le — s'obstineront toujours à conserver malgré tout.

Mais on se tromperait fort si l'on croyait que chez lui les convictions humanitaires affaiblissaient l'idéal patriotique, et que son amour de l'humanité le conduisait à une sorte de lâche et veule renoncement à l'idée de patrie. Bien au contraire, nul n'a jamais entouré de plus de respect l'idée de nation, nul n'a lutté plus ardemment, pendant toute sa vie, pour le principe des nationalités. Grecs, Polonais, Roumains, Italiens : il a été le refuge de tous les peuples menacés, et il nous est particulièrement dous de rappeler ici que deus ou trois ans avant de venir à Lyon, — alors que se posait entre la France et l'Allemagne la question des bords du Rhin. — il avait écrit ces très beaus vers :

> Oui, ces monts sont à nous, notre ombre les domine !
> Oui, ces fleurs sont à nous, nous en gardons l'épine !
> Oui, ces champs sont à nous, nos morts y sont couchés !

Il ne prévoyait pas alors que cinquante ou soixante ans plus tard, ces patriotiques paroles auraient encore une si douloureuse, une si saignante actualité !

*
* *

Mesdames et Messieurs,

En 1841, Edgar Quinet quitte Lyon. Nous ne le suivrons pas dans la carrière agitée où il va se lancer.

A partir de ce moment, la lutte le prent tout entier. L'orateur

s'identifie avec une théorie politique et religieuse. Le philosophe se jette au milieu des partis, avec quelle ardeur et quelle vigueur de conviction, vous le savez. On peut ne pas partager toute la pensée de Quinet; mais comment oublier qu'il écrivait un jour ces belles paroles : « Le plus grand bonheur de l'homme, c'est de donner un gage à ses convictions? »

Personne n'a jamais donné un gage plus éclatant a ses convictions que l'homme qui a payé les hardiesses de son enseignement par l'obligation imposée du silence, et la hauteur intransigeante de son patriotisme par dis-huit ans d'exil.

Lyon et l'Université lyonnaise gardent pieusement ce grand souvenir. Tel que nous l'avons trouvé aujourd'hui en parlant de sa jeunesse et de son enseignement à Lyon, il nous apparaît comme un homme de convictions ardentes, chez qui une rare valeur intellectuelle s'allie à une grande pureté morale. Ces qualités si rares lui venaient-elles uniquement de la région à laquelle il appartient par sa naissance et par son premier enseignement ? Personne assurément n'oserait l'affirmer. Mais Lyon peut réclamer sa part, sa grande part, dans la formation de ce caractère et de cet esprit.

Edgar Quinet, définissant sa propre mission, écrivait un jour : « Il faut des hommes qui fassent le lien des peuples, comme il faut à la terre des isthmes et des fleuves. »

Les esprits ont une source comme les fleuves, et le talent de Quinet n'a-t-il pas sa source, dans ce que Ballanche appelait « la patrie lyonnaise »? Les plus hautes de ses qualités, peut-être aussi — car il faut tout dire — quelques-uns de ses défauts, lui viennent de là.

Il a grandi dans cette région; il y a trouvé ses premiers succès oratoires; professeur et écrivain, il y est revenu avec prédilection. Est-il téméraire de penser qu'il y a puisé quelques-unes des idées qui ont fait l'honneur de sa vie : le culte de la science, de l'humanité, de la patrie ?

LE COURS PROFESSÉ PAR EDGAR QUINET A LYON

Comme il a été dit plus haut, ce cours n'a pas été conservé. Mme Edgar Quinet nous apprend que « toutes ces leçons ont été entièrement refondues dans le *Génie des Religions* » (*Edgar Quinet avant l'exil*, p. 277). On en trouvera dans ce livre la substance. Mais il m'a paru qu'il y avait intérêt a reproduire ici une analyse des premières leçons de Quinet, signée J.-F. Hue, donnée par la *Revue du Lyonnais* de 1839, et qui a le mérite d'en rendre pour nous, sinon le texte intégral, du moins le mouvement et les idées essentielles. Il est curieux d'y retrouver — sous les gaucheries du compte rendu — la pensée première du professeur.

Pour donner une idée plus précise du cours de M. Quinet, essayons de résumer par ordre ses premières leçons : résumé ingrat, aride, dont tout le mérite sera de révéler la pensée nue, l'enchaînement des idées, la méthode du professeur, sans rien de ces magnifiques développements, de cette haute poésie, de cette vigueur de ton qui animent et colorent ses leçons.

Commençons par le discours d'ouverture.

Dans ce discours, M. Quinet a débuté par rendre hommage à l'institution des chaires de littérature étrangère : institution éminemment libérale, dont le but moral est de révéler les nations les unes aux autres dans ce qu'elles ont de plus intime; de renverser les dernières barrières qu'ont élevées entre elles les préjugés, l'esprit de district, l'infatuation de la localité, et de constituer, dans la vraie acception du mot, la fraternité des peuples modernes.

Une telle chaire à Lyon est-elle à sa place ? — Oui. — Lyon est et fut toujours animé d'un double génie, celui de l'industrie et celui de la spiritualité ; génies hautement personnifiés tous deus, l'un dans Jacquard, l'autre dans Ballanche. Lyon assimile dans sa vie propre deus éléments, uns dans leur principe, uns dans leur but ultérieur : les arts industriels et les arts libéraus. Ces deus familles d'arts naturellement unies par un étroit lien de parenté, marchent en se tenant par la main. — Pourquoi les modernes, dans leurs théories maladroites, les ont-ils séparées? Que les anciens furent plus sages ! Pour eus, le dieu du commerce était le dieu des arts, et sa première industrie fut d'inventer la lyre. Au fait, n'est-ce pas le même esprit qui tâtonne dans les mille sentiers de l'analyse et de la combinaison, et qui s'élance et plane dans les régions de l'idéal ? Dans quelque sphère que l'homme s'agite, n'aspire-t-il pas toujours, par delà cette sphère, à la même

fin ; au repos et au bonheur pour lui et pour les autres ? L'homme ne vit-il que de pain ou que de poésie ? Et la tête qui se courbe sur des chiffres, de l'algèbre ou de la mécanique, ne se relève-t-elle jamais pour chanter et pour prier ; ne se redresse-t-elle jamais en s'épanouissant à un éclair de poésie ou d'amour ? D'ailleurs, qui comprendra mieus l'esprit cosmopolite d'un cours de littérature étrangère que la ville qui créa l'association pour la propagation de la foi, et qui enlace le monde dans les réseaus de sa charité ?

Fidèle à sa mission, M. Quinet ne vient point fédéraliser littérairement la province, ni proclamer la dictature intellectuelle de la capitale, ni exalter la littérature d'une nation aus dépens des littératures des autres nations. Le progrès des choses a fondu la diversité des provinces dans l'unité de la France, l'esprit de district dans l'esprit national ; partant, plus de littérature provinciale possible, mais seulement une littérature française. Mais la France elle-même, mais l'Allemagne, l'Angleterre et les autres royaumes ne sont que des provinces dans le vaste empire de l'humanité. Or, le même progrès qui effaça les lignes de démarcation entre les provinces, les efface chaque jour entre les royaumes. Les peuples, en se pénétrant par mille points, font de continuels échanges ; et de même que les génies de province se sont tous absorbés dans le génie national, de même les génies de nation tendent à se fondre dans le grand génie de l'humanité. C'est à ce centre de rayonnement que se placera le professeur pour examiner, apprécier et juger les choses. Il comparera les divers monuments de la pensée de chaque peuple ; non pour savoir lequel l'emporte (les chefs-d'œuvre, comme les grands hommes, sont généralement tout ce qu'ils purent être selon le temps et les lieus où ils virent le jour), mais pour saisir et généraliser ce qu'ils offrent de caractères communs. Le naturaliste se demande-t-il qui l'emporte du cèdre du Liban ou de l'olivier de l'Attique ? Il les étudie, puis les classe d'après leurs analogies et leurs différences.

On a élevé des objections contre l'érection des chaires de littérature étrangère.

L'introduction d'éléments étrangers dans notre littérature, a-t-on dit, en effacera le caractère national ; et déjà a disparu cette élégance polie qui la distinguait. Cela est vrai ; mais est-ce un mal ? Est-ce un mal que le génie français refuse de s'emprisonner dans un cercle de fer, et s'approprie les richesses qui lui viennent du dehors ? L'art n'a-t-il qu'une forme ? Le sublime majestueus des églises gothiques le cède-t-il en rien à la beauté riante du temple grec ? Quand l'élégance des idées païennes introduites chez nous à grands flots par la renaissance, a fait place dans nos esprits à la grandeur des idées chrétiennes ; quand, nos mœurs étant devenues plus graves, la légèreté française n'est bientôt plus qu'une tradition, lorsque tous les événements depuis cinquante années se dessinent avec des proportions colossales, faudrait-il regarder en nous et autour de nous par le gros bout de la lunette ? L'art et la poésie, dont la nature est d'amplifier le vrai, se suicideront-ils ici en l'amoindrissant ? Exhalez des regrets, si bon vous semble ;

mais c'est folie de s'insurger contre la nécessité; l'art et la littérature subissent fatalement toutes les révolutions qui s'opèrent dans l'ordre social, intellectuel et moral. Or, que feraient vos quelques taches d'encre dans le grand contrat d'alliance qu'ont signé les peuples modernes, et auquel ils ajoutent chaque jour une nouvelle page?

« Mais, continue-t-on, l'esprit périra sous l'amas des matériaus dont vous le surchargez. Soyez sans crainte, l'esprit est tout-puissant quand il est armé de son levier, la méthode. Plus l'esprit sait, plus il veut savoir, et il a beau apprendre, tout ce qu'il étudie avec méthode, loin d'en être surchargé, il le domine, il en est le maître. D'ailleurs, supposez anéanties les chaires de littérature étrangère, vous n'empêcherez jamais d'arriver jusqu'à nous quelque chose de ces littératures. Or, on imite mal ce que l'on connaît mal, ou, plus justement, on assimile mal ce qui est mal élaboré, mal digéré. Voyez le XVIII[e] siècle dans son imitation de la Grèce; voyez-nous nous-mêmes dans notre imitation des littératures du Nord, après le blocus continental. L'inconnu exerce sur l'âme un empire irrésistible. Veut-on secouer ses chaînes, le dominer à son tour? point d'autre moyen que de le serrer de près, de le regarder en face et de saisir le mystère de son existence.

La France est située heureusement pour ce système de littérature comparée. Il semble qu'elle ait un organe pour s'assimiler chaque élément divers. Elle touche par les Pyrénées à l'Espagne, par le golfe du Lion à l'Italie; elle donne, par-dessus le Rhin, la droite à l'Allemagne, et par-dessus le détroit, la gauche à l'Angleterre : elle peut s'assimiler également le génie du Nord et celui du Midi, sans qu'aucun lui fasse jamais la loi.

M. Quinet a clos ce discours par une réflexion pleine de noblesse et de philosophie : « Notre vie, a-t-il dit, n'est qu'un point dans la durée. « L'homme n'a qu'un instant pour s'informer des choses qui l'entourent, « des hommes qui le précédèrent dans l'existence, de sa nature, de son « origine, de ses destinées ; mettons à profit cet instant précieus ; grossis- « sons notre trésor du trésor de tous les siècles ; approprions-nous la vie « de toutes les générations éteintes ; enfonçons courageusement notre « regard dans les profondeurs du passé, pour le tourner ensuite rayonnant « d'espérance vers l'avenir (1). »

Abordons maintenant, avec M. Quinet, l'histoire de l'humanité.

Avant de raconter ce drame immense, il est rationnel d'en dessiner le théâtre. Car théâtre et drame ont été faits l'un pour l'autre, sont liés par d'intimes rapports. Quand on contemple les harmonies de la géographie mathématique et de la géographie physique dans leurs relations avec l'organisation intellectuelle et corporelle de l'homme, on tombe à genous

(1) Dans le texte imprimé du *Discours sur l'unité morale des peuples modernes*, on lit: « Dans notre vie rapide, un moment à peine nous est accordé pour nous informer de cet univers, après quoi il faut mourir. Donnons-nous donc à la hâte le spectacle de ce que les hommes ont pensé, cru, espéré, adoré avant nous. En rattachant tout ce passé à notre courte existence, il semblera que nous nous agrandissions nous-mêmes, et que, d'un point imperceptible, nous fassions, nous aussi, une ligne infinie. »

devant l'infinie sagesse. Chaque chose dans la nature a son but, sa valeur, ses mille points par où elle se rattache à l'ensemble des choses. Tout est harmonie ; toutes les choses s'expliquent les unes par les autres ; tout porte l'empreinte d'une pensée unique. Eh, n'est-ce pas le même verbe qui puisant dans son sein donna des lois à l'univers et constitua la raison de l'homme ? Il y a donc, non pas équation, mais identité entre la raison divine, la raison humaine et les lois qui régissent la nature. Il est donc possible au mathématicien de trouver, au bout d'une équation algébrique, les lois de la mécanique céleste ; au philosophe, de remonter de la connaissance de lui-même et de la nature au sein de Dieu ; à l'observateur, de conjecturer, en voyant la scène du monde, quelques-uns des caractères du drame de l'humanité : le même artiste suprême ayant construit l'une et conçu l'autre, et l'acteur, éminemment malléable, devant s'impressionner de tous les aspects de la décoration

C'est donc sous l'impulsion d'une idée profondément philosophique que M. Quinet est entré en matière par une esquisse de ce que l'on pourrait appeler la philosophie de la géographie ; ayant indiqué les principales analogies de l'homme avec la nature et déterminé le caractère symbolique de chacune des grandes parties du monde. Tâchons de le suivre dans sa marche.

Au premier abord, la nature et l'homme offrent entre eus un contraste frappant.

D'une part, invariabilité constante ; même retour périodique des jours et des saisons ; mêmes migrations annuelles des mêmes espèces aus mêmes époques ; mêmes astres accomplissant toujours dans le même orbite et le même temps, les mêmes révolutions. La nature entière semble tourner dans un cercle fatal, asservie à la loi comme l'esclave au maître.

D'autre part, changements, variations continuelles. L'homme procède par caprice et par bonds, comme le jeune cheval sans frein dans la plaine. Il fonde des empires, des religions, des législations ; l'édifice achevé, il le brise et sur les ruines il en construit un autre, pour le briser et le remplacer encore. Nul repos, agitation éternelle : il s'en va dans toutes les directions du monde, inquiet comme s'il cherchait un trésor perdu, ici marchant, là se précipitant, un jour calme, l'autre furieus et ne pouvant jamais trouver ce qu'il cherche. Cette étonnante mobilité, loin d'humilier l'homme, atteste sa liberté et partant sa dignité. C'est parce que l'homme est libre qu'il est roi de l'immuable ; roi souvent pris de vertige comme Saül ou comme Hamlet, mais roi tout-puissant sur ce qui l'environne, quand il sait être tout-puissant sur lui-même. — Voilà la nature, voilà l'homme.

Si l'on y regarde de plus près, le contraste se modifie. Et d'abord tout dans la nature ne porte pas le sceau de la fatalité. Que de phénomènes se produisent à chaque instant, irrégulièrement, en dehors de la loi ; phénomènes chargés par le Monarque du monde d'attester sa liberté, comme les phénomènes réguliers attestent son immutabilité (Dieu se manifeste tout

entier dans ses œuvres) ; phénomènes qui se lient admirablement avec nos facultés actives qu'ils éveillent puissamment, tendent, mettent en jeu, et par conséquent perfectionnent.

L'homme de son côté n'est pas tout caprice, tout fantaisie ; il a aussi sa loi. D'invisibles liens le retiennent : liens fort longs, il est vrai, qu'il peut plier, replier, courber dans tous les sens, raccourcir s'il veut, tendre jusqu'à un certain point, mais rompre, jamais.

Et si la nature semble aujourd'hui immobile et stationnaire, elle ne fut pas toujours de même. La science nous montre notre globe passant par une série de révolutions pour arriver à son état actuel : série qui n'est pas seulement une succession, mais une progression constante vers un type plus parfait. La nature pétrit d'abord le noyau terrestre ; puis, elle le couvre d'un règne organique ; sur ce règne qu'elle détruit, elle en crée un autre moins informe ; sur cet autre, un troisième plus parfait ; sur celui-ci, un autre plus parfait encore ; ce n'est qu'au cinquième essai qu'elle s'arrête contente d'elle-même. L'homme a surgi, la nature entre dans le repos et l'immuabilité.

L'homme, à son tour, va accomplir sa série progressive de révolutions, aspirant vers un terme qu'il sera longtemps à atteindre. Quel sera ce terme ? Moïse a fait la Genèse de la nature ; qui fera la Genèse de l'humanité ?

Sont-ce là les seules analogies de l'homme avec la nature ? Les plantes ont leur climat et leur patrie : certaines ne peuvent vivre hors du sol paternel ; d'autres qui se laissent transplanter, sont longues à s'acclimater, ont longtemps l'air d'étrangères ou d'exilées, néanmoins avec le temps elles se modifient selon les exigences de leur patrie adoptive. De même, il y a des œuvres impossibles à concevoir ailleurs qu'aux lieux où elles virent le jour. Les poèmes des Indous tiennent plus fort au sol de l'Inde que les forêts de bambous et de palmiers ; Homère et Sophocle, fleurs locales, n'ont pu s'épanouir tels que sous le ciel de l'Ionie et dans le bassin de l'Attique.

De même encore nous verrons les peuples, dans leurs migrations, conserver à des distances immenses de leur berceau, leur type primitif ; retracer leur origine, lors même qu'elle se sera effacée de leurs souvenirs, dans leur langue, dans leur caractère, dans leurs habitudes intellectuelles et morales, et cela tout en s'harmonisant peu à peu avec la nature et les caractères de leur nouvelle patrie, de manière à finir par ne plus faire qu'un avec elle. Aussi chaque continent formera-t-il un tout parfait avec sa configuration, son climat, sa flore, sa zoologie et sa population. Les continents sont comme des moules où Dieu a versé les races humaines pour qu'elles prissent la forme voulue dans ses desseins.

Or, quel grand trait chaque continent a-t-il imprimé sur la face de l'humanité ?

Notre attention doit se fixer d'abord sur l'Asie, berceau du genre humain.

L'Asie est divisée par le vaste et haut système himalayen en deux zones de température et de productions complètement différentes : zones assez

nettement distinguées par une ligne qui, partant du Caucase, longerait les bords méridionaus de la mer Caspienne, traverserait la Perse, l'Afganistan, le midi du Thibet et remonterait vers le N.-E. jusqu'à la Corée.

Au revers N. de l'Himalaya, s'étendent d'immenses plateaus ; puis l'Asie s'incline vers les pôles dont elle reçoit tous les souffles glacés, sans ressentir la douce chaleur des vents du midi, arrêtés par le gigantesque rempart des montagnes. Là, des steppes immenses, des plaines sans fin, de vastes pâturages, absence des forêts, peu ou point de bois de construction, et pour peu qu'on avance vers le N., une terre glacée, une végétation rabougrie ou nulle, des rivières poissonneuses et des nuées d'animaus à fourrure épaisse. Chose remarquable, des vents à période constante soufflent au centre de l'Asie, comme les moussons dans l'Inde ; et joints à d'autres causes, ils attachent là un caractère invariable à chacune des saisons.

Au revers méridional de l'Himalaya, l'Asie s'incline large vers l'équateur, dont elle aspire les chaudes influences avec les émanations fécondes de la vaste mer des Indes. Cette région fortunée, baignée par de grands fleuves, offre toutes les richesses d'une végétation exubérante ; jouit d'une température presque toujours égale, douce, chaude, amollissante ; possède une nature gigantesque dans tous ses aspects. On dirait du midi de l'Asie un magnifique jardin que le Créateur s'est plu à construire et à tracer, et sur lequel il a concentré les rayons du soleil pour en faire le paradis de la terre.

Cela posé, n'entrevoit-on pas les grands traits de l'histoire politique de l'Asie ? L'Asie n'aura-t-elle pas nécessairement, en même temps que deus zones, deus populations distinctes : les enfants de la froidure et les enfants du soleil ; des peuples forts, vigoureus, conquérants, et, à côté, des nations faibles, molles, faciles à conquérir? La nature n'impose-t-elle pas au Tartare la vie pastorale et nomade, l'habitation sous la tente, comme au Sibérien la chasse et la pêche ; et n'invite-t-elle pas l'Indien à se reposer oisif et contemplatif, à méditer sur lui-même et sur le monde, à abriter sa mollesse sous de légères maisonnettes de palmiers, promptes et faciles à construire ? En imposant au Tartare la vie nomade, la nature ne lui défent-elle pas l'association politique et ne l'immobilise-t-elle pas dans son indigence intellectuelle et morale, de même qu'en entourant l'Indien de toutes les sortes de faveurs et de bien-être, elle l'immobilise dans sa mollesse, dans son oisiveté contemplative et dans ses rêves ? L'immobilité, c'est le plus saillant caractère de la nature de l'Asie et de ses populations ; elle tient sous son sceptre la presque totalité de ce continent immense ; elle trône, comme un Titan, sur les cimes de l'Himalaya, un bras vers le midi, l'autre vers le nord, la face tournée vers l'Orient, se disant avec orgueil : « Tout cela est à moi. »

Chaque peuple a sa mission. Les vigoureus nomades du centre de l'Asie se conserveront et se multiplieront là (pépinière aujourd'hui épuisée, mais prodigieusement féconde pendant des siècles), pour aller retremper de temps en temps les nations amollies. L'Inde contemplative conservera religieuse-

ment le dépôt des traditions primitives, laissera s'échapper de temps en temps un éclair de sa civilisation sur le monde, et viendra au moment marqué, appuyer de son témoignage le témoignage du Législateur inspiré des Hébreus, en même temps qu'elle donnera au monde par le spectacle de sa mythologie et de sa philosophie, une démonstration nouvelle du cercle d'erreurs où tourne l'esprit humain, quand il se laisse aveugler par les sens, l'imagination et les passions, ou quand, dédaignant la tradition universelle et ne croyant qu'à soi, il veut pénétrer avec ses seules forces le mystère de l'univers.

Lorsque l'Hindou méditatif, tombant dans l'idolâtrie, matérialisera le dieu de ses pères, quelle forme lui donnera-t-il en face de cette nature éblouissante et gigantesque qui subjugue ses sens et son imagination ? Il lui donnera évidemment les formes de cette nature absorbante, il élèvera sur l'autel un Dieu-nature ; l'Asie adorera l'Asie. Partout les peuples ont débuté dans l'idolâtrie par le naturalisme ; mais ici c'est un naturalisme aus proportions colossales qui règnera aussi absolument sur les esprits que la nature sur les sens.

Cependant il n'étendra pas son despotisme irrésistible sur tous les coins de l'Asie, le Dieu-nature. L'Asie, berceau de l'homme, berceau de la société, de la civilisation, des sciences et des arts, terre favorisée du ciel, l'Asie sera aussi le berceau de ce que l'humanité possède de plus grand et de plus glorieus, le spiritualisme en religion. L'Arabie n'est rien sur la carte, elle est tout dans l'histoire ; son désert a vu naître trois religions spiritualistes qui ont profondément remué ou même changé le monde Le désert ne semble-t-il pas, en effet, le sol naturel du spiritualisme ? L'homme s'occupe, ses idées se colorent de tous les objets extérieurs qui frappent et dominent ses sens. La nature est la palette où l'intelligence trempe ses pinceaus. Plus cette palette est riche de couleurs vives et nombreuses, plus nos conceptions sont imagées et chargées de matière ; plus, au contraire, elle est pauvre et nue, plus nos conceptions sont vagues, abstraites, incorporelles.

Dans une terre comme l'Inde, tous les sens de l'homme sont subjugués et maintenus dans l'enchantement par le luxe des richesses et des beautés de la nature ; montagnes, lumières, verdures, forêts, horizons parés, parfums, flore, zoologie, affluent à grands flots dans son imagination pour matérialiser ses idées. Au milieu du désert l'homme ne voit qu'une chose, le vide de l'espace ; il n'entent qu'un bruit, le souffle mystérieus du vent et quelquefois le tonnerre ; il ne sent qu'une puissance, celle qui a tendu le pavillon céleste sur sa tête, qui le soir allume les astres, et le matin le flambeau du jour. Cette puissance le préoccupe, le sollicite, remue sa raison qui, par nature, tent invinciblement à s'élever à la cause première ; et cette cause, l'homme la conçoit comme quelque chose de réel sans doute, mais qui participe de l'immensité de l'espace où il se trouve. Dans le désert, tout ce qui environne l'homme est en quelque sorte immatériel, excepté le sol ; mais le sol sur lequel l'homme marche est la dernière chose à quoi il pense. Il n'y a qu'une

idolâtrie possible dans le désert, le sabéisme ; mais de l'idée du ciel à celle de son monarque, il n'y a pas loin. Aussi est-ce dans la solitude et le désert que se conservera le culte du Dieu des patriarches. Aussi, quand l'idolâtrie ayant envahi toute les nations, Jéhovah, resté le Dieu de quelques familles ou tribus isolées, voulut être un Dieu national pour devenir le Dieu de toute la terre, Jéhovah choisit-il le désert pour y faire l'éducation de son peuple. Ceus qui avaient vu l'Egypte, moururent tous dans le désert, excepté Josué et Caleb ; et la génération qui naquit et grandit au sein du désert put seule entrer dans la terre promise. Le précurseur accomplit sa mission dans le désert et Jésus-Christ médita quarante jours dans le désert avant de prêcher son évangile au monde. C'est du désert que sont sortis le mosaïsme et le christianisme. A ce compte, quelle terre a produit pour l'humanité autant que le désert ? C'est dans le désert que Mahomet, lorsqu'il voulut abattre les idoles, médita les versets de son Coran et c'est du désert que s'élancèrent, comme des lions, les armées de ses fanatiques adeptes, renversant, détruisant, noyant dans le sang peintures et statues, et tout ce qui semblait à leur fanatisme sentir l'idolâtrie.

Combien l'Afrique est moins heureusement partagée que l'Asie ! La zone torride l'étreint de toute sa largeur ; ses côtes ne sont point dentelées de golfes profonds qui appellent les vaisseaus des nations ; sa surface point sillonnée de fleuves grands et nombreus qui descendant majestueusement à la mer se laissent remonter jusqu'au cœur du pays. Le Nil seul fait exception : ce qui fit qu'on l'adora comme un dieu, et que les anciens, frappés de la différence entre le reste du continent africain et l'Egypte, rattachèrent celle-ci à l'Asie. L'Afrique présente un caractère sauvage, insociable, et dans son contour terminé par une ligne unie, et dans le petit nombre de ses cours d'eau, dont la plupart incónnus dans leur embouchure, inconnus dans leur source vont se perdre à l'intérieur au sein d'affreus déserts, et dont les autres, ceus qui se rendent à la mer, n'y descendent que par sauts et par bonds, de cascades en cascades, de cataractes en cataractes. L'Afrique se présente sauvage et insociable dans tous ses aspects : solitudes immenses et nues, océans de sables parsemés seulement de quelques oasis, ciel enflammé ou chargé de pluies diluviennes, terre brûlante, vents mortels, lacs pestilentiels où se remuent de monstrueus et redoutables reptiles ; de distance en distance, une végétation gigantesque qui cache les espèces les plus colossales et les plus terribles du règne animal ; continent désolé ; monde à part, que la nature irritée semble avoir marqué du sceau de sa colère et de sa réprobation : voilà l'Afrique.

Or, sur un continent pareil quelle place y a-t-il pour de puissants empires, pour de grandes nations ? Est-il étonnant que l'Afrique ne nous ait légué ni langues, ni littératures, ni aucun autre monument de la pensée humaine ; qu'elle soit restée muette dans le grand concert des nations ?

Que signifie donc l'Afrique dans les desseins du Créateur ? Sa destinée, c'est d'être le refuge des proscrits de la race humaine. Noé a maudit Cham dans Chanaan et sa postérité. *Chanaan sera le serviteur des serviteurs de*

ses frères, il sera serviteur de Sem, serviteur de Japhet. Et Chanaan, pour échapper à Sem et à Japhet qui le chassent devant eux, se réfugie au sein des déserts enflammés et inaccessibles de l'Afrique. Puisque le reste du monde lui est interdit, là du moins il pourra vivre en paix, se conserver et se multiplier. Hélas ! la malédiction paternelle le suit comme son ombre. Il se conservera et se multipliera, mais il servira au sein même de son Afrique, vil et stupide bétail de celui de ses frères noirs qui se dit son chef; il servira ses frères blancs, tous, sauvages ou civilisés, dans quelque lieu qu'il les rencontre ; il sera leur esclave ; leur propriété ; il travaillera pour eux sous le fouet et sous le bâton. Infortuné Chanaan, n'a-t-il pas assez souffert, assez expié ? N'est-il pas temps que son front déchargé de l'anathème se relève et s'épanouisse à l'espérance? L'astre de Bethléem ne s'est-il pas levé aussi pour lui? Qu'il s'assoie donc enfin au banquet fraternel des peuples! Le christianisme et la liberté ont déjà entamé l'Afrique sur plusieurs points. La France, à qui Dieu a visiblement confié un grand rôle dans l'histoire de l'humanité, s'est établie largement sur le sol de l'Afrique. Espérons voir enfin cette terre sortir peu à peu de ses ténèbres et de sa barbarie et s'élever aux bienfaits de la liberté et de la civilisation.

L'Europe grande péninsule de l'Asie N. O., n'offre ni les dimensions importantes de celle-ci, ni la masse compacte du continent africain. De toutes les parties du monde, c'est la moindre en étendue ; mais c'est la métropole du genre humain par suite de sa situation, de sa forme, de la nature de son sol et de son climat. Environnée de mers dans les cinq sixièmes de son contour ; bordée d'îles nombreuses, dentelée d'une multitude de golfes ; parsemée (trait distinctif de l'Europe) d'un nombre considérable de Méditerrannées ; couverte d'un réseau de fleuves ; tempérée, mais variable dans son climat ; d'un sol fertile, mais froid et exigeant impérieusement les plus actifs travaux de la part de l'homme ; pauvre de nobles métaux, mais riche en mines de fer, de cuivre, d'étain, de sel et de houille ; ne possédant dans les deux règnes qu'un petit nombre d'espèces indigènes, mais capable de s'approprier, par l'éducation et la culture, les animaux et les végétations les plus utiles des autres parties du monde, l'Europe ne fut-elle pas visiblement destinée à être la mère d'une activité, d'une industrie, d'un commerce infiniment au-dessus de tout ce que pouvaient offrir en ce genre les autres continents? La nature ne semble-t-elle pas lui avoir dit en la créant : « Je te donne le germe de tous les biens, mais il faut que l'homme développe et féconde ce germe par ses méditations, ses travaux et ses sueurs ; si je te refuse l'éléphant et le dromadaire, voici le cheval et le bœuf ; si tu n'as ni le palmier de l'Inde, ni le cèdre du Liban, ni le baobab de l'Afrique, ni le pin de la Colombie, tu possèdes assez de forêts riches en bois de construction ; provoque le travail de l'homme et tu verras surgir de ton sein l'arbre le plus beau qui soit au monde, l'arbre de la science, lequel, prenant un rapide et prodigieux accroissement, cachera sa tête dans les cieux et étendra ses branches vastes et touffues sur la terre. »

Si une terre qui produit tout d'elle-même, féconde sans culture, échauffée par un soleil ardent, dispose naturellement ses habitants à la mollesse, la mollesse à l'oisiveté, l'oisiveté à tous les vices ; si la profusion des beautés et des magnificences de la nature, en séduisant les sens et l'imagination, emprisonne la pensée dans l'enceinte du monde matériel, une terre au climat sévère, provoquant l'activité du corps et de la pensée, favorise naturellement la simplicité des mœurs et le développement de toutes les vertus ; et une nature simple dans sa richesse n'enchaîne pas l'élan de l'esprit vers les idées spirituelles. On conçoit que le christianisme ait dû s'enraciner vite et croître facilement en Europe. — C'était là la terre qui convenait à sa nature.

L'Europe exigerait une description plus complexe qu'aucune autre partie du monde. Jetons seulemént un coup d'œil rapide sur la Grèce, l'Italie et l'Europe centrale.

La Grèce présente au navigateur qui en longe les côtes une suite de rivages escarpés et de rochers gigantesques, lesquels découpent la mer en golfes et en baies nombreuses. L'intérieur est analogue : c'est une contrée âpre, coupée par un grand nombre de chaînes de montagnes. Ces chaînes sont séparées par des plateaux plus ou moins élevés, qui constituent chacun un bassin à part, d'un caractère et d'une forme à soi, complètement différent et isolé des autres bassins.

Examinez la Grèce, chaque bassin n'aura-t-il pas nécessairement son petit peuple à part ; et chaque petit peuple, se sentant trop faible à lui seul, tous ne tendront-ils pas à s'unir par un lien commun de fédération ?

Les montagnes, toutes de calcaire et de marbre, ont leurs cimes horizontalement superposées, et dessinant dans l'espáce d'admirables lignes droites : architecture naturelle qui s'harmonise merveilleusement avec les ondes pures et transparentes de l'atmosphère. L'homme, quand il voudra construire, n'aura évidemment qu'à puiser au sein de la montagne et à copier le beau modèle que met sous ses yeux la nature.

Le climat général de la Grèce est loin de répondre aux descriptions des poètes : c'est que les poètes n'ont peint que la belle nature, celle de l'Attique et des îles. — La nature de la Grèce est généralement âpre ; mais, dans le bassin de l'Attique, quelle température délicieuse, quels aspects enchanteurs ! ciel aux ondes pures et limpides, horizons brillants et parés, lignes majestueuses et correctes, végétation riche, nature au sourire éternel ! que la semence des arts tombe sur un tel sol, comme elle s'y développera luxuriante et féconde !

La Grèce s'avance profondément au sein de la mer. Point central entre l'Europe, l'Afrique et l'Asie, la Grèce eût certainement été conquérante, si sa configuration physique lui eût permis une nationalité compacte et puissante. Mais si elle n'impose pas au monde le joug de ses armes, elle lui imposera son génie, ses arts et sa civilisation.

M. Quinet s'est appesanti avec complaisance, et au grand agrément de

ses auditeurs, sur les harmonies entre la géographie physique et la civilisation d'un pays qu'il a parcouru dans tous les sens, étudié sous tous les aspects. Nous ne pouvons reproduire ici la série de ses brillantes descriptions. Ceux qui désireraient connaître à fond cette matière, peuvent consulter son ouvrage sur la Grèce moderne.

La mission des conquêtes, refusée à la Grèce, la nature l'avait destinée à l'Italie. L'Italie s'avance parallèlement à la Grèce, mais moins coupée et plus unie, au sein de la Méditerranée ; la mer tyrrhénienne à droite, l'Adriatique à gauche ; regardant au loin l'Asie, l'Afrique, l'Espagne et la Gaule. L'Italie n'est-elle pas visiblement conviée à la conquête ? Du milieu de la mer ne peut-elle pas étendre les bras de sa puissance sur les îles et sur les continents voisins, qu'elle tiendra enchaînés par des flottes nombreuses toujours prêtes à transporter ses commandements et ses valeureuses légions ? Centre naturel de domination, elle fera la loi au monde tant qu'elle sera forte et puissante. Mais qu'elle vienne à faiblir, la circonférence, assujettie jusque-là par le centre, se refermera sur lui pour l'écraser et l'étouffer ; et l'on verra le genre humain secouant ses fers sur la tête de ses oppresseurs, venger sa longue injure : l'Allemagne vengera les gladiateurs ; les Français, la Gaule ; la maison d'Aragon, l'Ibérie ; les Sarrasins, l'Asie et l'Afrique. L'Italie, longtemps oppressive, gémira longtemps à son tour sous le poids de l'oppression. Mais ce n'est pas en vain que la nature lui assigna la place de la domination et du commandement. Rome est toujours la reine du monde, non plus par la force brutale, mais par la toute-puissance de l'autorité spirituelle : elle n'a plus de redoutables armées pour conquérir et asservir par le fer; mais elle a des légions de serviteurs dévoués, qui se dispersent par toutes les nations pour instruire, civiliser et lui soumettre les âmes par la parole. Si, du sommet du Capitole, son Jupiter n'épouvante plus la terre du bruit formidable de ses foudres, un saint vieillard, du haut du Vatican, fait, d'un seul mot de sa bouche, tomber le monde à genoux en face de l'Eternel.

Le bassin central de l'Europe serait assez exactement déterminé par une ligne qui passerait à Londres, Paris, Astrakan, Moscou, s'infléchissant entre ces points, en courbes extérieures plus ou moins profondes. C'est une plaine immense, uniforme, sans divisions naturelles, tendant à imprimer aux peuples qui l'habitent son caractère saillant d'unité. Aussi, depuis des siècles, les nations s'y agitent-elles, cherchant leurs limites sans les trouver jamais. Aussi, les grands hommes interprétant toujours fidèlement les données de la nature, Charlemagne essaya-il de se tailler là un empire sur le patron même de cette nature, et Napoléon disait-il, choqué de la discordance entre la géographie physique et les divisions politiques : « Cette vieille Europe m'ennuie. »

L'Amérique s'allonge d'un pôle à l'autre entre le grand Océan et l'Atlantique, composée de deux longues presqu'îles qu'unit entre elles l'isthme étroit de Panama. Chose remarquable, l'Amérique, bordée le long du grand Océan par un rivage uni, a presque toutes ses méditerranées, ses golfes et

ses fleuves s'ouvrant et débouchant sur l'Océan Atlantique, et elle recourbe sa partie méridionale comme pour la présenter à l'Europe. Mais ce qui surtout la distingue des autres continents, c'est la coupe de ses montagnes, origine de la plupart de ses autres particularités. Les montagnes de l'Amérique reposent toutes sur des plateaus à pente extrêmement courte et rapide. De là des plaines immenses, où coulent les plus grands fleuves du monde ; des bassins tellement peu distincts les uns des autres, que l'on voit se confondre, dans la partie supérieure de leurs cours, des fleuves destinés à des embouchures infiniment distantes. — Quelle ressource pour les communications et le commerce ! — De là deus climats et deus systèmes de végétation tout différents et pourtant voisins ; le printemps sur les plateaus, et au pied, dans la plaine, un été brûlant : ici, la magnificence de la végétation équatoriale, et plus haut, toutes les productions des climats tempérés : de sorte que la flore des zones torrides peut servir de bordure à des champs et à des bosquets européens.

Sur toute la surface de l'Amérique, la nature déploie une exubérance de végétation gigantesque, inconnue partout ailleurs. Nulle part ne s'étendent des forêts aussi vastes, aussi hautes, aussi impénétrables ; nulle part d'aussi immenses savanes ; nulle part une profusion de plantes aussi riches, aussi belles, aussi variées. L'Amérique est le triomphe de la végétation, et, chose surprenante, sous cette colossale vegétation, se remue un règne animal faible et peu à craindre, même dans les espèces les plus redoutables en Afrique et en Asie.

Examinez l'Amérique, sa configuration, ses golfes, ses fleuves et sa fécondité. Si l'Europe est d'une nature apte à créer la science de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, l'Amérique n'offre-t-elle pas le champ par excellence à l'application et à l'exercice de cette science une fois créée ? L'Amérique était destinée à l'Europe moderne.

L'Europe en a pris possession. — La nature, qui régnait orgueilleuse et souveraine sur toute l'étendue de ce continent, recule chaque jour devant les efforts des colons européens. Thésées du Nouveau-Monde, ils subjuguent, non pas des monstres, mais des fleuves, des forêts, des lacs, des plaines marécageuses ; et déjà, sur plusieurs points du sol, déblayés et préparés, se sont etablies des sociétés florissantes. Mais que d'immenses solitudes sont muettes encore ! Que de vastes bassins, emplacement de grands empires, attendent leur population ! Fonder ces empires, poursuivre jusqu'au bout la conquête de l'Amérique sur la nature, telle est la tâche de l'avenir : tâche immense, laquelle témoigne que l'humanité a beaucoup à faire encore sur la terre : tâche qui aura son accomplissement ; car Dieu n'a rien fait en vain : un nouveau monde matériel est le gage d'un nouveau monde moral. L'Amérique est aujourd'hui la terre d'avenir et d'espérance. Terre de médiation, placée entre l'Asie, l'Europe et l'Afrique ; terre de conciliation, réunissant sous le même point du ciel tous les climats et toutes les productions ; espérons que s'opérera dans son sein la réconciliation fraternelle de toutes les variétés de la race humaine, et celle de tous les éléments sociaus jusqu'alors ennemis.

Après avoir dessiné à grands traits la figure et le caractère du globe, M. Quinet a introduit l'homme sur la terre. Le nature vient d'achever son œuvre ; la terre, riche et parée, est prête à recevoir son roi. L'homme apparaît. D'où surgit-il ? « Entre la création animale et l'homme, il y a toute une révolution », a dit M. Quinet. Par ce seul mot, le professeur a renié cette théorie spécieuse, mais absurde, qui fait sortir d'un seul germe toutes les espèces végétales et animales, et considère l'ensemble du règne organique comme un grand arbre dont la tige, se perfectionnant à mesure qu'elle s'élève, aurait poussé aux divers degrés de son développement les diverses branches de l'organisation, et à sa cime, l'homme. Que M. Quinet n'a-t-il développé son idée ? Que n'a-t-il discuté l'origine et l'état primitif de l'homme, comme il a discuté l'origine et l'état primitif de la société civile ? Que l'on eût vu avec admiration, sous un pinceau comme le sien, l'homme sortant des mains créatrices physiquement et moralement complet, avec tous les moyens de se conserver et de se reproduire, avec la connaissance de Dieu, de lui-même et du monde ; puis ce même homme faisant, au dire de toutes les traditions, une chute profonde, et, par suite, ses idées du créateur, de la nature et de lui-même, si pures à leur source, s'altérant de génération en génération, au point d'enfanter toutes les espèces les plus monstrueuses de corruption et d'idolâtrie ! L'admirable dissertation de M. Quinet sur l'origine de l'association politique nous a fait vivement regretter qu'il ne nous en ait point donné une semblable sur l'origine de l'humanité.

En quel lieu du monde l'homme apparut-il ? En Asie. Mais sur quel point de l'Asie ? Une bonne mère entoure le berceau de son enfant de tous les soins, de toutes les précautions imaginables. La nature dut accumuler autour du berceau de son nourrisson tous ses trésors, afin qu'il grandît vite et se multipliât rapidement. On s'accorde à placer le berceau du genre humain non loin des sources de l'Indus et du Gange.

M. Quinet a passé sous silence tous les temps antédiluviens, pour en venir tout de suite à l'époque de la dispersion des peuples.

La Genèse, et de concert avec elle toutes les traditions profanes, donnent pour pères aus nations les trois fils de Noé, Sem, Cham et Japhet. Le souvenir de cette triple souche du genre humain se retrouve partout, même au sein de la sauvage Afrique : « Notre père noir avait deus pères blancs ; « pendant qu'il dormait, ses pères blancs le dépouillerent et le chassèrent, « ne lui laissant qu'un peu de poudre d'or et quelques dents d'éléphant. »

La postérité de Japhet se partage en deus grandes familles : Indiens et Persans. L'une va s'asseoir, agricole et méditative, dans les vallées du Gange et de l'Indus et au pied de l'Himalaya ; l'autre occupe les plaines de la Perse, et se ramifie en plusieurs branches : Perses, Mèdes, Bactriens, enfants de Moloch et enfants de Magog. — Le peuple persan ne s'arrête pas immobile, comme le peuple de l'Inde. Lui, il entre dans la vie comme un hardi cavalier ; il court fièrement à la conquête du monde. « Dieu, dit-il dans son enthousiasme, crée devant lui des continents. » Il se répand dans l'Asie, au nord, à l'est et à l'ouest ; il traverse le Caucase, grande porte par

où il ne cessera, pendant des siècles, de déboucher en Europe, et vient peupler la Grèce, l'Italie, l'Allemagne et d'autres parties de notre continent. Peuple toujours en marche, possédé par le génie des aventures et des conquêtes, il semble qu'on entent retentir le bruit de ses pas à travers les siècles.

De Sem, sont issus les Assyriens, les Chaldéens, les Hébreus, les Arabes, les Phéniciens et les Carthaginois. Race de pasteurs et de commerçants, industrielle et religieuse, la postérité de Sem aima la mer et le désert ; elle vécut sous la tente et sur les vaisseaus. Que le monde bénisse la famille pastorale de Sem ; elle porte dans son sein l'idée de Jéhovah.

Cham fût père du fameus Nemrod, le grand chasseur, qui fonda Babylone et le premier grand empire ; de quelques tribus à l'est et à l'ouest du golfe persique, et de toute la race nègre de l'Afrique.

Noe avait dit : « Béni soit le Dieu de Sem : » et le Dieu de Sem est aujourd'hui béni par toute la terre. « Que Dieu étende au loin Japhet : » et Japhet s'est étendu largement et au loin en Asie et en Europe ; là, rude et grossier, mais pur dans ses mœurs, et capable par là de s'approprier plus tard les résultats d'une civilisation étrangère. — La posterité de Cham, s'élançant d'abord dans les hautes connaissances, acquit un grand développement intellectuel ; mais, se dégradant bientôt par une épouvantable immoralité, elle tomba dans l'ignorance et le plus affreus abrutissement. Noé avait dit encore : « Que Japhet habite sous les tentes de Sem et que Chanaan soit leur serviteur : » et Sem et Japhet ont souvent fait alliance. Des colonies d'Egypte et de Phénicie se sont partout unies aus peuples de l'Europe, leur apportant les bienfaits et l'abri de leur civilisation L'Europe, à son tour, a envoyé en Asie et au nord de l'Afrique de nombreuses colonies habiter sous les tentes de Sem. Mais avec la race de Cham point d'alliance; elle fut chassée de partout, partout elle fut asservie au joug le plus pesant de la servitude.

Parmi les migrations anciennes, M. Quinet a distingué, comme la plus importante dans l'histoire de l'humanité, celle des Hébreus vers le pays de Chanaan. Avec quelle hauteur d'idées et quelle magnificence de poésie il nous a peint ce peuple s'enfuyant sous la protection du ciel et la conduite de Moïse, loin de la terre de la servitude ; traversant la mer Rouge ; et, tout humide encore des flots, entonnant à la gloire de son Dieu cet immortel cantique qui célébrait la délivrance, non seulement d'Israël, mais de l'humanité tout entière : cantique que répéta David, que répétèrent successivement tous les chœurs des prophètes, qu'ont chanté tous les siècles, et que chante encore aujourd'hui l'Eglise pour célébrer une émancipation plus haute et plus divine, l'émancipation de l'âme affranchie du joug de la matière !

M. Quinet a signalé, comme la dernière et la plus importante des migrations modernes, celle de l'Europe en Amérique, et nous a fait concevoir l'espérance que, comme celle des Hébreus, elle ouvrira à l'humanité une ère nouvelle.

L'histoire de la dispersion des peuples tracée, le professeur a discuté les documents de cette histoire. Nous rattachons aux trois races Sémitique, Indo-Persane et Nègre tous les peuples, tant anciens que modernes ; mais à quel signe autre que le récit mosaïque reconnaître cette filiation et cette parenté ? Les peuples laissent peu ou point de monuments de leurs migrations ; ils tracent un sillon qui se referme derrière eus comme derrière les oiseaus voyageurs. Se sont-ils fixés dans un pays, ils oublient vite leur origine pour se croire autochthones et les aînés du sol. Par quel moyen donc retrouver aujourd'hui l'empreinte de leur marche sous la poussière des siècles ? — Entre autres moyens existent des monuments irréfragables, les langues.

Pour quiconque a étudié quelles influences le climat, les circonstances topographiques et le degré de civilisation exercent sur l'organe vocal, sur l'imagination et sur l'expression de la pensée, il est un fait indubitable : c'est que des langues qui seraient nées dans des climats tout différents, l'une dans l'Inde par exemple, l'autre sur les bords de la mer Baltique, seraient, dans leurs éléments, aussi dissemblables que leurs climats respectifs. Si donc, malgré les plus grandes différences de géographie physique et d'état social, le vocabulaire des nations les plus éloignees et les plus différentes les unes des autres offre quelque chose d'identique, il faut nécessairement conclure, de cette identité, l'origine commune des langues, et, de l'origine commune des langues, l'origine commune des peuples.

Or, la philologie, science toute jeune encore, a déjà démontré la convergence d'une foule de langues vers quelques centres principaus, lesquels centres paraissent eus-mêmes se rattacher à un seul point générateur. Les idiomes de l'Europe et de l'Asie se rapportent presque tous à deus grandes familles : 1° la famille sémitique, qui comprend l'hébreu, l'arabe, le chaldéen, le samaritain, le phenicien, etc., etc. ; 2° la famille sanskrite, qui comprend le persan, l'indostani, les dialectes de la Tartarie, le grec, le latin, l'allemand, etc., etc. Entre le sanskrit et le persan, parenté étroite ; entre ces deus langues et les langues de l'Europe rapport tellement intime, qu'un évangile en vieil allemand du IVe siècle offrait non seulement les radicaus, mais encore les formes et les désinences des langues de la Perse et de l'Inde. Le sanskrit offre avec le grec, et surtout avec le latin, les plus grands et les plus nombreus traits de ressemblance.

Cela posé, on conçoit que la philologie, s'aidant de l'histoire naturelle, de la géographie et des traditions, quand il y en a, retrouve les liens de parenté qui unissent les peuples, et determine leur filiation et les traces de leurs voyages. Chaque jour cette science fait des progrès nouveaus, et chaque jour s'avance la démonstration scientifique d'un fait que desire la philosophie et qu'enseigne la religion : l'unite du genre humain.

Dans le mouvement des migrations, lorsque sur une même terre se furent fixées et vinrent à se rencontrer des hordes et des tribus etrangères les unes aus autres, quel lien put les unir et fonder la société civile ? — On conçoit sans peine que la horde et la tribu se soient formees par l'agglo-

mération successive de plusieurs générations autour du père commun que son titre, sa connaissance des traditions et sa longue expérience constituaient naturellement le chef de sa postérité. Mais comment de diverses tribus s'est formée l'association politique, la nation ? A ce propos, M. Quinet s'est livré à une dissertation lumineuse qui a ravi tous ses auditeurs. Il a passé en revue les théories du XVIIIe siècle, résumées et prêchées par J.-J Rousseau, dans son *Discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes ;* il les a combattues, terrassées avec une force d'éloquence et une vigueur de logique irrésistibles et sur leurs ruines il a établi lui-même, d'une manière solide, sa propre doctrine.

Non, a dit M. Quinet, ce n'est point le raisonnement, point l'égoïsme, ni l'amour de la propriété, ni les besoins de l'agriculture qui ont fondé la société civile. Si toutes ces choses l'ont affermie, elle ne reconnaît pour mère que la religion. La société civile naquit le jour où un grand homme sut réunir autour d'un autel commun deux ou plusieurs tribus isolées. L'homme est essentiellement religieux ; il aspire vers Dieu, comme l'aiglon vers le soleil, comme le jeune lion vers les déserts ; il cherche Dieu avidement, et s'empresse de l'adorer dans tout ce qu'il conçoit ou qui lui présente de plus puissant et du plus parfait. Les tribus voisines se réunirent donc naturellement autour de l'initiateur, qui leur chanta un Dieu plus grand que celui qu'elles connaissaient ; elles se confondirent dans un même culte sous l'autorité du prêtre ; et de l'unité religieuse naquit l'unité civile. Cette doctrine n'est-elle pas confirmée par les monuments et les traditions ? — Qui voyez-vous debout au berceau des sociétés ? — Des philosophes raisonneurs, d'habiles mécaniciens, comme le rêve J.-J. Rousseau ? — Nullement ; mais des prêtres-rois, promulguant leur législation dans des chants divins ; des poètes, des prophètes : c'est Hermès, Zoroastre, Orphée, Odin ; c'est au-dessus de tous, et sans souffrir de comparaison, la face rayonnante de Moïse. — On connaît l'époque de la plupart des inventions mécaniques et des produits de la philosophie ; lancez votre regard bien loin, par delà tous les temps connus, qu'apercevez-vous ? Rien, ou bien les cryptes de l'Inde, les pyramides de l'Egypte, les constructions pélasgiques ou cyclopéennes, les pierres runiques, la Bible, les védas, les chants des Skaldes : monuments, la plupart gigantesques, exécutés par ou pour la société, sous les influences toutes puissantes de la religion. — La religion, la poésie, la musique sacrée furent les premières institutrices du genre humain ; la philosophie, l'analyse et la mécanique ne sont venues que bien longtemps après.

C'est aussi la religion qui a fondé les castes et la propriété territoriale. Le prêtre-roi, profitant de son ascendant absolu sur les esprits, dut s'arroger pour lui et pour les siens d'énormes privilèges, et souvent même il se fit croire le descendant de son Dieu. De là, la caste sacerdotale. — Mais, quelle que fût sa puissance morale, il lui fallait un bras pour contraindre au besoin à l'obéissance ; il créa, de par le ciel, au profit de quelques-uns, le privilège de porter les armes : de là la caste militaire. Tout le reste de la

nation fut voué, toujours de par le ciel, et souvent de par la force, à l'obéissance la plus absolue. — Notre Dieu, disait le prêtre à la nation, qui recueillait chacune de ses paroles comme un oracle, notre Dieu est le maître de la terre ; c'est donc à ses représentants de disposer de la terre et de la distribuer aux hommes. Toutes les divisions de l'ancienne Egypte en *districts* ou *nomes* se rapportaient chacune à un temple d'où relevait tout le territoire environnant. Moïse, du milieu du désert, distribua aux tribus le pays de Chanaan. — La religion se mêle à tout, préside à tout, gouverne tout dans l'enfance des sociétés.

Ici se termine ce que l'on pourrait appeler le premier livre du grand ouvrage de M. Quinet. Considérations générales, synthèse, construction *a priori* et comme arbitraire de l'arbre généalogique des peuples, voilà comment a procédé jusque-là le professeur. — Maintenant il va analyser, prouver chacune de ses affirmations, faire l'histoire de chaque branche et démontrer ses liens de parenté avec les autres branches ; après quoi, toutes les branches étant examinées et connues, il reconstruira l'arbre dans sa brillante unité.

Cette marche est éminemment philosophique. Parcourir les sommités de son sujet ; ensuite prendre par ordre chaque détail pour l'examiner en lui-même et dans ses rapports avec l'ensemble ; enfin, tous les détails examinés, mettre au grand jour leur harmonie ; synthèse à la base, analyse au corps de l'édifice, synthèse nouvelle pour couronnement : ainsi procède spontanément l'intelligence humaine ; ainsi doit procéder l'art, ainsi nous semble procéder M. Quinet.

Après ces considérations générales M. Quinet a donc passé à l'histoire de chaque littérature en particulier. Mais quel sera son point de départ ? Dans une discussion savante et lumineuse, il nous a démontré qu'il devait commencer par la littérature indienne. En conséquence, il a abordé l'Inde ; il a dit les relations de l'Inde avec l'Europe dans l'antiquité, au moyen âge et dans les temps modernes ; il a raconté, d'un ton plein de chaleur et d'enthousiasme, l'histoire d'Anquetil-Duperron, le Christophe Colomb de l'ancien monde oriental, ce savant intrépide qui se dévoua à toutes sortes de fatigues, de dégoûts et de périls pour arriver à la science qu'il cherchait ; il a démontré quelles influences avaient déjà exercées l'Orient sur la littérature européenne, et spécialement sur le Camoëns, sur Bernardin de Saint-Pierre, sur Chateaubriand, sur Goethe et sur Byron. Il va maintenant examiner successivement les livres sacrés des Indous, leur théologie, leurs immenses épopées, leur théâtre, leur histoire politique et leur philosophie, travail qui probablement conduira M. Quinet jusqu'à la fin de l'année.

Terminons cet aperçu par quelques mots sur le style et le débit de M Quinet :

Le style de M. Quinet est tout à la fois précis, nerveux, substantiel, riche de grandes images, parsemé d'éclairs soudains qui saisissent et transportent, plein de magnificence et de grandeur. L'expression est tou-

jours rigoureusement asservie à la pensée ; point de luxe de métaphores ; point d'ambitieus ornements ; pas un mot inutile ; simplicité et richesse. La parole du professeur traverse rapidement l'oreille, flatte en passant ou exalte l'imagination, et descend toujours jusqu'au fond de l'intelligence. Il faut que M. Quinet ait creusé largement et profondément sa matière; car il a de ces phrases qui remuent tout un monde d'idées, de ces propositions qui contiennent un livre. Il sait faire entrer dans son expression la multitude entière des choses qui s'étendent sous le regard de son intelligence. Voilà pourquoi on désespère de le rendre, quand on n'a ni sa vaste érudition, ni son coup de pinceau synthétique.

La vois de M. Quinet est grave ; son débit plein d'énergie est fortement accentué; sa pose négligée et sévère; son geste brusque et tranché. Sur sa figure animée rayonne son âme toute entière. Son œil, qu'il semble lancer au loin, a quelque chose d'inspiré. Il est tellement possédé par son idée, que son être intellectuel semble être tout entier transporté au sein du monde où il vous parle. On a dit que le débit et le geste de M. Quinet manquent de correction, d'élégance et de grâce. Est-ce une louange, est-ce un blâme que l'on a prétendu exprimer ? Pour nous, le débit, comme le geste le plus parfait, c'est, non le plus pur et le plus correct, mais le plus expressif et le mieus en harmonie avec le drame extérieur de la pensée. Eh quoi, quand la pensée procède par élans, par éclats de lumière, vous en accompagneriez l'émission d'un geste à cadence et à mesure symétriquement régulières ? Quelle discordance ! Le débit et le geste de M. Quinet sont, suivant nous, ce qu'ils doivent être, étant dictés par le caractère même et le mouvement de la pensée.

(*Revue du Lyonnais*, 1839, t. IX, p. 445-471.)

« Après avoir complété l'ensemble de ses vues sur l'Inde par une leçon sur la littérature dramatique de cette contrée. il a suivi l'esprit humain de l'Inde dans la Perse. et nous a retracé, avec une etincelante concision, le développement de la pensée religieuse a travers les institutions des Mages et les temples de Persepolis. Un auditoire toujours plus nombreus et plus attentif se pressait pour entendre la parole du poete, cette parole si ferme. si profonde, si colorée, qui décèle également le penseur et l'artiste et garde ce quelque chose de spontané, d'imprévu et de saisissant qui, chez les habitués des chaires et des tribunes, s'efface si vite sous le brillanté artificiel et la rondeur des periodes ». (Article de V. de Laprade, *Revue du Lyonnais*, t. IX, p. 472.)

On trouvera dans la même *Revue* plusieurs documents relatifs au cours professé par Edgar Quinet : voir t. IX, p. 320 et 377 (article de V. de Laprade sur plusieurs œuvres de Quinet), t. XI, p. 251.

Ceus qu'interesserait l'histoire de la Faculte des lettres de Lyon pourront consulter, sur ses origines, — outre les tomes IX, X, XI et XII de la *Revue du Lyonnais* — une brochure de M. Hue, intitulee : *Aperçu philosophique sur les cours professés par M. Reynaud et par M. François à la Faculté des lettres de Lyon* (Lyon, 1839, in-8°) et une autre de M. P.-C. Gourju, professeur de philosophie au college de Roanne : *Note sur le retour au christianisme par la philosophie, a l'occasion du discours d'ouverture prononcé par M. Bouillier, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Lyon* (Roanne, 1840, in-8°).

UN NOUVEAU TRAITÉ DE GRAMMAIRE COMPARÉE (1)

C'est une vérité devenue banale que la Grammaire ne se borne plus à constater et à enregistrer les faits, mais qu'elle a aussi pour mission de les interpréter et d'en expliquer les causes. Personne ne se contente aujourd'hui d'enseigner qu'on forme le pluriel dans la plupart des mots français en ajoutant la lettre S au singulier ; on montre que la présence de cette lettre n'est pas due au hasard ou à une convention, puisqu'elle provient de l'accusatif pluriel des mots latins (*muros* = *murs*). S'agit-il des pluriels en *aux*, on suit les diverses tranformations de *caballos* en *chevals*, *chevaus*, *chevax* (x = u + s), (*chevalx*, xvie s.) et enfin *chevaux*. L'élève apprent ainsi à raisonner, et il ne voit plus, comme auparavant, dans la multiplicité des formes grammaticales, autant d'effets sans causes.

Poussé par cette légitime curiosité qu'on vient d'éveiller en lui, l'étudiant pourra se demander également quelle est l'origine des diverses flexions de la déclinaison et de la conjugaison grecque ou latine ; il cherchera pourquoi les Latins disaient *rosas*, plutôt que *rosis* ou que toute autre forme à l'accusatif pluriel, *rosam* plutôt que *rosa* au singulier. Lui répondre que l'accusatif latin, sauf dans les noms neutres, est caractérisé au singulier par la lettre *m*, c'est constater un fait, ce n'est pas l'expliquer, et cette constatation risquerait de ne pas satisfaire une intelligence en éveil qui cherche sans cesse le pourquoi des choses.

Dirons-nous que « la plupart des erreurs de la science viennent de ce qu'elle se croit tenue d'expliquer ce qu'elle n'a charge que de constater ? » (2) Mais n'est-ce pas le rôle le plus élevé de la science que de

(1) *Eléments de grammaire comparée du grec et du latin*, par M. P. Regnaud. IIe partie : *Morphologie* (Paris, Armand Colin, 1896).

(2) V. Henry : *Précis de Grammaire comparée*, 3e édition, p. 189.

rechercher sans cesse la cause des phénomènes ? Tout au moins essaye-t-elle de reculer les limites de notre ignorance. Comment d'ailleurs établir *a priori* le départ entre l'inexplicable et ce qui peut être expliqué ? Tel fait dont l'explication semble impossible aujourd'hui, ne sera plus demain un mystère pour personne. Aussi nous semble-t-il fort légitime de chercher comment sont nées les flexions casuelles et verbales, dans les langues indo-européennes. Bien plus on ne saurait regarder comme complète et définitive toute théorie linguistique qui ne répondra pas à cette importante question.

Mais cette étude, si légitime qu'elle soit, est-elle possible ? La tâche, il est vrai, a pu sembler bien ardue, après l'insuccès de Bopp et de son école. Raison de plus pour qu'elle ait tenté des esprits vigoureus qui, après avoir groupé et analysé les faits, ont jeté sur le développement du langage un regard pénétrant, et qui ont su joindre la synthèse à l'analyse.

*
* *

Et d'abord qu'est-ce qu'une flexion ? « C'est la possibilité pour une racine d'exprimer en se modifiant une modification du sens » (Hovelacque). — Fort bien, mais à condition de ne pas prêter à la racine une vie qu'elle n'a jamais eue. La racine n'est qu'une abstraction : en réalité il n'y a que des sons dont le groupement forme des mots. Les mots-phrases (Sayce), les primitifs-racines (Regnaud) ont seuls existé réellement, et ce n'est que bien des siècles après le balbutiement des premiers Aryens, que les grammairiens hindous ont pu isoler fictivement, sous le nom de racines, des entités sans existence véritable. Quant aus « modifications » de ces mots primitifs, on les a expliquées d'une foule de manières. Nous rappellerons rapidement les principales de ces théories :

1° L'école de Schlegel, sous l'impression de la *Symbolique* de Creuzer, voyait dans les flexions « le produit d'une végétation intérieure et naturelle ». Pour elle, une langue était semblable « non à un cristal qui se forme par agglomération autour d'un noyau, mais à un germe qui se développe par sa force intime ».

2° Bopp et avec lui Kuhn, Schleicher, Curtius, Corssen, etc., ont expliqué les flexions par l'agglutination de formes pronominales; Pott, par l'adjonction de prépositions.

La plupart des temps étaient formés à l'aide de verbes auxiliaires ajoutés à la racine (Cf. *j'aimerai*). Ils conjecturaient que les désinences du moyen Μαι, Σαι, Ται, provenaient du redoublement d'un pronom personnel ; la forme *Charti* signifiait « porteur » + lui = ti ; δουλεύω était mis pour δουλ + φύω; *dominos* = *domino* + *so* ; *patri* = *patr'*

+ *in*, etc. Schleicher croyait reconnaître que les cas du pluriel se formaient du singulier par l'addition du pronom *sa*, etc.

Cette interprétation n'a pu résister longtemps à une critique plus pénétrante, et principalement aux nombreuses objections élevées par Merguet. Il suffit d'ailleurs de réfléchir que, d'après ce système, l'*i* de *domini* devrait être le résultat de la combinaison de trois suffixes différents. Aussi cette théorie est-elle à peu près complètement abandonnée.

3° La question examinée par Ludwig, qui, dans son livre intitulé *Agglutination oder Adaptation* se prononce en faveur de l'adaptation, a été souvent discutée par l'école de la « Nouvelle Grammaire ». Voici comment M. V. Henry l'a résumée dans sa récente brochure *Antinomies linguistiques*, p. 16 :

« Dans la période de monosyllabisme, chaque mot plein ou vide est une syllabe invariable, et c'est en enfilant ces syllabes les unes au bout des autres qu'on arrive à exprimer la relation des idées. La syllabe de relation fut sans doute autrefois un élément indépendant et significatif par lui-même ; aujourd'hui elle n'est plus rien à l'état isolé ; mais, accolée à une syllabe significative, elle prent et lui attribue une nouvelle valeur, comme le zéro à la droite d'un chiffre. Puis peu à peu, les syllabes de relation en viennent à faire corps avec la syllabe significative, à ne former avec elle qu'un seul groupe articulé... C'est la phase agglutinative. Toujours sous l'influence de l'accent, les suffixes ainsi groupés se fondent de plus en plus entre eus et avec la syllabe fondamentale... etc. »

4° Cette théorie diffère peu de celle que M. Jespersen a récemment exposée dans son livre intitulé *Progress in Language* (1). Le savant professeur de l'Université de Copenhague voit dans les suffixes formateurs, non pas d'anciens pronoms ou mots quelconques, mais de simples syllabes de rappel servant à remettre en mémoire la personne ou la chose dont on vient d'entretenir l'interlocuteur.

5° Enfin l'échec de la tentative de Bopp n'a pas peu contribué, nous l'avons dit, à rendre sceptiques nombre de grammairiens. Ainsi, dans son étude des racines indo-européennes (2), M. M. Bréal arrivait à

(1) Cf. l'intéressant compte rendu de M. Bréal dans le *Journal des Savants*, juillet-août 1896.

(2) Pourtant M. M. Bréal a vivement défendu contre Sayce la théorie de l'agglutination. On peut, dit-il, attaquer l'analyse de Bopp, mais on ne saurait contester le principe de l'origine pronominale des désinences (Cf. la préface de la traduction française des *Principles* de Sayce). « En dehors du système agglutinatif, dit-il, on ne voit que l'arbitraire et la confusion. » Heureusement ce jugement n'est pas sans appel.

cette conclusion que « c'est une entreprise à peu près sans issue de chercher l'étymologie des désinences » (1), pour la déclinaison comme pour les verbes. Forts de cette affirmation, d'aucuns ont jugé bon de garder sur cette question si controversée un prudent silence.

***

La théorie développée par M. Regnaud dans son dernier ouvrage est aussi simple que séduisante. On l'a remarqué fort justement, les idées darwiniennes d'évolution et de sélection tendent de plus en plus à imprimer une direction nouvelle à la linguistique comme à la critique littéraire. M. Regnaud n'a pas hésité à déduire du principe évolutionniste toutes les conséquences qu'il comporte. Pour lui, les flexions, qu'elles soient casuelles ou verbales, s'expliquent toutes par de simples variantes phonétiques. Déjà Bergaigne (*Mém. Soc. Ling.* II) avait attribué les flexions à un fait de dérivation (Cf. Sayce, *Principles*, p. 396). Les variantes innombrables au début diminuent peu à peu dans la période réfléchie du langage ; les formes qui survivent sont spécialisées et servent de modèles à tout développement postérieur.

Cette doctrine, M. Regnaud l'avait déjà esquissée dans ses *Principes généraus de Linguistique indo-européenne*. Il avait prouvé l'origine commune de la déclinaison, de la dérivation et de la composition. Les primitifs-racines remonteraient à un antécédent unique, ce qui résout, d'après l'auteur, la question de l'origine du langage (abstraction faite de la transition du cri purement animal aus sons articulés qui constituent le langage humain). Les différents rapports de possession, d'attribution, d'origine, de provenance, d'éloignement, de cause, de lieu, etc., exprimés par la flexion casuelle, étaient primitivement rendus par des adjectifs, et peuvent l'être encore de nos jours en certains cas (la munificence du roi = la munificence royale, etc.).

Sur cette idée fondamentale de l'identité primitive de l'adjectif et des cas régimes, ainsi que de l'identité des diverses parties du discours, repose toute l'économie de cette morphologie nouvelle appuyée sur une nouvelle interprétation des lois phonétiques.

Il serait prétentieus de vouloir analyser en quelques lignes ce livre où les faits abondent. Remarquons tout d'abord qu'après l'avoir lu, on ne saurait plus affirmer, comme beaucoup de linguistes l'ont

(1) Cf. *Mélanges de mythologie et de linguistique*, p. 392 sqq.

répété, que les diverses langues ont passé successivement de l'état isolant, qui est l'état primitif, à l'état agglutinant, puis à la flexion (théorie des trois phases).

Nous admettons bien l'existence de ces trois états ; ce que nous contestons, c'est l'ordre même de la succession, car l'agglutination, tout en ayant joué un rôle évidemment important dans la structure de certaines formes verbales (comme on le voit par la formation du futur et du conditionnel français), est un procédé qui semble relativement récent (nous mettons à part la réduplication des formes pronominales, qui remonte à la plus haute antiquité). Si nous ne savions pas de façon certaine d'où provient l's de *murs*, peut-être l'expliquerait-on comme étant le résidu d'un vieux mot aujourd'hui disparu, ayant le sens de foule ou multitude. N'a-t-on pas décomposé je *finirai* en *fin* + *irai* = j'irai (à la) fin ! L'agglutination n'apparaît que lorsqu'une langue formée depuis longtemps déjà entre dans une période de transformation plus rapide ou de brusque décomposition.

Non seulement il est douteux que le futur grec soit formé à l'aide de l'auxiliaire être (R. se As), comme le futur français s'est formé par l'adjonction de l'auxiliaire avoir, mais il se pourrait que, dans certaines formes que M. Regnaud. lui aussi, explique par l'agglutination, la dérivation seule entrât en jeu. M. Regnaud démontre que le futur, en grec et en latin, développe ses modes sans auxiliaire, mais il reconnaît dans *legerim* un phénomène d'agglutination.

Il eût été plus conforme à la théorie d'expliquer *legeris* par le redoublement du suffixe *es* plus tard *is* : racine *Leg* + *es* + *es* d'où *legeres*, dont *legeris* ne serait qu'une variante. Les autres formes auraient été créées postérieurement, d'après l'analogie de la deuxième personne. De même l'explication des futurs en *Bo* et des imparfaits en *Bam* (un des points les plus obscurs de la morphologie latine) semble encore fort hypothétique : (*dabo* serait pour *da* + *duo*, *dabam* = *da* + *duam*). Mais quand bien même la science n'accepterait pas, pour certaines formes (1), l'interprétation qu'en donne M. Regnaud, l'édifice resterait solidement établi, si l'on admet, avec les principes phonétiques de l'auteur la singulière fortune de ce suffixe primitif * *oanXs* dont l'évolution (Cf. p. 240) est si curieuse à étudier.

D'ailleurs peu importent ici les questions de détail. On jugera mieux ce que ce livre apporte de nouveau et de suggestif, par le

(1) Pourquoi choisir comme paradigmes des formes telles que * *faciar*, *facieris* et *faciaris*?

rapide énoncé de quelques principes fondamentaus, tels que les suivants :

Toutes les formes ne sont que des variantes phonétiques.
Elles dérivent d'un antécédent unique.
Aucune différence entre dérivation, composition, flexion.
Les types morphologiques les plus simples sont les plus anciens.
Le verbe simple nom d'agent.
L'idée du genre et du nombre, le concept des vois, des modes, des temps, des personnes, n'ont trouvé que tardivement leur expression dans la déclinaison et la conjugaison, etc., etc.

Signalons particulièrement les généralités qui précèdent l'examen des formes, le chapitre des pronoms, les théories sur la formation du comparatif et du superlatif, sur l'augment et le redoublement, ainsi que l'exposé fort détaillé de la dérivation.

L'origine du langage est expliquée, en tant que ce problème relève de la linguistique (car l'auteur n'avait pas ici à faire œuvre de physiologiste, et ne pouvait avoir recours ni à l'anatomie comparée, ni à la psycho-physique).

Telles sont quelques-unes des principales questions ausquelles M. Regnaud s'est efforcé de donner une réponse définitive. Avec lui nous assistons en quelque sorte à la naissance et au développement de ces catégories grammaticales qui sont les genres, les nombres, les cas, etc. Ne serait-ce pas une œuvre intéressante que celle où serait esquissée l'histoire même de ces catégories diverses, dans les langues aryennes, jusqu'à notre époque ?

Quand le mécanisme grammatical cesse d'être utile, il disparaît, comme ont disparu les déclinaisons, comme le genre et le nombre tendent à disparaître en certaines langues. Ainsi le langage ne cesse d'être un perpétuel « devenir ».

Après avoir analysé les sons et les formes, il reste encore à l'auteur à compléter l'étude si importante et si délicate de la dérivation des sons, étude déjà ébauchée dans les *Principes de Linguistique*. Souhaitons qu'à la Phonétique et à la Morphologie vienne s'ajouter bientôt une Sémantique. Ce sera le digne couronnement de l'œuvre entreprise. Ce qui empêchera peut-être ces théories nouvelles de devenir classiques, c'est qu'elles ne viennent pas de Leipzig ou de Berlin. Mais ce n'est pas un des moindres services que M. Regnaud nous a rendus, en montrant qu'il n'est pas impossible d'avoir en linguistique des idées originales, et qu'il est permis désormais de ne plus jurer sans cesse sur les affirmations des savants d'outre-Rhin.

J. Désormaux,
Professeur au Lycée d'Annecy.

CHRONIQUE UNIVERSITAIRE ET INFORMATIONS

Notre sympathique et dévoué président, M. F. Mangini, vient d'être frappé dans ses plus chères affections d'une manière aussi cruelle qu'inattendue. Nous sommes certains de rendre les sentiments de tous les membres de la *Société des Amis de l'Université* en lui exprimant ici une profonde et douloureuse sympathie pour lui et pour sa famille.

*
* *

Laboratoires. — 125,000 francs pris sur les fonds du pari mutuel ont été affectés aux laboratoires de recherches pour les maladies virulentes. A Lyon, les laboratoires de MM. Lépine, Arloing et Lortet ont respectivement reçu 3.000, 8.000 et 3.000 francs.

*
* *

Bal universitaire — Le bal universitaire a brillamment réussi, comme en témoigne le compte suivant :

Recettes (517 entrées)	3.808 fr.
Dépenses :	
Salle et buffet (note réduite à)	1.700 fr.
Cotillon et fleurs	361 »
Droit des pauvres	60 »
Droit de la Société des auteurs de musique.	50 »
Divers (étrennes, etc)	45 »
Total des frais . . .	2.216 fr.

Recettes	3.808 fr.
Dépenses	2.216 »
Bénéfice net	1.592 fr.

Cette somme sera répartie par M. le Recteur et M. le Président des Amis de l'Université entre les diverses œuvres charitables de l'Université (caisse de secours des Étudiants, caisse de secours et retraite des employés des Facultés, fondation de prix pour les répétiteurs du Lycée).

COMPTE RENDU DES TRAVAUS UNIVERSITAIRES

M. CAILLEMER, doyen

1. *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, 22e fascicule, 1896, articles GRAPHÈ, t. IV, p. 1652 à 1658 ; GYNÆKONOMOI, p. 1713 et s. ; HALIA et HALIASTAI, t. V, p. 3 et s. ; HARPAGÈS GRAPHÈ, p. 10 et s. HEIRGMOU GRAPHÈ, p. 52 et s. ; HEKATOSTÈ, p. 54 et s. ; HEKTEMOROI, p. 55 ; HELLÆA, p. 58 et s.; HENDEKA, p. 73 à 75.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon ; Fondation Jean Chazière ; Rapport sur les prix décernés en 1895 ; Lyon, 1896, in-8°, 16 pages.

M. Charles APPLETON, professeur

Histoire de la Compensation en droit romain ; Paris, 1895, in-8°, III-554 pages.

M. Paul ROUGIER, professeur

1. *L'Économie sociale de l'enfance devant le Congrès national d'assistance de Lyon* ; Paris, 1896, in-8°, 87 pages.
2. *Les enfants et les femmes dans les sociétés de secours mutuels;* Études publiées dans le *Mutualiste lyonnais*, 1er septembre et 1er octobre 1896.

M. AUDIBERT, professeur

1. *Les deux curatelles des mineurs en droit romain*, dans la *Nouvelle Revue historique*, 1896, p. 177 à 201, 345 à 364, et 455 à 476.
2. Compte rendu de l'*Histoire de la Compensation en droit romain*, par M. Charles Appleton, dans la *Nouvelle Revue historique* 1896, p. 662 à 669.
3. Compte rendu de la *Théorie générale de la possession en droit romain*, par M. Ed. Vermond, dans la *Nouvelle Revue historique*, 1896, p. 411 et s.

M. PIC, professeur

1. *La loi de 1892 sur la conciliation et l'arbitrage entre patrons et ouvriers ; résultats pratiques, projets de réforme :* Rapport présenté à la Société d'économie politique et sociale de Lyon, 1896, in-8°, 40 pages.
2. *Influence de l'établissement d'un protectorat sur les traités antérieurement conclus avec des puissances tierces par l'État protégé*, dans la *Revue générale du droit international public*, 1896, p. 613 à 647.
3. *Rapport présenté au Congrès international de l'Enseignement supérieur*, tenu à Lyon en octobre 1894, au nom de la 3e section (sous-commission de droit), sur les *moyens de soustraire les Universités françaises à l'uniformité des programmes ;* Compte rendu officiel du Congrès, Lyon, 1896, in-4°, p. 211 à 217.
4. Annotations d'arrêts dans la *Jurisprudence générale* de Dalloz, *Recueil périodique*. 1896. 2, 49 ; 2, 153 ; 2, 161 ; 2, 481.

M. Jean APPLETON, agrégé

1. *De la nature et des effets des jugements d'expédients ;* Paris; Rousseau, 1896, 16 pages.
2. *Répertoire général de droit français.* articles DÉCLINATOIRE, INCENDIE.
3. *Enquêtes et documents relatifs à l'enseignement supérieur* LXI. Capacité en droit, Réforme ; Rapport fait au nom de la Faculté de droit de Grenoble.
4. *Revue du Siècle*, l'impôt progressif, 1896, p. 508.
5. Annotations d'arrêts dans la *Jurisprudence générale* de Dalloz, recueil périodique, 96, 2, 17 ; 96, 2, 169 ; 96, 2, 225 ; 96, 2, 289 ; 96, 2, 353 ; 96. 2, 433 ; 96. 2, 438.
6. Collaboration au *Recueil de procédure civile* de MM. Rousseau et Laisnay.

BIBLIOGRAPHIE

Précis de médecine légale, par le Dr H. Coutagne, 1 vol. gr. in-8° de XXI-527 pages. A. Storck, Lyon, et Masson et Cie, Paris, 1896.

Ce précis de médecine légale était presque achevé, sauf quelques pages du chapitre IV, lorsque la mort vint enlever Coutagne après une longue et douloureuse maladie. Nous devons nous féliciter que les soins pieux d'un frère aient permis de l'éditer, car il est écrit avec une méthode si parfaite et une compréhension si nette de la science médico-légale qu'il a sa place marquée dans toutes les bibliothèques de médecins légistes et de juristes. On ne peut s'en étonner de la part d'un homme qui, à une longue pratique comme médecin expert, joignait une connaissance parfaite des littératures spéciales française et étrangères et qui avait lui-même publié bon nombre d'intéressants travaux de médecine légale.

Le chapitre premier de cet important ouvrage est consacré à la *Médecine légale* et aux *expertises en général :* il traite de l'organisation judiciaire en France, de la nomination et des attributions des médecins-experts, de l'autorité qui ordonne l'expertise et de la forme de désignation de l'expert, des opérations d'expertise, de la responsabilité des experts, des rapports et des autres actes médico-légaux, de la déposition médicale, des honoraires et de la taxe des médecins-experts. Le chapitre II s'occupe des *Devoirs et des Droits du médecin*, conditions générales de l'exercice de la médecine, exercice illégal de la médecine, exclusion de la profession médicale, syndicats médicaux, honoraires et clientèle, secret médical, responsabilité médicale.

Nous ne pouvons suivre les chapitres un à un et nous contenterons de signaler dans le chapitre III les considérations sur les signes de la mort, la faune des cadavres, la survie, etc. : dans le chapitre V, les règles à suivre dans les expertises mentales et les conséquences judiciaires et administratives de ces expertises. D'autres chapitres sont consacrés aux blessures, à l'asphyxie, aux grands traumatismes (écrasement, accidents de chemins de fer, incendies et combustion humaine avec négation de la possibilité de la combustion spontanée). Le chapitre IX, consacré aux empoisonnements, est des plus intéressants et se termine par un tableau très complet des végétaux toxiques divers de notre flore, depuis l'adonis

vernalis jusqu'à la violette odorante. Enfin l'ouvrage se termine par deux chapitres très complets sur les questions relatives aux instincts sexuels et sur les produits conceptionnels. On est frappé lorsqu'on a parcouru ce précis des qualités de jugement droit et de saine prudence qui caractérisent l'auteur.

Ce livre est précédé d'un bon portrait de Coutagne et des différents discours qui ont été prononcés à ses obsèques et qui ont retracé la vie de cet homme qui fut non seulement un médecin de talent, mais aussi un écrivain distingué et un musicien de premier ordre.

M. L.

*
* *

Bactéridie charbonneuse. — Assimilation, variation, sélection. (*Encyclopédie des aide-mémoire*, section du Biologiste, Masson et Gauthier-Villars éd.), par M. Félix Le Dantec.

Ce que M. Le Dantec a voulu faire dans ce petit livre, ce n'est pas la monographie d'une espèce pathogène particulière, mais une étude de biologie générale. Tous les êtres sont soumis de la même façon aux lois les plus générales de la vie. On doit donc retrouver celles-ci par l'étude d'un organisme quelconque, à condition qu'elle puisse être actuellement bien approfondie. Tel est le cas pour la bactéridie charbonneuse qui a tenu une si grande place dans les recherches des dernières années. Donc en coordonnant les résultats de ces divers travaux nous verrons se dégager les principes fondamentaux de la biologie avec la netteté qui résulte de la simplicité même de l'organisme étudié.

La multiplication de la bactéridie, les circonstances dans lesquelles sa végétation se transforme ou s'arrête (formation des spores), sa réaction sur le milieu où elle se développe, sa virulence par exemple, sont autant de données dont l'ensemble constitue un tableau détaillé du phénomène que M. Le Dantec considère comme la caractéristique fondamentale des substances vivantes : l'assimilation.

Mais ces études mêmes nous montrent la bactéridie se modifiant dans les milieux où elle paru successivement, y subissant des variations morphologiques (Bact. asporogène, etc.) ou physiologiques (atténuation, etc.) qui rapprochées les unes des autres précisent la notion générale d'espèce.

Enfin la considération simultanée de la bactéridie dans ses diverses variétés et du milieu où elle se développe suggère l'idée de lutte pour l'existence et de sélection.

Ce livre n'est donc pas destiné à un petit nombre de spécialistes. Ceux-ci connaissent déjà tous les faits qu'il contient. Pour tout lecteur cultivé il affirme un enchaînement logique ainsi qu'une définition précise et synthétique de notions aujourd'hui universellement entrevues sinon nettement perçues.

M. C.

P. Corneille. — *Don Sanche d'Aragon*, édition nouvelle par F. Hémon. Delagrave, 1896.

Cette édition du chef-d'œuvre de Corneille marquera dans l'histoire des éditions du poète : l'éditeur a retrouvé, en effet, et étudié de près la source espagnole du drame, *El Palacio confuso*, que les plus érudits chercheurs n'avaient pas réussi à découvrir jusqu'ici. Cette découverte ajoute un grand pris à une édition excellente d'ailleurs à tout point de vue.

Morceaus choisis de Victor Hugo, Delagrave, 1897, 504 pages.

Cet élégant volume renferme, en 500 pages, tout l'essentiel de l'œuvre poétique de Victor Hugo.

Théâtre choisi de Pierre Corneille, éd. Hémon, Delagrave, 1897, in-12.

P. Cornelii Taciti. — *De vita et moribus Julii Agricolæ liber*, éd. Constans et Girbal, Delagrave, 1897, in-12.

La même librairie publie trois anthologies intéressantes qui trouveront des lecteurs en dehors même des classes :

Am. Gasquet. — *Lectures sur la société française aus* XVIIe *et* XVIIIe *siècles*, 1 vol. in-12.

V. Schrœder. — *Récits et portraits tirés des prosateurs du* XVIe *siècle*, 1 vol. in-12.

G. Pellissier — *Morceaus choisis des poètes du* XVIe *siècle* (*Marot, Ronsard, du Bellay, d'Aubigné, Régnier*), 1 vol. in-12.

MEMBRES NOUVEAUS DE LA SOCIÉTÉ

(Liste arrêtée au 8 mars 1897)

MM. Terme, directeur du Musée industriel, Palais du Commerce.
Duverdier, 12, rue Dubois.
Onofrio, 60, avenue de Noailles.
Figuier, 33, rue Malesherbes.
Mermillon, 31, rue du Sergent-Blandan.
Messimy, notaire honoraire, 33, place Bellecour.
Mme Lagarrigue, 24, rue Godefroy.
M. Delore (Émile), 4, rue de la Bourse.
Mme Veil, 9, rue Saint-Côme.
MM. Schwab, 32, cours Morand.
Riboud (Léon), 27, quai Tilsitt.
Rey, 3, cours de la Liberté.
Lafont, 7, cours Gambetta.
Foncelle (Simon), 78, rue Duguesclin.
Duc (André), 137, avenue de Saxe.
Aucaigne, étudiant en médecine, 1, cours Gambetta.
Maigron, professeur au Lycée Ampère, 53, rue de la Charité.

Le Gérant : A. STORCK

LYON. — IMP. A. STORCK, 78, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE

BULLETIN
DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

LE JEU AU THÉATRE

CONFÉRENCE FAITE A LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

Le 7 mars 1897

Par M. Francisque SARCEY

Mesdames, Messieurs,

Je dois avant de commencer dissiper une équivoque. J'ai à vous parler du jeu au théâtre : personne de vous, j'imagine, n'a cru qu'il s'agissait du jeu des acteurs ? Non, j'ai l'intention de vous parler d'autre chose. Allant tous les soirs dans un théâtre quelconque, écoutant de temps à autre pour la disième fois la même pièce, à mesure qu'elle passe, je fais des réflexions à côté ou sur le sujet. C'est ainsi que je me suis fait-une espèce de théorie dont je vais vous parler à propos des pièces qui traitent de la passion du jeu.

Elles ne sont pas nombreuses. Vous avez tous entendu citer, beaucoup d'entre vous ont lu le *Joueur* de Regnard. Il a disparu en quelque sorte de l'affiche. Eh bien! le joueur de Regnard a cet inconvénient, c'est qu'il y est à peine question du jeu. Regnard était un gai compagnon, un esprit charmant, un poète imitateur de Molière, mais non pas de ses grands côtés. Molière n'a pas creusé la passion du jeu. A cette époque-là on prenait une donnée que nous traiterions d'une façon gaie, et, si possible, spirituelle, et on la traitait en cinq actes et en vers, puis on intitulait cela comédie. Le joueur de Regnard est un homme partagé entre la passion du jeu et son amour pour une jeune personne. Quand il a perdu, il est amoureus comme un fou de sa maîtresse. Quand il a gagné, il n'y songe plus. Il n'y a pas autre chose que cela : une alternative d'amour et d'intérêt qui forme un

spectacle assez agréable; et puis, il est impossible de n'y pas rencontrer par ci par là quelques traits caractéristiques de cette passion. Mais, après être sorti de la représentation du *Joueur*, on ne sait rien de plus qu'en y entrant sur la passion du jeu.

Vous avez peut-être moins entendu parler de *Trente ans ou la vie d'un joueur*. Or, la passion du jeu n'y est pas plus étudiée. On vous montre qu'un homme qui a cette passion se ruine aisément, ruine sa femme et ses enfants, qu'il peut les quitter et être entraîné par là aus plus extrêmes conséquences. Mon Dieu, cela ne caractérise pas d'une façon bien particulière la passion du jeu, et il en est de même de toutes les passions qui accaparent l'âme par un côté qui n'est pas le beau. On peut, par toutes, être entraîné à toutes sortes de malheurs et de crimes.

Dans une autre pièce, jouée au Gymnase, que vous ne connaissez probablement pas, et qui a disparu de l'affiche après quelque succès, *Le Démon du Jeu*, on tendait à prouver ceci : que quand on commence à jouer, on finit très souvent par devenir tricheur. C'est la mise en action de ces deus vers :

On commence par être dupe,
On finit par être fripon.

Ce qui n'est pas absolument juste. Je vous dirai même que le vrai joueur, l'homme vraiment passionné, ne triche jamais, et je vous expliquerai pourquoi. Les tricheurs sont précisément ceus qui n'ont pas la passion du jeu. Il est même un fait, et je n'ose presque pas le dire, à cause des dames, c'est que les femmes ont rarement la passion du jeu, et, quand elles jouent, elles adorent « corriger la fortune ». Les hommes, très galants, s'arrangent pour ne jouer avec elles que fort peu d'argent, car ils sont toujours sûrs de perdre. Mais elles jouent pour s'amuser. On en voit quelquefois à Monte-Carlo, et alors cela devient abominable; mais généralement, la femme n'aime pas le jeu.

Eh bien! nous allons chercher quelle est dans le cœur de l'homme la racine de la passion du jeu, quelles en sont les circonstances, comment elle modifie les passions adjacentes, devient en quelque sorte propriétaire de l'âme où elle s'est installée, y apporte avec elle d'autres passions, et quelles en peuvent être les conséquences.

La racine du jeu? La première idée qui vous vient, c'est le gain. En effet, on ne joue guère que pour gagner de l'argent, que quand le jeu est « intéressé ». On veut risquer de gagner ou de perdre. Cependant remarquez : j'en appelle à tous ceus qui ont ou ont eu la passion du

jeu, — et il doit y en avoir beaucoup, — (en tous cas, moi, je l'ai eue, et si j'en parle, c'est que je la connais) ; remarquez ceci : c'est que, même quand on ne joue presque pas, on est enragé de perdre. Voyez des gens extrêmement riches, qui jouent dans une maison, peu importe laquelle, des jeus à 25 centimes ou 50 centimes la fiche ; au bout de quelque temps qu'ils perdent, ils sont aussi grognons que s'ils avaient vidé toute leur bourse et éprouvaient un grand déficit. Ce n'est donc pas pour l'argent seul que l'on joue et il doit y avoir autre chose.

On joue, non pas pour gagner de l'argent, mais on joue pour gagner. Est-ce que quelquefois il ne vous est pas arrivé, dans ces jeus qu'on fait à la campagne et où ne joue pas d'argent — car la maîtresse de maison le défent — est-ce qu'il ne vous est pas arrivé, dis-je, de jouer des haricots ou quelque chose d'analogue ? Pour peu que vous ayez la passion du jeu, au bout de quelque temps, si vos haricots diminuent, vous êtes pris d'une belle colère de perdre vos haricots. Le gain n'est donc pas pour vous une raison déterminante, puisqu'ici il n'y a pas de gain.

Par conséquent passons à une autre racine de cette passion.

Remarquez-vous une chose ? C'est qu'à ce mot de jeu vous ajoutez toujours un autre mot : hasard, qui en est inséparable. Tout jeu qui n'est pas de hasard n'est pas à proprement parler, pour l'homme compétent, un jeu. Vous pouvez avoir un grand plaisir à jouer aus échecs, au tric-trac, au whist ; mais ces jeus vous laissent à peu près froid, car dans les uns le hasard n'a point de part, et, dans les autres, les combinaisons et le hasard sont arrangés de telle sorte que les unes corrigent l'autre, et que ce n'est pas à proprement parler un jeu de hasard, mais un jeu qui est une récréation.

On appelle le jeu « de hasard » : c'est celui-là qui excite le plus de passions ; et vous pouvez remarquer qu'à mesure qu'on avance dans l'étude du jeu, immédiatement les jeus dépouillent tout ce qu'il y avait en eus de combinaison, et on arrive à jouer le jeu « de hasard ».

On passe du whist à la bouillotte, de la bouillote au baccara, puis on arrive à multiplier les chances du hasard, et on élimine presque tout ce qui est combinaison. Dans le baccara, il n'y a plus guère qu'une question : c'est celle de tirer à cinq ou non. Si on abat neuf, on gagne, sinon, on pert. C'est le hasard seul qui règle les choses : par conséquent, nous avons raison d'appeler ces jeus des jeus de hasard.

Eh bien ! qu'est-ce que c'est que le hasard ? Nous allons peut-être trouver par l'analyse ce que nous cherchons.

Voyons. Vous passez dans une rue, — avec un de vos amis, car je ne veus pas vous mettre dans une fâcheuse situation ; — vous causez avec lui un instant : vous passez devant une maison : tout à coup, du quatrième étage, l'ami reçoit sur la tête ou sur les épaules un pot de fleurs ! Quand on le relève, vous vous écriez : « Cruel hasard ! fâcheus hasard ! » Analysez ceci. Il n'y a pas de hasard, à vrai dire, de par le monde : demandez aus philosophes. Il y a seulement des faits absolument nécessaires et déterminés par des causes qui produisent leur action d'une façon continue. Par exemple, il était impossible que ce vase ne tombât pas, s'il était en pente, s'il était mal attaché, s'il faisait du vent; vous, d'un autre côté, il était impossible que vous ne passiez pas là, à côté d'un ami, s'il avait quelque chose à vous dire. Voilà donc deus faits nécessaires qui se rencontrent : c'est un hasard ! Qu'est-ce qui n'est pas nécessaire là-dedans ? Ceci que, quand vous êtes passé dans la rue, si vous n'aviez pas été deus, vous n'auriez pas passé là où le pot de terre devait tomber, car vous auriez passé à droite. Donc il y a là deus faits nécessaires, mais qui ont une coïncidence non prévue. C'est là seulement le hasard, et on peut le définir : la coïncidence de deus ou plusieurs événements.

Vous montez en chemin de fer. Je suppose une chose : c'est que la machine déraille, qu'il y ait un accident quelconque, par un malheureus « hasard. » Mais je suppose en outre que le mécanicien en montant sur sa machine m'ait dit : « Vous savez, ma machine n'est pas en bien bon état : elle restera en route » et que je lui aie répondu : « Bah ! elle ira toujours : allez donc ! allez donc ! » L'accident arrive. Remarquez que la coïncidence des deus faits a été parfaitement prévue par moi. Ce n'est pas un hasard pour le mécanicien, quand il a les deus jambes cassées; s'il y a un hasard, il a pourtant prévu le cas. Le hasard est, *pour moi*, dans ce que je ne pouvais absolument pas prévoir : à savoir qu'une compagnie aurait une mauvaise machine, un mauvais matériel, et que je monterais dans ce train-là. Il y a eu deus faits nécessaires, mais qui n'étaient pas prévus par moi. J'ai donc le droit de dire : « C'est un hasard. »

Prenez tous les événements de ce monde, quels qu'ils soient : vous verrez que pour tous, sans exception aucune, le hasard résulte d'une coïncidence imprévue. Dès qu'on la prévoit, le hasard change de nom, et s'appelle : accident. Si vous admettez, et il faut l'admettre, qu'il y a un Dieu qui tient dans sa main les causes et les événements, qui voit les faits et leurs résultats jusqu'à leurs dernières conséquences, il n'y a pas pour lui hasard, mais providence, ce qui veut dire qu'il prévoit. Étant l'Être absolu, parfait, il voit tout, il

prévoit tout. Il n'y a pas pour lui de hasard. Ce qui est la providence pour Dieu est le hasard pour vous.

Or l'homme est jeté dès sa naissance dans une mer immense de coïncidences imprévues. Il est là comme un être qui est jeté en pleine mer au milieu d'une tempête; il se débat contre les flots; poussé, ramené de tous côtés, il finit par arriver au rivage; mais sa vie est tout entière une lutte contre ces coïncidences. Il lui est impossible de prévoir toute cause et ses conséquences; il marche à tâtons, jetant ses bras en aveugle, et luttant contre le hasard. C'est que c'est très ennuyeus, si vous voulez, de lutter contre le hasard, surtout avec des forces inégales, comme l'homme primitif. Certainement, c'est là une grande difficulté; mais on prent le goût de la combativité. L'homme se dit : « Ah ! je suis là à la merci de toutes sortes d'événements qui se heurtent, dont je peus être victime : eh bien ! la vie consiste à lutter, à braver les coïncidences non prévues. S'il y en a une qui me submerge, tant pis ! » Mettez cet instinct se grossissant de génération en génération, grandissant et devenant un fait d'atavisme : alors vous comprendrez qu'il y a un certain nombre de personnes qui ont le goût du combat contre le hasard pour le hasard même.

Or dans la vie moderne, Messieurs, on n'a pas toujours à satisfaire ce goût de combativité. Ceus qui ont le goût du jeu sont en général des personnes qui précisément ne trouvent pas à exercer cet instinct atavique. Les gens très riches, contre quoi voulez-vous qu'ils luttent ? Ils ont tout : de leur vie, je ne dirai par qu'elle est réglée absolument ; mais enfin, chaque jour amène pour eus au moins une bonne part d'amusements réglés : ils ignorent l'imprévu. Leur vie est, comme on dit chez le peuple, unie comme un miroir.|

Prenez maintenant une quantité des actes de nos professions. Voilà un fonctionnaire qui va à son bureau le matin, puis en revient le soir ; il sait que, d'année en année, son traitement augmentera de tant, que sa retraite sera de tant, et que, à part les accidents, — et il n'y en a pas beaucoup, — sa vie s'écoulera ainsi terne et uniforme. Prenez toute profession dite libérale, prenez l'ouvrier, il en sera de même. En général, dans notre civilisation tirée au cordeau, sous la protection des magistrats, des gendarmes, il n'y a pas de place pour l'instinct de combativité de l'homme qui dit : « Je vais me battre avec le hasard, » — la τύχη — des anciens, et cependant, l'instinct est là. C'est une force inactive.

Aussi bien, il y en a quelques-uns qui ne peuvent résister à ses impulsions et qui se disent : « Je vais me jeter dans les hasards de la vie, » et qui se font explorateurs, qui se lancent dans des spécula-

tions, qui cherchent enfin à se créer des hasards dans la vie pour en sortir victorieus. Mais la plupart des hommes ont cet instinct et se laissent aller tranquillement à leur vie bien ordonnée, et cependant l'instinct est en eus. Eh bien! mettez-moi ces hommes dans un salon, devant une table, un tapis vert, des cartes, et alors, vous le comprenez bien, immédiatement, de ces cartes étalées, battues, données à chacun, s'échappent une foule innombrable de coïncidences qu'on ne peut pas prévoir, qui sont le hasard. Le joueur peut là, en s'asseyant sans bouger de onze heures du soir à trois ou quatre heures du matin, provoquer le hasard et lui dire : « O Hasard! je vais me battre avec toi! » J'en appelle à tous ceus qui ont eu cette passion. Quand ils entrent, je ne dis pas dans une maison de jeu, mais dans une de ces maisons où on joue un jeu honnête — vous savez, un de ces jeus honnêtes qu'impose la maîtresse de maison en disant : « Je ne veus pas qu'on joue plus de tant, » — on la regarde, elle part, et alors : « Il y a quinze louis en banque! » dit quelqu'un. Eh bien! remarquez la joie évidente de tous ceus qui entourent la table. Leur premier mouvement est un mouvement de volupté et de plaisir. Tout le monde a les yeus brillants : on va lutter contre la fortune! Dès le commencement, si elle se déclare favorable, vous savez la joie inexprimable qu'on éprouve, non pas parce qu'on ramasse l'argent du voisin — cela y entre, sans aucun doute, — mais on est « cousin du roi », on « tombe » la fortune! Cette déesse mystérieuse vous favorise. Si on pert, on est pris d'une rage sourde, et alors, on monologue à part soi contre le voisin : « Il n'est pourtant pas plus beau que moi! Il ne joue pas mieus que moi! » Impossible de répondre à cela : le hasard est ainsi fait. Vous ne pouvez pas prévoir la coïncidence des cartes qui vont sortir, et vous êtes la victime abattue du hasard.

Ceci explique comment tous les joueurs sont fétichistes. Si vous avez joué avec ardeur, je vous défie, qui que vous soyez, professeur de mathématiques par exemple, et homme habitué aus calculs de votre science, de ne pas croire aus fétiches! Cela n'est pas possible.

Un jour, je jouais entre amis : nous nous donnions rendez-vous tous les mois pour ..... comment dirai-je? « évaporer » l'énergie canalisée! L'un de nous était un savant, un élève du fameus astronome Leverrier; moi, quand par hasard je perdais, à la bouillotte, je croyais immédiatement à l'influence d'un fétiche. — Du reste, cela m'a passé. — Je perdais donc en m'obstinant, car, qu'on ait perdu deus fois, ou douze, ou seize, si vous avez mis douze fois la rouge, elle peut passer une treizième, etc. Or, quand c'était au tour de mon ami d'entrer au jeu, lui aussi finissait par s'en prendre à l'influence de

ceci ou de cela, par accuser le manque de « veine ». Et moi de lui dire : « Eh bien ! tu vois bien que tu ne peus pas faire autrement ! »

Est-ce que vous n'avez jamais vu un joueur qui, pour rien au monde, ne se serait séparé d'un sou percé, d'un caillou ramassé dans la rue ?... Un cocher me remettait un jour des sous : il y en avait un de percé. Je le prenais précieusement en me disant : « Dans trois jours notre rendez-vous de jeu a lieu », et je le mettais dans ma poche. — Du reste, je perdais tout de même ! — Un homme passionné, voyez-vous, pert toujours ! C'est naturel, parce qu'au bout du compte, il y a une science du jeu, et il y a des hommes qui en vivent. Ce ne sont pas des passionnés, non : ceus-là en sont incapables. Il est des gens qui se lèvent entre neuf heures du soir et une heure du matin ; ils se lèvent frais et reposés ; ils arrivent dispos dans un cercle, tandis que les autres sont abrutis ; ils regardent tout cela, se mettent au jeu, et gagnent tranquillement leur petite masse ; s'ils ne gagnent pas, ils s'en vont discrètement. Ce ne sont pas des joueurs, mais des ronds-de-cuir du jeu.

Le joueur, le vrai joueur, lui, pert toujours Celui-là, il est fétichiste ; il croit à la puissance de je ne sais quoi, d'un emblème mystérieus, pour conjurer le destin. L'instinct du jeu est atavique, ancestral : eh bien ! est-ce que, quand nous prenons un fétiche, nous ne ressemblons pas à un nègre qui porte un gris-gris autour du cou, au musulman qui a une amulette sur la poitrine ? Ils croient aussi, eus, à la puissance d'un objet contre la fatalité. Et aussitôt que nous sommes livrés à la passion du jeu, nous retournons aus instincts ancestraus. Savez-vous pourquoi ? Parce que, pris par une passion absorbante comme celle-là, nous ne sommes plus maîtres de nous, et alors, le fond de notre nature, qui est opprimé d'ordinaire sous le léger vernis de la civilisation, tout cela craque, le fond de la nature reparaît, et alors, nous redevenons fétichistes, comme l'étaient nos ancêtres, comme le sont maintenant les nègres et les musulmans. Tant il est vrai que le jeu met pour ainsi dire en liberté le caractère de l'homme. C'est une étude que je vous engage à faire. Allez-y froidement, et vous verrez. Regardez ceus qui jouent : vous serez étonnés de les voir quelquefois sous un nouvel aspect. Le caractère d'arrière-tête, les idées du fond ne se produisent qu'au moment du jeu.

On dit que le vin rent transparent : en effet, le vin ôte à l'homme le gouvernement de soi-même. De même, le jeu accapare tellement l'homme, il ôte à celui qui en est possédé le gouvernement de lui-même, et le caractère reparaît. Je vous parlais tout à l'heure

d'une association dont j'étais et qui a duré cinq à sis ans : c'est là que j'ai souvent fait cette remarque. Il y avait là de mes amis que je croyais bien connaître : eh bien ! c'est en les voyant jouer que je me suis aperçu qu'un tel était avare, qu'un autre avait tel ou tel défaut — et cela dans les intervalles où je ne jouais pas. Quand je jouais, les autres en faisaient probablement autant pour moi.

La Bruyère a, dans un chapitre sur le jeu, une page ou deus d'observations très profondes. Il dit, entre autres choses, qu'il n'est rien pour égaliser les conditions comme le jeu. Rien n'est plus vrai. Aussitôt qu'on est au jeu, plus de grands seigneurs, de nobles ou de pauvres diables, mais des gens animés de la même passion, qui ont de l'argent en poche à ce moment-là, — car ailleurs, cela peut changer. — Une égalité absolument factice règne parmi ces gens-là. J'en ai eu la preuve. Cette petite société que nous formions était composée de Parisiens, banquiers, gens de lettres, artistes peintres, riches commerçants de la rue du Sentier. Chose singulière, durant la soirée, pendant le jeu, nous nous tutoyions tous, tous, vieus et jeunes, entre quarante et soisante ans. Sortis de là, dans le monde, on se disait : vous comme si on ne s'était jamais vu. Eh bien ! le jeu ne laisse plus de place aus personnalités. Il n'y a plus que des joueurs avec des joueurs. Tous sont égaus devant cette déesse terrible, qu'on appelle la Fortune, et qui peut également bien vous enrichir ou vous mettre à bas.

Mais, quand on est sorti de là, quand on a repris son bon sens, c'est là qu'on s'aperçoit quelle sottise on a faite. Ah ! voyez-vous, en fait de passions, je n'en connais pas de plus terrible, je n'en connais pas qui désagrège l'âme comme celle-là ! On passe en quelques minutes par des sentiments d'une violence extrême. Il y a des soubresauts continuels. L'âme est secouée, heurtée, désagrégée par ces coups successifs de la fortune. On sort de là absolument abruti, qu'on gagne ou qu'on perde. On l'est davantage quand on a perdu ; mais on l'est même quand on a gagné.

Je me suis vu comme cela, moi, à Monaco ! On sort de là à 5 heures du matin ; le jour est terne et blafard ; la rue est déserte, en proie aus balayeurs. Quand je voyais un de ces braves gens, je me disais : « Toi, tu vaus mieus que moi ! tu fais de l'ouvrage utile : cela ne te rapporte pas grand'chose, mais tu gagnes tes trente sous honnêtement ; tandis que moi, j'aurai des dettes le mois prochain. Embrasse-moi donc, communique-moi un peu de ta force morale ! »..... On rentre chez soi, on se regarde dans la glace, et on se fait peur.

On cherche au fond de ses poches pour voir si par hasard un louis

n'aurait pas échappé au désastre. On a les yeus cernés, les traits tirés, les mains noires ; on a mal aus reins, on a la tête fendue, et l'on se dit : « Faut-il être bête, tout de même! mon Dieu! faut-il être bête. » On se met enfin au lit ; mais jamais on ne dort, car pendant le sommeil les cartes vous voltigent sans cesse devant les yeus :

Vingt fois la carte file et repasse toujours.

Puis, ce sont des réflexions : « Mais, si je n'avais pas fait cela, j'aurais gagné, etc., etc. ». On sort de là absolument moulu, abîmé. Le lendemain, il faut travailler, chacun de son état, et alors faites donc quelque chose ! On est obligé de prendre des excitants en jurant ses grands dieus qu'on ne vous y reprendra plus ! — Et puis... on recommence.

Quand on gagne, alors c'est une autre affaire : on est joyeus, mais pas pourtant d'une joie absolue. Si on se regarde devant la même glace, on a une aigrette au chapeau ! La Fortune est cette fois la bonne déesse ! On s'écrie : je suis heureus ! On tire son argent ; on en a fourré dans toutes ses poches : ici, là, devant, derrière! On tire cela, on met les billets les uns sur les autres, et puis : « Tiens ! se dit-on, je croyais avoir gagné davantage ! »

La joie profonde de l'homme qui gagne sincèrement sa vie, nous l'avons tous connue, cette joie de quelques pièces d'or qui sont nôtres et qu'on a loyalement gagnées! Le premier argent qu'on reçoit pour sa peine, mais il est charmant! On éprouve une volupté indicible à faire sauter ces quelques pièces d'or dans sa main! On se dit : « Je travaille ; cela, c'est le pris de mes efforts. Plus tard, je gagnerai davantage, je pourrai fonder un foyer, avoir une femme, des enfants. » De cet argent, il sort des vois d'honneur et de probité. Eh bien ! chose singulière, l'argent du jeu ne dit de rien de tout cela. Sa vois est une vois perverse. De toutes ces pièces d'or, il sort je ne sais quoi, des vois de sottise et de perversité, rien de bon, de juste et d'honnête. Dans les villes d'eaus, où on jouait beaucoup, il s'établissait autour de la maison de jeu un tas de boutiques extravagantes, où on trouvait des choses horribles, et qui coûtaient les yeus de la tête ; les marchands savaient très bien ce qu'ils faisaient. Le monsieur qui sortait du jeu après avoir gagné donnait là cinq louis comme deus sous. Entré dans une de ces boutiques, j'ai vu des joueurs acheter comme cela cinq ou sis porcelaines quelconques : on ne savait que faire de son argent, et on l'employait à des choses absurdes. Il y a un proverbe pour cela : « Ce qui vient par la flûte s'en va par le tambour. » L'argent du jeu, en effet, ne profite jamais : celui qu'on gagne

ne remplace jamais celui qu'on a perdu. On le dépense sottement, stupidement. Pour un jour, l'argent n'a plus de valeur. C'est un des reproches qu'on peut faire au jeu.

Prenons un homme comme nous, qui gagne quatre ou cinq cents francs par mois. On se met au jeu avec quelques pièces d'or, on jette ces pièces d'or sur le tapis : elles n'ont plus de valeur : c'est un je ne sais quoi ; on lance son louis à la tête de la Fortune, comme les Grecs envoyaient des statues dans leurs canons contre les Turcs. On se bat contre le destin : l'argent n'a plus de valeur. C'est ce qui fait que dans certaines maisons où l'on joue, entre honnêtes gens, un faible jeu, — la maîtresse de la maison l'exige, — on apporte des sommes faibles ; mais on demande : « Pourriez-vous nous donner des fiches ? » — que l'on fait entre soi de dis ou vingt francs ! — « Mon cure-dents vaut quarante francs ! » — « Mon crayon vaut vingt francs ! » — On parie là-dessus. On n'y fait plus attention : cela ne reprent sa valeur qu'au moment de la liquidation et l'on se dit alors : « Mon cure-dents, c'était tout de même deus louis ! » On n'y fait plus attention : cet argent, qui donne tant de peine à gagner loyalement, on le pert et on le gagne avec une facilité déplorable au jeu.

Le jeu est un des travaus les plus passionnants, les plus abominables que je connaisse, absolument improductif, empoignant, mais désastreus. Il empêche de produire, il n'est qu'un échange absurde de valeurs où celui qui gagne ne gagne rien sur celui qui pert.

Voilà la vérité sur le jeu. Il faut absolument s'en défaire. Que ceus qui ont cette passion ne se targuent pas de leur chance : « Mais je suis un héros de la veine; j'ai l'instinct de combativité ! » Oui, c'est vrai; mais je ne connais pas de passion plus énervante, et parfois plus corruptrice aussi. Vous savez bien que l'homme qui ne lui résiste pas, a bien de la peine à ne pas..... faire sauter la coupe, à ne pas aider la fortune. Voyez la franc-maçonnerie des joueurs : ils sentent si bien tous, qu'a un moment donné, ils seraient capables d'en faire autant, que, quand on prent un honnête homme sur le fait, il y a, parmi tous ceus qui l'ont surpris, je ne sais quelle indulgence mêlée de pitié. C'est un peu comme l'homme ivre de la caricature de Gavarni qui représente un ouvrier en train de considérer un ivrogne, avec cette légende : « Quand je pense que je serai comme ça dimanche ! »

Je ne crois pourtant pas que jamais un honnête homme se laisse entraîner jusque-là, et cependant !... Dans la pièce dont je vous parlais, il y a une situation assez dramatique. Un jeune homme, qui a le goût du jeu, s'est associé avec un garçon qui est un escroc du jeu, un philosophe, enfin, puisque c'est ainsi que cela s'appelle ! Le jeune homme

pert son argent et celui de son père, et il se trouve acculé aux dernières extrémités. L'escroc choisit ce moment-là: on n'a pas confiance en lui ; mais le jeune homme est d'une famille honorable : l'escroc lui enseigne un tour au baccara. Le jeune homme refuse avec indignation. Mais quelqu'un a entendu cette conversation. On se met au jeu. Par le plus grand des hasards, lui qui a toujours de la déveine, gagne sept ou huit coups de suite. Et alors, ses yeux s'écarquillent, il se dit. « Mais est-ce que je tricherais ? » Il continue, et gagne toujours ! L'oncle — le monsieur qui avait entendu la conversation — arrive, et lui dit : « Monsieur, vous êtes un misérable, vous trichez ! » Et le jeune homme n'ose rien dire : il a une telle perte de mémoire, qu'il ne sait pas s'il a triché ou non. Cela — joué par un comédien de talent — faisait un effet merveilleux.

Eh bien ! on peut toujours être acculé à cela. — L'homme passionné n'est pourtant pas escroc au jeu. Mais il ne peut s'arracher à la société des escrocs. Je connais encore un des hommes les plus spirituels de Paris, un homme charmant, qui ne peut pas s'arracher à cette passion. J'ai beau lui dire : « Vous voyez bien, moi j'en suis sorti ! » Lui ne peut pas. « Je vais dans un cercle, dit-il, dans un monde qui n'est pas toujours très catholique. Je sais bien pourtant que je suis volé ! » — Vous vous rappelez le mot connu : « J'aime encore mieux jouer avec un escroc qu'avec un veinard. L'escroc, lui, au moins, me laisse gagner quelquefois ! » — « Eh bien ! disait mon ami, j'ai le plaisir de combattre, quoique à armes inégales. Quand je gagne, cela me fait tout de même plaisir ! ».

Si vous avez la passion du jeu, vous avez beau dire : « Je me retirerai quand j'aurai perdu deux cents francs ». Jamais ! Vous ne vous retirez pas !

La morale à dégager de tout cela, c'est qu'il faut suivre le conseil de l'Evangile, qui est de ne pas s'exposer aux occasions de péché. Il est simple et facile. Je vous le livre comme le résultat de cette conférence. Ne jouez jamais, et regardez la table de jeu seulement quand vous serez sûrs de vous-mêmes, — c'est-à-dire à mon âge, à soixante-dix ans !

INAUGURATION

DU

BUSTE DU PROFESSEUR J. ROLLET

A LA FACULTÉ DE MÉDECINE

Le Dimanche 4 Avril 1897

Le 4 avril 1897 a eu lieu, à la Faculté de médecine, l'inauguration du buste du regretté professeur Rollet.

La cérémonie, à laquelle s'étaient rendus tous les anciens collègues et amis de Rollet, avait attiré une nombreuse assistance.

Plusieurs discours ont été prononcés. On les lira plus loin.

Nous donnons en outre à nos lecteurs les discours de MM. Ollier et Cordier qui, par suite d'un empêchement imprévu, n'ont pas été prononcés dans cette séance.

DISCOURS DE M. LE PROFESSEUR GAILLETON

Maire de Lyon, Président du Comité de souscription

Les disciples et les amis de Joseph Rollet, ancien chirurgien en chef de l'Antiquaille, professeur à la Faculté de médecine de Lyon, ont voulu acquitter une dette de pieuse reconnaissance et rendre à sa mémoire un solennel hommage.

Le comité du monument a décidé que deux bustes du maître, modelés par un artiste de talent, le sculpteur Suchetet, seraient placés,

le premier dans l'atrium de la Faculté, le second, dans l'amphithéâtre de cours de l'Antiquaille, rappelant ainsi le souvenir du savant professeur d'hygiène de la Faculté et du chef incontesté de l'École syphiligraphique lyonnaise.

Les services rendus par Rollet à la science et à l'humanité méritaient mieux encore que ce modeste monument.

Le chirurgien-major actuel de l'Antiquaille, M. le professeur Augagneur, vous rappellera tout à l'heure la part si importante, si décisive du maître lyonnais dans l'élaboration des doctrines syphiligraphiques modernes.

La démonstration de la pluralité des maladies vénériennes, la séparation définitive des deux chancres, la création du chancre mixte sont des découvertes qui auront, comme toutes les conceptions d'ordre supérieur, l'heureux privilège d'être le point de départ de découvertes plus importantes encore.

La syphilis ne sera plus cette maladie mystérieuse comparée par tous les auteurs au Protée de la Fable, qui se cache sous les apparences les plus mobiles et les plus variées.

Son idendité va être nettement établie, son cycle rigoureusement déterminé, l'heure de son apparition, le type de l'ulcération, le point précis de l'invasion seront définitivement fixés.

Cette évolution de la syphilis, si typique, si régulière, qui suffit à la différencier de toutes les autres maladies vénériennes, se résume dans cette proposition :

« La syphilis acquise commence toujours par un chancre ;

« Le syphilome primitif apparaît toujours au point précis où s'est opéré l'infection, après une incubation moyenne de vingt jours. »

Si nous reportons nos souvenirs à l'époque où la discussion de ces doctrines passionnait le monde médical et soulevait d'ardentes polémiques, nous ne saurions oublier quelle profonde obscurité enveloppait alors nombre de questions intéressant au plus haut degré l'hygiène publique, la prophylaxie individuelle, la médecine légale.

La syphilis professionnelle des verriers et autres catégories d'ouvriers, la syphilis accidentelle, la syphilis vaccinale, la transmissibilité des accidents constitutionnels étaient alors, non pas inconnues, mais méconnues par ce seul motif qu'on ignorait le mode d'évolution de la syphilis. L'apparition du principe fait la lumière sur toutes ces obscurités.

Et dans la médecine légale, alors que les responsabilités entrent en jeu, qu'il s'agit de déterminer, de deux plaignants infectés, quel est l'auteur ou la victime, quelles règles sûres pouvait suivre le mé-

decin légiste pour formuler son jugement? Grâce à la connaissance de la marche naturelle de la syphilis, le problème est assez simplifié pour qu'on ait pu dire, suivant une expression pittoresque, que la médecine légale des maladies vénériennes était l'*art de vérifier les dates*.

Messieurs,

Cette simple et sèche énumération vous fait comprendre cependant la haute portée de l'œuvre de Rollet, et les services qu'elle a rendus à la science, à l'hygiène publique, à l'humanité tout entière.

Quelle est la part qui revient à Rollet dans cet ensemble de conceptions doctrinales ?

Cette part est grande, presque exclusive. Sans doute, le maître a eu des précurseurs ; Bassereau, le vrai père de la doctrine dualiste, avait largement ouvert la voie ; d'autres avaient pu soulever quelques coins du voile, mais le grand honneur de Rollet, c'est d'avoir, groupant autour de ses propres travaux les travaux de ses devanciers, formulé cet ensemble doctrinal qui est depuis vingt ans resté le credo de la syphiligraphie.

La gloire de Rollet n'en est pas amoindrie.

Le navigateur audacieux qui vient d'atteindre le pôle nord, le voyageur hardi qui traverse pour la première fois le continent noir tout entier, ne sont pas les premiers qui aient essayé de franchir ces espaces inconnus ; ils ont rencontré, sur une partie de leur route, les traces, les observations, les points de repère de leurs devanciers ; ils ont pu ainsi avancer sûrement et plus heureux atteindre le but poursuivi.

Je viens, Messieurs, de rappeler des faits qui datent de plus d'un quart de siècle. Rollet a eu ce bonheur, bien rare chez les hommes de science, d'assister pendant le cours de sa longue carrière au triomphe définitif de ses doctrines. Le temps, ce grand destructeur, n'a pas détaché une pierre de l'édifice.

Messieurs,

J'ai l'honneur, au nom du comité, de remettre à M. le doyen de la Faculté de médecine le buste du professeur Rollet.

DISCOURS DE M. LE PROFESSEUR LORTET

Doyen de la Faculté de médecine

Mesdames, Messieurs,

Le 2 août 1894, au moment où se réunissait le congrès de Dermatologie, notre ville apprenait avec douleur la mort inattendue d'un de ses enfants les plus illustres.

Rollet, maître de la plupart d'entre nous, notre collègue à la Faculté de médecine, venait de succomber aux atteintes d'une affection foudroyante.

Aujourd'hui, grâce à l'empressement et à la générosité de nombreux donateurs, nous pouvons inaugurer l'image en bronze de l'homme éminent qui nous a été si brusquement enlevé alors qu'il était permis d'espérer que, pendant de longues années encore, nous pourrions profiter de ses conseils et de son expérience.

D'autres vous diront tout à l'heure quelle a été sa vie de travail, quelles ont été ses magnifiques découvertes, et aussi pour quelles raisons, ce modeste bronze n'est qu'un bien faible témoignage de l'admiration et de la reconnaissance que lui doivent l'humanité et la patrie.

Je veux seulement ici vous rappeler quelles étaient ses qualités de cœur, la droiture de son caractère, son accueil franc et ouvert, sa bonne humeur inaltérable qui nous ont toujours permis, à nous ses premiers élèves, de l'aimer comme le meilleur des maîtres, comme le plus fidèle des amis.

Et ce n'est point un témoignage banal que je porte sur lui, car ils sont rares les hommes qui peuvent ainsi partir à la fin d'une vie longue et laborieuse, en ne laissant sur cette terre que des sentiments d'estime et de profonde affection.

Aussi, tous ceux qui ont eu la bonne fortune d'entendre les enseignements de ce chef vénéré se souviendront longtemps de ses incomparables leçons cliniques pendant lesquelles nous ne savions ce qu'il fallait le plus admirer : ou la science profonde du professeur, ou l'extrême délicatesse de sentiments dont il ne cessait d'entourer et d'encourager les malheureux qui venaient réclamer ses soins.

Sa main était forte et loyale, et jamais de ses lèvres ne sortit un mot qui pût être considéré comme désobligeant, même pour des

adversaires doctrinaires dont les attaques étaient souvent des plus acerbes, et qui ne pouvaient voir sans un cruel dépit leurs théories laborieusement édifiées s'écrouler devant les faits si bien observés ou les délicates et judicieuses expérimentations de notre savant collègue.

C'était cette bonté, cette affabilité qui nous avait séduits en 1856, lorsque nous fréquentions comme élève le vieil hospice théâtre de ses travaux. Et à la fin de sa vie, peu de jours avant sa mort, c'était encore cette bonté et cette sympathie qui nous charmaient dans nos assemblées où toujours ses conseils étaient écoutés avec confiance et respect.

Malgré la grande notoriété qu'il avait acquise et les honneurs qui étaient venus de toutes les parties du monde récompenser ses labeurs et ses peines, Rollet était toujours resté simple de cœur et modeste. Et cette modestie qui égalait sa grande bonté était si désintéressée, que bien souvent il s'efforçait de faire croire à ses élèves que leurs thèses inspirées par lui, et qui plus d'une fois eurent le mérite d'attirer l'attention du monde médical et de servir de thème aux polémiques les plus passionnées, étaient le fruit de leur laborieuse jeunesse plutôt que celui de la clairvoyance et des méthodes si précises du maître.

La valeur de pareils travaux, édifiés avec une conscience si délicate, une bonne foi sans égale, a été si grande que le temps, qui change avec rapidité la forme de la plupart de nos conceptions scientifiques, n'a pu avoir prise sur elle. Le magistral traité dans lequel il a résumé, d'une façon claire, lumineuse même, ses immenses recherches est toujours resté, après trente-trois années écoulées, l'œuvre excellente que nous connaissons tous. Elle n'a pas vieilli, elle n'a pas été frappée de déchéance, tant il est certain que le flambeau de la vérité est le seul qui puisse toujours conserver le même éclat, malgré les progrès des méthodes ou les atteintes du temps qui vient saper autour de nous tant de choses que nous pensions avoir édifiées pour l'éternité.

Nous ne saurions donc assez remercier le comité de souscription de la généreuse pensée qu'il a eue de placer ici, au centre même de cette Faculté qu'il aimait tant, et que son nom seul contribuait à illustrer, le bronze de celui auquel on a donné le titre si justement mérité de créateur de l'École de l'Antiquaille.

Messieurs les élèves, lorsque vous passerez devant cette belle image de l'homme dont vous aurez appris à connaître les longs travaux, les importantes découvertes, la vie noblement remplie, souvenez-vous toujours des derniers mots qu'écrivait notre maître,

et qui étaient lus au congrès de Dermatologie, lorsque déjà il était couché sur son lit de mort :

« Je me permettrai, disait-il, dans ce vieil hôpital, dans cet ancien palais des Césars, de vous rappeler la devise de Marc-Aurèle : *Laboremus.* »

Noble péroraison, disait le professeur Mauriac, d'une grandeur et d'une simplicité antique, qui réunissait si heureusement, dans une double invocation, le glorieux passé de la célèbre cité gallo-romaine et l'ombre auguste d'un des types les plus accomplis de l'humanité.

La mort y ajouta la *consécration* solennelle qu'elle donne aux dernières paroles. Rollet succomba le jour même où il devait les prononcer.

Laboremus! Cette devise, qu'il avait faite sienne, résume admirablement ce que notre maître et collègue a été, toute sa vie, jusqu'à son dernier souffle : un homme de devoir, un amant passionné de la vérité, un travailleur infatigable.

Ce buste est un hommage mérité à une de nos gloires les plus pures. C'est avec reconnaissance que je l'accepte au nom de l'Université lyonnaise, et c'est avec confiance que j'en remets la garde à la Faculté de médecine.

DISCOURS DE M. LE PROFESSEUR OLLIER

Correspondant de l'Institut
Associé de l'Académie de médecine
Président de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon.

Le nom que nous célébrons aujourd'hui est depuis longtemps glorieux. Il y aura bientôt un demi-siècle qu'il rayonne sur notre corps médical dont il a augmenté la considération et le prestige, sur nos hôpitaux dont il a étendu la renommée, sur toute notre ville enfin, dont il rappelle un des plus éminents et des plus utiles citoyens. Il y a vingt ans, lors de la création de notre Faculté, le nom de Rollet apparut à tous comme un de ses fondements nécessaires. Il en avait préparé l'avènement par ses travaux ; il l'enrichit de sa gloire dès qu'il en fit partie.

Comme tous les esprits supérieurs, Rollet n'avait pas tardé à donner sa mesure. Dès son entrée à l'Antiquaille, dès qu'il put observer et

expérimenter, il commença cette série de travaux qui devaient transformer la partie de la science qu'il était appelé à cultiver. En moins de dix ans, de 1855 à 1864, c'est-à-dire dans la période de son exercice comme chirurgien-major de l'Antiquaille, il a résolu des questions pendantes depuis trois siècles ; il a porté la lumière dans ces ténèbres que le génie de Hunter, que le talent et l'esprit pénétrant de Ricord avaient seulement dissipées sur quelques points, et plutôt augmentées que dissipées dans d'autres.

Grâce à une méthode scientifique qu'on ne saurait trop louer, grâce à une analyse rigoureuse et impartiale des faits cliniques et expérimentaux, grâce surtout à leur interprétation aux lueurs des idées générales qui doivent toujours guider celui qui veut avancer dans l'inconnu, Rollet nous a apporté un corps de doctrine que le temps consolide chaque jour. Rien d'essentiel n'y a été changé depuis trente ans, et l'observation universelle le consacre de plus en plus.

Il est toujours présomptueux de parler de ce qui sera demain. Il est surtout puéril de faire intervenir la postérité en lui prêtant nos sentiments et nos idées, nos préjugés et nos passions. Trop d'exemples viennent chaque jour nous démontrer que nous nous trompons. Pour juger les hommes et mesurer leur gloire, il ne faut pas les regarder de trop près.

Mais les idées de Rollet, les lois qu'il a formulées ont déjà subi l'épreuve du temps, ce grand justicier des hommes et des choses; et comme depuis plus de trente ans, elles paraissent de plus en plus vraies et exactes; comme elles sont de moins en moins controversées; comme elles ont reçu leur consécration dans toutes les écoles médicales, et qu'elles s'y sont répandues en dehors de ces influences personnelles qui peuvent quelquefois faire naître des enthousiasmes irréfléchis et entretenir des succès passagers, nous pouvons envisager l'avenir avec confiance et nous complaire dans la pensée que le temps ne fera que consolider et rehausser la gloire de notre illustre collègue.

Pour mesurer l'œuvre d'un homme, nous n'avons qu'à nous demander où en était la science lorsqu'il est entré dans la lice, et à établir ensuite son bilan au moment où il a accompli ses travaux. Or, quel chemin parcouru entre 1855, l'année où commencèrent les réformes doctrinales opérées par Rollet, et 1865, l'année où se termina l'édification de sa doctrine ! Nous n'aurons pas besoin de pousser plus loin la comparaison : car, bien que Rollet ait constamment ajouté à ses premiers travaux, on peut dire que son œuvre maî-

tresse, celle qui lui fait une si grande place dans l'histoire de la médecine contemporaine, était déjà achevée quand des règlements inflexibles le forcèrent à descendre de l'Antiquaille, où ne put le faire remonter la création trop tardive du *titulariat*.

Que d'erreurs encore répandues en 1855, malgré les travaux retentissants de Ricord, malgré les ingénieuses et perspicaces recherches de Diday, malgré les faits importants signalés par Bassereau et autres précurseurs de la doctrine nouvelle !

On se débattait inutilement dans la voie sans issue où s'était engagé, à la fin du siècle dernier, un homme dont l'influence avait été partout féconde et bienfaisante, mais qui s'était trompé dans ses conceptions relatives à l'évolution des maladies contagieuses. John Hunter, le plus grand nom qui ait illustré la chirurgie anglaise il y a un siècle, l'homme qui avait établi sur des bases scientifiques les principes de la chirurgie, qui avait eu recours à la méthode expérimentale pour l'édification de ses théories fondamentales, voulut appliquer l'inoculation à la détermination des agents infectieux. L'idée était excellente en principe, mais comme on ne pouvait pas penser à la mettre en pratique sur des sujets sains, de crainte de leur communiquer des maladies désastreuses à tous les points de vue, Hunter pratiqua ses inoculations sur le malade lui-même.

Il ne pouvait réussir, en procédant ainsi, qu'à multiplier, qu'à reproduire des affections locales, mais son expérimentation devait être stérile s'il s'agissait d'une infection générale, d'une de ces affections dont on n'est atteint qu'une fois et contre le retour desquelles on est préservé par une première invasion. C'est faute d'avoir fait cette distinction que l'idée expérimentale de John Hunter, au lieu d'apporter la lumière, fut une cause d'obscurité et de confusion qui se continua pendant un demi-siècle. Cette confusion ne cessa que le jour où Rollet, avec son esprit net et clair, en s'appuyant sur les lois mieux connues de la pathologie générale, vint démontrer que la théorie de Hunter péchait par la base et que son mode d'expérimentation ne pouvait conduire qu'à des résultats erronés.

Rollet ne pouvait pas cependant expérimenter autrement que Hunter. Bien que partisan convaincu de la méthode expérimentale, il s'abstint de recourir à l'inoculation sur l'homme sain, malgré la conviction qu'il avait de pouvoir démontrer par cette inoculation même la vérité de sa doctrine. Mais il suppléa à cette expérimentation par des observations multipliées, répétées et suivies ; et bien qu'il ne pût pas reproduire les faits dont il aurait eu besoin pour convaincre immédiatement ses adversaires, il y arriva progressivement, grâce à

cette méthode rigoureuse que je louais il n'y a qu'un instant, et qui le conduisit à des résultats aussi clairs, quoique nécessairement plus lents que l'inoculation artificielle la mieux conduite et la mieux réussie.

Cette idée fondamentale de l'inoculabilité pour ainsi dire indéfinie des affections locales, et de la non-inoculabilité au malade lui-même des affections générales, commence la liste des grandes vérités que Rollet devait démontrer. Grâce à cette idée, tout l'édifice élevé sur les inoculations de Hunter et de Ricord croulait immédiatement, et il fallait le rebâtir sur de nouvelles bases. C'est ce que fit Rollet.

Rollet n'avait pas nié les résultats objectifs des inoculations Huntériennes, mais il les avait interprétés autrement, et il s'en servit pour compléter sa doctrine et démontrer la réalité des infections mixtes. C'est en constatant l'inoculabilité de certaines ulcérations qui, d'après sa théorie fondamentale, n'étaient pas transmissibles au malade lui-même, qu'il soupçonna le mélange de deux virus et démontra bientôt leur existence simultanée dans la même ulcération, ce qui lui permit d'expliquer certains faits jusqu'alors inexplicables et de mettre ainsi le sceau à l'unité de sa doctrine.

La pluralité des maladies vénériennes n'était encore qu'incomplètement démontrée. L'individualité de chacune d'elles n'était pas, du moins, rigoureusement déterminée. Et cependant, disait Rollet, cette détermination est d'un aussi grand intérêt pour l'humanité que la notion de la pluralité des mondes. Cette comparaison ne serait peut-être pas goûtée par les astronomes, mais elle n'a rien d'excessif quand on pense aux ravages que peuvent faire dans le monde des affections contagieuses, à invasion subite et à marche insidieuse, dont on méconnaît l'origine et dont on ignore le mode de propagation.

Un des travaux les plus intéressants de Rollet, c'est celui dans lequel il a rattaché au mal Napolitain une foule d'épidémies décrites sous des noms différents, observées dans toutes les parties du monde, et par lesquelles des populations entières ont été ravagées. Son étude synthétique sur ces maladies dont tout concourait à obscurcir l'origine et à faire méconnaître la nature dévoile un sens critique remarquable, et est une nouvelle preuve de la méthode à la fois large et rigoureuse avec laquelle Rollet procédait dans toutes ses recherches.

Mais ce n'est pas seulement dans les pays éloignés du nôtre et dans des temps reculés que cette ignorance du mode de propagation des maladies syphilitiques exposait des populations entières à des contagions redoutées. C'est sous nos yeux, dans les événements de la vie journalière, que les doctrines régnant en 1855 étaient la source des plus

graves erreurs, l'origine des plus fausses théories et la cause des plus désastreuses mesures administratives. On professait que les accidents secondaires n'étaient pas inoculables, et l'on exposait chaque jour à des infections presque inévitables des nourrices parfaitement saines; et dans les procès qui surgissaient alors, les tribunaux faisaient supporter à ces pauvres femmes la responsabilité des maladies qu'elles avaient reçues!

En vertu des mêmes idées, on laissait se contaminer dans certaines industries de nombreux ouvriers qui avaient le malheur de se servir d'un instrument infecté; et l'on favorisait ainsi, dans les familles les plus pures, les plus honnêtes, la dissémination de maladies contagieuses qui avaient aux yeux du monde une tout autre signification.

De par l'autorité de la même doctrine on pratiquait journellement les vaccinations Jennériennes sans savoir qu'on était exposé à donner aux enfants une maladie moins meurtrière que la variole, sans doute, mais plus grave par ses conséquences éloignées.

C'est à Rollet seul, aidé de ses élèves, qu'il se plaisait à associer à ses travaux, que nous devons la détermination exacte de ces dangers et des moyens rationnels de les éviter. C'est à sa doctrine, d'abord vivement combattue, mais bientôt acceptée par ses adversaires eux-mêmes, qu'est due la rectification des arrêts judiciaires dans les conflits qui s'élèvent encore, à propos des nourrissons contaminés, entre les nourrices d'une part, et les parents de l'enfant ou les administrations d'assistance publique, de l'autre. Ce sont ses observations sur le chancre des verriers qui ont permis d'assainir une des industries de notre région, en remplaçant le soufflage buccal par le soufflage mécanique. C'est aux lois qu'il a établies, sur le mécanisme et les agents de l'infection, que nous devons la notion exacte de la syphilis vaccinale, du rôle du sang dans cette contagion, et c'est au nom de sa doctrine, qu'un de ses élèves, M. Viennois, a proposé pour la première fois, au Congrès de Lyon en 1864, la substitution de la vaccination animale à la vaccination interhumaine.

Il n'est pas dans mon rôle de vous rappeler tous les travaux de Rollet. Ce que je tiens à dégager de ce court aperçu de l'œuvre de notre collègue, c'est l'esprit qui la guidé, la marche qu'il a suivie, la méthode qui l'a dirigé dans la démonstration de ces grandes vérités qui nous paraissent si claires aujourd'hui qu'on se demande comment elles ont pu s'obscurcir dans les deux derniers siècles et se perdre dans une confusion inextricable!

Au commencement du XVIe siècle, quand on vit se répandre partout la terrible épidémie que l'armée de Charles VIII nous rapportait

d'Italie, on se garda bien de la confondre avec les autres maladies, connues de toute antiquité, que certains moralistes dénonçaient depuis longtemps comme un juste châtiment de nos vices. Mais bientôt la coexistence fréquente de ces diverses maladies, de même siège et de même origine, les fit rapporter à une cause unique. On admit qu'un même principe morbide pouvait donner lieu aux modalités les plus diverses, et de l'unité de nature, on arriva logiquement à l'unité traitement. Ce fut là une conséquences désastreuse de l'erreur théorique contre laquelle on avait commencé de réagir à la fin du siècle dernier, mais qui n'était pas encore complètement dissipée quand Rollet intervint.

Il commença par l'analyse rigoureuse des faits obscurs et contestés, et, grâce a leur interprétation lumineuse, il montra les causes d'erreur de ses devanciers. S'appuyant à la fois ou tour à tour sur l'observation clinique, sur l'expérimentation rationnelle, sur les données générales de la pathologie et sur les faits historiques, il arriva à des démonstrations si claires, si éclatantes que ceux qui n'ont pas assisté aux luttes d'il y a quarante ans peuvent s'étonner qu'on ait pu discuter si longtemps sur des choses qui paraissent si simples aujourd'hui. Elles sont simples en effet, parce que Rollet les a simplifiées ; elles sont claires parce qu'il les a dépouillées de toute obscurité. Elles sont même devenues tellement classiques, j'allais dire tellement banales, qu'on a de la peine à comprendre qu'elles aient pu être contestées. C'est le sort des grandes vérités, des vérités fondamentales de la science. Lorsqu'elles ont été acceptées partout, elles paraissent appartenir à tout le monde et avoir toujours existé. Elles sont en effet aujourd'hui du domaine commun, mais il serait souverainement injuste d'oublier à qui nous en sommes redevables. Et nous, les contemporains de Rollet, ses collègues et ses amis, témoins de ses efforts et de ses luttes, nous devons avoir à cœur de lui conserver toute sa gloire et la réclamer comme une partie de notre patrimoine national et une des richesses de notre Faculté.

Avant de mourir, Rollet avait eu la grande satisfaction d'assister au triomphe complet de sa doctrine. Non seulement ses principaux adversaires, ses rivaux s'étaient déclarés convaincus, mais de tous côtés, en France et à l'étranger, on lui montrait en quelle estime on tenait ses travaux.

Les corps savants les plus éminents de notre pays se l'étaient attaché. L'Académie des sciences, de l'Institut de France, lui avait décerné le titre de correspondant, c'est-à-dire la distinction la plus haute qui puisse récompenser les travaux d'un savant qui n'habite pas Paris.

L'Académie nationale de médecine l'avait élu au nombre de ses associés. A Lyon, il faisait partie depuis 1876 de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts.

Il était depuis longtemps membre actif ou honoraire de toutes les sociétés savantes de notre ville, vouées exclusivement ou indirectement à l'étude des sciences médicales. On vous dira dans un instant le rôle qu'il a joué dans ces dernières sociétés et l'honneur qu'il a répandu sur elles.

Je ne vous ai parlé jusqu'à présent que des travaux et des découvertes scientifiques de Rollet, permettez-moi de vous rappeler en quelques mots ce qu'il a été au point de vue moral.

L'amitié qui m'unissait à lui ne m'a pas permis seulement d'assister à la succession de ses travaux et à l'édification de sa doctrine, elle m'a mis à même de voir de près et de connaître à fond un homme qui fut aussi attachant par son caractère et ses qualités morales qu'il était remarquable par la supériorité de son génie investigateur.

Dans ses recherches sientifiques, la droiture de son esprit, la rectitude de son jugement, l'amour exclusif de la vérité l'ont conduit à des résultats théoriques et pratiques dont je n'ai pu que faire entrevoir l'importance. Ses qualités morales étaient en parfaite harmonie avec la nature de son esprit droit, clair, méthodique et toujours orienté vers la recherche désintéressée. Elles procédaient de la même droiture, du même désintéressement et de la même tendance a ne rechercher en tout et partout que le vrai, le beau et le bien.

Bon, modeste (à l'excès peut-être) ennemi du bruit et de l'intrigue, n'ayant jamais rien demandé pour lui-même, dévoué à ses amis, ne vivant que pour les siens et se plaisant surtout au milieu d'eux, homme de conviction et de devoir, Rollet a toujours donné l'exemple d'une vie digne, calme et sereine. Au milieu des luttes qu'il eut à soutenir pour faire triompher ses idées, il opposa toujours la modération et le sang-froid aux attaques et aux critiques, souvent vives et passionnées, dont il était l'objet. Sûr de ce qu'il affirmait, car il n'avançait jamais rien dont il ne fût absolument certain, il avait confiance dans son succès final... et il n'eut pas à l'attendre longtemps.

Le buste que nous inaugurons le fera revivre aux yeux des nouvelles générations qui se succéderont dans cette enceinte. Parmi nos étudiants d'aujourd'hui, il en est déjà beaucoup qui ne l'auront connu que par ce bronze qu'ils auront chaque jour sous les yeux. En passant devant lui, ils n'oublieront pas qu'il représente un des plus grands maîtres de la médecine contemporaine, et ils salueront avec respect non seulement un esprit supérieur, mais un beau caractere.

DISCOURS DE M. LE PROFESSEUR AUGAGNEUR

Chirurgien-major de l'Antiquaille

Messieurs,

Constater qu'un livre, écrit il y a trente-cinq ans, ne contient ni une erreur de fait, ni une erreur d'interprétation, que le temps a consacré l'exactitude de toutes les observations, et, chose encore plus rare, vérifié la justesse de toutes les hypothèses qu'il renferme, c'est rendre à une œuvre un hommage d'autant plus grand que, dans la luxuriante littérature médicale de ce siècle, bien peu d'ouvrages seraient justiciables d'une semblable appréciation. Le *Traité des maladies vénériennes* de M. Rollet, synthèse de tous ses travaux, mérite ce jugement sans aucune restriction.

Rollet n'a pas été seulement le plus illustre chirurgien de l'Antiquaille, le plus remarquable représentant de cette médecine lyonnaise qui compte tant de noms célèbres, il figurera parmi les rares privilégiées qui, à de trop longs intervalles, s'assurent une mémoire éternelle parce qu'en défrichant le sol de l'immense inconnu, ils ont ajouté quelques arpents à l'étroit domaine du vrai, conquis par l'intelligence humaine.

Notre admiration semblera peut-être exagérée à ceux qui, hiérarchisant les sciences et les arts, classent la valeur intellectuelle des hommes d'après la prétendue dignité de l'objet de leurs études.

Or les maladies vénériennes dont Rollet a fixé l'histoire n'appartiennent pas à l'aristocratie des sciences. D'autre part, secrètes par définition, elles ne peuvent attirer l'attention des incompétents, susciter les enthousiasmes des profanes, conquérir la faveur des foules, toutes choses qui font la renommée et donnent trop souvent l'illusion de la gloire.

La gloire de Rollet est d'autant plus réelle qu'elle ne doit rien à ces *à côté ;* qu'elle ne se révèle qu'aux initiés.

Quand Rollet entra à l'Antiquaille comme chirurgien-major, il était le quatrième titulaire de ce service. Ses prédécesseurs, hommes de mérite, à des points de vue divers, avaient, malgré d'honorables efforts, laissé improductives bien des régions du champ ouvert à leur activité.

Tout était à faire, dans l'histoire les maladies vénériennes, après Baumès, après Diday, après Rodet.

Baumès dans sa double éducation de mathématicien et de disciple de la Faculté de Montpellier, avait puisé des habitudes de raisonnement abstrait peu faites pour débrouiller le chaos des maladies vénériennes.

Rodet faisait œuvre de praticien plus que de savant. Esprit discipliné, respectueux de toutes les traditions, il était plus enclin à secourir de ses observations les doctrines reçues qu'à en rechercher l'insuffisance, et surtout qu'à en imaginer de nouvelles.

Diday, le plus remarquable de ces trois prédécesseurs de Rollet, n'avait fait réellement travail d'observateur et de clinicien que dans ses études sur la syphilis des nouveau-nés.

Comme Ricord, Diday était, avant tout, un polémiste, amoureux de la discussion, prisant l'ingéniosité des arguments à l'égal de leur valeur, oubliant parfois la cause pour l'argument, rappelant ces duellistes picaresques qui, dans un assaut, tout à leur amour des beaux coups, admiraient la vivacité de leurs propres attaques, la finesse de celles de l'adversaire, s'exclamaient devant l'à-propos des parades, au point d'oublier les causes et la fin du combat, distrait de son objet par l'attrait du combat en lui-même.

En dix ans Rollet tira de son service la moisson d'observations attentives et sagaces dont il se servit pour constituer *ne varietur* l'histoire des maladies vénériennes.

Avant lui la blennorrhagie se distinguait mal et le chancre simple ne se distinguait pas du tout de la syphilis. Les accidents secondaires n'étaient pas considérés comme contagieux : le chancre seul transmettait la syphilis. De données semblables résultait le chaos ; personne ne savait précisément ce qu'étaient les maladies vénériennes : de la collaboration d'une observation défectueuse avec une expérimentation mal dirigée naissaient les plus étranges conclusions. Les résultats de l'expérience clinique étaient constamment démentis par l'expérimentation et la critique de polémistes tels que Ricord.

Rollet a rendu indubitable la pluralité des maladies vénériennes, séparé à tout jamais la blennorrhagie et le chancre simple de la syphilis, dissipé les dernières hésitations des unicistes par la démonstration du chancre mixte, établi la contagiosité des accidents secondaires, expliqué par cette contagiosité les syphilis accidentelles. Quelques-uns de ces faits avaient été soupçonnés avant lui, admis même par quelques spécialistes, leur existence n'a été définitivement démontrée que du jour où Rollet en a apporté la preuve irréfutable.

Dans ses travaux sur le virus et le rhumatisme blennorrhagiques, il défendit la spécificité de la blennorrhagie aujourd'hui démontrée.

Ses recherches sur le chancre mammaire, sur la syphilis des verriers ont révolutionné l'hygiène et la médecine légale, ainsi que ses études sur les endémo-épidémies de syphilis.

Tous ces faits nouveaux et si importants, auxquels il faut ajouter ce qu'il écrivit sur le sarcocèle syphilitique et la blennorrhée, furent réunis dans son traité, véritable code des maladies vénériennes.

Dès lors toutes discussions sur ces objets d'éternels litiges tombèrent. L'histoire des maladies vénériennes était terminée. Depuis on a pu ajouter au livre de Rollet quelques chapitres d'intérêt secondaire, découvrir ou étudier mieux quelques points de détail, rien d'essentiel n'a été modifié.

L'œuvre de Rollet, c'est le puissant tronc du chêne autour duquel s'enroulent les lierres touffus. Les végétations parasites, attachées à la robuste charpente, masquent son écorce sans altérer sa forme primordiale, elles l'étreignent, la dérobent aux yeux, mais elles vivent d'elle.

Pour saisir l'importance de cette œuvre, il faut non seulement se remémorer quelle confusion était, avant Rollet, l'histoire des maladies vénériennes, mais aussi quelles conséquences déplorables entraînait la doctrine de la non-contagion des accidents secondaires. Jamais Rollet ne perdit de vue l'importance sociale de la syphilis. Pour ceux qui considéraient de haut l'objet de ses études, il écrivait :

« Les maladies vénériennes sont endémiques dans le monde entier,
« elles forment une bonne partie des maux qui affligent ou dégradent
« l'humanité, et, quoiqu'on ait dit qu'elles n'épargnaient « ne cou-
« ronne ne crosse », elles sévissent surtout avec intensité sur les classes
« pauvres ; voilà ce qui recommande plus particulièrement ces mala-
« dies à notre attention ; car, envisagées en elles-mêmes, et en dehors
« de leurs rapports avec les sociétés humaines, elles n'ont qu'une
« place modeste et ne s'élèvent pas au-dessus des autres dans la hié-
« rarchie nosologique. »

Ce labeur considérable, Rollet l'accomplit en quelques années. Il fut à l'Antiquaille aussi rigoureux observateur que Beaumès avait été imaginatif ; aussi hardi dans la critique des idées reçues que Rodet en avait été respectueux ; aussi persévérant dans sa voie que Diday avait été changeant et divers. Rollet nous a dévoilé lui-même son secret, sa méthode. A une époque où l'expérimentation a la prétention de trancher toutes les difficultés, où des conclusions hâtives sont tirées trop facilement d'expériences incomplètes, où les résultats contradic-

toires d'une expérimentation sans idée directrice encombrent la science, il est bon de relire cette page écrite par Rollet pour son introduction à ses *Recherches cliniques et expérimentales sur la syphilis, le chancre simple et la blennorrhagie :*

« Au-dessus de toutes les recherches, il y a les méthodes qui servent à les entreprendre et à les diriger, et ces méthodes, qui prennent « les observateurs au même point, les ont souvent conduits à des extré- « mités opposées. Quelles sont-elles, que valent-elles?... Ni la méthode « historique, ni la méthode expérimentale ne sont nos seuls guides « dans la recherche de la vérité ; on doit les regarder comme d'excel- « lents auxiliaires quand il s'agit d'une question difficile ; on pourrait « les comparer à des sentiers détournés, créés par nécessité pour gravir, « par exemple, une montagne inaccessible par la voie directe ; mais « dans la généralité des cas, des moyens plus simples suffisent, et, au « total, rien ne peut remplacer, en médecine, la grande et vieille « méthode de l'observation clinique.

« Non seulement la médecine est née de l'observation, mais elle vit « en elle et s'y meut tout entière. »

Rollet fut un éminent clinicien, et c'est par l'observation clinique qu'il arriva à ses remarquables découvertes.

Sa qualité maîtresse est la clarté: clarté dans la vision lui faisant voir nettement ce qu'il faut voir, clarté dans l'expression. Le style de Rollet est net, précis, d'une élégance sobre, çà et là une citation originale, une phrase ironique montrent que le savant était doublé d'un artiste dans l'art d'écrire, nourri de fortes études littéraires.

Son amour de la vérité, son désir ardent de savoir ne l'entraînèrent jamais à des pratiques trop souvent employées par les vénériologues de son temps, je veux parler des inoculations expérimentales de la syphilis. « De telles expériences, dit-il, sont-elles nécessaires ? Je « réponds qu'elles sont dangereuses, et c'est assez dire que, « fussent-elles nécessaires, il n'y aurait pas à les recommencer. »

C'est que, si Rollet fut une belle intelligence, ce fut un beau caractère. Qui de nous, jeune étudiant, devant cet homme simple, d'allure presque timide, eût soupçonné quels services il avait rendus à la science dont nous étudiions les premiers rudiments ?

Rollet travaillait pour la satisfaction que lui donnait l'étude et pour l'amour de la vérité. « Les sciences dont l'objet est le plus humble « en apparence, disait-il, sont souvent, j'en conviens, celles qui « réservent les plus vives jouissances à ceux qui les cultivent. Il « n'y a peut-être pas plus de satisfaction intime pour certains « savants à décrire l'orbite d'un astre, par exemple, que pour

« d'autres à établir la filiation légitime de la syphilis, et sous ce « rapport la pluralité des maladies vénériennes peut valoir la plu- « ralité des mondes.

Sa philosophie quant au profit moral de ses découvertes n'est pas moins remarquable : « Ce n'est pas le chancre tel que je l'ai décrit, « écrivait-il, qu'on refuse de reconnaître, c'est la part que j'ai prise « à cette grande révolution clinique. Je ne m'en étonne ni ne m'en « afflige, car j'ai vu toutes ces vérités se répandre avec une rapidité « inespérée; j'ai eu cette satisfaction, et l'on ne pouvait m'en « donner d'équivalente. »

Peu de réclamations de priorité ont été formulées avec autant de dignité et de noblesse.

Tout à ses travaux, satisfait uniquement de leurs résultats, Rollet ne jouit pas de cette notoriété que les mœurs contemporaines donnent si aisément à ceux qui savent employer les mille formes de la publicité : la presse, les congrès, les comptes rendus des académies et des sociétés savantes. Cette célébrité extra-scientifique Rollet ne la cherchait pas, et elle ne va qu'à ceux qui la quémandent; la conscience d'avoir dévoilé quelque partie inconnue de la vérité lui suffisait.

Les dispensateurs d'honneurs et de dignités furent avares à son endroit.

Sur sa robe de professeur s'éteignait, en 1894, l'éclat affaibli d'une croix de chevalier de la Légion d'honneur, surmontée de l'aigle impérial de 1869. La République, peu ménagère cependant de ses décorations, ne sut pas s'honorer en mettant, par une promotion au grade d'officier, ses faisceaux sur la poitrine de Rollet.

A l'Académie de médecine, on lui avait préféré, pour un fauteuil de correspondant, un brave praticien de campagne qui avait chaque année, depuis trente ans, adressé aux dispensateurs parisiens des honneurs médicaux, un rapport sur l'état sanitaire de son chef-lieu de canton.

Mais pourquoi serions-nous, plus que Rollet lui-même, soucieux pour lui de ces vanités ? Pourquoi regretter qu'il n'ait pas joui de ce qui lui semblait indigne d'un désir ? La récompense qu'il ambitionna, l'adhésion à ses idées, la consécration de ses doctrines, cette récompense il l'eut aussi entière, aussi complète qu'il la pouvait souhaiter.

Et tandis que, des décorations, des honneurs académiques, rien ne survit à celui qui en était revêtu, le mérite d'avoir reculé les limites de l'inconnu accole pour jamais un nom à une gloire.

Combien de célébrités d'un jour ne laisseront d'elles que quelques

croix, quelques diplômes pieusement encadrés, reliques précieuses seulement pour les leurs !

Tant qu'il y aura au monde un médecin sachant comment s'est faite la science qu'il pratique, le souvenir de Rollet vivra comme un exemple de ce que peut l'intelligence humaine pour conquérir la vérité. Sur le socle de ce buste il n'est besoin que de graver un nom : tant qu'il se lira dans l'*atrium* d'une Université, ce nom suffira pour justifier la présence de ce monument, pour affirmer que le devoir d'honorer celui dont ce buste reproduit l'image ne s'imposait pas seulement aux contemporains, mais à toutes les générations successives qui auront bénéficié de son œuvre.

DISCOURS DE M. LE Dr BARD

Professeur d'hygiène à la Faculté de médecine

Mesdames, Messieurs,

M. le professeur Rollet a succombé le 1er août 1894, à l'âge de soixante-dix ans, au moment où il se disposait à s'assurer le repos que lui méritait une vie bien remplie. Si la mort n'a pas été clémente à notre Faculté depuis sa fondation, il n'y a eu aucun de ses coups qui ait frappé plus haut et qui ait attiré davantage l'attention du monde savant.

Le buste que nous inaugurons aujourd'hui servira à perpétuer le souvenir des traits du maître ; mais il était du petit nombre de ceux qui ont fondé un monument plus résistant que l'airain ; sa gloire, impérissable comme son œuvre, n'avait nul besoin de ce témoignage d'affection de ses contemporains pour s'imposer à l'admiration de la postérité.

Nul n'ignore aujourd'hui, dans le monde médical, que, si Rollet n'a pas été le plus ancien des chirurgiens de l'Antiquaille, il n'en est pas moins le véritable fondateur de l'école de syphiligraphie de cet hôpital, parce que c'est lui qui a jeté sur elle le plus vif éclat, et que c'est à lui qu'elle doit pour la plus grande part sa célébrité internationale. Par contre, ceux qui n'ont pas examiné dans leurs détails le caractère et la filiation de ses découvertes, ceux qui ignorent que pendant la plus grande partie de sa carrière il s'est appliqué aux choses de l'hygiène, ont pu voir uniquement en lui un syphiligraphe,

ont pu même apprendre avec quelque étonnement que l'hygiène est la branche de la science qu'il a enseignée pendant ses dix-sept ans de professorat dans notre Faculté. En réalité, et dès leur origine, toutes ses recherches se rattachent à l'hygiène par leurs conclusions et par leurs principales conséquences ; vous me permettrez de laisser à des collègues, plus autorisés que moi en pareille matière, le soin d'exposer l'œuvre nosographique de Rollet en syphiligraphie, pour attirer votre attention sur le caractère hygiénique de cette œuvre ; il m'appartient plus qu'à tout autre de mettre ce caractère en évidence, à moi qui n'ai d'autre titre pour prendre la parole en ce jour que celui de lui avoir succédé dans la chaire d'hygiène, après avoir eu l'honneur d'être choisi par lui pour l'assister dans son enseignement au cours de mes années d'agrégation.

A peine installé dans son service de l'Antiquaille, en 1855, Rollet commence la série de ses publications : il s'attaque d'emblée à la question capitale, alors si confuse, de la pluralité des maladies vénériennes et de leur distinction spécifique. Avec une admirable lucidité, il remet toutes choses à leur place, par la découverte capitale du chancre mixte qui lui permet d'effacer toutes les obscurités, de faire disparaître toutes les causes d'erreur, et d'établir enfin sur des bases inébranlables la spécificité virulente des trois affections vénériennes. En même temps, il place hors de toute discussion la contagiosité des accidents secondaires ; il y parvient par une étude plus attentive de la syphilis des nourrissons et de la syphilis vaccinale, grâce surtout à la découverte de la syphilis des verriers.

Toutes ces données étaient autant de conquêtes hygiéniques ; elles avaient pour premier résultat d'imprimer des modifications profondes à la prophylaxie de la syphilis, et tout spécialement, de fournir les premières bases exactes à la prophylaxie des cas de cette affection les plus intéressants entre tous, de ceux qui ont mérité d'être réhabilités du nom de syphilis des innocents. Rollet poursuit dès lors en toute occasion l'étude de cette prophylaxie ; il montre à la fois les dangers de la vaccination jennérienne et les moyens de les éviter ; dans une étude d'une haute importance, publiée en 1861, il rattache à la syphilis et indique, par là même, la prophylaxie rationnelle de quelques endémo-épidémies de cette affection dont la nature était restée méconnue. En 1867, il soumet au Congrès médical international de Paris un rapport sur la prophylaxie internationale des maladies vénériennes ; le Congrès adopte ses conclusions et lui donne la mission d'en poursuivre la réalisation ; de là, deux ans plus tard, une nouvelle étude de la question, présentée sous

forme de lettre au ministre des affaires étrangères de France ; mais, malheureusement, cette lettre arrivait à la veille de la guerre de 1870, qui devait, pour longtemps, fermer la porte aux problèmes internationaux de pure philanthropie.

Quand on considère le rôle considérable qu'ont joué, dans les découvertes de Rollet, l'étude de l'histoire et de l'évolution des épidémies vénériennes, celle des durées d'incubation, des divers modes de contamination, la recherche de la filiation des cas par la confrontation des contagionnants et des contagionnés, on arrive à se convaincre que c'est, pour une bonne part, à son tempérament d'hygiéniste qu'il a dû ses découvertes syphiligraphiques elles-mêmes. Il est permis de penser que ce sont les hasards de la spécialisation de nos concours hospitaliers qui ont fait de Rollet un syphiligraphe, tandis que ce sont les tendances originelles de son esprit dans le sens de l'hygiène qui ont orienté et fécondé ses recherches cliniques. C'est par sa préoccupation constante des données étiologiques, ainsi que par ses conceptions générales en matière de spécificité virulente, qu'il a été conduit à reconnaître et à établir ces trois colonnes fondamentales de son œuvre : la pluralité spécifique des maladies vénériennes, la contagion des accidents secondaires, la nature des chancres mixtes.

C'est ainsi que, dans toutes ses recherches sur les maladies vénériennes, Rollet a fait œuvre d'hygiéniste tout autant que de syphiligraphe; la nosographie, la description précise des accidents syphilitiques ne l'arrêtent et ne l'intéressent guère que dans la mesure où elles sont utiles à leur différenciation spécifique. A chaque pas, on constate la tendance invincible qui l'entraîne à rechercher avant tout les conditions de transmission, et, par voie de conséquence directe, les mesures de prophylaxie à leur opposer. C'est ainsi que, parti syphiligraphe, Rollet se révèle hygiéniste et ne devait plus cesser de l'être. Aussi lorsqu'une mauvaise organisation hospitalière chasse Rollet des hôpitaux, après quelques années aussi courtes que bien remplies, lorsqu'il voit se fermer ainsi devant lui le champ des observations cliniques, dans lequel il avait déjà fait une si fructueuse moisson, il se tourne définitivement vers les choses de l'hygiène, que son entrée au Conseil départemental d'hygiène et de salubrité lui permet d'aborder par le côté pratique et utilitaire, qui l'a toujours dominé. C'est à cette seconde période de son activité scientifique, c'est à sa présence au Conseil d'hygiène, que se rattachent ses multiples études sur les épidémies de fièvre typhoïde et sur les industries insalubres.

Les modifications profondes imprimées à la prophylaxie de la syphilis ne sont pas les seuls fruits de l'œuvre hygiénique de Rollet;

celle-ci a une portée plus large et plus haute encore, elle se répercute, pour qui la comprend bien, sur l'épidémiologie générale tout entière. C'est qu'en effet, c'est le propre des découvertes scientifiques vraiment grandes et élevées d'exercer leur influence bien au delà de leurs premières conséquences, et de dépasser les limites qu'on serait d'abord tenté de leur assigner ; l'œuvre de Rollet n'échappe pas à cette loi.

Tout d'abord la découverte des chancres mixtes, chancrelleux-syphilitique et vaccino-syphilitique, qu'est-elle autre chose que la notion, jetée pour la première fois dans la science, des infections mixtes, des associations des virus, gardant leur spécificité intacte, au sein même de leur association. Jusque-là on avait bien entendu parler de la réunion de plusieurs maladies sur un même organisme, voire même de l'association de plusieurs états généraux, pour donner naissance à des hybrides diathésiques ; mais nul n'avait encore su se douter que les virus pouvaient s'associer pour porter leur action commune, non pas seulement sur un même malade, mais sur un même point de l'économie, sur une même lésion élémentaire, pour y tendre le piège le plus redoutable aux observations nosographiques.

Cette conception parut si plaisante aux beaux esprits d'alors, que le chancre mixte fut baptisé du nom de *mulet*, et qu'on se hâta de prédire obligeamment à Rollet que ce mulet ne ferait pas le tour du monde ! En réalité, Messieurs, la notion du chancre mixte, telle qu'elle est sortie du génie créateur de Rollet, marquait une étape de premier ordre dans la pathologie générale des maladies purulentes. Cette conception a acquis tout à coup, depuis quelques années, une importance qui ne fera que grandir, et le *mulet* de Rollet, après avoir fait le tour du monde pour son propre compte, a réalisé le prodige, bien plus merveilleux, d'engendrer une nombreuse descendance, qui a pris le même chemin.

Un second point mérite encore d'être mis en lumière dans l'œuvre de Rollet, c'est l'importance des résultats acquis mise en regard de la simplicité des moyens employés ; ceux-ci, tous empruntés à l'observation pure, lui suffirent pour dissiper toutes les obscurités, lever tous les voiles et s'affranchir de toutes les causes d'erreurs accumulées par les expérimentateurs de son époque. Dans les premières années qui suivirent l'extension de la syphilis, les cliniciens étaient unanimes à distinguer les trois maladies vénériennes ; les recherches expérimentales des syphilisateurs, les auto-inoculations au porteur des divers ordres de lésions, loin d'apporter la lumière, qu'on eût été en droit d'en attendre, n'avaient eu d'autre résultat que de déve-

lopper les opinions erronées, et de les établir sur des bases qui paraissaient inattaquables. Rollet, éclairé par ses observations cliniques, ne se laissa pas hypnotiser par ces résultats expérimentaux, il s'attaqua directement à eux, dans un travail qui portait, comme un défi, ce titre significatif : « Inoculation, contagion et confusion en matière de syphilis. »

La méthode suivie par Rollet ne mérite-t-elle pas de nous servir encore aujourd'hui de guide et de modèle ? L'exemple de son succès ne doit pas être perdu, et il est bien de nature à démontrer que les observations, cliniques et épidémiologiques, l'emportent en importance sur l'expérimentation elle-même, dans les divers problèmes que soulèvent la pathologie générale et la prophylaxie des maladies virulentes.

Quelque éclatante que la vérité nous apparaisse, aujourd'hui que les polémiques sont éteintes, et que l'assentiment unanime a été réalisé, Rollet eut, comme tous les novateurs, beaucoup de peine à faire admettre ses idées, et la doctrine nouvelle ne parvint à s'imposer qu'après de longues difficultés. Ceux qui n'ont connu M. le professeur Rollet que dans ses dernières années ont surtout gardé le souvenir de sa douceur, de son inaltérable bonté, de son jugement scientifique droit et sûr, de son expérience d'hygiéniste consommé et de son extrême modestie. Mais ils ont pu se laisser égarer par cette douceur indulgente, et méconnaître la haute originalité et la vaillance dont il avait fait preuve au cours de sa carrière scientifique ; c'est qu'en effet, bien que Rollet ait été enlevé par une courte maladie, et qu'il eût conservé, jusque dans une vieillesse d'ailleurs peu avancée, toute l'intégrité de ses hautes facultés, il avait renoncé depuis longtamps à la science militante, et il se contentait du rôle, plus effacé en apparence, quoique éminemment utile, de mettre ses conseils et son expérience au service de tous. Mais tel n'avait pas été le Rollet des jeunes années; il avait tenu tête aux oppositions violentes que ses idées avaient soulevées au moment où elles furent émises. Ricord, alors à l'apogée de son influence, acceptait difficilement qu'un de ses anciens internes, du fond de la province, eût la tranquille audace de contester la parole du maître et de renverser sa doctrine ; ici même, sur le théâtre de ses observations, Rollet rencontrait un adversaire courtois, mais redoutable, dans son prédécesseur et ami Diday, journaliste de talent, mais plus préoccupé de sa réputation de polémiste que de la recherche impartiale de la vérité. Pendant longtemps Rollet resta sur la brèche, il combattit le bon combat dans plusieurs mémoires, dans de multiples discussions devant les

sociétés savantes, et enfin dans son magistral *Traité des maladies vénériennes*, paru en 1865.

A la longue, avec l'aide du temps, la victoire resta à la vérité, mais ce serait singulièrement méconnaître les anomalies des renommées contemporaines, que d'en conclure aussitôt qu'on rendit entière et prompte justice à celui auquel on la devait ; c'est là une tâche que les contemporains abandonnent volontiers à la postérité.

C'est en 1855 que Rollet a commencé ses publications originales, c'est en 1865 que parut son grand ouvrage ; ni l'Académie de médecine, ni l'Institut n'y trouvèrent matière à lui donner un de ces prix dont des donateurs plus généreux que clairvoyants leur ont confié la distribution. Le Congrès médical international de Paris, largement ouvert à tous, fut aussi meilleur juge, il désigna Rollet pour rapporteur de sa commission internationale de prophylaxie de la syphilis, et cette désignation lui valut en 1869 la croix de chevalier de la Légion d'honneur, à un âge auquel pareille récompense constituait, alors comme aujourd'hui, une distinction exceptionnelle pour un savant provincial; on ne peut constater sans quelque étonnement que vingt-cinq ans de survie n'ont pas suffi à pareil ruban pour se transformer en rosette.

Quand la Faculté de médecine fut créée, en 1877, on fit appel pour la constituer à toutes les sommités médicales lyonnaises, Rollet était hors de pair pour la chaire d'hygiène et nul ne songea à la lui disputer. Ce n'est que plus tard qu'il recueillit successivement toutes les distinctions académiques accoutumées : en 1885, trente ans après ses premières découvertes, vingt ans après la publication de son traité, l'Académie de médecine le désigna comme membre correspondant ; quelques semaines avant sa mort elle changea ce titre en celui d'associé national ; au cours de la dernière année de sa vie, l'Institut eut enfin l'honneur de l'inscrire sur ses listes comme correspondant de l'Académie des sciences. Toutes ces distinctions, pour être un peu tardives, arrivèrent encore à temps pour sauver la réputation de discernement et de bonne justice distributive de ces hautes compagnies !

Il est vrai que Rollet était un sage autant qu'un savant ; son caractère était à la hauteur de son talent ; il accepta avec joie les distinctions qui vinrent à lui, mais il ne les estimait pas au-dessus de leur valeur et ne se mit pas en frais pour les conquérir. Il trouvait d'ailleurs, dans son milieu familial, le bonheur tranquille qu'il prisait au-dessus de toutes choses, auprès d'une compagne dévouée, au milieu des siens, sur lesquels il avait reporté toute son ambition et

dont les légitimes succès lui procurèrent ses meilleures satisfactions.

Pendant sa vie, par l'originalité et la valeur de ses travaux, Rollet a été un des précurseurs qui ont créé notre milieu scientifique lyonnais, qui lui ont acquis sa légitime célébrité au dehors, qui ont ouvert les voies à l'Université de Lyon, et qui lui ont permis, dès son berceau, de s'enorgueillir déjà d'un glorieux passé. Son souvenir se perpétuera à travers nos générations de professeurs et d'élèves, et quand, dans les siècles futurs, l'Université refera l'histoire de ses commencements, le nom de Rollet est assuré de conserver toujours sa place dans son livre d'or, parmi ceux qui la servirent et l'illustrèrent aux premiers rangs.

DISCOURS DE M. LE PROFESSEUR LÉPINE

Président du Conseil d'hygiène du Rhône,
Correspondant de l'Institut.

L'œuvre magistrale de Rollet à l'hospice de l'Antiquaille ne saurait faire oublier les services qu'en qualité de membre, puis de secrétaire et de président du Conseil d'hygiène, il a rendus, pendant près de trente ans, à l'administration et à ses concitoyens. Ces services considérables sont restés peu connus : l'extrême modestie de l'homme éminent dont nous célébrons aujourd'hui la mémoire les a laissés dans l'ombre. Il appartient à ses collègues de les rappeler.

C'est en 1865 que Rollet fut nommé membre du Conseil d'hygiène du Rhône. — Il accepta d'autant plus volontiers cette charge que ses travaux antérieurs l'avaient amené à s'occuper de diverses questions d'hygiène. Un esprit supérieur se plaît à étendre le champ de son activité.

A côté de la vieille et glorieuse industrie de la soie, d'autres sont venues depuis un demi-siècle contribuer à la prospérité de notre ville. La science, qui cherche à diminuer les frais de la production, s'efforce également de la rendre inoffensive. Mais il arrive souvent que les intérêts économiques sont opposés à ceux de l'hygiène et il ne nous est pas toujours facile de sauvegarder ces derniers. A nos prescriptions on objecte que les entraves apportées à l'industrie se réper-

cutent sur les ouvriers et qu'en voulant protéger les travailleurs nous risquons de les priver de travail. Ces arguments sont plus spécieux que solides : — La science, devenue la grande bienfaitrice de l'humanité, dispose de ressources infinies, qui ne font pas défaut à ceux qui la sollicitent. Docile à nos justes exigences, elle découvre sans cesse des procédés nouveaux, de plus en plus innocents pour la santé publique, et il n'est presque pas de jour où elle ne nous apporte une conquête profitable à l'hygiène, un progrès assurant davantage la sécurité professionnelle de l'ouvrier.

Rollet — et ce sera un de ses titres de gloire — y aura contribué de toutes ses forces. Gardons-nous cependant d'être trop optimistes ; si la science réalise nos désirs, il n'en est pas de même de la législation : Un arrêté préfectoral du 7 février 1857, que cite Rollet dans son beau rapport sur les établissements insalubres du département du Rhône, dispose qu'on devra remplacer la houille par le coke dans les foyers d'une certaine dimension. Cet arrêté n'a pas été rapporté; mais, en l'état de la législation, il ne peut être mis en vigueur. Aussi voit-on des torrents de fumée souiller incessamment non seulement la banlieue, mais le centre de notre ville.

Nommé secrétaire, puis président du conseil d'hygiène, par le choix de ses collègues, Rollet occupa ces deux situations avec une égale supériorité. Il tenait de la nature un merveilleux jugement et avait acquis au plus haut degré les connaissances multiples qui sont utiles pour l'examen des affaires soumises à nos délibérations. Sa bienveillante impartialité égalait sa compétence. — Nous aimons à retrouver chez le secrétaire actuel du conseil d'hygiène les précieuses traditions que nous a léguées notre vénéré président et nous tenons tous à honneur de les garder intactes. Un homme comme Rollet ne disparaît pas tout entier : il laisse après lui son œuvre et son exemple.

DISCOURS DE M. LE Dr DRON

Président de la Société de médecine,
Ancien chirurgien en chef de l'hôpital de l'Antiquaille,
Administrateur des Hospices civils de Lyon

Messieurs,

Je viens, au nom de la Société nationale de médecine de Lyon, saluer son ancien président, le professeur Rollet, dont nous inaugurons le buste. Notre collègue avait été nommé en 1853 membre titulaire de

cette société; il la présida pendant les années 1878 et 1879. Très assidu à ses séances, il lui communiqua tous ses travaux scientifiques, toutes ses découvertes et lui donna ainsi dans le monde savant un lustre, une considération dont elle a droit d'être fière et dont elle lui témoigne aujourd'hui une profonde reconnaissance.

Vous venez d'entendre, magistralement exposés par les éloquents professeurs de la Faculté, les titres glorieux de Rollet à l'admiration de tous les hommes qui s'intéressent aux progrès de la science et au bien-être de l'humanité. On vous a dit ses découvertes qui ont renouvelé la syphiligraphie, ses travaux d'hygiène d'une si haute importance, ses démonstrations en médecine légale qui sur plusieurs points ont modifié la jurisprudence. Tous ces précieux documents sont insérés dans les *Annales de la Société de médecine*, après lui avoir été communiqués avec une élocution claire, calme, précise, allant droit au but dans une logique lumineuse. Je ne ferai pas la nomenclature de toutes ces publications ; on vient de vous les rappeler et elles ont été l'objet à la Société de médecine d'une notice très documentée lue par le D[r] Horand. Mais je veux vous parler des recherches médico-historiques de notre éminent collègue. Il éprouvait un vif attrait à fouiller dans les descriptions de mystérieuses épidémies, à porter la lumière dans les relations d'obscures maladies, à élucider des points controversés de pathologie antique.

Pour prouver l'individualité de chacune des trois maladies vénériennes au point de vue historique, il est remonté aux sources les plus anciennes, il a compulsé les ouvrages des plus vieux auteurs et il a démontré, avec force citations à l'appui, l'antiquité de deux d'entre elles : la blennorrhagie et le chancre simple, et l'apparition relativement récente parmi nous de la troisième, la syphilis. Il est curieux et admirable dans ce travail, véritable œuvre de bénédictin, de voir avec quelle ingénieuse sagacité il distingue où les auteurs ont embrouillé, fait régner l'ordre où ils ont mis la confusion, et nous montre que chacune de ces maladies a eu d'abord une individualité non contestée, puis l'a perdue, puis enfin a recouvré cette individualité.

Dans l'historique de la grande épidémie syphilitique de la fin du XV[e] siècle, surgissant tout à coup en Italie et se répandant de suite en France, en Allemagne, dans toute l'Europe, il n'attache pas une grande importance à savoir si elle est venue d'Amérique, d'Afrique, ou si elle s'est développée spontanément en Europe sous l'influence de quelque constitution atmosphérique : son origine est indifférente à sa démonstration. Mais il constate, avec l'unanimité des historiens

et des médecins de cette époque, qu'une maladie nouvelle apparaît à ce moment, qu'elle a des symptômes spéciaux qui ne ressemblent en rien ou n'ont qu'une lointaine analogie avec ceux des deux autres maladies vénériennes connues de toute antiquité. Il montre que plus tard une regrettable confusion s'est faite entre ces maladies et que ce n'est que de nos jours que la distinction a été faite et établie d'une façon incontestée.

Pour prouver encore la pluralité des maladies vénériennes Rollet a eu une idée originale, c'est d'étudier certaines endémo-épidémies étranges, localisées dans quelques pays, désignées par les divers noms de Mal de Sainte-Euphémie, Pian de Nérac, maladie de Chavanne-Lure, de Brunn, de Fiume, la Facaldina, le Sibbens d'Écosse, la Radezige, etc. Il a d'abord, en discutant les relations, les descriptions que les observateurs de ces maladies en ont tracées, démontré qu'elles étaient bien la syphilis. Et pourquoi se refusait-on à donner ce nom aux maladies observées ? Parce qu'elles ne présentaient ni blennorrhagies, ni chancres simples, ni bubons suppurés, affections qui n'ont en effet rien de commun avec la syphilis, et aussi parce qu'on pouvait contracter la maladie sans rapports sexuels, par des contacts immédiats ou médiats, ce qui s'explique par la contagion des accidents secondaires syphilitiques.

Rollet ne borna pas ses études de paléographie médicale aux maladies vénériennes. Il les étendit aux autres affections traitées aussi à l'Antiquaille, aux maladies cutanées. Ses recherches sur la maladie de Job sont un véritable traité de la dermatologie antique. Il venge d'abord ce saint homme du soupçon d'avoir eu la syphilis que quelques auteurs n'avaient pas craint de lui attribuer. C'eût été en tout cas une syphilis des innocents, *syphilis insontium*. Mais la maladie de Job en différait par ce point capital qu'elle n'était pas contagieuse, et les symptômes qu'on a regardés comme les plus significatifs dans cette hypothèse : douleurs nocturnes, douleurs ostéocopes, se retrouvent dans l'affection dont le vieil Hébreu était atteint. Cette maladie, d'après Rollet, était le scorbut, un scorbut grave compliqué d'hémorrhagie, d'ulcères sanieux et vermineux, de douleurs atroces... Le saint homme finit par guérir. Mais, que l'on partage ou non l'opinion de Rollet sur ce point obscur de diagnostic, on ne peut qu'admirer les recherches approfondies dont témoigne cette étude. On peut dire que la maladie de Job n'est qu'un thème qui sert de prétexte aux variations scientifiques de notre auteur sur la dermatologie antique. Il passe en revue toutes les affections cutanées mentionnées dans la Bible. Il y reconnaît entre autres des maladies que

nous pensions bien avoir été découvertes seulement de notre temps : les teignes parasitaires et surtout l'herpès tonsurant.

Dans un rapport fait sur le mémoire de M. le Dr Lortet, « De la lèpre tuberculeuse en Syrie », Rollet revient sur ces questions de dermatologie antique. Il fait remarquer que la lèpre des Hébreux n'était pas un type morbide unique et bien défini. Elle comprenait en réalité plusieurs maladies distinctes et notamment les affections phyto-parasitaires qui s'attaquent aux régions couvertes de cheveux ou de poils. Il cite des versets du Lévitique qui ne laissent aucun doute à ce sujet. L'éléphantiasis a été aussi mentionné par Moïse. Mais ce sont les Grecs qui ont décrit la lèpre tuberculeuse. « C'est en Syrie, dit Rollet, aux lieux mêmes où M. Lortet a fait ses recherches, qu'Arètée avait puisé les éléments de cette description magistrale de la lèpre, si fidèle, si saisissante. » Rollet indique les pays où elle est endémique, reconnaît comme sa cause un vice dans l'alimentation, et, abandonnant une opinion qu'il avait défendue autrefois, se prononce nettement pour la contagion de la maladie, contagion qui ne peut plus être mise en doute depuis la découverte du bacille de la lèpre. Aussi les mesures d'isolement à l'égard des lépreux sont aujourd'hui parfaitement justifiées.

Un autre travail de critique historique et médicale communiqué par Rollet à la Société de médecine eut beaucoup de succès auprès de ses auditeurs et de ses lecteurs. Il est intitulé : « Des caractères particuliers et du traitement de la blessure d'Alexandre le Grand reçue dans le combat contre les Malliens. » Rollet y traite les questions chirurgicales afférentes au sujet, avec un talent, une autorité qui nous montrent que, si les hasards des concours ne l'avaient pas mis à la tête d'un hôpital spécial, l'ancien interne de Lisfranc aurait également brillé dans l'exercice de la grande chirurgie. Il a interprété les textes des historiens ou biographes d'Alexandre avec une sagacité merveilleuse pour arriver à la détermination précise du siège de la blessure située au côté droit, au niveau du troisième espace intercostal que la flèche avait traversé pour pénétrer dans la poitrine. L'hémorrhagie extrêmement grave, et qui a failli coûter la vie à Alexandre, avait sa cause dans la lésion des artères intercostales, comme le prouve l'abondance du sang perdu et la direction oblique de la plaie. Rollet discute et approuve le procédé opératoire employé par le chirurgien pour enlever l'agent vulnérant et panser le blessé. Il met ainsi sous nos yeux une opération suivie de succès et toute une scène accidentée et très vivante de chirurgie militaire dans un campement grec. Tous les documents exposés pour raconter cet

épisode de la vie du conquérant ont été, dit notre regretté maître, « recueillis dans ces heures de loisir où nous aimons à reprendre à « un certain âge, les lectures qui ont charmé notre jeunesse. »

Cette note sensible de son talent d'écrivain, je la retrouve dans le discours qu'il prononça aux funérailles du Dr Pomiès. Il l'avait beaucoup connu et avait vécu dans son intimité depuis le temps où jeunes tous deux, ils se rencontraient chez Diday, jusqu'au moment où, Pomiès, vaincu par la souffrance, était allé chercher dans la retraite un repos momentané qui devait soudainement se changer en repos éternel. Rollet avait apprécié sa belle intelligence ; aussi en lui disant le dernier adieu il déplorait que tous les mérites, tous les talents qu'il savait exister chez son ami, eussent été entravés dans leur développement par une mauvaise santé. Il faisait un tableau touchant de ses souffrances et dans un langage ému et élevé il rappelait ses vertus que la maladie n'était pas parvenue à stériliser.

Messieurs, j'ai voulu, en rendant hommage au professeur Rollet au nom de la Société de médecine de Lyon, rappeler ses mérites comme écrivain, comme historien médical. Sa culture littéraire datait de loin, car il avait été *prix d'honneur* au lycée. En applaudissant aux découvertes scientifiques de ce maître éminent, à leurs utiles applications dans l'hygiène et la thérapeutique, nous aimons le charme de son style et la finesse de son esprit. Que le savant et le littérateur unis en lui reçoivent donc le tribut de notre admiration.

DISCOURS DE M. LE Dr CORDIER

Ex-chirurgien en chef de l'Antiquaille
Vice-président du Comité.

Messieurs,

Si les statues que nous élevons à nos grands morts avaient pour but de récompenser les services rendus et les travaux accomplis, il faudrait placer celle de Rollet, non pas ici, mais sur la place publique, bien haut, en pleine lumière.

Vous tous le pensez ainsi, qui venez d'entendre le récit succinct de ses recherches scientifiques et de leurs merveilleuses conséquences.

On vous a dit le chaos qui régnait avant lui dans cette branche de la médecine que sa nomination comme chirurgien de l'Antiquaille l'avait appelé à étudier, à enseigner et à pratiquer.

Grâce à une rare acuité d'observation, à une puissance d'analyse presque géniale, il put, en quelques années, établir cette grande loi de la dualité sur des bases inébranlables et il sut, par sa ténacité, la faire accepter par tous, malgré des adversaires aussi redoutables que Ricord et Diday.

Après cette conquête, c'est une série de combats en faveur de la contagion des accidents secondaires : toujours les mêmes adversaires, toujours le même triomphe. Entre temps, comme pour se reposer de ses victoires, il publie nombre de mémoires dont un seul suffirait pour rendre un homme célèbre ; il retrouve cette même maladie sur la lèvre du verrier, sur le sein de la nourrice, sur le bras du pauvre enfant vacciné ; il la devine même à travers les âges dans ses manifestations épidémiques méconnues jusqu'à lui. Tous ces problèmes, il ne les étudie pas seulement au point de vue purement théorique et doctrinal, il sait encore, mieux que tout autre, tirer des faits observés les conséquences qu'ils comportent, au point de vue de la thérapeutique, de l'hygiène et même de la médecine légale.

Oui, vraiment Rollet a fait de grandes choses et il méritait d'être célèbre entre tous. Il l'a été, en effet, dans le monde scientifique, parmi ceux qui pouvaient apprécier son incomparable mérite et la haute portée de ses travaux.

Toutefois, son nom n'était pas de ceux qui volent de bouche en bouche à travers les foules, et cela pour bien des raisons. D'abord, il faut le reconnaître, nos mœurs ont bien changé. Médecins et chirurgiens deviennent aujourd'hui plus facilement populaires, puisque tout le monde peut lire, non pas à la quatrième page, dans sa petite feuille du matin, les détails émouvants de la brillante opération chirurgicale de la veille ou la découverte du nouveau sérum qui doit infailliblement guérir... demain.

Et puis, il faut ajouter que cette science très spéciale qu'étudiait Rollet n'est pas de celles qu'on enseigne encore à la jeunesse. On n'en parle guère au sein de la famille. Cette loi de la dualité dont l'importance doctrinale est si grande, que signifie-t-elle pour le vulgaire ? Qui raconte la contagion des accidents scondaires ? La plupart l'ignorent, et ceux qui en ont acquis la triste expérience en parlent moins encore que les autres.

D'ailleurs Rollet n'a jamais recherché la popularité ; au grand public indifférent, il préférait un entourage plus intime d'élèves et d'amis.

Il était heureux dans cette Faculté où il a enseigné pendant vingt ans; il avait été heureux surtout dans cet hospice de l'Antiquaille où il est devenu illustre et que ses découvertes ont rendu célèbre.

Si quelque souffle puissant pouvait animer ce bronze, si ce visage où l'on devine l'intelligence et la bonté pouvait s'éveiller, si Rollet, en un mot, pouvait revivre, c'est là-haut sur la colline qu'il lui plairait surtout de se revoir. Sa famille et ses amis l'ont jugé ainsi quand ils ont voulu le voir présent toujours dans cet hospice qui a été le théâtre de ses travaux.

N'aime-t-on pas à voir les héros sur les champs de bataille où ils ont combattu?

Ce n'est pas qu'en élevant une statue de plus à ce grand maître, nous ayions la prétention de rien ajouter à sa gloire. Qu'importe un morceau de marbre ou de bronze? Comme toute matière, il sera détruit un jour, et pourtant, le nom de Rollet restera, non pas celui qu'on a gravé sur ce socle, mais celui que est écrit sur le grand livre de la science.

Ces statues n'en seront pas moins utiles, car elles seront pour les élèves et pour les maîtres un enseignement de chaque jour. Après avoir donné pendant sa vie une si puissante impulsion aux sciences médicales, après avoir fait beaucoup pour le mieux être de l'humanité, Rollet restera comme un modèle de travail, de méthode, de probité scientifique pour les générations de l'avenir.

A toute époque, les religions ont honoré des héros et des saints, les peuples ont dressé des statues aux guerriers et aux penseurs, mais c'est moins pour leur décerner je ne sais quel puéril hommage par delà le tombeau que pour proposer en exemple leur courage, leur travail ou leurs vertus. C'est en se modelant sur eux que l'humanité progresse, marchant lentement vers un but idéal que l'on entrevoit à peine.

Ne croyez pas, cependant, que nous tous qui avons voulu contribuer à ce buste en mémoire de Rollet, nous ayions été guidés par ces considérations vaguement humanitaires. Nous n'avons qu'obéi à l'impulsion de notre cœur en donnant à ce Maître, à sa famille, à ceux qu'il a aimés ce dernier gage de notre reconnaissance et de notre sympathie.

DISCOURS DE M. LE Dr DOYON

Vice-président de la Société de Dermatologie et de Syphiligraphie

Mesdames, Messieurs,

J'ai pour mission d'apporter, au nom de la Société française de dermatologie et de syphiligraphie, l'expression solennelle de son hommage à celui qui fut son président d'honneur et l'un des plus éminents représentants de la science française et de l'École de l'Antiquaille.

La mort a frappé Rollet en pleine gloire, au début de la session annuelle de notre Société, qui en 1894 se tenait à Lyon. Son état de santé ne lui permettant pas de diriger les travaux, il avait tracé de main de maître, pour être lu en séance, un résumé substantiel des progrès réalisés dans la dermato-syphiligraphie.

Rollet fut le principal fondateur de l'École de l'Antiquaille dont Baumes et Diday avaient été les brillants précurseurs. Esprit sagace et doué au plus haut degré du talent de l'observation, il a, pendant neuf années, à l'Antiquaille, exécuté et poursuivi, avec autant de rigueur dans ses démonstrations que de conviction élevée et sûre dans les principes, des recherches qui resteront inscrites au livre d'or de la médecine lyonnaise.

N'est-ce pas Rollet qui a su dégager et mettre en pleine lumière la contagiosité des accidents secondaires et fait voir que le produit de cette transmission est une ulcération exactement semblable à l'affection primaire initiale ? Et n'est-ce pas lui qui par la découverte du caractère mixte de quelques ulcérations démontra pourquoi la contagion donnait lieu tantôt à un ulcère simple, tantôt à un ulcère huntérien?

Critique pénétrant et judicieux entre tous, il mit en évidence que certaines endémies qui sévissaient dans de nombreuses contrées sous les noms les plus divers n'avaient en réalité qu'une seule cause : la syphilis.

C'est avec une très grande puissance de dialectique que Rollet sut donner à ses découvertes tous les développements qu'elles comportaient; sur bien des points elles ont modifié les lois de l'hygiène, de la médecine légale et permis d'établir des mesures prophylactiques

efficaces. Lui et son élève et ami Viennois, en démontrant le danger de certaines vaccinations, contribuèrent dans une large mesure à faire remplacer la vaccination de bras à bras par la vaccination animale. Loin de vouloir contester les bienfaits de l'immortelle découverte de Jenner, ils l'ont rendue plus sûre encore en lui enlevant toute possibliité de contamination.

A côté de ses éminentes qualités scientifiques, Rollet possédait encore la sûreté du jugement, la droiture du caractère, la bonté du cœur; et combien fut grande la dignité de sa vie tout entière consacrée au travail! Sa grande modestie égalait son savoir, ses confrères trouvèrent toujours auprès de lui un accueil cordial et sympathique.

Déjà des voies nouvelles sont ouvertes, et de nombreuses conquêtes se préparent, mais les principes que Rollet a établis ont conservé toute leur valeur, et l'œuvre reste inébranlable.

BIBLIOGRAPHIE

Jules Simon philosophe, par Ferraz, professeur honoraire à la Faculté des lettres de Lyon, correspondant de l'Institut.

Vieillir n'est qu'à demi vieillir quand l'esprit reste jeune et garde son activité et sa curiosité d'autrefois. Nous avons à féliciter notre collègue et ami M. Ferraz de cet heureux privilège. Chaque année, depuis qu'il jouit des douceurs d'une retraite méritée par un demi-siècle de labeur, voit éclore entre ses mains quelque intéressante étude consacrée tantôt à tel personnage célèbre de son cher Bugey, tantôt à tel philosophe contemporain dont il s'est approché, soit à l'occasion de ses travaux, soit à titre de correspondant de l'Académie des sciences morales, soit au Conseil supérieur de l'Instruction publique dont il a fait si longtemps partie. C'est ainsi qu'il s'est occupé tour à tour de Brillat-Savarin, de Berchoux et plus récemment du regretté Barthélemy Saint-Hilaire.

Aujourd'hui il a pris pour sujet Jules Simon considéré particulièrement comme philosophe. C'est dire avec quelle compétence il a pu parler de ce que l'on est en droit d'appeler le métier de l'éminente personnalité dont il nous retrace l'œuvre fondamentale. Jules Simon fut, en effet, d'abord et surtout philosophe : c'est à la philosophie que se rattachent la plupart des travaux littéraires qui feront vivre son nom pour la postérité, et jusqu'au terme de sa longue et brillante carrière, il est resté philosophe *pratiquant*.

C'est ce que M. Ferraz a su mettre en relief avec sa clarté habituelle, soit en rappelant la vie professionnelle du maître, soit en analysant les ouvrages, comme *le Devoir* et *la Religion naturelle*, où sa doctrine est exposée.

Rien de plus net ni de plus juste que cette analyse où l'admiration du confrère et l'on pourrait dire du disciple ne l'éblouit pas au point de ne lui laisser voir que les côtés brillants de l'œuvre qu'il examine. Il a su faire la part de l'éloge mérité et de la critique requise avec une équité et une indépendance qui sont du reste comme la marque de la conscience et du talent de l'auteur.

Nous retrouvons dans la notice sur Jules Simon toutes les solides qualités de l'auteur des études sur les philosophes contemporains et nous le félicitons de nouveau de si bien employer pour notre plaisir et notre instruction les loisirs studieux qui couronnent si dignement la carrière de l'excellent professeur.

Paul Regnaud.

*
* *

Leçons sur les applications géométriques de l'analyse (Eléments de la théorie des courbes et des surfaces), par LOUIS RAFFY, chargé de cours à la Faculté des sciences, maître de conférences à l'École normale supérieure. — Gauthier-Villars, 1897, 1 volume in-8°.

Cet ouvrage, rédigé à l'intention des étudiants à la licence, expose les applications les plus immédiates de l'analyse à la théorie des courbes et des surfaces.

L'auteur s'est attaché dès le début à bien définir ce que dans cette théorie on entent par courbe et surface, en définissant avec rigueur ce qu'on appelle point simple de cette courbe ou de cette surface. Après ces préliminaires indispensables, l'auteur passe à l'étude des éléments du premier ordre et expose avec autant de précision que le sujet en comporte la théorie des enveloppes des familles de courbes et de surfaces, ce qui le conduit tout naturellement à la définition et à l'étude des principales propriétés des surfaces développables.

La définition du centre de courbure d'une courbe gauche par la considération de l'enveloppe du plan normal fournit une transition entre les théories précédentes et celle des éléments du second ordre des courbes. La courbure et la torsion sont ensuite introduites directement, ainsi que les formules fondamentales de la théorie des courbes qui donnent l'expression des différentielles des cosinus des directions principales en fonction de ces deus éléments.

La théorie du contact des courbes et des surfaces et des courbes osculatrices fournit à l'auteur une transition naturelle et nécessaire pour aborder la théorie de la courbure des surfaces. Les belles et élégantes théories des directions conjuguées, des lignes asymptotiques, des lignes de courbure, sont successivement exposées, d'abord en coordonnées rectilignes ordinaires, ensuite en coordonnées curvilignes. L'étude des surfaces réglées et des généralités sur les arcs, les aires et les volumes terminent l'ouvrage.

Illustré de nombreus exemples qui, pour la plupart, ont leur intérêt intrinsèque, rédigé avec beaucoup de soin, cet ouvrage déborde souvent du programme par des indications sur des parties plus élevées de la théorie des surfaces. Ce n'est pas un titre de moins en sa faveur.

G. CARTAN

*
* *

La France et l'Angleterre en Égypte, par M. Alfred BOURGUET. — Un vol. in-12. E. Plon, Nourrit et Cie, éditeurs, Paris.

Sans prétendre faire de la science profonde, M. Alfred Bourguet ne s'est néanmoins entouré que de documents tout à fait certains. Sous une forme vivante, il a précisé des événements parfois mal « situés » dans les esprits, suivant l'heureuse expression d'un des maîtres de l'histoire contemporaine. Les faits qu'il présente au public sont assez éloignés déjà pour avoir le

recul nécessaire de l'histoire. Ils sont assez proches aussi pour offrir l'attrait de l'actualité.

Après avoir rappelé l'origine de la question d'Égypte actuelle, l'auteur nous retrace en détail les graves événements de 1882, les négociations en vue d'une action commune, les hésitations et finalement l'abstention de la France. La Grande-Bretagne agit seule, mais après son triomphe elle veut profiter de son attitude. Vainement M. Duclerc lui remet en mémoire qu'elle est allée au Caire pour rétablir l'état de choses compromis par les désordres et non pas pour en établir un nouveau.

Malgré ses engagements formels de ne pas occuper l'Égypte indéfiniment, l'Angleterre ne songe pas encore à l'évacuation. Il est bon de lui rappeler, sans se décourager, la parole donnée et de redire à l'Europe qu'une situation de fait ne saurait suppléer à l'absence du droit.

*
* *

Mémoires d'un officier aux gardes françaises (1789-1798), par le Gal Mis DE MALEISSYE. — 1 vol. in-8° avec un portrait. E. Plon, Nourrit et Cie, éditeurs, Paris.

Tout n'a pas encore été dit sur les premières années de la Révolution. Parmi les témoignages véritablement contemporains restés inconnus jusqu'à ce jour, les *Mémoires du marquis de Maleissye*, conservés dans une bibliothèque d'Italie, méritent une attention particulière. L'auteur, officier aux gardes françaises, a vu de près les principaux événements par lesquels l'histoire de l'ancienne armée française se relie à celle du régime nouveau, le 14 juillet 1789, les journées d'octobre, l'insurrection de Nancy, l'affaire de Varennes, l'émigration militaire et la campagne des princes en 1792. Il ne s'agit plus ici d'un mémorial rédigé de longues années après les faits accomplis. Ce sont des scènes de la veille que M de Maleissye, au printemps de 1793, retrace avec une mémoire toute fraîche et une imagination saisie par ce qu'il a vu. Ses appréciations sont vives, mais ses souvenirs paraissent sûrs et sur plusieurs épisodes importants jètent une vive lumière.

Encouragé par plusieurs autorités très compétentes, entre autres par le prince Lobanow, l'homme d'état russe mort récemment, qui avait fait de l'histoire de l'émigration l'objet principal de ses loisirs, M. Roberti, professeur à Turin, a préparé l'édition de ces Mémoires, avec la pensée qu'ils intéresseraient les lecteurs français et apporteraient à l'histoire de la Révolution une contribution utile.

*
* *

De Dante à Verlaine (Etudes d'idéalistes et mystiques), par J. PACHEU, S. J. — E. Plon, Nourrit et Cie, 1897, in-12.

Les études dantesques en France ; — Idéalistes et Mystiques : Dante, Spencer, Bunyan, Shelley ; — Paul Verlaine et la Mystique chrétienne ; — Dante et la trilogie de M. J. K. Huysmans ; — L'âme contemporaine. —

Ce simple énoncé des chapitres dont se compose ce volume suffit à indiquer l'intérêt des sujets traités. On pourra être surpris de certains des jugements littéraires de l'auteur. On contestera difficilement sa compétence théologique et l'originalité de sa critique.

*
* *

L'Italie géographique, ethnologique, politique, administrative, économique, religieuse, littéraire, artistique, scientifique, etc., 243 gravures et 5 cartes. — Paris, Larousse, 1897, in-8°.

Ce très intéressant recueil d'études sur l'Italie ne vise à rien moins qu'à présenter un tableau complet de la civilisation italienne contemporaine et même d'une partie de la civilisation italienne ancienne. Il a été conçu sur le même plan qu'un volume analogue sur la Russie, publié précédemment à la même librairie. C'est dire qu'il est l'œuvre collective d'un grand nombre d'écrivains, dont chacun a traité la partie qu'il connaissait plus spécialement. Parmi les collaborateurs de l'*Italie*, il suffira de citer les noms de MM. René Bazin, Émile Gebhardt, Georges Michel, Charles Dejob, Arthur Pougin, etc., pour dire qu'il ne s'agit point ici d'une compilation ordinaire, mais d'un recueil de travaus, nécessairement inégaus, il est vrai, mais dont plusieurs ont une valeur originale. A tout prendre, ce livre sera très bien accueilli de tous ceus qui s'intéressent de près ou de loin aus choses italiennes, et les bibliographies qu'on y trouve permettront aus curieus de pousser plus avant leurs études sur un point déterminé. Les illustrations — et notamment les portraits — y abondent et constituent un des attraits de ce volume, qui renferme, en 600 pages, un nombre considérable de renseignements précieus et qu'on ne trouvera réunis nulle part ailleurs.

*
* *

Études sur le drame antique, par M. Henri Weil, membre de l'Institut. — 1 vol. in-16 (Hachette et Cie).

Les poètes dramatiques de la vieille Grèce jouissent aujourd'hui d'une sorte de popularité, de grands acteurs ayant fait revivre quelques-uns de leurs chefs-d'œuvre. C'est là, sans doute, la meilleure initiation et la plus efficace. Cependant le public écoute avec intérêt les conférences dont ces représentations sont accompagnées. Nous espérons qu'il fera bon accueil à une série d'études dans lesquelles un homme qui a vécu dans l'intimité des poètes attiques dit ce qu'il pense d'eus.

M. Henri Weil « prend un extrême plaisir à lire des drames qui ne res« semblent pas à ceus d'aujourd'hui et qui sont, cependant, des chefs« d'œuvre en leur genre ».

Il a voulu rendre compte de ses impressions soit par des aperçus généraus sur le théâtre d'Eschyle et d'Euripide, soit par des études consacrées à quelques tragédies perdues. Il a essayé de donner une idée de ce qu'il y a,

pour nous, de plus difficile à saisir, l'élément lyrique d'un drame où la musique, le chant et la danse tenaient une grande place. Un chapitre traite des thèses contradictoires dans la comédie d'Aristophane. Un autre enfin, relatif à la règle des trois acteurs dans la tragédie de Sénèque, offre un exemple du respect superstitieux des soi-disant classiques pour des règles toutes conventionnelles. Ainsi s'achève le cycle parcouru par le drame antique.

*
* *

Chansons pour tout le monde, chansons et poésies de CAMILLE ROY, illustrées par ses amis. — 1 vol. in-folio. Lyon, A. Storck, imprimeur-éditeur, 1897.

M. Camille Roy est un vaillant. En cette fin de siècle, où quelques-uns ont cru pouvoir annoncer, parmi de multiples banqueroutes, celle de l'art désintéressé uniquement épris d'idéal, il donne un rare exemple d'énergie persévérante, d'efforts jamais découragés vers le but artistique le plus noble et le plus élevé.

Les rares loisirs que lui laisse un travail professionnel fort absorbant ont suffi à M. Camille Roy pour mener à bien une œuvre considérable, accomplie avec une volonté persistante et courageuse bien digne d'admiration. Non seulement il a publié plusieurs volumes de vers de la plus haute inspiration, mais encore il a réussi à fonder et à faire vivre la seule revue de littérature générale qui existe actuellement à Lyon. La *Revue du Siècle*, qui entre dans sa onzième année, est, on peut le dire, l'œuvre exclusive de M. Camille Roy ; il la dirige seul, et a su en faire une publication très originale, d'un caractère particulièrement artistique, qui s'honore de la collaboration de quelques-uns de nos littérateurs, de nos savants, de nos hommes politiques les plus éminents

On sait aussi la part prépondérante que M. Camille Roy a prise à la fondation du *Caveau lyonnais*, cette société qui inscrit en tête de son programme le culte de la bonne chanson, vraiment littéraire et française. Depuis bientôt dix ans que M. Roy préside le Caveau, les tentatives artistiques les plus intéressantes ont été faites grâce à son initiative toujours en éveil ; son activité, sa bonne grâce, son talent ont vaincu l'inertie de plusieurs, guéri le découragement de quelques-uns ; il a réussi à intéresser toute la partie cultivée de notre population à l'œuvre qu'il avait entreprise, et à gagner sur le café-concert, au profit de la saine chanson, un terrain qui, nous l'espérons, ne sera plus perdu.

Aujourd'hui, M. Camille Roy réunit une partie de ses œuvres en un livre admirable, non seulement par les strophes émues, touchantes, pittoresques qui y fleurissent en radieux bouquets, mais encore par le luxe exquis et impeccable de l'impression, et par l'attrait des merveilleuses illustrations dont chacune ajoute une œuvre d'art nouvelle à chaque pièce du volume.

Sorti des presses de M. Storck, le livre fait le plus grand honneur à notre

typographie lyonnaise ; peut-être n'avait-elle pas encore produit, en ce siècle, d'œuvre aussi remarquable. Quant aux illustrations, elles constituent une collection charmante de dessins, d'aquarelles, de petits tableaux, reproduits en héliogravure, et dont les pages du volume sont semées à profusion. Sans compter les compositions dans le texte, 95 illustrations sont tirées hors texte. Il faudrait les citer toutes ; bornons-nous à mentionner particulièrement *Le Forgeron*, de Bauer ; *Le Vin blanc*, d'Ed. Menta ; *Sous les Roses*, de Perrachon ; *Les Moineaux*, de Giacomelli ; *Les Soldats*, de Marius Roy ; *Nos Aïeules*, de Georges Cain ; *Le Lion blessé*, de Rochegrosse ; *Jeux d'amour*, de La Brély ; l'*Été*, d'Émile Isenbart ; *Les Flocons*, d'Appian ; *La Rose*, d'Edmond Gros ; les jolies compositions de Beauverie, les délicates aquarelles de Stengelin, et les si vivants paysages d'Horace Fonville.

L'œuvre poétique ne le cède en rien à la splendeur du cadre qui l'enferme. M. Camille Roy est un poète de franche allure, sans préciosité, sans recherche, épris de toutes les beautés et rien que de la beauté. Rien de maladif, rien de décadent dans son livre. Son lyrisme, exempt d'emphase, exalte des idées qu'on a le tort parfois de trouver vieilles, puisqu'elles ont l'immuable jeunesse des choses éternelles. On connaît cette ode si populaire intitulée *Quand même ;* on n'a pas oublié les strophes, devenues classiques à Lyon, de cette belle œuvre patriotique :

Nous savons qu'aux lointains pays,
Inquiète, une race altière,
Par qui nous fûmes envahis,
Regarde au delà la frontière
Pour savoir si c'est du bon grain
Ou du plomb, que dans son terrain
Le paysan farouche sème.
C'est la moisson qui le dira !
Ce grain, quel qu'il soit, germera
Quand même !

On nous permettra aussi de citer ce frais et délicat couplet sur les roses :

Elles sont à qui les voudra,
A qui le vent les portera,
Les belles roses adorées ;
Mais, en attendant, leur abri,
S'ouvre discret, tendre et fleuri,
Aux colombes énamourées.

Lisez aussi *Les Chansons*, *La Bergère*, *La Terre*, *Les Aïeules*, *Dans la forêt*, et d'autres pièces encore, car je ne puis tout citer, et vous retrouverez toujours la même poésie fraîche, intime, spontanée, qui plaît parce qu'elle est sincère, enthousiaste et d'une limpidité vraiment française.

JEAN APPLETON.

*
* *

Le troisième fascicule de la *Bibliothèque de la Faculté des lettres de l'Université de Paris* vient de paraître chez l'éditeur Félix Alcan. Ce fascicule est publié par M. le professeur Luchaire sous le titre : *Mélanges d'histoire du Moyen Age*.

Le premier mémoire dû à M. Luchaire est consacré à *Hugues de Clercs et le « De Senescalcia Franciæ »*. La question de l'authenticité de ce document est bien connue de tous les savants qui ont étudié l'histoire et les institutions de la France au xiie siècle. L'auteur a repris l'examen de cette question ; il conteste l'authenticité de l'écrit et prouve que, composé au nom de Hugues de Clers, il doit avoir été produit en 1358, au moment où la chancellerie de Henri II négociait avec la cour de France pour faire attribuer au roi d'Angleterre la fonction de sénéchal, en vue de son expédition de Bretagne.

Le second mémoire, de M. Dupont-Ferrier, a pour titre : *Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, d'après sa bibliothèque (1467)*. L'auteur reproduit le catalogue des manuscrits rassemblés par ce Valois, peu après l'invention de l'imprimerie, qui est conservé à la Bibliothèque nationale : il établit que cette collection n'était pas pour le comte un meuble d'apparat, mais une bibliothèque de travail soigneusement triée, de sorte que cette étude d'histoire littéraire aboutit à une étude psychologique sur les goûts et les aptitudes littéraires de Jean d'Orléans.

Le fascicule se termine par une note de M. Poupardin sur *Ebles, abbé de Saint-Denis, au temps du roi Eudes.*

(1 vol. grand in-8°. — Félix Alcan éditeur).

*
* *

Les Chroniqueurs français du moyen âge: Villehardouin, Joinville, Froissart, Commines, par Charles Aubertin. — Paris, Belin, 1 vol. in-12.

*
* *

Chefs-d'œuvre poétiques de Marot, Ronsard, du Bellay, d'Aubigné, Régnier, par Maxime Lanusse. — Paris, Belin, 1 vol. in-12.

CHRONIQUE UNIVERSITAIRE ET INFORMATIONS

Don de M. Mangini. — Dans sa dernière séance, le bureau de la *Société des Amis de l'Université* a été informé d'un don de 30,000 francs fait à la Société par M. Mangini en souvenir de sa fille.

Nous ne pouvons que remercier notre dévoué président, si cruellement éprouvé, d'avoir songé à notre Société dans des circonstances aussi douloureuses, et de nous donner aujourd'hui une nouvelle preuve de sa précieuse sympathie.

*
* *

Pris Falcouz. — Le *Bulletin administratif de l'Instruction publique* du 3 avril dernier, publie le décret suivant :

« Le recteur de l'Académie de Lyon est autorisé à accepter, au nom de l'Université de cette ville, aus clauses et conditions stipulées dans l'acte notarié du 1er décembre 1896, la donation faite par le sieur Augustin Falcouz :

« 1° D'une somme de 100,000 francs dont le versement ne sera exigible qu'au décès du donateur, avec faculté pour lui de se libérer de son vivant ;

« 2° D'une rente annuelle de 4,000 francs à servir jusqu'au payement du capital précité.

« Le produit de cette libéralité sera alternativement employé à la fondation de quatre pris biennaus qui, sous le nom de *pris Étienne Falcouz*, seront respectivement décernés dans chacune des quatre Facultés de droit, de médecine, des sciences et des lettres de la dite Université, à l'auteur du meilleur mémoire sur une question d'actualité et à l'acquisition biennale d'instruments destinés aux laboratoires des Facultés de médecine et des sciences.

« Cette double affectation perdra toutefois son caractère obligatoire en 1946, date à partir de laquelle l'Université de Lyon aura la libre disposition des intérêts du capital et du capital lui-même. »

Sujets proposés. — Le prix biennal dû à la générosité de M. Falcouz sera décerné pour la première fois en 1898. Les sujets suivants sont mis au concours :

Faculté de médecine et de pharmacie. — Étudier les principales propriétés, naturelles ou acquises, des humeurs de l'organisme utilisées récemment dans le diagnostic et la thérapeutique des maladies microbiennes.

Faculté des sciences. — Description géographique et géologique d'une région naturelle du Sud-Est de la France.

Faculté des lettres. — Étude sur un poète dramatique français du XIXe siècle.

Faculté de droit. — De la condition internationale de l'Égypte depuis l'occupation anglaise.

Pour être admis à concourir, il faut être de nationalité française et avoir moins de trente ans au 1er mai 1898. Les mémoires ne seront reçus qu'à l'état de manuscrits entièrement inédits. Ils devront parvenir, francs de port, au secrétariat de l'Université (Faculté de médecine), avant le 1er mai 1898, dernier délai. Ils porteront chacun une devise qui sera répétée sur un pli cacheté joint à l'ouvrage et contenant le nom de l'auteur.

L'auteur ne devra pas se faire connaître, sous peine d'être exclu du concours.

COMPTE RENDU DES TRAVAUS UNIVERSITAIRES

MATHÉMATIQUES

M. VESSIOT

1. Sur l'étude d'une courbe algébrique autour d'un de ses points (*Bulletin des sciences mathématiques*, janvier 1896).
2. Sur la détermination des équations finies des groupes continus de transformations (*Annales de la Faculté des sciences de Toulouse*, 1896).
3. Sur quelques points de la théorie des fonctions algébriques (*Annales de la Faculté des sciences de Toulouse*, 1896).

M. CARTAN

1. Sur la réduction à sa forme canonique de la structure d'un groupe de transformations fini et continu (*American Journal*, janvier 1896).
2. Le principe de dualité de certaines intégrales multiples de l'espace tangentiel et de l'espace réglé (*Bulletin de la Société mathématique de France*, juin 1896).

M. AUTONNE

1. Notes insérées aux *Comptes rendus de l'Académie des sciences :* Sur les variétés unicursales à trois dimensions (9 et 30 décembre 1895) ; — Sur les substitutions régulières non linéaires (11 mai 1896).
2. *Annales de l'Université de Lyon* : Sur la représentation des courbes gauches algébriques (37 p., 1896).
3. *Rendiconti* du Cercle mathématique de Palerme (1896) : Sur les pôles des fonctions uniformes à deux variables indépendantes.

PHYSIQUE

M. GOUY, professeur

1. Sur les propriétés électrocapillaires de l'acide sulfurique étendu (*Comptes rendus*).
2. Sur le rôle des milieux diélectriques en électrostatique (*Journal de physique*).
3. Sur la pénétration du gaz dans les parois de verre des tubes de Grookes (*Comptes rendus*).
4. Sur la réfraction des rayons X (*Comptes rendus*).
5. Sur la réfraction et la diffraction des rayons X (*Comptes rendus*).
6. Sur la réfraction et la diffraction des rayons *Rœntgen* (*Journal de physique*).

M. HOULLEVIGUE

1. De l'influence de l'aimantation sur les phénomènes thermo-électriques dans le fer et l'acier (*Annales de chimie et de physique*, mai 1896).
2. Thermo-électricité et aimantation (*Journal de physique*, 3e série, tome V, p. 53).
3. Sur la chaleur de vaporisation et les dimensions moléculaires (*Journal de physique*, 3e série, tome V, p. 159).

MINÉRALOGIE

M. OFFRET, professeur

1. Carte géologique détaillée de la France : Feuille d'Albertville.
2. Rapport sur les explorations de 1895 (*Bulletin n° 53 du Service de la carte géologique de France*).
3. Propriétés cristallog. et optiques de l'aniline de l'acide β méthyladipique (*Bulletin de la Société française de minéralogie*, 1896).
4. Propriétés cristallog. et optiques de l'hexachlorophénol (*Bulletin de la Société française de minéralogie*, 1896).
5. Propriétés cristallog. et optiques de l'acétate de pentachlorophénol (*Bulletin de la Société française de minéralogie*, 1896).
6. Propriétés cristallog. et optiques du benzoate de pentachlorophénol (*Bulletin de la Société française de minéralogie*, 1896).
7. Propriétés cristallog. et optiques du parabichlorure de benzène hexachloré (*Bulletin de la Société française de minéralogie*, 1896).
8. Propriétés cristallog. et optiques de trois octochlorophénols isomères (*Bulletin de la Société française de minéralogie*, 1896).

CHIMIE GÉNÉRALE

MM. BARBIER et BOUVEAULT

1. Sur les aldéhydes dérivées des alcools $C^{10}H^{18}O$ isomériques (*C. R.*, t. CXXII, p. 84).
2. Synthèse partielle de l'acide géranique : constitution du lémonol (*C. R.*, t. CXXII, p. 393).

3. Extraction du rhodinol de l'essence de pélargonium et de l'essence de rose ; identité de ces deux alcools (*C. R.*, t. CXXII, p. 529).
4. Constitution du rhodinol (*C. R.*, t. CXXII, p. 673).
5. Sur le rhodinal et sa transformation en menthone (*C. R.*, t. CXXII, p. 737).
6. Sur le citronnellal et son isomérie avec le rhodinal (*C. R.*, t. CXXII, p. 795).
7. Sur l'homolinalol et sur la constitution du licaréol et du licarhodol (*C. R.*, t. CXXII, p. 842).
8. Synthèse de la méthylhepténone naturelle (*C. R.*, t. CXXII, p. 1422).
9. Action de l'acide chlorhydrique sur le licaréol, le licarhodol, le lémonol ; rapports entre ces trois alcools (*Bulletin de la Société chimique*, t. XV, p. 593).
10. Sur les composés isolémoniques (isogéraniques) ; préparation et constitution de l'ionone (*Bulletin de la Société chimique*, t. XV, p. 1002).

M. BOUVEAULT

1. Action du chlorure d'éthyloxalyle sur les hydrocarbures aromatiques en présence du chlorure d'aluminium ; 1er mémoire (*C. R.*, t. CXXII, p. 1062), 2e mémoire (*C. R.*, t. CXXII, p. 1207).
2. Action de l'hydrazine sur les acides glyoxyliques de la série aromatique (*C. R.*, t. CXXII, p. 1543).
3. Nouvelle méthode pour la préparation d'aldéhydes aromatiques (*C. R.* t. CXXII, p. 1491).
4. Sur un procédé de synthèse d'aldéhydes et d'acides aromatiques au moyen du chlorure d'aluminium (*Bulletin de la Société chimique*, t. XV, p. 1014).

M. ROUSSET

1. Sur quelques acétones dérivées du naphtalène (*Bulletin de la Société chimique*, t. XV, p. 58).
2. Action des chlorures d'acides sur les éthers oxydes des naphtols en présence du chlorure d'aluminium (*Bulletin de la Société chimique*, t. XV, p. 633).
3. Action du chlorure d'éthyloxalyle sur le naphtalène en présence du chlorure d'aluminium (*C. R.*, t. CXXIII, p. 62).
4. Synthèse d'aldéhydes et d'acétones dans la série du naphtalène au moyen du chlorure d'aluminium ; thèse de doctorat, in *Annales de l'Université de Lyon*, 1896.

CHIMIE APPLIQUÉE

M. VIGNON, professeur

1. Fixation de l'acide tannique et de l'acide gallique par la soie (*Comptes rendus de l'Académie des sciences*, décembre 1895).
2. Action chimique produite par des radiations qu'émettent certaines sources d'énergie obscures (*Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 1er mars 1896).
3. Jules Raulin, brochure in-8° ; Storck, éditeur.
4. Notice nécrologique sur M. Jules Raulin (*Moniteur scientifique*, août 1896).

M. SEYEWETZ, chef de travaux à l'École de chimie industrielle

1. Sur les réactions engendrées par la décomposition de l'hyposulfite de soude dans le fixage des images photographiques (*Bulletin de la Société chimique de Paris*, novembre 1895).
2. Chimie des matières colorantes artificielles (en collaboration avec M. Sisley) : 1er, 2e, 3e fascicules, 3 vol. de 470 pages ; Masson, éditeur.
3. Sur la préparation et les propriétés photographiques de quelques diazo et tétrazozulfites alcalins (en collaboration avec MM. Lumière) (*Bulletin de la Société française de photographie*, avril 1896).
4. Sur l'emploi des aldéhydes et des acétones, en présence du sulfite de soude, dans le développement de l'image latente photographique (*Bulletin de la Société chimique de Paris*, octobre 1896).
5. Sur l'emploi de la formaldéhyde pour le tannage de la gélatine des couches sensibles au gélatino [illegible] ure d'argent (*Bulletin de la Société française de photographie*, no[illegible] 1896).

ZOOLOGIE

M. KŒHLER, professeur

1. Rapp[illegible]re sur les ophiures des campagnes de *l'Hirondelle* (*Bulletin [illegible] zoologique de France*, 1896).
2. R[illegible]naire sur les ophiures des premières campagnes de *la Prin*[illegible] (*Bulletin de la Société zoologique de France*, 1896).
3. [illegible]elle de zoologie (*Revue générale des sciences*, 1896).

[illegible] e travaux de zoologie (*Ib.* 1896).

[illegible] des travaux sur les cirrhipèdes et les échinorhynques (*Zoologisches [illegible]ralblatt*, 1896).

[illegible]ats scientifiques de la campagne du *Caudan* dans le golfe de Gascogne : [illegible]ascicules I et II (*in Annales de l'Université de Lyon*) (En collaboration avec plusieurs zoologistes). — Parties traitées par M. Kœhler : Introduction ; Histoire sommaire du voyage ; Description des appareils ; Échinodermes.

M. CAULLERY, chargé de cours

1. Sur l'interprétation morphologique de la larve double dans les ascidies composées du genre Diplosoma (*Comptes rendus*, 25 novembre 1895).
2. Sur les ascidies composées du genre Sigillina (*Comptes rendus*, 2 décembre 1895).
3. Sur les ascidies composées du genre Colella et le polymorphisme de leurs bourgeons (*Comptes rendus*, 11 mai 1896).

4. Étude des ascidies, pycnogonides, crustacés schizopodes et décapodes recueillis par *le Caudan* (avec 6 planches) ; *Campagne du Caudan*, 2e fascicule, octobre 1896.
5. Bibliographie de la géographie zoologique pour 1895 (*Annales de géographie* n° 23, 15 septembre 1896).
6. Animaux domestiques et plantes cultivées, à propos d'un ouvrage récent (*Annales de géographie*, 15 janvier 1897).

En collaboration avec M. A. Giard :

7. Sur l'hivernage de la claveline lepadiforme (*Comptes rendus*, 3 août 1896).

En collaboration avec M. Félix Mesnil :

8. Sur l'existence de formes épitoques chez les annélides de la famille des cirratuliens (*Comptes rendus*, 28 octobre 1896).
9. Sur deux serpuliens nouveaux (*Zoolog. Anzeiger*, 7 décembre 1896).

BOTANIQUE

M. GÉRARD, professeur

1. Compte rendu des travaux exécutés dans le jardin et les collections botaniques de la ville ; rapport adressé à M. le Maire de Lyon (*Documents préparatoires du Budget de 1897*).
2. La botanique à Lyon avant la Révolution et l'histoire du jardin botanique de cette ville (*Annales de l'Université de Lyon*, avril 1896).

Dans le *Journal de la Société d'horticulture pratique du Rhône*, dont il est le rédacteur en chef, M. Gérard a publié notamment :

3. Sur le Centrostemma multiflorum Decne (janvier).
4. Mélanges pour l'ensemencement de prairies et de gazon (janvier).
5. A propos de l'Ovontium (?) japonicum Thernb. (février).
6. Remède contre le Puccinia dianthi, parasite de l'œillet des poètes (mars).
7. Iris aquatiques (mars et avril).
8. Sur une nouvelle bouillie bourguignonne (avril).
9. Dendrobium Findlayanum, varietas (nova) tricolor R. Gérard (avril).
10. Sur un nouveau fourrage : l'Astragalus falcatus de Lamarck (mai).
11. Sur les liqueurs cupriques (mai).
12. Billbergia Binotti (species nova) R. Gérard (juin).
13. Deux plantes ornementales de la flore française : Vicia onobrychioides L. et Campanula Allioni Vill. (juillet).
14. L'institut agricole du Champ de l'Air à Lausanne (juillet et août).
15. De nombreuses analyses et comptes rendus de mémoires et d'ouvrages intéressant la botanique et l'horticulture, insérés dans les divers numéros du journal.

M. C. SAUVAGEAU

1. Sur le *Strepsithalia*, nouveau genre de Phéosporée (*Journal de botanique*, février 1896).

2. Sur l'*Ectocarpus virescens* Thuret, et ses deux sortes de sporanges pluriloculaires (*Journal de botanique*, mars 1896).
3. Sur la nature des sporanges en chapelet de l'*Ectocarpus confervoides* (*Journal de botanique*, avril 1896).
4. Sur la membrane de l'*Ectocarpus fulvescens* (*Comptes rendus de l'Académie des sciences*, avril 1896).
5. Note sur l'*Ectocarpus* (*Pilayella*) *fulvescens* Thuret (*Journal de botanique*, mai et juin 1896).
6. Sur la végétation algologique du golfe de Gascogne (*Comptes rendus de l'Académie des sciences*, juin 1896).
7. Remarques sur la reproduction des Phéosphorées et en particulier des *Ectocarpus* (*Annales des sciences naturelles, botaniques*, 7e série, t. II, 1896).
8. Sur la fécondation hétérogamique d'une algue Phéosporée (*Comptes rendus de l'Académie des sciences*, août 1896).
9. Sur la conjugaison des zoospores de l'*Ectocarpus siculosus* (*Comptes rendus de l'Académie des sciences*, août 1896).

GÉOLOGIE

M. DEPÉRET, professeur

1. Note sur l'Oligocène du ravin de Vanson (*Bull. Soc. geol.*, t. XXIII, p. 827).
2. Notes sur les couches tertiaires de Château-Redon (Basses-Alpes) (*Bull. Soc. géol.*, t. XXIII, p. 874).
3. Notes sur les fossiles Oligocènes de Barrême (Basses-Alpes) (*Bull. Soc. geol.*, t. XXIII, p. 876-884).
4. Sur l'existence de Dinosauriens Sauropodes et Théropodes dans le Crétacé supérieur de Madagascar (*Comptes rendus Acad. sc. Paris*, 24 février 1896. — *Id.*, *C. R. somm. Soc. géol. France*, t. XXIV, p. 35).
5. Observations sur le quaternaire des environs de Chambéry (avec MM. Kilian et Révil) (*C. R. somm. Soc. geol.*, t. XXIV, p. 34).
6. Sur quelques Mammifères de l'étage Burdigalien (premier étage méditerranéen) de Suisse et du bassin du Rhône (*C. R. somm. Soc. géol.*, t. XXIV, p. 118).
7. Note sur les fossiles miocènes du conglomérat de Pierrelongue, près Avignon (*Bull. Soc. géol.*, t. XXIV, p. 516).
8. Quelques réflexions sur les formations tertiaires de l'Algérie (*C. R. somm. Soc. géol.*, t. XXIV, p. 227).
9. Note sur les Dinosauriens du Crétacé supérieur de Madagascar (*Bull. Soc. géol. France*, t. XXIV, avec planche).

M. RICHE, chef des travaux

1. Sur l'abondance de la bruyère dans les chaînes calcaires du Jura méridional (*Revue linéenne de Lyon*, 1896, p. 10).
2. Observations stratigraphiques sur la zone à LIOCERAS CONCAVUM du Mont-d'Or lyonnais (*Revue lineenne de Lyon*, 1896, p. 35).

M. ROMAN, préparateur

1. Note sur le Miocène de la région de Montpellier (*Comptes rendus sommaires Société geologique*, 1896, t. XXIV. p. 13).
2. Note sur la feuille de Montpellier (*Compte rendu des collaborateurs : Carte géologique de France: Campagne 1895*, p. 117).

M. DOUXAMI, préparateur

1. Études sur les terrains tertiaires du Dauphiné, de la Savoie et de la Suisse occidentale (Thèse de doctorat ès sciences, in *Annales de l'Université de Lyon*, n° 27).

PHYSIOLOGIE

M. DUBOIS, professeur

1. Étude sur le mécanisme de la thermogenèse et du som[illegible] mammifères : Physiologie comparée de la marmotte (grand in-[illegible] figures intercalées dans le texte et 124 planches. Masson, éd[illegible] — Cet ouvrage a obtenu le prix Lallemand, de l'Institut.
2. Nouvelles recherches sur la production de la lumière par i[illegible]ts (*Comptes rendus Société de biologie*, 5 décembre 1896).

Le Gérant : A. STORCK

LYON. — IMP. A. STORCK, 78, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE

BULLETIN
DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 MAI 1897

TENUE DANS LE PETIT AMPHITHÉATRE DU PALAIS SAINT-PIERRE

sous la présidence de M. Oberkampff, vice-président

Sont présents : MM. Appleton, Audibert, Bouvet, Caillemer, Cambefort, Charruit, Clédat, Compayré, Recteur de l'Académie, Coville, Delore, Garin, Hugounenq, Ley, Marduel, Morat, Morel, Oberkampff, Perrin, Valette, etc.

Se sont excusés : MM. de Leiris, Cazeneuve, U. Pila.

Le procès-verbal de la précédente assemblée est lu et adopté.

M. le président prononce une allocution, vivement applaudie, où il rend hommage à M. Mangini, que son deuil tient éloigné de nous, et où il exprime les regrets de la Société pour la perte prématurée de MM. Raulin et Chabrières, membres du Comité.

Il est donné lecture du rapport du secrétaire général et des comptes du trésorier, qui sont approuvés à l'unanimité.

A l'unanimité, l'Assemblée adopte une modification de l'article VIII des statuts, qui porte à trois (au lieu de deus) le nombre des vice-présidents.

L'Assemblée procède ensuite au renouvellement du tiers sortant des membres du Comité.

Sont réélus : MM. Appleton, Dr Carrier, Dr Cazeneuve, Chabot, Alfred Faure, Garin, Letord, Lortet, Mangini, L. Permezel, Perrin, U. Pila, le Président de l'Association des étudiants.

Sont élus, en remplacement de MM. Raulin et Chabrières, MM. Augustin Falcouz et Depéret.

Le secrétaire général,

L. Clédat.

ALLOCUTION DE M. OBERKAMPFF

VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

Messieurs,

Pour la première fois, depuis que notre Société est fondée, nous nous réunissons aujourd'hui en assemblée générale avec le regret de ne pas voir notre excellent président, M. Mangini, occuper sa place habituelle.

Vous en savez la cause.

Frappé, il y a trois mois à peine, au plus profond de son cœur, par la perte inattendue de sa fille aînée, enlevée aux siens en plein épanouissement de jeunesse et de bonheur, il éprouve encore le besoin de s'isoler et de se recueillir.

Cet éloignement heureusement ne doit pas durer.

De la part de tout autre, à l'âme moins haute, au cœur moins vaillant, on aurait pu craindre, sous le coup d'un deuil si cruel, des résolutions de retraite définitive.

Le tête-à-tête avec l'épreuve a inspiré à M. Mangini de plus fortes pensées.

Les œuvres auxquelles il a consacré sa vie le conserveront.

Il leur reviendra plus dévoué que jamais, estimant que s'il est un adoucissement aux grandes blessures morales, il se trouve dans un don plus complet de soi-même à toutes les nobles tâches.

Notre Société bénéficiera, elle aussi, de cette virile conception du devoir.

Nous en avons déjà reçu un premier et précieux gage dans la magnifique libéralité dont elle a été l'objet.

M. Mangini, d'accord avec sa famille dans le plus délicat sentiment de désintéressement et de piété paternelle, a décidé de répartir entre un certain nombre d'œuvres d'assistance ou d'utilité publique, la dot qu'il destinait à sa fille.

Puisque cette fortune ne pouvait plus servir à fonder le jeune foyer où devait s'asseoir bientôt le bonheur de son enfant, et sur lequel reposaient déjà tant d'espérances, il a voulu qu'elle servît du moins à faire du bien en son nom.

La Société des Amis de l'Université a été comprise dans la répartition pour la somme de 30,000 francs.

Nous avons déjà remercié de ce beau don M. et M[me] Mangini.

Nous vous demandons de leur renouveler de votre part l'expression de votre vive gratitude.

Il en est une autre plus précieuse qui les attend : celle des humbles, des déshérités soulagés par eux.

En associant le nom de leur fille au sauvetage de l'enfance, aux soins des malades, au relèvement de pauvres filles tombées, en enrichissant et en fécondant de leurs largesses des institutions qui poursuivent un idéal de charité, de lumière, de progrès, leur cœur leur aura inspiré le meilleur moyen d'honorer la mémoire de celle qu'ils pleurent et de perpétuer son souvenir ici-bas.

L'exercice qui vient de s'écouler a été exceptionnellement sévère pour votre Comité.

La mort lui a retiré deux de ses membres, éminents à des titres divers et à qui bien des années de féconde activité paraissaient encore réservées.

Je n'ai pas à m'étendre ici sur ce qu'a été *M. Raulin* comme homme, comme professeur, comme savant.

Les nombreux discours prononcés sur sa tombe et insérés dans notre *Bulletin* rendent à cette belle carrière, toute faite d'intégrité, de travail et de dévouement, le plus complet et le plus compétent des témoignages. Un dernier et plus rare hommage l'attend encore le jour où son buste sera inauguré dans le futur Institut de chimie à la fondation duquel il aura tant contribué.

La place de M. Raulin était marquée au sein de notre Comité, dès qu'il fut promu aux fonctions de doyen.

Cette place, il l'a occupée, que dis-je ? il l'a revendiquée avec empressement, car il y voyait un poste de devoir, d'où il pourrait plaider devant notre Société la cause de créations scientifiques qui lui étaient chères.

Il le fit avec une assiduité et une persévérance qu'égalait sa courtoisie. Au moment où son nom disparaît du milieu de nous, nous adressons à la mémoire de ce collègue regretté un souvenir ému.

M Chabrières-Arlès a été l'un des fondateurs de notre Société et membre du Comité depuis l'origine.

Son éloignement habituel de Lyon ne lui a pas permis d'assister à ses séances, ni de participer directement à ses travaux. Il nous a cependant apporté plus que le prestige de son nom et de sa haute situation sociale.

Chaque fois que notre Société, en quête de fonds ou de conférenciers, s'adressait à lui, il accueillait nos démarches avec l'exquise bonne grâce que tout le monde se plaisait à lui reconnaître.

Et ce n'était pas seulement, de lui à nous, le dialogue banal qui s'échange entre le solliciteur qui va là où tout le monde s'adresse et le protecteur généreux, mais indifférent, qui se contente de ne jamais refuser.

Non, notre Société avait toutes ses sympathies.

Ne lui offrait-elle pas, en effet, comme une image de la belle ordonnance de sa vie ?

Personne n'a su mieux que lui, dans une carrière vouée aux préoccupations des plus hautes affaires, donner une large part à la culture intellectuelle et aux jouissances élevées de l'esprit.

Qui l'a vu, au milieu de son incomparable collection d'œuvres de la Renaissance, détailler en homme de goût et en érudit tous ces objets d'art évocateurs du passé, dont chacun avait son histoire ; qui l'a entendu lire ou réciter, comme il excellait à le faire, nos poètes contemporains, celui-là peut témoigner de quels délassements, de quels enthousiasmes l'art, l'histoire, la poésie ont été pour lui la source.

Or, que fait notre Société, en organisant des conférences, en publiant un *Bulletin*, en initiant ses membres aux besoins et aux questions de l'enseignement supérieur, en favorisant les relations entre le monde universitaire et celui du commerce et de l'industrie, que fait notre Société, si ce n'est d'introduire dans nos esprits, par la plume, par la parole, par l'amitié, des éléments nouveaux de vie intellectuelle ?

Ce ne sera pas un de ses moindres bienfaits si, peu à peu, elle arrive ainsi à accroître le nombre de ceux qui demandent à la fréquentation des lettres ou des sciences une distraction pour leurs loisirs, un réconfort dans leurs soucis, un aliment pour les plus nobles curiosités de leur esprit.

M. Chabrières-Arlès était de ceux-là, et à ce titre il nous appartenait, on peut le dire, doublement.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

lu dans la séance du 15 mai 1897.

MESSIEURS,

Depuis notre dernière réunion, votre Comité a cru nécessaire de créer une troisième vice-présidence, à laquelle nous avons appelé M. Cambefort, remplacé dans ses fonctions de trésorier par M. Ennemond Morel. Nous espérons que vous voudrez bien approuver ce petit changement apporté à nos statuts.

Par une décision du Comité, en date du 18 décembre 1896, décision légèrement modifiée par le Bureau dans ses séances du 10 mars et du 1er avril 1897, en raison d'une recette nouvelle (le produit du bal universitaire), le budget prévisionnel pour l'exercice courant s'établit comme suit :

RECETTES

Cotisations	8,500 »	
Intérêts des fonds	1,900 »	
Subvention de la Chambre de commerce	1,200 »	
Subvention du Conseil général du Rhône	100 »	
Produit du bal universitaire	1,392 »	
Excédent des recettes de l'exercice 1896	407 05	
Total	13,499 05	13,499 05 fr.

DÉPENSES

1° *Dépenses ordinaires*

Part de la Société dans les frais de publication des *Annales de l'Université de Lyon*	2,000 »	
Publication du *Bulletin*	1,600 »	
Conférences	1,300 »	
Frais d'encaissement et retribution de l'agent	400 »	
Divers et imprimés	1,000 »	
Total	6,300	6,300

2° *Subventions*

Cours d'ethnologie	500 »	
Cours d'introduction à l'étude du droit. .	500 »	
Revue de philologie française	300 »	
Association des étudiants	1,000 »	
Deus pris attribués aus répétiteurs qui suivent les cours des Facultés	200 »	
Seconde annuité de la subvention de Tamaris	500 »	
Subvention pour les recherches botaniques de M. de Blenne.	500 »	
Subvention au Laboratoire de médecine légale	600 »	
Subvention à la Société des anciens élèves de la Faculté de droit.	50 »	
Contribution de la Société à la création de deus chaires nouvelles près la Faculté des lettres	2,000 »	
Location d'un siège social (un semestre). .	300 »	
Frais de mobilier pour le siège social . .	150 »	
Total.	6,600 »	6,600f »
Imprévu		599,05
		13,499,05

En ajoutant 2,000 francs à la somme que l'État consacrait déjà à l'enseignement de la langue et de la littérature anglaises et des littératures modernes comparées, votre Comité a voulu permettre la transformation de ces enseignements en chaires magistrales, et M. le ministre de l'Instruction publique a manifesté de la meilleure façon la satisfaction que lui causait notre initiative, en créant les deus chaires moins de quinze jours après notre vote. Le Conseil de l'Université, en remerciant la Société, a d'ailleurs pris l'engagement de continuer sa libéralité, si bien qu'en nous imposant une charge momentanée, nous avons réussi à doter l'Université de Lyon de deus chaires nouvelles permanentes.

Un autre article de nos dépenses appelle une explication : nous avons prévu la location d'un siège social et l'achat d'un mobilier. Il nous a semblé que la prospérité croissante de la société nous permettait, sans vanité, de songer à nous installer chez nous. Mais il

n'est pas facile de trouver une installation telle que nous la désirons, c'est-à-dire à la fois modeste et très convenable. Votre bureau doit vous avouer que ses recherches n'ont pas encore abouti.

Notre capital s'est augmenté très sensiblement cette année, grâce à de nouvelles inscriptions de membres fondateurs, grâce à une nouvelle générosité de M. Gillet, grâce surtout à la donation si touchante dont M. le président vous entretenait tout à l'heure. Nos recettes annuelles se développent aussi par la progression constante du nombre des sociétaires. Nous avons prévu, de ce chef, une augmentation de 900 francs ; elle est déjà, de beaucoup, dépassée. Nous devons une bonne part de ce succès à nos conférenciers, et je suis heureux de remercier ici en votre nom MM. Bernard Bouvier, Éd. Aynard, Francisque Sarcey, Paul Desjardins, Pierre Janet et les professeurs de Lyon, MM. Lacassagne et Texte, qui ont si bien appris au public lyonnais le chemin du quai Claude-Bernard que la grande salle de la Faculté de médecine menace de devenir trop petite.

Dans la dernière assemblée générale, vous avez ratifié une décision du Comité, qui répartissait en quatre annuités la subvention de 2,000 francs votée pour le laboratoire de Tamaris. Cette somme a été payée tout entière par anticipation, sous réserve d'un escompte de 100 francs ; mais c'est seulement la première annuité de 475 francs qui doit être portée au compte Dépenses de l'exercice 1896. Toutefois, pour la commodité de ses écritures, notre trésorier a imputé à cet exercice toute la somme versée, soit 1,900 francs au lieu de 475. Il en résulte dans la balance de ses comptes, comme il vous l'expliquera lui-même, un déficit apparent, fictif. En réalité l'exercice 1896 se clôt, comme l'exercice 1895, par un excédent de recettes. Je tiens à le constater ; car c'est le secrétaire général qui engage les dépenses, et son devoir est de ne pas dépasser les limites que vous fixez vous-mêmes en approuvant le budget prévisionnel (1). L'excédent de recettes, qui est de 407 fr. 05, eût même dépassé 1.000 francs si nous n'avions pas eu à supporter plusieurs dépenses extraordinaires à l'occasion de l'inauguration de l'Université de Lyon, où notre Société avait sa place marquée.

Nous avons jeté l'an dernier un coup d'œil rétrospectif sur tous les services que nous avions pu rendre à l'enseignement supérieur depuis notre fondation, et notamment sur notre participation à la publication des *Annales de l'Université de Lyon*. Cette importante collection, à

(1) Pour la comparaison entre le budget prévisionnel et le budget réel, voyez l'appendice qui fait suite au rapport.

laquelle nous contribuons pour un quart des frais, s'est accrue de neuf nouveaux volumes ou fascicules, dont voici l'énumération :

1° *L'Évolution d'un mythe, Açvins et Dioscures*, par M. Renel ;

2° *Études sur les terrains tertiaires du Dauphiné, de la Savoie et de la Suisse occidentale*, avec planches et cartes, par M. Douxami ;

3° *Recherches physiologiques sur l'appareil respiratoire des oiseaux*, avec figures, par M. Soum ;

4° *Physiologie comparée de la marmotte*, avec figures et planches, par M. Raphaël Dubois ;

5°, 6° et 7° *Résultats scientifiques de la campagne du Caudan*, trois fascicules avec planches, par M. Kœhler ;

8° *Synthèses d'Aldéhydes et d'Acétones*, par M. Rousset ;

9° *Sur le résidu électrique des condensateurs*, par M. Houllevigue.

Tous ces travaux sont le produit de l'activité de nos Facultés. Les trois premiers sont des thèses qui ont été brillamment soutenues à Lyon même, et qui ont valu aux auteurs le grade de docteur. Rappelons que la Société avait facilité par des subventions les études de M. Douxami et de M. le professeur Kœhler, dont les volumes cités exposent les résultats scientifiques et les conséquences pratiques.

Si je ne craignais d'anticiper sur les événements, je vous dirais encore que notre Société va être représentée, en juillet prochain, au meeting franco-écossais d'Édimbourg, par notre nouveau trésorier, M. Ennemond Morel, et peut-être aussi par un de nos vice-présidents, M. Cambefort. Mais je dois surtout insister, et c'est par là que je termine, sur la part que nous avons prise aux fêtes d'inauguration de l'Université. Si l'Université de Lyon existe aujourd'hui légalement, nous pouvons éprouver quelque fierté d'avoir contribué à cet heureux résultat. Dans la cérémonie officielle qui a consacré cette victoire, notre cher président, M. Mângini, a été l'éloquent interprète de nos aspirations et de nos vœux, et je ne serai contredit par personne si j'ajoute que nul plus que lui, ce jour-là, ne méritait d'être à l'honneur.

APPENDICE

Comparaison du budget prévisionnel et du budget réel de 1896

	PRÉVUES	RÉALISÉES	DIFFÉRENCE en plus	DIFFÉRENCE en moins
RECETTES				
Excédent de l'exercice précédent	333 60	333 60		
Intérêts des fonds	1.850 »	1.987 »	137 »	
Cotisations.	7.629 »	7.959 »	330 »	
Subventions	1.300 »	1.200 »		100 »
Bal universitaire.	1.647 30	1.647 30		-
TOTAL	12.759 90	13 126 90	467 »	100 »
		12.759 90		
Recettes en plus		367 »		
DÉPENSES				
Report du crédit des *Annales* .	1.266 »	1.266 »		
Bulletin.	1.600 »	1.631 75	31 75	
Conférences	1.300 »	1.489 15	189 15	
Encaissement et agent. . . .	400 »	384 »		16 »
Divers et imprimés.	1.000 »	753 95		246 05
Subventions	6 700 »	7.195	495 »	
	12.266 »	12.719 85	715 90	262 05
			262 05	
Imprévu	493 90		453 85	
TOTAL	12.759 90	12.719 85		
	12.719 85			
Dépenses en moins	40 05			

L'excédent de recettes total, se composant des recettes en plus (367 francs) augmentées des dépenses en moins (40 fr. 05), s'élève à 407 fr. 05.

Les dépenses mandatées par le secrétaire général s'élèvent, à 14,624 fr. 85. Mais il faut en défalquer une somme de 1,925 francs

qui représente : 1° un prêt de 500 francs fait au laboratoire de M. le professeur Depéret; 2° une avance de 1,425 fr., soit trois annuités de 475 francs, sur la subvention du laboratoire de Tamaris. Il faut d'autre part y ajouter une somme de 20 francs (subvention au Sauvetage de l'Enfance) payée sans bordereau par le Trésorier :

	14,624, 85
Défalquer :	1,925
	12,699, 85
Ajouter :	20
	12,719, 85,

somme égale au total des dépenses réelles indiquées plus haut.

Observations. — La subvention de 100 francs accordée par le Conseil général du Rhône ne nous a pas été payée en 1896, par suite d'un malentendu. Ainsi s'explique le manque de 100 francs à l'article subventions des *recettes*.

Pour les *dépenses*, la différence entre les subventions prévues (6,700 francs) et les subventions payées (7,195 francs) s'explique ainsi : une subvention avait été omise dans les prévisions (20 francs pour le Sauvetage de l'Enfance), une autre, de 500 francs, a été votée par le Comité le 24 novembre 1896 (contribution de la Société à la fête d'inauguration de l'Université de Lyon). D'autre part, l'annuité de 500 francs prévue pour Tamaris a été réduite à 475 francs, par suite de l'escompte en raison du paiement anticipé des quatre annuités. Il y a donc eu 520 francs en plus, et 25 francs en moins, soit 495 francs à ajouter à 6,700 francs, ce qui donne bien un total de 7,195 francs.

RAPPORT DU TRÉSORIER SUR LES COMPTES DE 1896

Messieurs,

L'exercice 1895 avait laissé un bénéfice de	333 60
Si l'on y ajoute les recettes de 1896	12.793 30
on voit que les sommes encaissées au 31 décembre 1896 sont de	13.126

Les dépenses du même exercice ayant été de	14.144 85	
moins trois annuités de Tamaris escomptées	1.425 »	
net.		12.719 85
Il en résulte que, à fin décembre 1896, on a un excédent de		407 05

en faveur des recettes.

En déduisant cette somme des	1.425 »
indiqués plus haut, ci	407 05
on trouve un chiffre de	1.017 95

qui représente le solde débiteur de profits et pertes, porté au bilan au 31 décembre 1896.

D'autre part, le capital qui était au 31 décembre 1895 de	55.900 »
s'est accru en 1896 par suite de dons divers de . . .	2.000 »
et s'élève ainsi au 31 décembre 1896 à.	57.900 »

Le trésorier :

J. Cambefort.

Nota. — Le détail des subventions accordées est le suivant :

Sauvetage de l'enfance . .	20
Cours d'ethnologie	500
Compte rendu du Congrès universitaire	2.000
Recherches géologiques . .	300
Études botaniques	300
Instruments scientifiques. .	1.100
Cours d'introduction à l'étude du droit.	500
A reporter. .	4.720
Report. .	4.720
Revue de philologie. . . .	300
Aux étudiants.	1.000
Fêtes universitaires. . . .	500
Prix donnés aux répétiteurs.	200
Laboratoire de Tamaris (quatre annuités)	1.900
Total. .	8.620

Lyon, 15 mai 1897.

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

Séance du 6 mai 1897

Présidence de M. le Recteur

Le Recteur fait savoir au Conseil que la plus grande publicité a été donnée aus concours ouverts pour les quatre pris Étienne Falcouz ; que M. Storck, éditeur, a fait de nouveau don à la bibliothèque de l'Université d'un certain nombre d'ouvrages ; que M. le ministre a accordé à l'Association des étudiants la subvention annuelle de 900 francs. Il soumet au Conseil l'exposé de la situation financière en ce qui concerne la construction de l'Institut chimique.

Le conseil examine ensuite et approuve, sur les rapports de MM. les doyens et sur le rapport de M. le Recteur, les comptes administratifs et les budgets additionnels des quatre Facultés et de l'Université.

M. le Professeur Barbier demande au Conseil de souscrire pour l'érection d'un buste de M. Raulin. Le Conseil regrette qu'il n'ait pas de fonds qui lui permettent de s'associer à la souscription ; mais, sur la proposition du Recteur, il prent l'engagement de participer aus frais de l'installation du buste dans le vestibule de l'Institut chimique.

M. le Doyen Depéret demande, au nom de quelques-uns de ses collègues, si le conseil ne serait pas d'avis de donner aus délibérations du conseil une publicité régulière : le conseil décide qu'à l'avenir un compte rendu analytique, où seront relatées toutes les décisions de quelque importance, sera rédigé par les soins du secrétaire et qu'on demandera à la Société des Amis de l'Université de le publier dans son *Bulletin*.

M. le professeur Regnaud soumet au conseil le projet de vœu suivant, qui, après discussion, est adopté à la majorité, quelques membres ayant déclaré s'abstenir :

« Le Conseil de l'Université de Lyon :

« Considérant que la création des Universités répont dans l'esprit des pouvoirs publics à une idée de décentralisation administrative et scientifique à laquelle il convient de faire porter tous ses fruits ;

« Considérant qu'un des moyens les plus efficaces d'obtenir ce résultat et de favoriser le développement matériel et moral auquel les Uni-

versités sont appelées est de faire en sorte que les plus actifs d'entre les professeurs attachés à chacune d'elles ne soient pas poussés fatalement par les circonstances à considérer le séjour en province comme une halte, qu'il est de leur intérêt de rendre la plus courte possible ;

« Qu'en d'autres termes, il est très désirable que les professeurs s'attachent d'une manière permanente à leurs Universités respectives, qu'ils s'efforcent d'y créer des traditions d'enseignement durables et d'en considérer le bon renom et la prospérité comme l'objet principal de leurs désirs et de leurs travaux;

« Considérant qu'il importe surtout, à cet effet, de rendre accessibles aux professeurs des Universités de province les avantages dont jouissent ceux de l'Université de Paris ;

« Considérant que, parmi ces avantages, le plus enviable et le plus envié consiste dans la perspective de faire partie de l'Institut de France, ce but suprême de la légitime ambition de l'homme d'étude ;

« Considérant que les règlements qui concernent les conditions d'admission à l'Institut et le nombre de ses membres remontent à une époque où le mouvement scientifique en province avait considérablement moins d'importance que de nos jours et où les moyens de se rendre périodiquement à Paris, pour participer aux travaux académiques, étaient sans comparaison plus pénibles, plus coûteux et plus longs qu'aujourd'hui ;

« Considérant enfin, et d'une manière générale, qu'il est éminemment logique et équitable que l'Institut *de France* puisse accueillir comme membres tous les citoyens *français* qui sont qualifiés pour en faire partie;

« Émet les vœux suivants :

« 1° Que les correspondants de l'Institut en province bénéficient des mêmes prérogatives que les membres ordinaires au point de vue de l'électorat académique et, s'ils font partie de l'enseignement de l'État, à celui de la limite d'âge assignée pour la retraite ;

« 2° Que le nombre de ces correspondants (qui échangeront leur titre contre celui de membres ordinaires de province) soit porté à un chiffre égal, pour chaque classe de l'Institut qui en comporte, à celui des membres ordinaires actuels. »

Séance du 3 juin 1897

Présidence de M. le Recteur

M. le recteur fait diverses communications au Conseil : — M. le Ministre promet d'examiner avec attention le vœu émis concernant les correspondants de l'Institut. — M. le Ministre vient d'ordonnancer une nouvelle subvention de 250,000 francs pour la construction de l'Institut chimique. — M. Beauvisage, agrégé à la Faculté de médecine, est prorogé dans ses fonctions pour une nouvelle période de trois ans ; un autre agrégé de la même Faculté, M. Curtillet, est chargé d'une clinique des maladies des enfants à l'École supérieure de médecine d'Alger ; pour remplacer M. Curtillet, la Faculté demande le rappel à l'exercice de M. Chandelux, agrégé libre.

Le Conseil accepte le don d'un tableau offert par M[lle] Philipsen pour la décoration d'une salle de la Faculté des lettres, et remercie la donatrice.

Il remercie également M[me] Koch, qui a fait don à la Faculté des sciences, par l'entremise de M. le Professeur Gérard, d'un herbier accompagné de livres.

Il délègue M. Ennemond Morel, trésorier de la Société des Amis de l'Université, pour le représenter au meeting franco-écossais d'Édimbourg, et charge M. Caillemer de rédiger l'adresse qui sera présentée au meeting au nom du Conseil.

Il ratifie enfin la désignation de MM. Ollier, Poncet, Pierret, Soulier et Lacassagne, comme délégués de la Faculté de médecine au Congrès médical de Moscou, et celle de MM. Depéret, Offret et Roman, comme délégués de la Faculté des sciences au Congrès géologique de la même ville.

Le Conseil aborde ensuite la question de l'emploi à faire des nouvelles ressources que la loi du 10 juillet 1896 assure à l'Université à dater du 1[er] janvier prochain.

MM. les doyens Caillemer et Lortet exposent les besoins de leurs Facultés respectives.

La Faculté de droit demande des créations de chaires et de confé-

rences qui représentent une dépense de 17,500 francs et une augmentation de 2 ou 3,000 francs pour le matériel, en vue surtout d'installer une bibliothèque auxiliaire dans les locaus de la Faculté.

Les besoins de la Faculté de médecine, qui présentent pour la plupart un caractère particulier d'urgence, exigeraient les crédits suivants : Budget ordinaire, 78,800 francs; Budget extraordinaire, 171,200 francs.

La Faculté demande qu'il lui soit alloué 100,000 francs au minimum sur les fonds de l'exercice 1898 pour réaliser les améliorations les plus immédiatement indispensables.

Après un échange d'observations, le Conseil ajourne à une prochaine séance, qu'il fixe au 10 juin, la lecture des rapports de MM. les doyens des sciences et des lettres.

Séance du 10 juin 1897

Présidence de M. le Recteur

A propos du procès-verbal de la séance précédente, M. le doyen Lortet signale trois enseignements qui existent dans d'autres Facultés de médecine de province et qui manquent à celle de Lyon, outre le cours d'otologie dont l'institution est demandée. Ce sont les cours des maladies des voies urinaires, des maladies nerveuses, des maladies des vieillards. Ces créations ne figurent pas dans les demandes actuelles de la Faculté, en raison des dépenses à faire pour le matériel; mais elles sont désirables, et il convient de ne pas les perdre de vue.

M. le recteur fait savoir que M. Maurice Gourdon, naturaliste distingué de Luchon, lui a offert pour la Faculté des sciences une collection géologique et minéralogique.

Sur l'avis exprimé par M. Depéret, qui a constaté la valeur de cette collection, le Conseil déclare l'accepter et vote des remerciements au donateur.

Le Conseil délègue M. le Dr Lépine pour le représenter à la cérémonie d'inauguration du monument élevé à Duchenne (de Boulogne), qui aura lieu le 27 juin a la Salpêtrière.

M. le doyen Depéret expose les besoins de la Faculté des Sciences. Les crédits qu'elle réclame sont de deux sortes :

Dépenses ordinaires, imputables sur les ressources annuelles : Personnel et enseignement : 24,000 francs ; matériel : 13,170 francs ; total : 37,170 francs.

Dépenses extraordinaires à couvrir par un emprunt : 42,000 francs pour l'achèvement des travaux de construction du laboratoire de Tamaris.

M. Depéret et M. Flurer appèlent l'attention du Conseil sur la nécessité de terminer ces travaux dans le plus bref délai.

Le Conseil nomme une Commission composée de MM. les doyens des quatre Facultés, pour étudier la question qui sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. le doyen Clédat présente les demandes de la Faculté des Lettres, dont le total s'élève à 24,000 francs, et qui visent en majeure partie des créations d'enseignements nouveaux.

La Faculté des lettres forme en outre plusieurs vœux relatifs à l'achèvement du musée d'histoire de l'art, à une dotation plus considérable de la bibliothèque universitaire et à la création par les assemblées locales de deux chaires nouvelles, l'une consacrée à l'histoire de Lyon, la seconde, à la langue et à la littérature italiennes.

SUR LA DIVINATION PAR LES MIROIRS

et les hallucinations subconscientes (1)

CONFÉRENCE

FAITE DEVANT LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

Le 28 mars 1897

PAR M. le Dr PIERRE JANET

Professeur suppléant au Collège de France,
Directeur du laboratoire de psychologie de la Salpêtrière.

MESDAMES, MESSIEURS,

La Société des amis de l'Université a bien voulu m'inviter à venir de nouveau vous adresser la parole : je la remercie de l'honneur et du plaisir qu'elle me fait ; je suis heureux de revoir votre belle ville, de vous entretenir d'études qui me sont chères et dont, comme votre affluence le montre, vous sentez toute l'importance.

Il y a deux ans, Messieurs, si vous vous en souvenez, je vous racontai les aventures d'un pauvre homme qui constituaient un cas curieux de possession au XIXe siècle ; et, à ce propos, je vous faisais voir combien nous ignorons souvent nos propres pensées, combien d'idées, de sentiments peuvent germer, se développer en nous à notre insu, et combien ces pensées latentes au-dessous de la conscience peuvent jouer un rôle considérable pour notre bonheur ou notre malheur.

(1) D'après le compte rendu sténographique.

Je voudrais reprendre aujourd'hui ce sujet d'une autre manière, non plus sur un exemple particulier, mais d'une manière plus générale, et vous dire quelques mots d'une méthode qui peut s'appliquer à ce genre d'études dans bien des cas, qui vouspermettra peut-être à vous-mêmes de jeter un coup d'œil sur une portion obscure de votre propre pensée, et, qui sait, d'y faire peut-être des découvertes intéressantes.

En même temps, cette étude nous révélera encore une fois la vérité de ce principe que les sciences psychologiques ont beaucoup profité de l'étude des anciennes superstitions. Il semble que dans le monde de la pensée comme dans celui de la matière, rien ne se pert. Une rêverie dont les sages se moquaient autrefois peut devenir le principe d'une science nouvelle à l'époque qui suivra. Faut-il répéter que l'astronomie est sortie de l'astrologie, la chimie de l'alchimie, que la psychologie doit beaucoup aus vieus magnétiseurs et spirites ? Tout cela est trop connu. Je préfère prendre une croyance, une superstition peut-être moins connue, vous indiquer un procédé de divination qu'on a bien oublié, et vous montrer dans ses pratiques quelque chose de juste qui peut servir encore aujourd'hui à diriger nos investigations.

Cette divination, qui avait lieu dans l'antiquité et dans le moyen âge, vous pouvez encore la faire aujourd'hui, la pratiquer ensemble. Les appareils qu'elle demande ne sont pas bien compliqués, et ils sont à portée de tout monde. On opère tout simplement avec une boule de verre. Nous allons, si vous voulez, faire ensemble l'étude morale, psychologique, de cette boule de verre. Je voudrais vous montrer ce qu'on y voit quand on sait bien y regarder.

I

Eh bien, Messieurs, nous ne sommes pas les premiers à y regarder, dans cette boule de verre. Depuis très longtemps les prêtres des différentes religions y ont regardé avant nous et y ont vu beaucoup de choses. Reportez-vous aus ouvrages sur les sorciers, les mages ; vous y verrez beaucoup de témoignages sur ce point : relisez le livre curieus de dom Calmet, par exemple, publié au XVIe siècle sur « Les Esprits et les Vampires de Moravie », celui de Salverte, sur « Les Sciences occultes », ou celui de Maury, sur « La Magie ».

Tous ces ouvrages parlent de la divination par les boules de

verre; voici quelques exemples : On nous raconte que dans l'Inde ancienne, les prêtres employaient des procédés assez curieux pour découvrir l'avenir afin de le prédire aus autres personnes. Il était simple : on prenait une feuille d'arbre luisante ; si on voulait bien faire, on ornait la feuille d'une tache noire au centre, faite avec de la suie, on l'attachait contre un mur, on la regardait fixement, et on y voyait une foule de belles choses.

Plus tard, en Égypte, on procéda de la même façon. Un voyageur anglais prétent, il y a un demi-siècle à peine, avoir assisté à ces cérémonies. Le prêtre faisait sur la paume de sa main une tache noire, puis il montrait cette main à un jeune enfant, en lui disant de la regarder fixement. L'enfant contemplait longuement, et voyait apparaîte une foule de belles choses, des personnages, des paysages ; il les décrivait et on se servait de ses déclarations pour en tirer des pronostics. C'était, entre autres usages, un procédé très commode, paraît-il, pour arrêter les voleurs : l'enfant les reconnaissait. C'était, vous le voyez, beaucoup plus simple qu'aujourd'hui. Le personnage dont je vous parle raconte avoir essayé lui-même et fait regarder sa main par des enfants qui y voyaient tout ce qu'il voulait. Il fit apparaître Nelson : l'enfant le décrivit admirablement et ne fit qu'une seule erreur ; il déclara que Nelson avait un bras coupé. « Lequel ? » lui demanda-t-on. « C'est le gauche, dit-il. » Or c'était le droit. Les témoins expliquèrent le fait en disant que l'amiral Nelson était vu comme dans un miroir. Tout était donc pour le mieus.

Si nous arrivons aus Grecs, ces recherches sont innombrables et décrites partout. Voici quelques noms de ces pratiques bizarres. Par exemple, les Grecs usaient dans leurs temples de *l'hydromancie*, ou divination par l'eau. On regardait l'eau d'une fontaine et les images apparaissaient. A côté nous trouvons la *lécanomancie*, dans laquelle on employait des vases pleins d'huile où on fixait ses regards. Ce procédé a quelque réputation : il servit autrefois à Ulysse pour interroger Tirésias. Il y avait également la *catoptromancie ;* elle se faisait avec des miroirs que l'on fixait du regard. La *gastromancie* employait des carafes pleines d'eau, des boules de métal poli. Enfin la *cristallomancie* était le procédé classique et se pratiquait avec toutes sortes de verres. J'oublie chemin faisant *l'onycomancie* qui consistait à fixer l'ongle de la main que l'on regardait couvert d'un peu d'huile. On voyait apparaître au bout de quelque temps le voleur que l'on cherchait, le personnage demandé, etc.

Ces pratiques passent dans la civilisation romaine, puis au moyen âge. Ceus qui se sont occupés d'études religieuses savent que les

conciles ont souvent eu à lutter contre la superstition des *specularii*, qui prétendaient découvrir les trésors cachés au moyen de miroirs. François Ier, Catherine de Médicis avaient dans leurs appartements des miroirs constellés, c'est-à-dire ornés d'étoiles, et construits dans des circonstances particulières; ils leur servaient à découvrir les secrets de la politique, les conspirations.

Naudé, Cornélius Agrippa, Bodin, Wier et tous ceus qui ont parlé de la magie, décrivent des miroirs de ce genre. Il y eut une sorte de petit cristal qui fit le tour de l'Europe entre les mains d'un Anglais nommé John Dee, de 1527 à 1608. Il portait partout son anneau orné de cette pierre magique, et faisait trouver aus gens qu'il rencontrait tout ce que ceus-ci voulaient savoir. Cette pierre avait la propriété particulière de parler, ce qui est plus beau. Les personnages qui y apparaissaient tenaient des discours qui naturellement renseignaient les individus qui voulaient les interroger. Dom Calmet parle à plusieurs reprises de faits semblables. Saint-Simon, dans ses mémoires, ne raconte-t-il pas qu'un magicien avait prédit ainsi au duc d'Orléans la mort des princes ? A toute époque de l'histoire, cette croyance a donc existé, quoique dans les deus derniers siècles on semble s'en préoccuper un peu moins.

A notre époque, cette recherche s'est ranimée. Cela est surtout dû à une étude particulière à laquelle il faut rendre justice, celle des psychologues anglais qui ont voulu voir ce qu'il y avait de vrai et de faus dans beaucoup de croyances ou de superstitions populaires. On doit citer un travail de M. Hockley dans le recueil anglais, *The Zoist*, 1849, quelques recherches publiées dans le journal *The Light*, surtout en mars 1889, un intéressant volume allemand, *Visionen im Wasserglasse,* par A. Freün von Vay. Mais il faut insister surtout sur les travaus curieus de Miss X..., publiés dans les *Proceedings of the Society for psychical Research* de 1889-1892, travaus auxquels nous empruntons plusieurs renseignements. Vous voyez, Mesdames, que les dames se sont occupées de la question; peut-être aurez-vous envie d'en faire autant. N'oublions pas les nombreus travaus de M. F. W. Myers « sur l'automatisme sensoriel et les hallucinations provoquées », dans le même recueil (tome VIII, page 436). J'ai eu du reste l'occasion d'étudier moi-même bien souvent ces phénomènes, et j'ai même fait une communication à ce sujet au Congres psychologique de Londres, il y a quatre ans.

Essayons donc de voir ce qu'il y a de vrai dans cette divination, à quoi elle correspont, et comment le fait qui lui a servi de point de départ peut être interprété.

II

D'une façon générale, le fait est vrai. Vous n'avez qu'à essayer pour vous en convaincre. Pourtant, si chacun de nous se mêlait de faire l'expérience, nous n'arriverions pas à un résultat général, mais enfin, il est probable que parmi vous certaines personnes auraient des visions : 10 sur 50, d'après les auteurs anglais. Mettons-nous donc dans les conditions voulues pour observer, choisissons des personnes qui peuvent présenter ce phénomène, et voyons comment les choses se passent.

Vous prenez une boule et vous la disposez dans des conditions particulières : le plus commode, c'est de la mettre dans un endroit ni complètement obscur, ni lumineux; il faut une certaine lumière légère qui vienne caresser la boule. Voici le procédé classique : on se place en plein jour ; on dispose la boule, entourée d'écrans, de paravents, ou d'étoffe noire, on s'installe commodément, et on regarde fixement. On n'aperçoit d'abord que des choses insignifiantes : tout d'abord, sa propre figure ; puis, le reflet vague des choses environnantes, les couleurs de l'arc-en-ciel, un point lumineux, enfin les reflets que présente d'ordinaire une boule de verre. Au bout d'un certain temps, les choses changent, c'est-à-dire que la boule s'obscurcit de plus en plus; on ne distingue plus rien; le reflet, les objets, tout s'efface ; tout devient sombre ; la boule semble se recouvrir d'une vapeur; c'est le bon moment. Si le nuage s'épaissit de plus en plus, à ce moment, vous apparaissent des dessins, figures, personnages, d'abord très simples ; des étoiles, des lignes, par exemple, des barres noires sur fond blanc, mais aussi quelquefois des lignes plus précises et plus intéressantes, comme des lettres, des chiffres. Au bout de quelque temps encore, vous apercevez des figures colorées, des personnages, des animaux, des arbres, des fleurs. On regarde, on se complaît dans ce petit spectacle, d'autant plus qu'il y a des variantes. Chez quelques personnes, les images sont immobiles; chez d'autres, elles se remuent, disparaissent, se saluent, parlent : il y a même des sujets qui entendent ces conversations, ce qui est bien plus beau! Enfin, quelquefois le phénomène est très compliqué. Il y des sujets chez qui ces images sont absolument nettes. Je m'explique. Le plus souvent, quand vous avez constaté ces visions et que vous vous détournez un peu, tout s'efface, et quand vous regardez de nouveau,

les visions n'y sont plus. Il faut une nouvelle préparation pour les voir réapparaître. Chez d'autres personnes au contraire, les visions ne disparaissent plus : quand elles les revoient, le paysage, par exemple, est resté toujours le même. Certaines d'entre elles s'éloignent même de la boule pour aller chercher une loupe, et naturellement le verre développe les images, qui deviennent de plus en plus nettes. Quelquefois même, certaines personnes arrivent sans loupe au grossissement naturel. Les images envahissent l'espace, se déplacent. J'ai même vu une personne qui pouvait les faire sortir de la boule, les objectiver sur un papier et suivre sur ce papier avec un crayon le dessin de son hallucination. C'est très rare, mais cela existe. Quant à vous, vous avez chance d'arriver, avec de l'exercice, tout au moins au premier degré.

Voilà donc le fait : il est réel ; et nous pouvons dire que Grecs, Égyptiens et autres voyaient réellement quelque chose : leurs devins ne mentaient pas absolument. Reste à savoir ce qu'ils y voyaient.

Il faut, à mon avis, considérer le fait à deus points de vue : 1° dans sa nature, c'est-à-dire dans le fait matériel que c'était par exemple des arbres, des fleurs, etc., en d'autres termes, examiner le *contenu* des visions ; 2° considérer les conditions psychologiques dans lesquelles le phénomène se développe. Ce second point de vue est du reste plus difficile et plus curieus que le premier.

Et d'abord, le fait, en lui-même, est en somme assez simple. Qu'est-ce qu'on voit ? Mais on voit des choses assez communes, banales. Ce sont, par exemple, nous l'avons vu souvent, des personnes, des figures de connaissance. Ce sont encore des arbres, des fleurs, des scènes de la vie de tous les jours. « Ce sont tout simplement des souvenirs, direz-vous, et rien autre chose. » Pour vous en convaincre, permettez-moi de choisir un exemple.

J'ai observé plusieurs personnes et, dans plusieurs cas, j'ai pris la précaution suivante. Je priais le sujet d'avoir la complaisance de ne pas être égoïste, de ne pas garder pour soi ce qu'il verrait, mais de parler tout haut et de raconter au fur et à mesure tout ce qui apparaissait. De mon côté, j'écrivais sur la dictée, en notant même les réflexions plus ou moins bizarres que j'entendais. Voici les résultats d'expériences sur deus personnes.

La première regarde et parle : « Tiens, la boule est très noire. Il y a des barres lumineuses qui se croisent. C'est une fenêtre. Il y a une tête d'homme qui regarde. Non, ce sont des personnes debout avec les cheveus dans le dos. Elles s'asseoient près d'un jet d'eau. Plus de jet d'eau. Un bonnet blanc. Un tas de feuilles. Une statue.

Un arbre. Ça me fait mal aus yeus maintenant : je ne vois plus très bien. Tiens ! un drapeau tricolore, des soldats, des zouaves qui passent, avec des voitures d'ambulance, le général Saussier à cheval. Tiens, c'est tout noir maintenant ! On dirait un bois. C'est un peintre devant son modèle, etc., etc. »

La deusième maintenant : « Oh ! je vois des fleurs... des montagnes, une belle rivière, on dirait un bateau ! Un beau jardin. Oh ! cette femme qui s'y promène, elle a l'air de pleurer. Un tourbillon d'enfants bleus et roses ! Du rouge couleur de sang; j'y plonge mes mains; c'est l'abattoir... Un brouillard qui s'élève en l'air sur cette petite ville; une femme marche dans la rue avec une petite fille, tiens, elle s'endort. Elle est morte. Oh ! le beau caveau : il me semble que j'y descends; il y fait froid. Le lac de Genève. Un glacier; des dames qui montent. Crac ! tout le monde tombe au fond... Ils sont bien heureus : ils sont morts... etc., etc. »

Analysons ceci en détail. Vous me direz : « Ce sont des rêveries qui s'expliquent assez bien par l'association des idées. Ce sont, dans le premier cas, par exemple, des barres qui amènent l'idée d'une fenêtre, puis de la tête d'un homme qui est à la fenêtre, Le drapeau tricolore, lui, est produit par les reflets lumineus de la boule ; après, ce sont des troupes qui passent : pour une petite Parisienne, c'est la revue du 14 juillet, puis l'ambulance, des chevaus, etc.

La personne qui s'est prêtée à la seconde expérience est en proie à des idées mélancoliques. Tous ces personnages meurent. Elle les voit entrer dans des caveaus, y descent avec eus ; elle les voit monter sur une montagne, puis tomber; ils sont toujours morts. C'est simple : ce ne sont donc que des souvenirs et des associations d'idées banales. Certains exemples décrits se rapportent bien à ce groupe. Des personnes disent que c'est très amusant : « Je ressemble à un enfant devant un guignol. Je regarde les personnes remuer ; cela m'amuse de voir ce qui va arriver. » Il n'y a là en apparence rien de bien merveilleus. »

III

Mais pourquoi donc pendant des siècles les peuples se sont-ils épris de ces choses, pourquoi des religions comme celles de l'Inde, de l'Égypte, de la Grèce, se sont-elles emparées de ces phénomènes, les ont-elles montrés aus foules, s'en sont-elles servi pour prédire l'avenir, dominer les consciences ?

Ce phénomène émotionne parce qu'il se présente dans des conditions qui, elles, ne sont pas banales. Je voudrais vous en faire remarquer quelques-unes.

Ces conditions me paraissent celles-ci. Les faits qui apparaissent sont insignifiants pour un tiers, pour vous qui assistez impassible à la scène. Mais ces faits étonnent le sujet parce qu'il n'a pas le sentiment de les connaître, qu'ils lui paraissent inouïs, inattendus, qu'ils le frappent comme une révélation. Quand donc le langage d'une personne nous paraît-il constituer une révélation ? Quand ce qu'on nous dit n'était pas connu. Or précisément, le caractère de ces images, c'est qu'en apparence du moins, elles semblent inconnues aux sujets. Une jeune fille raconte qu'en regardant un miroir, elle était obsédée par une image toujours la même : c'etait une maison avec de grands murs noirs, sombres, tristes, sur lesquels brillait une touffe merveilleuse de jasmin blanc. Pourquoi cette personne s'en étonne-t-elle? « C'est, dit-elle, parce que je n'ai jamais vu une maison pareille dans la ville où je suis depuis longtemps. » C'est inattendu : voilà pourquoi le fait paraît surprenant; et nous retrouvons ce caractère partout. — Voici un autre exemple : une personne mise en présence de la boule de verre y voit apparaître un numéro. C'est un numéro quelconque, qui apparaît subitement Vous direz : « C'est insignifiant. » Je le veus bien. — « C'est un souvenir. » — Mais de quoi ? « Ce numéro, je ne l'ai jamais vu, » dira cette personne. Pourquoi est-ce au 3244 que j'ai affaire, plutôt qu'à un autre ? Que signifient ces chiffres ? Quels sont les souvenirs qu'ils rappèlent ?

Les exemples apparaissent de plus en plus surprenants. Voici un exemple que j'emprunte à un des articles de Miss X... Une personne, un peu mystique, voit apparaître dans la boule de verre un article de journal. Elle trouve cela bizarre ; mais elle cherche à lire, y parvient : c'est l'annonce de la mort d'une personne de ses amis. Elle raconte ce fait : les personnes présentes sont stupéfaites. « C'est absolument ridicule, c'est faus, » dit-on ; mais quelques heures après, la nouvelle est confirmée officiellement.

Donc le premier caractère de ces images est d'être — ou de paraître — inconnues au sujet. Qu'entendre par là, *inconnues?* Ce sont des souvenirs d'origine ignorée; si ce sont des raisonnements, ce qui doit arriver quelquefois, ce sont des raisonnements dont le sujet ne connaît pas les prémisses, et dont il ne voit que la conclusion, sans passer par le travail qui la précède. S'il s'agit d'associations, ce n'est également que la conclusion d'une longue association qu'il perçoit.

Le deusième caractère de ces images est d'effrayer, d'étonner encore,

parce qu'elles sont non seulement inconnues, mais *involontaires*. Comme vous le savez, Messieurs, nous nous mettons en tête que nous devons être libres toujours et partout, que la liberté, c'est notre état normal : nous sommes donc indignés quand nous constatons que nous ne le sommes pas suffisamment. Eh bien, ces hallucinations nous révoltent par leur caractère nécessaire. Les personnes qui regardent la boule de verre s'irritent et s'étonnent de ce que les images ne viennent pas quand elles les désirent, ou bien surgissent tout autres qu'elles ne les auraient désirées, c'est-à-dire de ce que, dans ces phénomènes, leur volonté ne joue aucun rôle. L'image est ce qu'elle est ; il semble réellement que nous sommes dans un monde où nous devons les subir sans y rien changer. Ce caractère involontaire des images vient s'ajouter au caractère précédent pour leur donner un aspect merveilleux.

Nous terminerons par un troisième caractère. Quoiqu'ils soient inconnus, involontaires, ces phénomènes sont cependant très conscients. Ils remplissent la conscience sans que nous le voulions. Ce sont des faits moraux qui nous envahissent sans que nous sachions pourquoi. Cherchons donc à nous expliquer ces trois caractères.

IV

Le premier est le plus étonnant de tous. Les personnes qui ont vu dans ces miroirs diront certainement : « Je ne savais rien de tout cela. » Eh bien, je suis obligé de vous dire que le plus souvent — 99 fois sur 100, pour vous laisser une illusion — votre déclaration est inexacte. Vous saviez très bien ce que vous voyez apparaître. Ce sont des souvenirs acquis, à des dates fixes, des connaissances enregistrées, des rêveries ou des raisonnements déja faits, et, dans certains cas, on le démontre.

Reprenons nos exemples. Vous vous rappelez cette personne qui avait vu une touffe de jasmin blanc sur un mur noir, auprès d'une grande maison ? Or, après une enquête minutieuse de la Société psychique de Londres, il fut démontré qu'il y avait en effet à Londres une maison de ce faciès exact, et que la personne en question l'avait vue. Elle avait passé à côté en pensant à autre chose, mais elle l'avait vue. Quant à l'histoire du numéro, il fut démontré que dans la journée la personne avait changé un billet de banque, et que ce numéro était

celui du billet, bien qu'on ne regarde guère, d'habitude, le numéro de ses billets !

Arrivons enfin au cas de cette annonce singulière de la mort d'un ami. Cette pauvre voyante dut perdre un peu de son orgueil, lorsqu'on trouva dans la maison un numéro d'un journal accroché devant la cheminée comme paravent. Or sur le côté visible s'étalait en toutes lettres l'article en question, avec les mêmes caractères, la même forme, voici donc encore une sensation qui a été enregistrée dans le souvenir, et qui réapparaît.

Ce sont là des coïncidences, direz-vous. Mais, dans certains cas, lorsqu'on a affaire à des malades, on arrive à des résultats encore plus précis. Voici quelques-unes de mes expériences personnelles : Un malade, un somnambule, se lève la nuit de son lit, fait toutes sortes de sottises, et en particulier écrit une lettre menaçante à une personne, etc. La lettre lui est prise ; on me donne ce document à l'insu du malade. D'ailleurs le malade à son réveil ne se rappelait plus rien. Ce ne fut que quelques jours plus tard que j'eus l'occasion de répéter sur lui l'expérience de la boule de verre. Comme il prétendait voir des lettres écrites : « Vous allez, lui dis-je, prendre une plume et du papier et copier ce que vous voyez dans le miroir. » Il copia mot à mot, en passant seulement des mots qu'il ne pouvait pas lire. Il avait l'air de copier des phrases sans les comprendre le moins du monde, et il le disait d'ailleurs. Or le résultat fut qu'il écrivit exactement, en paraissant copier, la lettre qu'il avait déjà écrite pendant l'accès de somnambulisme nocturne et que j'avais déjà en ma possession.

On peut faire bien d'autres expériences, et je n'insisterai pas. Les hystériques, par exemple, ont la peau en apparence insensible. Eh bien, dans bien des circonstances, j'ai reproduit cette expérience : On prent l'index du malade et on lui demande ce qu'on lui fait. Il répont qu'il n'en sait rien. Mais si on le met en présence de la boule, il voit la main qui pince son index et il sait alors ce qu'on lui fait. Si vous détournez ses regards et que vous déplaciez ses doigts, il ne le sent pas ; mais dans la boule, il verra la position que vous avez donnée à ses doigts.

Je n'insiste pas sur ces faits qui ne sont au fond qu'une variante de mes expériences publiées, en 1886 et 1887, dans la *Revue philosophique*, et qui ont pour but de mettre en évidence la persistance réelle de la sensation malgré l'anesthésie hystérique.

Donc, par toutes sortes de procédés, on peut constater que ces phénomènes ne sont pas réellement du domaine de l'inconnu. Est-ce vrai

pour tous les cas? Messieurs, c'est à vous de faire des recherches : si vous voyez des choses merveilleuses, cherchez si c'est aussi merveilleus que vous le croyez, si c'est vraiment une découverte. Peut-être le miroir permet-il à quelques personnes de manifester une lucidité merveilleuse... Généralement, ce n'est pas la règle; mais enfin, des faits de ce genre sont souvent décrits. Voici un cas. Une personne voit apparaître un petit tableau très délicat : trois narcisses blancs réunis par un ruban et placés sur un fond bleu. A cela, elle ne trouve pas d'explication. Quinze jours plus tard, à l'occasion d'une fête, elle reçoit d'une de ses amies intimes une peinture sur satin bleu figurant trois narcisses réunis par un ruban. Dans l'ouvrage où cet exemple est cité, on le représente comme une transmission de pensée merveilleuse : c'est possible; quelquefois le sentiment fait des miracles; mais peut-être s'agit-il tout simplement d'une petite indiscrétion aggravée et amplifiée par la boule de verre. En tout cas, le champ des recherches est ouvert...

Quant au caractère involontaire de ces phénomènes, sur ce point l'étonnement ne doit plus rester aussi grand. Vous savez que bien des phénomènes involontaires se passent dans notre conscience : il y a souvent de la mécanique mentale dans nos pensées. N'y a-t-il pas d'ailleurs un gros fait qui se produit chez tout le monde? Ce sont les rêves, tout simplement, qui nous présentent une foule d'images qui se succèdent et quelquefois nous révèlent des choses que nous croyons ignorer (comme une maladie latente, une préoccupation quelconque, etc.). Un auteur anglais raconte certain rêve qui semble presque se rattacher aus phénomènes que nous étudions. Un individu dans une promenade a perdu un bouton de manchette auquel il tient beaucoup. Ceci l'afflige profondément; on passe la journée à chercher son bouton de manchette, sans le trouver, et il se couche désespéré. Il a un rêve : il voit son bouton de manchette au coin d'un arbre, dans un endroit très précis; il y va le lendemain matin et l'y retrouve en effet. A-t-il eu de la lucidité, ou une espèce de souvenir?

M. Richet m'a raconté ce fait curieus : une personne voulait se réveiller à une heure très matinale : on y parvient quelquefois assez facilement, comme vous en avez pu faire l'expérience. Dans le cas présent, la personne se mit à rêver à une horloge effrayante de grandeur qui marquait une heure. Ce spectacle la réveilla, or c'était juste l'heure à laquelle elle voulait se lever et que sa montre marquait. Je ne vous fais remarquer pour le moment que ceci, c'est que ce réveil prent la forme d'un rêve survenant automatiquement et envahissant l'esprit.

Voici un autre fait qui se rapproche beaucoup des précédents : c'est l'écriture automatique du *médium* qui est également involontaire. Permettez-moi à ce sujet de vous rappeler le cas de possession dont je vous entretenais ici il y a deus ans. Ce personnage présentait, comme je vous l'ai dit, une écriture automatique très remarquable qui nous servit beaucoup pour comprendre et pour traiter sa maladie. Cette écriture était déterminée par un ensemble de pensées, de remords, de réflexions qui avaient lieu dans l'esprit du pauvre homme, mais dont il ne se rendait aucunement compte. Donc, le caractère mécanique, automatique de ces images ne nous surprent pas outre mesure, car il existe dans beaucoup de maladies mentales.

V

Reste le dernier caractère, qui demanderait quelques études que nous ne pouvons pas faire ici d'une manière complète. Avoir des phénomènes inconscients en réalité, et les voir se présenter d'une façon si nette, si précise à la conscience, cela m'étonne un peu. En général, les choses ne se passent pas ainsi et les médiums, par exemple, ne savent pas ce que leur main écrit : si on leur enlève le papier, ils l'ignoreront constamment. Ordinairement, ces phénomènes restent inconnus du sujet, ne sont pas conscients : il y a là une complication psychologique particulière ; c'est un effort d'attention qui se dirige sur des phénomènes qui ne sont pas conscients.

Pour le comprendre, revenons à l'étude psychologique du médium. Dans le cas le plus parfait, cet individu, qui est, ne l'oublions pas, un malade, a la peau de la main plus ou moins insensible, au moins au moment où se produit son écriture subconsciente ; il tient sa plume sans la sentir et sans se rendre compte des mouvements qu'exécute sa main. Dans le deusième cas, le plus fréquent, le médium n'est plus réellement anesthésique, il pourrait sentir les mouvements de sa main, mais il pense à autre chose et par une sorte de distraction bien spéciale, il néglige de percevoir ces sensations, aussi son état est-il momentanément analogue à celui du premier ; il ignore cette écriture automatique qui se développe à son insu. Mais dans un troisième cas les choses ne sont plus aussi nettes, le médium peut accorder une certaine attention aus mouvements de sa main, les sentir sans les arrêter. Il vous dira par exemple, comme une personne que j'observe en ce moment : « Je sens que ma main écrit

un M, qu'elle écrit un A, je ne sais pas quel mot elle peut écrire ni à quelle idée cela correspont, mais je sens le mouvement qui s'exécute. » Ce fait a son analogue dans la vie normale, et certains sentiments qui se développent en nous sans que nous nous en rendions compte peuvent se manifester à notre conscience par certains mouvements, certaines images que nous percevons. Vous lisez, je suppose, un livre : vous ne vous rendez pas bien compte si cette lecture vous amuse ou non ; mais tout d'un coup, voilà votre bouche qui s'ouvre malgré vous et vous bâillez. Cette fois-ci, vous êtes renseigné, vous l'êtes même très bien. Les sentiments mal connus se révèlent par un fait qui vous prouve que vous vous ennuyez. Certains phénomènes inconnus de l'esprit aboutissent en fin de compte à certains faits qui, eus, sont palpables en un mot et deviennent conscients.

C'est là probablement ce qui se passe chez les personnes qui voient des images apparaître dans la boule de verre. Ce sont des personnes disposées au rêve, à la rêverie presque inconsciente ; la fixation prolongée de cette boule favorise cette disposition, elle détermine une sorte d'hypnotisme incomplet, elle écarte les autres pensées en fixant l'esprit sur un objet peu intéressant en lui-même. Ceci fait, ces mêmes personnes ayant l'attention dirigée sur les images visuelles prennent conscience de ces images évoquées par leurs rêves ; elles saisissent leurs rêveries au passage et en sont elles-mêmes surprises.

Cette double opération n'est pas sans quelque difficulté : elle exige une certaine disposition à l'automatisme mental, à la rêverie inconsciente que l'attention même ne peut arrêter. C'est pourquoi je ne crois pas que cette expérience curieuse puisse être facilement reproduite par tout le monde. Malgré l'opinion des auteurs anglais, je crois qu'elle réussit plutôt chez des malades que chez des personnes d'un esprit bien sain. Je vous ai conseillé d'essayer vous-mêmes cette expérience, j'ajouterai tout bas : « N'en abusez pas, » car je ne suis pas bien convaincu que sa réussite parfaite soit favorable à votre bonne santé morale.

Telle est l'explication, ou plutôt telles sont les quelques réflexions que je voulais vous proposer à propos de la divination par les miroirs. Je n'en retiendrai qu'une seule notion générale et utile. C'est que tout ceci nous apprent que nous sommes plus riches que nous ne le pensons. Nous avons plus d'idées et de sensations que nous ne nous le figurons. Notre tête est pleine de belles pensées que nous ne pouvons pas mettre au jour. Cela doit nous consoler

de ce que nous y mettons de médiocre, et c'est naturel. Comment voulez-vous que notre pauvre conscience, notre pauvre attention puisse se fixer constamment sur les perceptions innombrables que nous enregistrons? Il faut, comme on l'a dit, oublier pour apprendre. L'oubli est très souvent une vertu des individus et des peuples. « Il faut savoir oublier », disait Taine. Et vous connaissez les vers d'un poète philosophe :

Oublions et marchons, l'homme sur cette terre,
S'il n'oubliait jamais, pourrait-il espérer?

Limiter la vie de l'homme à cette pensée claire et distincte dont parle Descartes, c'est supprimer à mon avis les trois quarts de cette vie humaine, et laisser de côté ce qui en est le plus attrayant, les ombres et le clair-obscur. C'est un des mérites de la psychologie contemporaine d'avoir essayé de connaître ce côté mystérieus de la pensée. Poussés par un instinct merveilleus, les devins et les prêtres avaient soupçonné ces richesses et essayé de les mettre en lumière. Il faut leur rendre justice, à ces anciens croyants du moyen âge, dont on s'est tant moqué. J'ai essayé par ce bref résumé de vous montrer l'intérêt de leur œuvre : il est bon de la reprendre aujourd'hui, non pas peut-être comme autrefois pour découvrir des trésors, pour connaître les secrets d'autrui, mais pour comprendre un peu mieus notre pauvre esprit et pour soulager ses misères.

Dr PIERRE JANET.

LES LYONNAIS BOURGEOIS DE GENÈVE (1)

Dans les siècles du moyen âge, et dans celui qui va finir, la population de Genève s'est recrutée tout naturellement dans les environs de cette ville. Mais après la Réformation, et pendant plus de deus cents ans, des barrières politiques et religieuses ont arrêté ce courant normal, tandis qu'une immigration de réfugiés protestants, venus de France ou d'Italie, venait affluer dans les murs de Genève. Toutes les provinces françaises, et surtout celles du bassin du Rhône, ont vu partir pour cette ville un grand nombre de familles. Quelques-unes de ces familles sont encore florissantes, tandis que d'autres ne subsistent que par leur descendance féminine, en sorte qu'il faut des recherches généalogiques pour en retrouver la trace.

M. Covelle vient de publier la liste des admissions à la bourgeoisie de Genève, depuis le quatorzième siècle jusqu'à la chute du régime aristocratique en 1792. C'est un travail fait avec beaucoup de conscience et de soin. Il est intéressant avant tout, cela va sans dire, pour l'histoire de Genève elle-même. Mais il offre aussi quelque intérêt pour les villes dont les ressortissants sont allés s'établir dans la vieille cité assise au bord du lac Léman. On en pourra juger par la liste qui suit, où sont relevés les noms de tous les Lyonnais qui ont reçu à Genève le droit de bourgeoisie.

Jusqu'à la Réformation, les secrétaires de la Seigneurie genevoise écrivaient en latin. M. Covelle a transcrit sans les traduire les extraits des registres de cette époque.

1596 Arpin, Durand, fils de feu Guide Arpin.

1581 Aymion, Pierre, tanneur, fils de feu Claude Aymion ; a déjà passé huit ans en la ville.

1726 Barrillot, Jacques, libraire, fils de feu Jacques Barrillot, habitant depuis vingt-deus ans en cette ville, et Jacques-François son fils, âgé de dis-huit ans.

(1) Alfred Covelle, docteur en droit. — *Le livre des bourgeois de l'ancienne république de Genève*, publié d'après les registres officiels. Genève, librairie Jullien, 1897, xvi et 562 pages, in-8°.

1420 Belli, Johannis, Petrus.
1559 Bergier, Clément, horloger, né à Lyon, fils de Laurent Bergier, en son vivant citoyen de Genève.
1585 Blanc, Antoine, imprimeur, fils de feu Michel Blanc.
1422 Boneti, Hugonetus.
1491 Boneti, Antonius, mercerius.
1578 Bonice, Macé, cordonnier, fils de feu Bartolomé Bonice.
1574 Bouchard, Jean, marchand, fils de Philibert Bouchard.
1602 Brachet, Nathanaël, fils de feu Antoine Brachet.
1562 Bruna, Conrard, teinturier et maroquinier, fils de feu Michel Bruna.
1692 Bruze, Pierre, de Châtillon-les-Dombes, demeurant ci-devant à Lyon, marchand.
1595 Buysson, David, veloutier, fils de feu Clément Buysson.
1534 Chappon, Johannès, pelliparius, filius quondam Johannis Chappon.
1535 Chapuysii, spectabilis dominus Franciscus, artis medicinæ doctor, filius Petri Chapuysii.
1517 Chappuys, maître Pierre, orfèvre, fils de feu Pierre Chappuys.
1557 Chappuys, Ambroise, et Jean, Denis, Jean-Louis et David, ses enfants.
1573 Chausson, Antoine, praticien.
1577 Constantin, Simon, épinglier, fils de Claude Constantin.
1707 Crommelin, spectable Pierre, ministre du saint Évangile.
1633 Dassier, Pierre, natif de cette ville, originaire de Lyon, fils de feu Jérémie Dassier.
1607 Decroso, Mathieu et Jacques, frères, enfants de feu Mathieu Decroso.
1631 Delachena, Jean-Antoine, natif de Lyon, originaire de Millery en Lyonnais, marchand; avec Jean, Pierre et Jean-Antoine, ses fils.
1732 Deleuze, Antoine-Benoît, d'Alais en Languedoc, né à Lyon, fabricant de bas de fleuret, fils de feu Jacob Deleuze.
1596 Des Gouttes, Zacharie et Jérôme, enfants de feu Jérôme Des Gouttes, nés à Lyon, originaires de Saint-Symphorien-le-Chastel en Lyonnais.
1596 De Tournes, Jean, marchand imprimeur.
1569 Dhoste, Olivier, fils de feu Pierre Dhoste.
1608 Fauvin, Jean, fils de Mathieu Fauvin.
1600 Flornois, Gédéon, né à Lyon, fils de feu Laurent Flornois
1597 Forestz, Philibert.
1577 Fournier, Jacques, fils d'Antoine Fournier, passementier.
1442 Garins, Franciscus, mercator.
1580 Garon, Jacques, fils de feu Claude Garon.
1718 Giraud, Jacques, marchand quincaillier, fils de Félix Giraud.
1710 Goujon, Jacob, fils de feu Jean Goujon.
1579 Greney, Thomas, piqueur et contrepointier, fils de feu Pierre Greney.
1580 Grilliet, Laurent, sellier, fils de feu Pierre Grilliet.
1664 Guiguer, Mérod, avec ses fils Samuel et Léonard.
1691 Guiguer, Isaac.
1677 Hertner, spectable Jacques et son frère Vincent, nés à Lyon, fils de feu Jean-Martin Hertner

1725 Jandin, Étienne, né à Lyon, marchand de fer, fils de feu Étienne Jandin, de Crest en Dauphiné.
1573 Jovenon, Jean, de Dauphiné, né à Lyon, notaire royal.
1584 Juge, noble Claude, bourgeois et citoyen de Lyon, fils de feu Ennemond Juge.
1770 Jurine, François, négociant, né à Lyon, fils de Philibert Jurine.
1699 Lafond, Jean, fils de feu Jacques Lafond.
1770 Lavabre, Jean-Pierre, né à Lyon, ci-devant lieutenant dans le régiment de Montfort au service de S. M. le roi de Sardaigne, fils de feu Guillaume Lavabre, de Roquecourbe en Languedoc.
1573 Magneron, Jean, marchand.
1555 Maistre, Claude, marchand, fils de feu Thomas Maistre.
1557 Meraud, maître Jacques, fils de feu Claude Meraud.
1538 Mesgret, noble Laurent, appelé *le Magnifique*, fils de feu noble Antoine Mesgret.
1581 Milet, André, veloutier, ayant demeuré dis-huit ans en cette ville, fils de feu Claude Milet.
1551 Nepveux, Jacques, changeur, fils de feu Nicolas Nepveux, chirurgien.
1577 Neron, Henri, passementier, fils de feu Jean Neron.
1703 Perachon, Philibert, libraire, fils de Guillaume Perachon.
1705 Philibert, Gédéon, négociant à Livourne, fils de Claude Philibert, de Lyon.
1562 Pillot, Claude, fondeur, fils de feu Pierre Pillot.
1572 Pournas, noble Léonard, sieur de la Piemente.
1604 Ramier, Jean et Gabriel, enfants de feu Jean Ramier.
1710 Ravaud, Marc-Antoine.
1678 Reignard, Pierre, banquier.
1768 Rey, Etienne, né à Lyon, fils d'Alexandre Rey et de Marie-Gabrielle Champury.
1574 Rivière, Jean, tailleur, fils de feu Pierre Rivière.
1496 Roberti, egregius Antonius, aliàs Masenodi.
1640 Sève, noble Louis, né à Genève, originaire de Lyon, fils de feu noble Jean Sève.
1555 Trembley, Étienne, Louis et Jean, fils de feu Hugonin Trembley.
1637 Thelusson, Jean-François, fils de feu Symphorien Thelusson.
1556 Thèze, Louis, fils de Jacques.
1557 Trye, Guillaume, fils de feu Claude Trye.
1547 Veyrat, Claude, teinturier, fils de feu Pierre Veyrat.
1597 Verpillere, Jean, fils de feu Antoine Verpillere.
1610 Vignon, Jean, maître maçon, fils de feu Humbert Vignon.
1557 Vuillerme, Édouard, épinglier.

Eugène Ritter.

COMPTE RENDU DES TRAVAUS UNIVERSITAIRES

FACULTÉ DES LETTRES

M. ALLÈGRE

Choix de Fables d'Ésope, avec introduction, notes critiques et explicatives (Hachette).

M. BOURGUET

Deux inscriptions de Delphes (*Bull. corr. Hellén.* 1896, I).

M. L. CLÉDAT

1. — *Grammaire classique* (Paris, Le Soudier).
2. — *La Littérature dramatique au moyen âge* (Paris, Lecène et Oudin).
3. — *Revue de philologie française*, tome X (Paris, Bouillon).
4. — *L'Épopée française*, dans *l'Histoire de la littérature française* dirigée par M. Petit de Julleville.

M. COVILLE

1. — *Les Finances des Ducs de Bourgogne au début du* XVe *siècle* (Mélanges Monod).
2. — Articles critiques dans « le Moyen Age ».

M. Ph. FABIA

1. — *Théâtre latin : Extraits des comiques ;* texte établi d'après les travaux les plus récents, avec une introduction et un commentaire (Paris, A. Colin).

2. — *L'Adultère de Poppée et de Néron* (*Revue de philologie classique*, janvier 1896).
3. — *Néron et les Rhodiens* (ibid., juillet 1896).
4. — Collaboration au Bulletin bibliographique de la même revue.

M. J. FIRMERY

L'Énéas et la traduction de Veldeke (*Revue de philologie française*, tome X).

M. HANNEQUIN

1. — *Essai critique sur l'hypothèse des atomes dans la science contemporaine* (*Annales de l'Université de Lyon*, Paris Masson).
2. — *Quæ fuerit prior Leibnitii philosophia, seu de motu, de mente, de Deo, doctrina ante annum 1672* (Paris, Masson).
3. — *La preuve ontologique cartésienne défendue contre la critique de Leibnitz* (*Revue de métaphysique et de morale* du 15 juillet 1896).

M. HOLLEAUX

1. — *L'inscription de la Tiare de Saïtapharnès* (*Revue archéologique*, 1896).
2. — *Un décret du Koinon de Troade* (*Revue des Études grecques*, 1896).

M. JULLIEN

Article *Hora* dans le Dictionnaire de Daremberg et Saglio.

M. LEGOUIS

1. — *La Jeunesse de William Wordsworth ; Étude sur le Prélude* (Masson, 1896).
2. — *Quomodo heroicum versum Spenserus in Eclogis* (*the Shepherdes Calendar*) *renovarit ac refecerit* (Paris, Masson, 1896).
3. — *Quelques poèmes de William Wordsworth traduits en vers français* (Paris, Cerf, 1896).

M. LORET

1. — *Das Kyphi, ein heiliges Parfüm der alten Ægypter* (traduit du français par M. Trosse-Œfele dans la *Pharmaceutische Centralhalle*, Dresden, 1896, nos 5 et 6).
2. — *Deux études égyptologiques :* I. *Sur deux termes anatomiques du Papyrus Ebers ;* II. *Les animaux reproducteurs dans l'Égypte ancienne* (Paris, E. Bouillon, 1896 ; Extrait du *Recueil des travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptienne et assyrienne*, vol. XVIII, fasc. 3-4).
3. — Étude critique sur G. Daressy, *La procession d'Ammon dans le temple de Louxor* (Upsala 1896 ; Extrait du *Sphinx, revue critique embrassant le domaine entier de l'Égyptologie*, vol. I, fasc. 2-3).

M. P. REGNAUD

Notes d'étymologie française, origine germanique d'une série de mots à initiale B (dans *Revue de philologie française*, tome X).

M. H. SCHIRMER

1. — *Pourquoi Flatters et ses compagnons sont morts* (Paris, Challemel, 1896).
2. — *Bibliographie du Sahara, du Soudán, de la Guinée et de l'Afrique centrale* (*Annales de géographie*, 1896).

M. TEXTE

1. — *Extraits de Diderot*, publiés avec introduction, notices et notes (Hachette, in-16).
2. — William Wordsworth (*Revue des Deux Mondes*, 15 juillet 1896).
3. — Madame de Chateaubriand (*Semaine littéraire* de Genève).
4. — Collaboration à la *Revue d'hist. litt. de la France.*

FACULTÉS DE MÉDECINE & DE PHARMACIE

M. ARLOING, professeur

1. — Sur les variations morphologiques et pathogéniques de l'agent de l'infection purulente chirurgicale, en collaboration avec le Dr Édouard Chantre (Mémoire, avec planches, in *Archives de physiologie normale et pathologique*, octobre 1895).

2. — Introduction à l'étude des troubles de la température, des combustions respiratoires et de la thermogenèse, sous l'influence des toxines bactériennes, en collaboration avec le Dr Laulanié (Mémoire in *Archives de physiologie normale et pathologique*, octobre 1895).
3. — Sur la conservation du sérum antidiphtérique (*Soc. de méd. de Lyon*, novembre 1895).
4. — Examen des processus réactionnels sous l'influence de certains poisons bactériens, à l'occasion du pneumobacille (Mémoire in *Archives de physiologie normale et pathologique*, 1895).
5. — Sur une forme atypique de la vaccine généralisée sur le jeune cheval (*Soc. de biologie*, janvier 1896).
6. — Influence de l'exanthème vaccinal sur les localisations microbiennes (Infection secondaire et concomitante) (*Comptes rendus de l'Acad. des sciences*, mars 1895).
7. — Sur le traitement des tumeurs malignes par le sérum d'âne normal et le sérum d'âne inoculé avec le suc d'épithéliomes, en collaboration avec l'agrégé Jules Courmont (*Bulletin de l'Acad. de méd.*, mai 1896).
8. — Remarques sur l'évolution macroscopique et microscopique des lésions de la péripneumonie contagieuse (*Soc. centrale de méd. vétérinaire*, juin 1896).
9. — Sur le pouvoir bactéricide du sérum sanguin d'une génisse inoculée avec une grande quantité de sérosité péripneumonique à l'égard du pneumobacille (*Soc. centrale de méd. vétérinaire*, juin 1896).
10. — Remarques et observations sur le pouvoir bactéricide et la substance bactéricide du sérum sanguin (*Comptes rendus de l'Académie des sciences*, juin 1895).
11. — Persistance de l'excitabilité dans le bout périphérique des nerfs après la section; application à l'analyse physiologique du nerf pneumogastrique (Mémoire, avec graphiques, in *Archives de physiologie*, 1896).
12. — Direction de l'Institut pour la production des sérums thérapeutiques créé à la Faculté de médecine de Lyon.

M. AUGAGNEUR, professeur

Pathogénie de la dysphagie syphilitique secondaire (*Bulletin de la Soc. de dermatologie et de syphiligraphie*, Paris, avril 1896).

M. BARD, professeur

1. — De l'utilité et des dangers des badigeonnages de gaïacol (*Travaux du 2e Congrès français de méd., tenu à Bordeaux*, p. 485).
2. — Des phénomènes de flot dans les épanchements pleuraux (*Ibidem*, p. 631).
3. — Affections organiques du cœur et asystolie (*Lyon méd.*, 1895, III, p. 122).
4. — De la glycosurie dans le cancer du pancréas (*Bulletin méd.*, 1896, p. 342).
5. — Rôle de l'isolement dans la prophylaxie scolaire de la rougeole et de la diphtérie (*Concours médical*, 1896, p. 248).
6. — De l'importance de la palpation du cœur ; données cliniques et signes nouveaux qu'elle fournit (*Lyon méd.*, 1896. II, p. 139).
7. — Rapports des cancers du pancréas et des cancers dits de l'ampoule de Vater (*Revue des maladies cancéreuses*, 1896, p. 225).
8. — Rapport sur l'admission en France des étudiants et des médecins étrangers (*Bulletin de l'Université*, 1896, p. 255).
9. — Compression tardive de la moelle cervicale par un cal hypertrophique de l'axis ; en collaboration avec M. Duplant (*Archives générales de médecine*, 1896, II, p. 129).
10. — De la signification anatomique et clinique des inflammations interstitielles polyviscérales (*Gazette hebdomadaire de méd.*, 1896, p. 877, et *Bulletin médical*, 1896, p. 915).
11. — De la valeur des cylindres urinaires pour le pronostic de l'albuminurie (*Lyon méd.*, 1896, III, p. 181).

M. CAZENEUVE, professeur

1. — Sur un nouveau mode de préparation de l'acide glycérique (*Comptes rendus de l'Acad. des sciences* et *Bulletin de la Soc. chimique de Paris*, etc.)
2. — Sur un nouvel outillage pour conserver les viandes par cuisson et élimination d'air (*Soc. d'agriculture de Lyon* et *Journal de pharmacie et de chimie*).

3. — Sur un nouveau mode de préparation synthétique de l'urée et des urées aromatiques symétriques (*Comptes rendus de l'Acad. des sciences* et *Bulletin de la Soc. chimique de Paris*, etc.)
4. — Sur la préparation de quelques urées aromatiques symétriques (*Comptes rendus de l'Acad. des sciences*).
5. — Sur un caractère distinctif de la fuchsine ordinaire et de la fuchsine S. — Sur la réaction de Schiff (*Bulletin de la Soc. chimique de Paris* et *Journal de pharmacie et chimie*).
6. — Recherches sur la composition des acides-phénols dérivés du benzène et du naphtalène (*Bulletin de la Soc. chimique de Paris* et *Soc. d'agriculture, sciences et industrie de Lyon*).
7. — Sur les vins de raisins secs (*Agriculture moderne*, *Soc. d'agriculture, sciences et industrie* et *Soc. régionale de viticulture du Rhône*).

M. FLORENCE, professeur

1. — Étude médico-légale sur l'identité de la Tunique d'Argenteuil, en collaboration avec M. le professeur Lacassagne ; in-8°, 50 pages.
2. — Du sperme et des taches de sperme en médecine légale, in-8°, 125 pages, avec nombreuses gravures et photographies.

M. HUGOUNENQ, professeur

1. — Recherches sur les pigments biliaires, en collaboration avec M. Doyon (*Arch. de physiologie*, juillet 1896).
2. — A propos de la culture du bacille de Lœffler en milieu chimique défini, en collaboration avec M. Doyon (*Soc. de biologie*, avril 1895).
3. — Sur les propriétés oxydantes, peut-être dues à des diastases, de quelques tumeurs malignes, en collaboration avec M. Paviot (*Soc. de biologie*).
4. — Les sécrétions microbiennes (*Traité de pathologie générale* de Bouchard, tome II).
5. — Des Consulats universitaires (*Bulletin de l'Université de Lyon*).
6. — L'enseignement de la chimie médicale en Allemagne et en France (*Revue de méd.*)
7. — La thyroïdine et le goître (*Lyon méd.*, 4 octobre 1896).

M. LACASSAGNE, professeur

1. — L'affaire Guindrand-Jouve (*Archives d'anthropologie criminelle*).
2. — Les suicides à Lyon (*Soc. d'anthropologie de Lyon*).
3. — Les vols dans les grands magasins (*Congrès d'anthropologie criminelle de Genève*).
4. — La 11e année des *Archives d'anthropologie criminelle.*
5. — La déclaration et l'inhumation des fœtus et des embryons. (*Lyon méd.*, février 1896).
6 — Les thèses de : MM. Mougin, Lafeuilhe, Salim-Fahri, Montagné, Dusolier, Geysen, Baulies.
7. — Leçon sur la mort par le froid, rédigée par M. Étienne Martin, préparateur au laboratoire de médecine légale (*La Presse méd.*, avril 1896).

M. LAROYENNE, professeur-adjoint

1. — Des hémorrhagies utérines chez les jeunes filles justiciables d'un curetage intra-utérin (*Soc. des sciences médicales de Lyon*).
2. — *Congrès international de gynécologie à Genève :* Du traitement des suppurations pelviennes par un large débridement vaginal.
3. — Prophylaxie de l'éventration post-opératoire par une incision respectant la région inférieure de la ligne blanche et par des fils d'attente.
4. — Des dangers d'une conception trop rapprochée d'une ovariotomie.

M. LÉPINE, professeur

1. — Clinique de l'Hôtel-Dieu (*Revue de médecine*, 1896, p. 257 et 646).
2. — Note sur les vaso-moteurs (*id. id.* p. 283).
3. — Sur le foie cardiaque (*Semaine médicale*, 1895, p. 502).
4. — Sur la médication thyroïdienne (*id.* 1896, février).
5. — Sur la thyroïodine (*id. id.* août).
6. — Sur les gaînes vasculaires de l'encéphale (*Lyon méd.* tome LXXX, p. 463).
7. — Sur la pleurésie pulsatile (*id.* tome LXXXI, p. 251).
8. — Sur un cas de myopathie progressive amélioré par la médication thyroïdienne (*id.* tome LXXXII, p. 35).

9. — Sur un cas de pleurésie avec dilatation de la pupille (*id. id.* p. 256).
10. — Sur la réaction de Bremer du sang diabétique, en collaboration avec M. Lyonnet (*id. id.* p. 187).

M. LORTET, professeur

1. — Influence des courants induits sur l'orientation des bactéries vivantes (*Lyon méd.* et *Comptes rendus de l'Institut*).
2. — Tuberculose expérimentale atténuée par la radiation Rœntgen, avec la collaboration du Dr Genoud (*Lyon méd.* et *Comptes rendus de l'Institut*).
3. — Influence de la castration sur l'allongement des membres postérieurs (*Archives d'anthropologie criminelle* et *Comptes rendus de l'Institut*).

M. MORAT, professeur

Le système nerveux et la nutrition (trois mémoires publiés dans la *Revue scientifique* de cette année).

M. PONCET, professeur

1. — Traité de chirurgie; Maladies et tumeurs des os; Masson, éditeur.
2. — Actinomycose temporo-faciale (*Lyon méd.*)
3. — Actinomycose pulmonaire (*Bull. de l'Acad. de méd.*)
4. — Pathogénie de l'appendicite (*Bull. de l'Acad. de méd.*)
5. — Enucléation massive des goîtres (*Bull. de l'Acad. de méd.*)
6. — De l'ostéo-myélite larvée (*Lyon méd.*)
7. — Des pseudo-actinomycoses (*Congrès français de chirurgie*).
8. — Communications diverses à l'Académie de médecine, à la Société de chirurgie, au Congrès des Sociétés savantes, à la Société de médecine, etc.
9. — Publication de nombreux articles dans la *Presse chirurgicale de Paris*.

Diverses publications, portant principalement : *Sur la chirurgie des goitres, sur l'appendicite, l'actinomycose, les maladies des voies urinaires*, etc., ont été faites par le personnel de la clinique : MM. L. Dor, chef des travaux, Villard, chef de clinique, Rivière, aide de clinique. Berard, etc.)

Les internes de la clinique ont également publié des travaux intéres-

sants (*Gazette des Hôpitaux*, *Archives de chirurgie*, *Gazette hebdomadaire*, etc., etc.)

Vingt-quatre thèses sur des sujets divers, la plupart visant des questions d'actualité chirurgicale, sont sorties de la clinique et ont été soutenues à la Faculté pendant l'année 1896.

M. RENAUT, professeur

1. — La lésion tyroïdienne et la maladie de Basedow ; communication faite au *Congrès des aliénistes et neurologistes ;* Bordeaux, 1er août 1895 (Broch. de 16 pag. in-8°).
2. — Contribution à l'étude de la constitution, de l'articulation et de la conjugaison des neurones : Conférence faite à Bordeaux le vendredi 2 août, au *Congrès des médecins aliénistes et neurologistes* (Comptes rendus du Congrès, et Paris, Georges Carré ; une brochure de 36 pages avec figures dans le texte).
3. — Traitement de la bronchite diffuse infantile par la balnéation chaude systématique (*Communication faite à l'Académie de médecine*, le 25 mars 1896).
4. — Traitement de l'urémie (*in Traité de thérapeutique appliquée* publié sous la direction de Alb. Robin).
5. — Traitement de l'intoxication saturnine (*Ibidem*).
6. — Traitement des bronchites aiguës (*Ibidem*).
7. — Traitement des bronchites chroniques (*Ibidem*).
8. — Traitement des tumeurs du médiastin (*Ibidem*, en collaboration avec le Dr J. Mollard).
9. — Traitement de l'œdème du poumon (*Ibidem*, en collaboration avec le Dr J. Mollard).
10. — Traitement de l'hypertrophie du cœur (*Ibidem*, en collaboration avec le Dr J. Mollard).
11. — Traitement de la surcharge adipeuse du cœur (*Ibidem*, en collaboration avec le Dr J. Mollard).
12. — Traitement des myocardites (*Ibidem*, en collaboration avec le Dr J. Mollard).
13. — *Traité d'histologie pratique*, par J. Renaut, etc. T. II, fasc. 1. Un volume grand in-8°, de 642 pages avec 200 fig. originales dans le texte (Paris, Rueff et Cie, 1896).

M. SOULIER, professeur

1. — Deuxième édition de son memento formulaire des médicaments nouveaux.
2. — Supplément à son traité de thérapeutique et de pharmacologie.

M. TEISSIER, professeur

1. — Rapports de l'*intestin et du foie en pathologie*, rapport présenté au *Congrès de médecine int.* de Bordeaux, 1895, in-8°, 71 p.
2. — Série d'articles *in Traité de Thérapeutique* de A. Robin.
   a) Régime des albuminuriques. . . . . . . 50 pages
   b) Pathologie générale des intoxications. . . 40 —
   c) Traitement des intoxications alimentaires . 20 —
   d) Traitement de la grippe . . . . 22 —
3. — Leçons sur l'*Albuminurie prétuberculeuse* (*in Sem. médicale*, 1896).
4. — Les nouvelles recherches sur la *Pathogénie de la grippe*; Congrès des sociétés savantes, Paris, 1896.
5. — Article *Rhumatisme chronique*, en collaboration avec le Dr G. Roque (*in Nouveau Traité de médecine et de thérapeutique*, J.-B. Baillière et fils, in-8°, 45 p.).
6. — Plusieurs notes à la *Société de biologie et des sciences médicales* sur la *Pathotlogi hépatique*, en collaboration avec M. Guinard, et à la *Société de médecine* avec M. Chatin : Traitement de l'*ascite* par les *Injections intra-péritonéales d'oxygène*.

M. TESTUT, professeur

1. — Traité d'anatomie humaine (anatomie descriptive, histologie, développement), 3e édition, revue, corrigée et augmentée, entièrement refondue pour certains livres.
   Tome I. *Ostéologie*, *Arthrologie*. *Myologie*, *Angéiologie*, 1 vol. grand in-8° de 1188 pages, avec 758 figures dans le texte, dont 496 tirées en plusieurs couleurs.
   Tome II. *Névrologie* et *Organes des sens* (sous presse pour paraître la première moitié en mars, la deuxième moitié en juin).
   Tome III. *Appareil de la digestion*, *Appareil de la respiration et de la phonation*. *Appareil uro-génital*. *Embryologie*, 1 vol. de 828 pages, avec 481 figures dans le texte, dont 260 tirées en plusieurs couleurs.
2. — Trattato di anatomia dell'uomo (*Anatomia descrittiva, istologia, sviluppo*), traduction italienne de l'ouvrage précédent.

faite sous la direction du professeur Giacomini, par les professeurs Sperino et Varaglia, de l'Université de Turin. Le tome I et le tome III ont déjà paru, le tome II est sous presse.

M. TRIPIER, professeur

Article *Sémiologie du cœur et des vaisseaux*, en collaboration avec M. Devic, dans le *Traité de pathologie générale* de Bouchard.

M. Étienne BARRAL, agrégé

1. — Formation de l'heptachlorophénol et de l'hexachlorophénol, etc. (*Bulletin de la Soc. chimique de Paris*, 1895).
2. — Action du chlorure d'aluminium sur l'hexachlorophénol, etc., (*Bull. Soc. chim.*, 1895, et *Assoc. française av. sciences*, Tunis 1896).
3. — Action des chlorures d'acides sur l'hexachlorophénol, etc., en présence du chlorure d'aluminium; formation d'éthers du pentachlorophénol (*Bull. Soc. chim.*, 1895).
4. — Sur le parabichlorure de benzène hexachloré (*Bull. Soc. chim.*, 1895).
5. — Constitution de l'hexachlorophénol et de la quinone (*Bull. Soc. chim.*, 1895).
6. — Sur troisortochlorophénols (*Bull. Soc. chim.*, 1895).
7. — Recherches sur quelques dérivés surchlorés du phénol et du benzène; Thèse pour le doctorat ès sciences, soutenue devant la Faculté des sciences de Paris (*Annales de l'Université de Lyon*, 1896).
8. — L'aseptol, réactif de l'albumine et de la bile dans l'urine (*Soc. des sciences médicales de Lyon*, 1896, et *Assoc. franc. pour avanc. des sciences*, Tunis, 1896).
9. — Une réaction colorée de l'anhydride sulfurique (*Assoc. franç. avanc. sc.*, Tunis, 1896).
10. — Formation et préparation des éthers phénoliques par les chlorures d'acides, en présence du chlorure d'aluminium (*Ass. franç. avanc. des sc.*, Tunis, 1896).

J. Modrin. — De la recherche pratique de l'albumine dans les urines par l'acide sulfosalicylique (thèse de Lyon; laboratoire de chimie médicale, 1896).

M. BEAUVISAGE, agrégé

1. — Recherches sur quelques bois pharaoniques : I. Le bois d'If (*Recueil de travaux relatifs à la Philologie et à l'Archéologie égyptienne et assyrienne*, vol. XVIII).
2. — Note sur l'*Hibiscus Abelmoschus* en Égypte (*Annales de la Soc. botanique de Lyon*, tome XXI, séance du 18 février 1896).

M. CAUSSE, agrégé

1. — Sur le tartrate de phénylhydrogène et ses dérivés (*C. R. de l'Ac. des sciences* et *Bull. de la Soc. chimique de Paris*).
2. — Sur les aldéhydates de diphénylhydrazine (*C. R. de l'Ac. des sciences* et *Bull. de la Soc. chimique de Paris*).
3. — Sur le dosage du sucre dans l'urine par la liqueur de Fehling (*Bull. de la Soc. chimique* et *Journal de pharmacie et de chimie*).
4. — Action du chloral sur la résorcine (réponse à un mémoire de John Hewit et Franck Pope, paru dans le *Bulletin* de la *Chemical Society*, de Londres ; paraîtra en novembre dans le *Bulletin de la Soc. chimique de Paris*).

M. COLLET, agrégé

1. — Les troubles auditifs dans les maladies nerveuses ; mémoire couronné par l'Académie de médecine (Prix Meynot, 1896).
2. — La phtisie laryngée (*Province méd.*, avril 1896).
3. — Les paralysies du larynx (*Province méd.*, mai 1896).
4. — L'œdème de la glotte (*Ibidem*).

M CONDAMIN, agrégé

I. — Mémoires originaux

1. — De la marsupialisation des kystes de l'ovaire: traitement ultérieur en cas de récidive (*Lyon méd.*, 1896).
2. — De la douglassite (*Lyon méd.*, 1896).
3. — Le traitement des suppurations pelviennes devant le Congrès de Genève (Bulletin du *Lyon méd.*, 1896).
4. — Des indications de la columnisation en gynécologie (*Lyon méd.*, 1896).

5. — Deux cas de grossesse avec accouchements normaux après l'hystéropexie (*Lyon méd.*, 1896).
6. — De l'hystéropexie abdominale antérieure dans le traitement des rétrodéviations utérines adhérentes (*Province méd.*, 1896).
7. — Réflexions sur quelques cas de péritonite tuberculeuse traitée par la laparotomie (*Archives provinciales de chirurgie*, 1896).
8. — De l'hystéropexie abdominale antérieure dans le traitement de l'antéflexion utérine (*Archives provinciales de chirurgie*, 1896).
9. — Du traitement par la voie vaginale des hématocèles et des grossesses extra-utérines avec rupture du kyste fœtal (*Archives de tocologie*, 1895).
10. — De la suture en lacet de corset, ses indications (*Annales de gynécologie et d'obstétrique*, 1896).

II. — Communications aux sociétés savantes

1. — D'un nouveau mode de suture, en lacet de corset, permettant la réunion dans les pertes de substance étendues (*Congrès de gynécologie*, 1896).
2. — Tuberculose du cæcum, guérie par la laparotomie (*Soc. des sciences méd.*, 1896).

III. — Thèses inspirées pendant l'année scolaire 1895-1896

1. — Dr Joubert. — De la grossesse dans ses rapports avec les suppurations pelviennes.
2. — Dr Pontié. — De l'ablation des petits kystes de l'ovaire par la voie vaginale.
3. — Dr Laurent. — Contribution à l'étude des tumeurs fibreuses juxta-uréthrales chez la femme.
4. — Dr Payre. — Contribution à l'étude de la marsupialisation des kystes de l'ovaire.
5. — Dr Bouquet de Jolinière. — Du rôle des adhérences péritonéales dans la pathologie abdominale.
6. — Dr Jeannin. — Contribution à l'étude de l'hystéropexie abdominale antérieure.
7. — Dr Hussenstein. — De la douglassite essentielle.
8. — Dr Quincieu. — De la columnisation en gynécologie.
9. — Dr Bonavita. — Quelques considérations sur la pathogénie, la

prophylaxie et le traitement de l'éventration post-opératoire.

10. — Dr Roux. — Contribution à l'étude des sutures de la paroi abdominale.

M. COURMONT, agrégé

I. — Tétanos

1. — Sur le mécanisme des contractures du tétanos, avec M. Doyon (*A. physiologie*, 1895, p. 423).
2. — A propos du mécanisme des contractures du tétanos, avec M. Doyon (*A. physiologie*, 1895, p. 452).
3. — Quelques considérations sur la sérothérapie du tétanos, avec M. Doyon (*A. physiologie*, 1896, p. 267).

II. — Diphtérie

4. — Lésions intestinales causées par la toxine diphtérique, avec MM. Doyon et Paviot (*A. physiologie*, 1895, p. 484).
5. — Lésions hépatiques causées par la toxine diphtérique, avec MM. Doyon et Paviot (*Soc. de biologie*, 1895, p. 610, et *A. de physiologie*, 1895, p. 594).
6. — Action de la toxine diphtérique sur le système nerveux de la grenouille, avec M. Doyon (*A. physiologie*, 1895, p. 362).
7. — Lésions nerveuses engendrées par la toxine diphtérique, avec MM. Doyon et Paviot (*A. physiologie*, 1896, p. 321).

III. — Choléra

8. — Effets de la toxine cholérique, avec M. Doyon (*A. physiologie*, 1896, p. 785).
9. — Névrites périphériques cholériques, avec MM. Doyon et Paviot (*Soc. biologie*, 1896, p. 603).

IV. — Fonction de la rate

10. — Marche des infections expérimentales chez le lapin splénectomisé, avec M. Dufau (*Soc. biologie*, 1896, p. 604).

V. — Sérothérapie du cancer

11. — Effets du sérum d'âne immunisé ou normal sur la marche des cancers, avec M. Arloing (*Acad. de méd.*, 12 mai 1896).

VI. — Rayons de Roentgen

12. — Effet des rayons de Roentgen sur le bacille de Loeffler et ses toxines, avec M. Doyon (*Province méd.*, 27 juin 1896).

VII. — Enseignement

13. — Staphylococcie. dans le *Traité de médecine* de Brouardel.
14. — Revue sur la coagulation du sang et les substances anticoagulantes (*Province méd.*, 30 mai 1896).
15. — Revue sur la gangrène (*Province méd.*, septembre 1896).
16. — De l'inflammation, dans le *Traité de path. générale* de Bouchard.
17. — Précis de bactériologie (sous presse).

VIII. — Articles divers

18. — Réformes du concours de l'externat (*Province méd.*, 1er novembre 1896).

M. DEVIC, agrégé

1. — Cancer primitif du foie ayant évolué sous les traits d'une tumeur du médiastin (*Province méd.*, 1895, n° 45).
2. — Des ulcérations superficielles bucco-linguales dans la fièvre typhoïde (*Province méd.*, 1896, nos 50 et 51).
3. — Contribution à l'étude des troubles intellectuels consécutifs à la fièvre typhoïde (*Province méd.*, 1896, nos 9 et 10).
4. — Hémorrhagie intestinale chez une tuberculeuse alcoolique atteinte de cirrhose du foie (*Province méd.*, 1896, nos 25 et 26).
5. — Paralysie associée de la tête et des yeux (*Revue de médecine*, 1896, p. 412).
6. — Trépidation épileptoïde, sa valeur diagnostique et ses rapports avec l'exagération des réflexes rotuliens (*Province médicale*, 1896, n° 41).
7. — Type nouveau de déviation du chimisme gastrique (*Province médicale*, 1896, n° 42).
8. — Volumineux kyste hydatique du foie ; ponction simple, guérison (*Province médicale*, 1896, n° 42).

M. DOYON, agrégé

1. — Préparation de la biliverdine, en collab. avec M. Hugounenq (*Soc. de biologie*, 1896).

2. — Altérations microbiennes de la biliverdine, en collab. avec M. Hugounenq (*Soc. de biologie*, 1896).
3. — Préparation de la biliverdine et altérations microbiennes de la bilirubine, en collab. avec M. Hugounenq (*Archives de physiologie*, 1896).
4. — Influence des repas sur la sécrétion de la bile, en collab. avec M. Dufourt (*Soc. de biologie*, 1896).
5. — Élimination de la cholestérine par la bile, en collab. avec M. Dufourt (*Soc. de biologie*, 1896).
6. — Contribution à l'étude de la sécrétion biliaire; élimination de la cholestérine par la bile, en collab. avec M. Dufourt (*Archives de physiologie*, 1896; *Soc. des sciences méd.*, 1896; *Province méd.*, 1896).
7. — Quelques considérations théoriques sur la sérothérapie du tétanos, en collab. avec M. Courmont (*Archives de physiologie*, 1896).
8. — Contribution à l'étude des effets de la toxine cholérique, en collab. avec M. Courmont (*Archives de physiologie*, 1896; *Province méd.*, 1896).
9. — A propos de la culture du bacille de Loeffler en milieu chimique défini, en collab. avec M. Hugounenq (*Soc. de biologie*, 1896; *Province méd.*, 1896).
10. — Lésions nerveuses expérimentales engendrées par la toxine diphtérique (grenouille chauffée, chien, cheval), en collab. avec MM. Courmont et Paviot (*Archives de physiologie*; *Province méd.*, 1896).
11. — Action des rayons de Rœntgen sur les microbes, en collab. avec M. Courmont (*Province méd.*, 1896; *Soc. des sciences méd.*, 1896.)
12. — Origine et formation de l'urée dans l'organisme (*Revue générale* dans la *Province méd.*, 1896).

M. DURAND, agrégé

1. — Cystotomie et cystostomie périnéale; drainage direct de la vessie, par le périnée; en collaboration avec M. Rochet (*Arch. provinciales de chirurgie*).
2. — Contribution à la médecine opératoire du péricarde (*Revue de chirurgie*).
3. — Abcès froids ossifluents intramammaires et tuberculose du sein (*Province méd.*).

M. GANGOLPHE, agrégé

1. — Arthrites tuberculeuses (*Traité de chirurgie clinique et opératoire*, par Ledentu et Delbet. T. III, pages 547 à 741, avec 70 figures dans le texte).
2. — De l'incision péritonéale d'emblée dans la cure radicale de l'anus contre nature (*Revue de chirurgie*, 10 avril 1896).
3. — Incision péritonéale d'emblée; bouton de Murphy dans un cas d'anus contre nature, guérison (*Soc. des sciences médicales*, juillet 1896).
4. — Tumeur à tissus multiples, du poids de 3 kilos, développée dans l'épaisseur de la cuisse; extirpation, guérison, présentation du malade (*Soc. des sciences médicales*, août 1896).
5. — Fibrochondrome du maxillaire supérieur; extirpation, guérison, présentation de la malade (*Soc. des sciences médicales*, août 1896).
6. — Pseudarthrose de l'humérus : suture osseuse, guérison ; présentation du malade (*Soc. des sciences médicales* juin 1896).
7. — Corps étrangers de l'œsophage (dentier); gastrostomie préalable (*Soc. des sciences médicales*, octobre 1895).
8. — Plaie du foie par coup de revolver; laparotomie, guérison (*Soc. des sciences médicales*, novembre 1895).
9. — Tumeur polykystique énorme du ligament large; extirpation sous-péritonéale; présentation de la malade (*Soc. des sciences médicales*, novembre 1895).
10. — Pied bot varus équin congénital chez un étudiant de 25 ans : astragalectomie, sections tendineuse, aponévrotique, guérison ; présentation de l'opéré, novembre 1895.
11. — Énorme tumeur de la parotide avec prolongement pharyngien du volume du poing; extirpation, guérison ; présentation de la malade (*Soc. des sciences médicales*, juin 1895).
12. — Angiome profond périostique simulant un kyste tendineux du poignet ; extirpation, guérison ; présentation du malade.
13. — Plaie de l'estomac et du foie par sabre-baïonnette ; laparotomie, suture : survie de 24 heures; présentation des pièces.
14. — Occlusion intestinale par calcul biliaire ; présentation des pièces (*Soc. des sciences médicales*, avril 1896).
15. — Résection du poignet; présentation du malade guéri (*Soc. des sciences médicales*, avril 1896).

16. — Sur l'emploi des rayons X dans la recherche des corps étrangers (*Soc. des sciences médicales*, avril 1896).
17. — Épithélioma du sinus frontal; diagnostic, indications (*Soc. des sciences médicales*, avril 1896).
18. — Sur le développement de calculs phosphatiques à la suite de la taille hypogastrique : présentation des pièces (*Soc. des sciences médicales*, mars 1896).
19. — Tumeur érectile de la joue : présentation d'un appareil, mars 1896.
20. — Ostéite tuberculeuse cervico-trochantérienne ; intervention hâtive ; préservation de la hanche ; guérison, juillet 1896.
21. — Fibrome douloureux du sein chez l'homme ; extirpation, guérison, juin 1896.
22. — Traitement des abcès ossifluents par les injections de glycérine iodoformée, mars 1896.
23. — Volumineux abcès du fois consécutif à la dysenterie ; incision; guérison (*Soc. nationale de méd.* juillet 1896).

M. MOREAU, agrégé

1. — En collaboration avec M. le professeur Cazeneuve : Sur un nouveau mode de préparation des urées aromatiques à l'aide du gaïacol.
2. — Préparation et propriétés de quelques urées aromatiques nouvelles (*C. R. Académie des sciences*).

M. Étienne ROLLET, agrégé

1. — L'ophtalmologie à Vienne (*Lyon médical*, 20 octobre 1895).
2. — Du myxo-sarcome des fosses nasales, complications oculaires, (*thèse* de M. Dupont, 5 novembre 1895).
3. — Corne de la lèvre inférieure (*Soc. d'anthropologie*, 9 novembre 1895).
4. — De l'épididymite syphilitique tertiaire (*thèse* de M. Delahaye, 14 novembre 1895).
5. — Chancre syphilitique des fosses nasales (*thèse* de M. Brunon, 21 novembre 1895).
6. — De la suture intra-dermique; en collaboration avec M. Commandeur (*Arch. prov. de chirurgie*, 1er janvier 1896, et *thèse* de M. Durand, 9 juillet 1896).

7 — Épithéliome du col utérin chez une femme de vingt-trois ans (BOUDIN, *Lyon médical*, 8 décembre 1895).

8. — Des abcès et fistules orbitaires dans le cours des sinusites frontales (*thèse* de M. MICHEL, 12 décembre 1895).

9. — Traitement des rétrécissements traumatiques de l'urètre pénien (*thèse* de M. LACOSTE, 21 janvier 1896).

10. — Névrome plexiforme de la paupière supérieure (*Soc. des sciences méd.*, 4 et 11 décembre 1895; *Archives prov. de chirurgie*, 1er février 1896).

11. — Épithéliome cutané propagé au maxillaire inférieur, résection partielle, prothèse (in *thèse* de M. TRASSAGNAC, 11 déc. 1896).

12. — Coexistence des sinusites frontale et maxillaire (*Congrès des Soc. savantes*, 1895).

13. — Étiologie des ostéites de l'orbite (*Lyon médical*, 7 juin 1895).

14. — De la mucocèle du sinus frontal (*Soc. de médecine*, 13 avril 1896, *thèse* de M. BEL, 22 juillet 1896.

15. — Glaucome, ponction équatoriale (*thèse* de M. BERTHAUT, 23 mai 1896).

16. — Traitement des dacryocystites par l'extirpation du sac lacrymal (*Lyon médical*, 7 juin 1896).

17. — Tumeur du chiasma, trépanation (in *thèse* de M. JACQUEAU, 8 juillet 1896).

18. — Des branches terminales du nerf lacrymal (*Soc. de médecine*, juillet 1896).

19. — Adhérences du péritoine à la symphyse dans la cystostomie sus-pubienne (*Soc. de chirurgie*, 4 mars 1896).

20. — Frémissement hydatique dans les kystes hydatiques du foie (*Soc. de chirurgie*, 4 mars 1896).

M. Gabriel ROUX, agrégé

Directeur du Bureau municipal d'Hygiène de la ville de Lyon

1. — Les Microbes pathogènes, histoire naturelle des principales espèces, in *Traité de pathologie générale* de M. le professeur BOUCHARD, T. II, Paris, décembre 1895, MASSON, éditeur, 139 pages.

2. — Sur la désinfection des appartements par l'aldéhyde formique, fournie par deux appareils nouveaux, en collab. avec M. TRILLAT, in *Soc. des sciences médicales*, mars 1896.

3. — Quelques réflexions sur la question Coli Eberth, à propos du procédé d'Eisner, in *Société des sciences médicales*, mars 1896.

4. — Essai de désinfection par les vapeurs de formaldéhyde, en collaboration avec M. Trillat, in *Annales de l'Institut Pasteur*, mai 1896.
5. — Sur un nouveau procédé de désinfection par la chaleur des matières de vidange, in *Soc. nationale de médecine*, juillet 1896.
6. — Exposé des travaux d'hygiène de la ville de Lyon pendant l'année 1895, in *Documents municipaux*, 1896.
7. — Rapport sur les deux premières colonies scolaires de vacances organisées par la municipalité lyonnaise, in *Publications municipales*, 1896.

Thèses pour le doctorat en médecine inspirées par le docteur G. ROUX et faites sous sa direction

1. — Du rôle et de l'importance de la sédimentation des germes atmosphériques dans l'épuration totale des pièces habitées, par le docteur J. Mareuge.
2. — Recherches sur la valeur comparative de quelques agents de désinfection, par le docteur H. Foley.
3. — Contribution à l'étude de l'étiologie de la fièvre typhoïde à Lyon et de ses rapports avec les oscillations de la nappe souterraine, par le docteur E. Rouyer.

M. WEILL, agrégé

1. — Étude clinique et anatomo-pathologique sur un cas de polynévrite infectieuse, en collaboration avec M. Regaud; *Congrès de Bordeaux*, 1895.
2. — Traité clinique des maladies du cœur chez les enfants; in-8° de 400 pages, Doin, éditeur.
3. — Myocardite parenchymateuse chez l'enfant; en collaboration avec M. Barjon; *Revue des maladies de l'enfance*, 1896.
4. — Des souffles diastoliques par compression veineuse; *Province médicale*, 1896.
5. — Traitement de la coqueluche par la quinoléine; Thèse de Martin, 1896.
6. — Contagion de la coqueluche; Thèse de Biérer, 1896.
7. — De la ponction lombaire suivie d'injection d'air stérilisé dans le traitement de la méningite tuberculeuse; Thèse de Bailly, 1896.
8. — Traitement des maladies congénitales du cœur dans le *Traité de thérapeutique appliquée* de Robin.

BIBLIOGRAPHIE

K. Waliszewski. — *Pierre le Grand. — L'Éducation. — L'Homme. — L'Œuvre*, Paris, Plon, 1897, 633 p. in-8°.

Ce sont les états d'âme de Pierre le Grand et non les événements de son règne que M. Waliszewski s'est attaché à décrire. La personnalité de cet homme extraordinaire l'intéresse plus que les institutions, les reformes, les batailles, l'action de la diplomatie, ou plutôt il ne s'intéresse à elles que par rapport à lui. C'est une étude psychologique au premier chef.

Ce curieus n'a pas de partis pris. Il ne dissimule pas les côtés inférieurs, brutaus, grossiers, crapuleus de cette violente nature. Il n'est pas même tenté de grossir le mérite du novateur, du chef d'État, du politique. Son enquête, menée sans scrupules à travers le champ de l'histoire et des historiettes, laisse une impression plutôt fâcheuse pour le fondateur de la Russie. Il a précipité l'évolution de la société russe et initié son peuple à la civilisation occidentale, mais à quel pris ! Et même il reste douteus que ses violences sanguinaires fussent nécessaires. C'est à peine une moitié de grand homme.

Ce livre, dont il ne nous appartient pas de discuter les conclusions, n'est pas seulement attachant par sa sincérité. Il est écrit d'un style vif et brillant par un étranger qui a beaucoup lu Michelet, et qui a mis de la coquetterie à faire supporter, sans trop de fatigue, 600 pages d'analyse psychologique. Mais le profit n'est pas moindre que l'intérêt. Chemin faisant, l'auteur rectifie beaucoup d'erreurs, ruine bien des légendes et fait connaître un Pierre le Grand plus réel et moins admirable que le héros de Voltaire.

J.-H. M.

*
* *

André Cresson. — *La morale de Kant* (Paris, Alcan, 1897).

Ce livre est une démolition de la morale Kantienne : principes faus et arbitraires, conséquences illogiques, M. Cresson n'y a trouvé rien de plus, sinon une critique, qui se trouve juste on ne sait plus comment, de toute morale fondée sur la recherche du bonheur. L'exagération seule de ce jugement ferait soupçonner que l'auteur n'a pas su pénétrer toute la pensée de Kant. Difficile et obscure, soit ; inintelligible, non pas. Et avant de porter une telle accusation, encore fallait-il faire plus d'efforts pour

comprendre. La théorie de la liberté de Kant, ou, pour mieus dire, toute la partie centrale de la *Critique de la Raison pratique*, échappe à M. Cresson. Kant pose sans doute la moralité comme un fait qui peut être chimérique, et qu'il faut justifier; voilà pourquoi il entreprent deus recherches : l'une, dans les deus premières sections des *Fondements de la métaphysique des mœurs*, pour découvrir les conditions que supposerait le fait, s'il était tenu pour vrai ; et Kant résume ces conditions, on le sait, dans l'*autonomie* de la volonté ; l'autre, dans la troisième section du même ouvrage et dans la *Critique de la Raison pratique*, pour rappeler toute la force du témoignage du mécanisme phénoménal, produit direct de la *spontanéité pure* de la Raison, en faveur de celle-ci. Toute la difficulté, pour Kant, est de montrer que le noumène *liberté*, requis par la moralité, est identique au noumène limitatif de tous nos états intérieurs (empiriques), au *moi pur*, et, en dernière analyse, à la spontanéité pure de la Raison ; mais, cette preuve une fois faite (et elle est enveloppée dans le caractère du postulat de la liberté, *pratiquement réelle*, quand les deus autres, ceus de Dieu et de l'immortalité, ne sont encore que *pratiquement possibles*), n'est-il pas évident que la spontanéité pure de la Raison, établie par toute la *critique de la Raison pure* et par ce qu'il y a d'universel et de nécessaire dans le mécanisme même, donne *a priori* toutes les conditions requises pour la moralité ? Or la moralité nous est donnée comme un fait, fait frappé de suspicion tant qu'on n'a point prouvé qu'il est fondé *a priori* dans la constitution même de la Raison : mais la spontanéité pure de la Raison est prouvée, qui nous donne ce fondement *a priori ;* donc, s'il ne faut rien de plus que l'*idée pure* de la liberté (et il ne faut rien de plus, puisque nous n'avons à en déduire *spéculativement* ni des actions matérielles à accomplir, ni le genre d'intérêt que « nous prenons à la loi ») pour fonder *a priori* la possibilité de l'impératif catégorique, et si d'autre part l'impératif catégorique nous apparaît comme un fait, n'a-t-on pas le droit de dire que ce fait est justifié, et qu'il nous apparaît comme un « fait de la raison » ? Sur le principe fondamental de la moralité, Kant n'a rien dit et ne devait rien dire de plus : de liberté-phénomène il n'aurait pas voulu, parce que, dans sa doctrine, c'eût été un non-sens; mais ce qu'il faut comprendre, c'est que le mécanisme trouve à la fois sa rigueur et sa limite dans le *moi pur* qui l'engendre (comme ordre universel et nécessaire des phénomènes), et que la moralité chez Kant est aussi solidement fondée que la spontanéité pure de la Raison, dont elle est, dans la pratique, quant à la volonté, comme la science, dans la spéculation, quant à l'expérience, la manifestation et l'expression immédiate.

Si M. Cresson avait approfondi dans le stoïcisme, dans le christianisme, et même dans le spinozisme, la valeur singulière, qui fonde toute moralité, du retour de la volonté sur elle-même, à la Nature, disaient les stoïciens, à la loi divine, disent les chrétiens, d'un mot enfin à Dieu, comme disait Spinoza, où à ce qu'il y a de plus profond et de plus intime en nous, peut-être aurait-il trouvé Kant plus près du stoïcisme et du christianisme qu'il

ne l'a cru, et plus près que tous ses prédécesseurs du vrai fondement du devoir, lequel est d'abord et ne peut être qu'en nous, sous peine, venant d'en haut, de n'y jamais descendre, ou bien, y descendant, de n'y être point reconnu.

A. Hannequin.

*
* *

Le Voyage du Levant de Philippe Du Fresne-Canaye (1573), publié et annoté par H. Hauser, professeur à l'Université de Clermont-Ferrand. — Paris, Ernest Leroux, 1 vol. gr. in-4°, XXXVII-332 p.

Dans la belle collection du *Recueil de voyages et de documents pour servir à l'histoire de la géographie*, dirigée par M. Ch. Schefer, M. Hauser vient de publier une savante édition d'un voyage en Orient jusqu'ici inédit et qui renferme plus d'une particularité curieuse sur la Turquie au xvie siècle. L'auteur, Philippe Du Fresne-Canaye, était un huguenot, qui, comme on sait, devint plus tard ambassadeur à Venise, puis commissaire du commerce et des manufactures.

Comme le montre M. Hauser dans son introduction, c'est surtout de la situation économique et politique du Levant que Du Fresne-Canaye s'est préoccupé pendant son voyage. Il a vu — et bien vu — beaucoup de choses, et son récit constitue, notamment, un document curieus sur les relations commerciales de la France avec le Levant. Érudit, connaissant plusieurs langues, d'esprit avisé et pratique, Du Fresne-Canaye avait le tempérament et l'âme d'un touriste. On s'en convaincra en lisant la traduction donnée par M. Hauser de la relation de voyage qu'il a écrite en italien.

Si on ne craignait de faire, à propos d'un travail d'érudition, des allusions aus événements contemporains, on citerait tout le passage de la notice sur Du Fresne-Canaye qui commence par ces mots :

« Son jugement général sur l'empire turc est loin d'être défavorable. Il est très frappé de l'admirable discipline qui règne dans les troupes régulières, des immenses ressources du sultan en argent et en hommes. S'il met à son niveau, c'est-à-dire très bas, sultan Sélim, il ne croit pas du tout à la ruine prochaine d'un empire qui est très intelligemment gouverné... »

Cela fut écrit à Venise, vers 1573....

*
* *

Jules Levallois.— *Un précurseur : Senancour, avec des documents inédits.* — Champion, 1897, in-8°, XXIV-208 p.

L'auteur du roman d'*Obermann* — quoique souvent cité dans les histoires de notre littérature — n'est assurément ni très lu ni très étudié de nos jours. C'est pourtant une physionomie curieuse que celle de ce méditatif, qui passa toute sa vie dans une solitude hautaine et pour qui la composition de son célèbre roman ne fut, si on en croit M. Levallois, qu'une occupation tout accidentelle. Senancour fut, en effet, avant tout un philosophe et un

moraliste. Les *Rêveries sur la nature primitive de l'homme*, le livre *de l'Amour*, les *Libres méditations d'un solitaire*, telles furent les œuvres qui l'occupèrent surtout et qu'il passa toute son existence à revoir et à refondre. Nuageuses et parfois inconsistantes, elles ne manquent cependant ni de profondeur ni d'originalité, et il est bien souhaitable que M. Levallois les remette en lumière, en publiant un recueil de morceaux extraits des œuvres de Senancour, comme il en manifeste l'intention. Il y a, dans ces œuvres peu connues de l'auteur d'*Obermann*, des pages de toute beauté.

L'auteur de cette intéressante étude a mis également en lumière le rôle politique — d'ailleurs assez effacé — de Senancour, et, s'appuyant sur des documents inédits, qui avaient échappé à Sainte-Beuve, il a reconstitué une des physionomies morales les plus étranges du commencement de ce siècle.

*
* *

Frédéric Marty. — *Terre Noire*, préface par Sully-Prudhomme. — Lemerre, 1896, in-8° illustré.

« J'ai été captivé et remué par la lecture de votre beau poème *Terre Noire*... Le sujet de ce poème (la houille et les mineurs) m'a rappelé l'année de ma jeunesse que j'ai passée au Creuzot... J'ai gardé dans mon cœur l'impression infiniment triste et pieuse que j'éprouvais au bord du puits, source ténébreuse de la puissance industrielle du monde. »

Et c'est cette impression aussi qui se dégage pour nous, comme pour M. Sully-Prudhomme — quand il adressait ces lignes à l'auteur — de ce livre d'un poète, mort prématurément, avant d'avoir donné toute sa mesure.

Frédéric Marty, maître répétiteur au lycée de Saint-Étienne, avait rêvé d'écrire le poème de la mine : idée assurément hardie, mais idée originale et féconde. Le volume qu'il nous a laissé, — magnifiquement illustré par Beauverie, Chapoton, Ducaruge, J. Faure, José Frappa, J.-B. Galley, Gagliardini, Peyron, A. Séon — est une œuvre de réelle valeur, dans laquelle se révèle un talent plus robuste que gracieux, mais qui justifie pleinement ce jugement que M. Sully-Prudhomme adressait au poète : « Comment ne pas saluer le singulier mérite d'une entreprise littéraire aussi généreuse, aussi mâle que la vôtre ? Comment ne pas soutenir un talent de poète mis au service d'une cause dont l'intérêt poignant et l'élévation sont éminemment poétiques et dans laquelle est engagé ce qu'il y a de meilleur dans le cœur, les sentiments de compassion et de justice ?... Vous disposez d'un clavier riche, mais toujours sobre, qui se refuse aux pompes déclamatoires et fournit des notes justes à la sincérité de votre âme, tour à tour attendrie et indignée. »

Le livre de Frédéric Marty est un livre sincère et pathétique, où respire la plus profonde sympathie pour ce monde des mineurs qu'il a chanté :

> La mort semble planer sur ces gouffres béants.
> La vie inconsciente, au fond, pourtant bouillonne...

L'antithèse de cette vie souterraine et de cette mort toujours menaçante, c'est l'idée maîtresse du poème. *Tourbières; Les chanteurs de la mine; La remontée; Un éboulement; Chapelle ardente*, etc., ces titres suffisent à indiquer la nature des sujets qui ont tenté le poète.

C'est assez dire que cette œuvre forte est une œuvre d'un sentiment moral élevé, en même temps que c'est une œuvre de talent :

Mais viendrez-vous, ô temps meilleurs,
Qu'attent l'humanité dolente,
O vous, dont la marche si lente
Désespère nos travailleurs ?

Vous viendrez, vous viendrez sans doute,
Temps de justice et d'équité,
Où, sans avoir ensanglanté
Tous les durs caillous de la route,

L'homme pourra vivre un peu mieus,
Selon ses œuvres et sa peine,
Et s'en aller où Dieu le mène,
Sans avoir crainte d'être vieus...

*
* *

C. Paul Viallet. — *Je pense, donc je suis*, introduction à la méthode cartésienne. (Paris, Alcan, 1897.)

Ce petit livre n'a pas la prétention, l'auteur s'en défent presque à chaque page, de proposer aucune interprétation nouvelle de la méthode et de la philosophie cartésiennes, ni d'en approfondir le sens.

Que le lecteur ne soit donc pas surpris de n'y trouver rien de nouveau ni de vraiment original. M. Viallet s'est uniquement préoccupé de relever et de classer les difficultés bien connues que soulèvent le doute « hyperbolique » de Descartes et l'établissement du « *Cogito, ergo sum* ». Il y ajoute sur le premier point une recherche des origines historiques du doute cartésien, qu'il croit apercevoir dans le scepticisme du XVIe siècle ; et sur le second une revue assez complète des objections des contemporains de Descartes, de celles de Kant et de Maine de Biran.

Il répont à ces objections en empruntant à Descartes lui-même les éléments de sa réfutation, et s'attache avant tout à défendre l'auteur des *Méditations* contre toute accusation de contradiction et de cercle vicieus. Il nous semble douteus qu'on y puisse réussir sans découvrir l'idée centrale et directrice de la méthode cartésienne : l'auteur a donc laissé la question dans l'état ; et son livre estimable reste, ce que d'ailleurs il a voulu qu'il fût, une recherche soigneuse des textes de Descartes, un travail d'étudiant destiné à épargner des efforts une fois faits à d'autres étudiants.

A. H.

⁂

PRÉCIS DE LOGIQUE ÉVOLUTIONNISTE

L'entendement dans ses rapports avec le langage, par Paul Regnaud, professeur de sanscrit et de grammaire comparée à la Faculté des lettres de Lyon, Paris, 1897. Félix Alcan éditeur, 108, boulevard Saint-Germain. Dans la bibliothèque de Philosophie contemporaine. — Prix 2 fr. 50.

Extrait de la préface

L'auteur, pénétré de la nécessité et de la fécondité de la méthode qui consiste à tirer tout le parti qu'il convient de l'étude des liens fondamentaux qui rattachent ensemble les figures de nos idées exprimées par les mots et la manière de s'en servir, ou l'effet de la raison, n'a pas hésité à tenter l'entreprise d'en fournir des preuves d'ordre pratique, c'est-à-dire d'esquisser une logique conçue en conséquence. Il s'est autorisé pour le faire des quelques droits qu'il croit avoir au titre de linguiste.

Il en a beaucoup moins, il est vrai, et l'on ne s'en apercevra que trop, à celui de logicien et de philosophe. Il n'en espère pas moins ouvrir une voie intéressante et utile au cours de laquelle ceux qui viendront après lui pourront suppléer à ses omissions et rectifier ses erreurs.

CHRONIQUE UNIVERSITAIRE ET INFORMATIONS

Faculté des lettres. — M. V. Loret, chargé de cours d'égyptologie, vient d'être désigné pour remplacer en Égypte M. de Morgan, dans la direction des musées et des fouilles. Nous adressons à M. Loret, avec nos regrets, toutes nos félicitations

M. Loret reste d'ailleurs attaché à notre Faculté des lettres en vertu d'une nomination récente.

*
* *

Conseil académique. — M. Flamme, professeur à la Faculté des sciences, a été nommé membre du Conseil académique, en remplacement de M. Lafont, admis à la retraite.

*
* *

Pris Falcouz. — Dans notre dernier numéro, nous avons rapporté incomplètement les conditions du concours pour le pris Falcouz. Il faut ajouter qu'indépendamment des mémoires manuscrits, les Facultés de médecine et des sciences admettront également au concours les ouvrages imprimés, publiés postéreurement au 1er mai 1897.

*
* *

Buste de M. Raulin — Une souscription est ouverte pour élever un buste à M. Raulin, le regretté doyen de la Faculté des sciences. Les souscriptions pourront être adressées au secrétariat de la Faculté des sciences.

*
* *

Conférence de M. Desjardins. — La conférence faite par M. Paul Desjardins devant notre Société sur *L'art populaire et M. Puvis de Chavannes*

ne paraîtra pas dans ce *Bulletin*, l'auteur ayant exprimé le désir de la remanier complètement pour la transformer en un travail plus étendu qui sera publié ultérieurement.

*
* *

Conseil de l'Université. — Comme on l'a vu plus haut, le *Bulletin* publiera désormais le compte rendu des séances du Conseil de l'Université, dont les journaus quotidiens seuls publiaient jusqu'ici un compte rendu sommaire.

*
* *

Faculté de médecine. — M. Chandelux, agrégé libre, est rappelé à exercice jusqu'au 31 octobre 1898, en remplacement de M. Curtillet, appelé à d'autres fonctions.

— M. Curtillet est chargé d'un cours de clinique infantile à l'École supérieure de médecine d'Alger.

— M. Beauvisage est maintenu pour trois ans dans ses fonctions d'agrégé.

— Un concours d'agrégation aura lieu en 1897-1898 pour les Facultés de médecine : les places mises au concours pour la Faculté de Lyon sont au nombre de cinq : une pour la médecine, deus pour la chirurgie, une pour la chimie, une pour la physique.

— Un concours pour une place de chirurgien des hôpitaus vient d'avoir lieu et s'est terminé par la nomination de M. le Dr Albertin.

TABLE DES MATIÈRES

CONFÉRENCES

VARIÉTÉS

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

BIBLIOGRAPHIE

Le Gérant : A. STORCK

LYON. — IMP. A. STORCK, 78, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE

SOCIÉTÉ

DES

AMIS DE L'UNIVERSITÉ LYONNAISE

STATUTS

approuvés par Arrêtés préfectoraux
des 13 et 19 décembre 1889 et du 22 juin 1895

Art. I. — La Société des Amis de l'Université lyonnaise a pour objet la constitution et le développement d'une Université régionale à Lyon.

Art. II. — L'accès en est ouvert à tous les amis des hautes études sur la présentation de deux membres et moyennant le versement d'une cotisation annuelle minima de dix francs. Les dames peuvent faire partie de la Société. Les étudiants pourront adhérer moyennant le versement d'une cotisation annuelle de cinq francs.

Art. III. — Seront membres fondateurs les membres de la Société qui auront versé une somme minima de 500 francs.

Art. IV. — Les ressources de la Société se composeront des cotisations annuelles, des versements des membres fondateurs, des subventions de l'Etat, des départements et des communes, et de toutes les libéralités qui lui seront faites d'une manière générale ou pour un objet déterminé.

Art. V. — La Société continuera la publication du *Bulletin des travaux de l'Université de Lyon* et le distribuera à tous ses adhérents. Elle organisera des conférences scientifiques, littéraires, artistiques. Elle pourra subventionnner les laboratoires, les bibliothèques, les publications de l'Université, et faire de nouvelles créations.

Art. VI. — La Société sera administrée par un comité de 42 membres élus par l'Assemblée générale parmi les Sociétaires. Les membres du Comité sont élus pour 3 ans : le Comité est renouvelable par tiers chaque année. La première année, l'ordre de renouvellement sera déterminé par le sort.

Art. VII. — Le Comité est autorisé à faire tous les actes qui se rapporteut au but de la Société et a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion de ses affaires. Il se subdivise en trois sous-comités :

1° De propagande et de conférences,
2° De finances.
3° De publication du Bulletin.

Ce dernier sous-comité sera composé de professeurs de l'enseignement supérieur.

Art. VIII. — Le Comité nomme un président, deux vice-présidents, un secrétaire général, deux secrétaires adjoints et un trésorier.

Art. IX. — Le Comité rend compte de sa gestion à l'Assemblée générale annuelle. Il doit faire imprimer et distribuer chaque année la liste des membres de la Société, et celle des libéralités ou subventions qui lui auront été accordées.

Art. X. — L'Assemblée générale se compose de tous les membres de la Société. Elle se réunit tous les ans dans le cours des trois premiers mois ; elle est présidée par le Président du Comité, ou, à son défaut, par l'un des vice-présidents. Elle approuve les comptes ; elle nomme les membres du Comité.

Art. XI. — Tout membre de la Société qui désire envoyer sa démission doit le faire avant le 15 décembre de chaque année.

Art. XII. — Des sections de la Société seront instituées dans les principales villes de la région lyonnaise. Chaque section nommera son bureau particulier, et fixera, d'après les convenances locales, le taux de la cotisation. Le produit des cotisations sera envoyé à Lyon au trésorier général. Des conférences pourront être faites chaque année dans les villes possédant une section, par les professeurs de l'Université de Lyon ou par les conférenciers étrangers délégués par la Société.

Art. XIII. — En cas de dissolution de la Société, qui ne pourra être prononcée qu'à la majorité absolue des membres de la Société, les fonds seront remis aux Facultés de l'Etat, à Lyon, pour aider encore au développement de l'enseignement supérieur.

Art. XIV. — Les discussions politiques ou religieuses sont interdites dans les réunions de la société.

Art. XV. — Aucune modification ne pourra être apportée aux présents statuts avant d'avoir été discutée et adoptée en Assemblée générale des Sociétaires, ni être mise en vigueur avant d'avoir été approuvée par M. le Préfet.

SOCIÉTÉ

DES

AMIS DE L'UNIVERSITÉ LYONNAISE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

BUREAU

MM. Mangini (Félix), *président*, 2, avenue de l'Archevêché.
Oberkampff, *vice-président*, 20, avenue de Noailles.
Caillemer, » 31, rue Victor-Hugo.
Cambefort, » 13, rue de la République.
Morel (Ennemond), *trésorier*, 6, place Carnot.
Clédat, *secrétaire général*, 29, rue Molière.
Garin, *secrétaire*, 7, place Bellecour.
Hugounenq, *secrétaire-adjoint*, 1, place Raspail.

ADMINISTRATEURS

MM. Appleton, professeur à la Faculté de droit, 48, rue Franklin.
Arloing, directeur de l'École vétérinaire, 1, q. Pierre-Scize.
Audibert, professeur à la Faculté de droit, 21, quai Saint-Vincent.
Aynard, député du Rhône, 11, place de la Charité.
Barbier, professeur à la Faculté des sciences, 3, q. Perrache.
Berthélemy, 6, rue Jean-Bart, à Paris.
Carrier (Dr), conseiller général de l'Ain, à Sutrieu, ou à Lyon, 11, rue Saint-Dominique.
Cazeneuve (Dr), conseiller général du Rhône, 21, quai Saint-Vincent.

Chabot, professeur suppléant à la Faculté des lettres, 48, cours Vitton.

Chabrières, trésorier-payeur général, rue Molière.

Chevillard, adjoint au maire de Lyon, 2, pl. des Hospices.

Coignet (Jean), ingénieur civil, 2, rue Cuvier.

Coste-Labaume, conseiller général du Rhône, 1, c. Vitton.

Faure, député du Rhône, 26, cours Morand.

Fontaine, professeur à la Faculté des lettres, 113, rue Vendôme.

Gérard, professeur à la Faculté des sciences, 32, rue Malesherbes.

Gillet (Joseph), industriel, 9, quai de Serin.

Hirsch, architecte en chef de la Ville, 11, cours Lafayette.

Isaac (Aug.), négociant, 12, quai des Brotteaux.

Jourdan, général de brigade, commandant le Génie, 44, quai de la Charité.

Kelsch, directeur de l'École du service de santé militaire, avenue des Ponts.

Lacassagne, professeur à la Faculté de médecine, 18, rue Victor-Hugo.

Lannois, agrégé de la Faculté de médecine, 14, rue Saint-Dominique.

Leiris (de), juge au tribunal, 11, avenue Vallioud.

Lépine, professeur à la Faculté de médecine, 30, p. Bellecour.

Letord, notaire, 18, rue Bât-d'Argent.

Lortet, doyen de la Faculté de médecine, 15, quai de l'Est.

Morat, professeur à la Faculté de médecine, 10, place des Célestins.

Ollier, professeur à la Faculté de médecine, 3, quai de las Charité.

Permezel (L.). négociant, 37, place Bellecour.

Perrin, notaire honoraire, 24, rue du Plat.

Pila (Ulysse), négociant, 5, place de l'Helvétie.

Le Président de l'Association des Étudiants, 9, place du Pont.

Rebatel, conseiller général du Rhône, 7, quai de l'Hôpital.

Sabran (H.), président du Conseil général d'administration des Hospices civils, 2, rue Tronchet.

Texte, professeur à la Faculté des lettres, Tour de la Belle-Allemande.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

POUR 1896-1897

Membres fondateurs

MM. Ancel, 26, place Bellecour.
Andrié (Paul), industriel, 52, rue de Sèze.
Aynard (Éd.), député, 19, rue de la République.
Aynard (F.), 19, rue de la République.
Bonnardel, 3, quai d'Occident.
Bouthier, administrateur du Crédit lyonnais.
Cabaud, 5, rue de Penthièvre.
Cambefort (Jules), rue de la République, 13.
Dr Carrier (Albert), médecin des hôpitaux, rue Laurencin, 14.
Carrier (A.), conseiller général de l'Ain, à Sutrieu.
Chabrières, trésorier général du Rhône.
Chabrières (Aug.), 20, rue Lafont.
Chambre de Commerce de Lyon.
Comptoir national d'escompte.
Crédit lyonnais.
Dambmann, avenue de Noailles, 53.
Descours (André), rue des Deux-Maisons.
Falcouz (Augustin), 16, rue Gasparin.
Mme Veuve Ferrand, quai des Brotteaux, 8.
MM. Dr Gayet, prof. à la Faculté de médecine, rue de l'Hôtel-de-Ville, 106.
Gensoul (Paul), ingénieur, rue Vaubecour, 42.
Gille (Louis), industriel, quai Claude-Bernard, 37.
Gillet (Joseph), teinturier, quai de Serin, 10.
Gillet (François), teinturier, à Izieux (Loire).
Jacquand, ancien président du tribunal de commerce, quai Tilsitt, 10,
Jacquier (F.), banquier, rue de la Bourse, 4.
Dr Laroyenne, professeur adjoint à la Faculté de médecine, rue Boissac, 1.
Dr Lépine, professeur à la Faculté de médecine, place Bellecour, 30.
Letord, anc. présid. de la Chambre des not.. rue du Bât-d'Argent, 18.
Lilienthal, négociant, rue du Bât-d'Argent, 19.
De Loriol, ingénieur, quai Saint-Antoine, 32,
Dr Lortet, doyen de la Faculté de médecine, quai de l'Est, 15.

MM. Mangini (Lucien), ingénieur, avenue de l'Archevêché, 2.
Mangini (Félix), ingénieur, avenue de l'Archevêché, 2.
Martelin, manufacturier, quai de Retz, 5.
Oberkampff (E.), avenue de Noailles, 20.
Dr Ollier, professeur à la Faculté de médecine, quai de la Charité, 3.
Permezel, place Bellecour, 37.
De Riaz, banquier, quai de Retz, 10.
Sabran (H.), place Morand, 10.
Seguin (Augustin), ingénieur, place Carnot, 2.
Sévène, président de la Soc. d'Écon. pol., avenue de Noailles, 56.
Société Lyonnaise de dépôts et comptes-courants.
Soulier (H.), adm. des hosp., chemin de Serin, 9.
Dr Soulier, professeur à la Faculté de Médecine, rue Sainte-Hélène, 11.
Stengelin (H.), banquier, à Écully.
Vautier (Th.), prof. adj. à la Fac. des sciences, quai Saint-Antoine, 32.
Vernet (Edmond), Consul de la Conf. suisse, quai Saint-Clair, 3.
Vignon (J.), ancien admin. des hosp., rue Malesherbes, 45.
Vitta (le baron J.), banquier, avenue de Noailles, 36.

Sociétaires

MM Achard, banquier, 12, rue de la République.
Agnès, 82, boulevard de la Croix-Rousse.
Aeschimann, pasteur, montée de la Boucle, 23.
Allard, apprêteur, cours Morand, 45.
Allex, 28, quai des Brotteaux.
Allègre, professeur à la Fac. des lettres de Lyon, 29, rue Saint-Gilbert.
Amieux, ingénieur, 14, cours Gambetta.
André, directeur de l'Observatoire de Saint-Genis-Laval.
Appleton (Ch.), professeur à la Faculté de droit, 48, rue Franklin.
Appleton (J.), agrégé à la Faculté de droit, rue Vaubecour, 33.
Araud, fabricant, cours Morand, 21.
Archinard, 30, quai des Brotteaux.
Arloing, directeur de l'École vétérinaire, quai Pierre-Scize, 2.
Artaud (J.), 9, rue Boissac.
Asher et Ce, 13, unter den Linden, Berlin.
Aubert (Pierre), sculpteur, rue de la Charité, 58.
Audibert, professeur à la Faculté de droit, quai Saint-Vincent, 21
Audiffred, député de la Loire, 33, rue François Ier, à Paris
Aynard (Ch.), place de la Charité, 5.
Aynard (M.), banquier, rue de la République, 19.
Baboin (Henri), quai d'Occident, 3.
Baboin, 33, rue Royale.
Bach, pasteur, 12, rue Fenélon.
Badieu, 70, rue de l'Hôtel-de-Ville.
Mme Bagary, rue Victor-Hugo, 11.
M Bagary, professeur au lycée de Roanne.
Bailly (A.), cours Vitton prolongé, 3.
Mme Balay (L.), 4, place des Hospices.
MM. Balay, quai de Serin, 10.
Balay (Félix), 33, rue Victor-Hugo.
Barbezat, 2, rue Duquesne.
Barbier, professeur à la Faculté des sciences, 3, cours Perrache.

MM. Bard, professeur à la Faculté de médecine, rue de la République, 30.
Bardot, professeur au lycée de Grenoble.
Barral, agrégé à la Faculté de médecine, 2, quai Fulchiron.
Barral, 28, quai de la Guillotière.
Bartin, professeur à la Faculté de droit, rue du Plat, 15.
Mme Baud, place Raspail, 1.
MM. Baud (Longin), avenue de Noailles, 67.
Bayet, directeur de l'enseig. primaire au Ministère de l'Instruction publique, 24, rue Gay-Lussac, Paris.
Beauvisage, agrégé à la Faculté de médecine, rue Bouchardy, 15.
Bellemain, architecte, 148, rue Vendôme.
Bénévolo, rue de la République, 48.
Benoist, juge d'instruction, rue Franklin, 39.
Berger (J.), 5, place Croix-Paquet.
Berland, 29, rue Saint-Pierre.
Bernard (P.), rue Saint-Pierre, 31.
Berne, négociant, rue Victor-Hugo, 8.
Berthélemy, 6, rue Jean-Bart, à Paris.
Bertrand (H.), 8, avenue de Noailles.
Bertrand, professeur à la Faculté des lettres, rue Mont-Bernard, 56.
Besse, professeur au lycée de Lyon, 35, rue Molière.
Besson, industriel, quai des Brotteaux, 12.
Bickert, 25, place de la Comédie.
Dr Birot, rue Victor-Hugo, 59.
Birot (E.), notaire, place Bellecour, 8.
Bissuel (Ed.), 27, place de la Comédie.
Bizot, inspecteur-adjoint des finances, 22, rue de l'Université, à Paris.
Blanc (J.), 67, boulevard du Nord.
Dr Blanc (E.), chirurg. en chef de l'Hôtel-Dieu à St-Étienne, 17, r. de Paris.
Bleton, secrétaire de l'École des Beaux-Arts, 13, quai de l'Archevêché.
Bleton, étudiant en lettres, à Paris.
Bocuze, avenue de Noailles, 67.
Mme Boggio, à Montbrison.
MM. Bonaparte (prince Roland), cours la Reine, 22, Paris.
Bondet, professeur à la Faculté de médecine, place Bellecour, 6.
Boniface, huissier, rue Saint-Pierre, 41.
Bonnebaut, 3, place Gensoul.
Bonnet (E.), ingénieur, 21, place Bellecour.
Bonnetain, étudiant en droit, 74, avenue de Saxe.
Bonnetain, place Croix-Paquet.
Bonzon, agent de change, rue de l'Hôtel-de-Ville, 50.
Boucaud, chemin de Montribloud, 29, Lyon-Vaise.
Boudier, censeur au lycée de Grenoble.
Bouet, 6, place Raspail.
Bouffier, sénateur du Rhône, 8, place Saint-Clair.
Bouquet, 6, rue de la Bourse.
Bourgeois, 11, rue Vaubecour.
Bourgeois, maître de conf. à l'École normale supér., 19, rue Maurepas Versailles.
Bourgeot, 3, quai des Brotteaux.
Bouquet, 6 rue de la Bourse.
Bouret, 23, cours Morand.
Bourjaillat, 13, cours Gambetta.
Bousquet, rue Corderie, 2.
Boussaud (L.), 30, rue de la République.
Bouvard (Eugène), 26, place Tolozan.
Dr Bouveret, médecin des hôpitaux, 13, quai de l'Hôpital.
Bouvet (Auguste), 11, rue Gentil.

MM. Bouvier, avenue de Noailles, 25.
Boyer (J.), 20, rue Centrale.
Breghot du Lut, 28, rue Pierre-Dupont.
Breittmayer, quai de l'Est, 8.
Brésard, 2, place de la Miséricorde.
Brisac, sous-préfet, à Mauriac (Cantal).
Brison, 118, rue de Sèze.
Brölemann, 14, quai de l'Est.
Brosset-Heckel, avenue de Noailles, 33.
Brosset-Heckel (M.), 37, quai Tilsitt.
Brouilhet, chargé de cours à la Faculté de droit de Montpellier.
Brunot, maître de conf. à la Sorbonne, 105, boulev. Saint-Michel, Paris.
Bruyère (R.), 9, place Carnot.
Buche, prof. au lycée de Bourg, 8, rue de Lorraine.
Bugand, avocat, quai de l'Hôpital.
Buisson (René), 41, rue Victor-Hugo.
Burelle, 20, rue Gasparin.
Buret, 30, rue Sergent-Blandan.
Cabaud, 8, rue Tronchet.
Caillemer, doyen de la Faculté de droit, rue Victor-Hugo, 31.
Cambefort (G.), 4, rue de la République.
Cambon (J.), gouverneur général de l'Algérie.
Carret (J.), industriel, 121, cours Lafayette.
Dr Carrier (Édouard), rue Saint-Dominique, 11.
Cateland, architecte, 39, rue des Farges.
Cavet, 46, avenue de Noailles.
Cazeneuve, professeur à la Faculté de médecine, quai Saint-Vincent, 21.
De Cazenove, rue Sala, 8.
Cercle du Commerce de Lyon.
Charot, professeur au lycée, 48, cours Vitton.
Chabrières, 20, rue Lafont.
Dr Chambard-Hénon, cours Morand, 43.
Chambeyron, 43, rue de la Bourse.
Chambeyron, Saint-Symphorien-d'Ozon.
Chantre, sous-directeur du Muséum, 37, cours Morand.
Chantre (E.), docteur-médecin, 15, quai de l'Est.
Chapuisat, place Tolozan, 22.
Charbonnier, avocat, rue Saint-Joseph, 20.
Charles, recteur honoraire, à Clamart, rue de la Bièvre, 9.
Charlet, 23, montée du Chemin-Neuf.
Charruit, professeur au lycée de Lyon, 8, rue de la Baleine.
Charvet (Louis), 9, place Carnot.
Chatoux, 3, place Saint-Pothin.
Chauvet (Dr), 31, quai Saint-Vincent.
Chauviré, quai de la Charité, 20.
Chavannes, rue Centrale, 46.
Chazette, 10, rue du Griffon.
Chevalier-Joly, juge d'instruction, 23, quai de la Guillotière.
Chevassus, préparateur à la Faculté des sciences de Lyon.
Chevrier, 4, place Saint-Clair.
Chevillard, adjoint, 2, place des Hospices.
Chiselle, 54, rue Saint-Joseph.
Chollet, économe du Lycée, rue de la Bourse.
Chouzy, Procureur de la République, à Epinal.
Clavel, prof. honoraire à la Faculté des lettres, place des Terreaux, 1.
Clédat, doyen de la Faculté des lettres, 29, rue Molière.
Clément, négociant, rue du Commerce, 4.

MM. Clermont, 17, rue Neuve.
Cœster, 6, rue de la République.
Cohendy, profes. à la Faculté de droit, chemin de St-Irénée, 34, Ste-Foy.
Coignet (Jean), ingénieur, rue Cuvier, 2.
Collain, à Sabran par Bagnols (Gard).
Colonna d'Istria, professeur au lycée de Besançon.
Comert, intendant militaire, 35, quai Claude-Bernard.
Condat, 73, chemin de Gerland.
Condamin, 21, place Bellecour.
Condamin, agrégé à la Faculté de médecine, 1, rue du Plat.
Condomine, vice-président du Tribunal de Lyon.
Conseil général du Rhône.
Convert (J.-M.), industriel, à Pont-d'Ain.
Convert (Paul), quai des Brotteaux, 12.
Convert (Philippe), notaire à Meximieux.
Corbière, 107, rue Duguesclin.
Coquard, à Thizy.
Cornillon (L.), 4, rue Octavio-Mey.
Corron (Joseph), 27, rue Godefroy.
Costadau, 28, cours Lafayette.
Coste-Labaume, publiciste, conseiller général, cours Vitton, 1.
Côte-Baritel, 33, rue du Plat.
Cotelle (Joseph), 12, quai de Cuire.
Cottet et Cie, 8, rue de la Bourse.
Cottin, 7, rue de Fleury, à Oullins.
Courjon, 14, rue de la Barre.
Courtial, 22, rue des Remparts-d'Ainay.
Mme Courcières, 23, quai de la Guillotière.
MM. Courmond, 17, rue Victor-Hugo.
Cousin, 67, rue Molière.
Coutagne, 29, quai des Brotteaux.
Couturier, notaire, à Heyrieux (Isère).
Couvreur, chef de trav. à la Faculté des sciences, 38, cours Gambetta.
Coville, professeur à la Faculté des lettres, 10, quai de l'Est.
Craponne, ingénieur, cours Bayard, 2.
Crolas (Dr), professeur à la Faculté de médecine, 10, place Carnot
Crozier 10, rue Victor-Hugo.
Cuilleret (Dr), 28, rue Sala.
Cusset (Dr), rue Terme, 16.
Dailly, 4, quai des Étroits.
Dalin, 1, rue Gentil.
Damour, 4, rue des Deux-Maisons.
Danto, 25, chemin des Culattes.
Davenière, conseiller à la Cour d'appel, 37, rue Saint-Joseph.
Darnat, 19, rue de l'Hôtel-de-Ville.
David (J.), 1 *bis*, rue du Bourbonnais.
Debilly, 6, rue Octavio-Mey.
Debize, lieutenant-colonel, quai de la Charité, 42.
Debolo, 22, rue Franklin.
Déchenaux, 97, rue d'Antibes, à Cannes.
Deis, 25, rue de Sèze.
Delcour, ingénieur, rue Bonnand, 28, à Montchat.
Demange, 53, rue Saint-Joseph.
Demours, docteur en droit, au Boigt-d'Oingt.
Depéret doyen de la Faculté des sciences, 39, rue Thomassin.
Desjuzeur, ingénieur, cours du Midi, 37.
Desormaux, professeur au lycée de Besançon.

MM. Détroyat, administrateur des Hospices, 45. quai de la Charité.
Devay, négociant, rue Victor-Hugo, 16.
Devienne (J.), président de Chambre à la Cour d'Appel, 1, rue Vaubecour
Deville, 7, place de la Miséricorde.
Deville, professeur à l'École d'agriculture d'Écully.
Deyme, 38, rue Saint-Jérôme.
Diederichs (J.), 5, quai des Brotteaux.
Dietz (Gaston), quai des Brotteaux, 8.
Dobler (André), attaché au cabinet du Résident de France à Tunis.
Dor (Dr), montée de la Boucle, 55.
Dor (Marius), receveur de l'Enregistrement, à Aiguebelle (Savoie).
Dor (Louis), montée de la Boucle, 55.
Doyon (Dr), rue Jarente, 27.
Drey (Dr), 42, quai Jayr.
Dreyfus-Brisac, 8, rue Victor-Hugo.
Druard, notaire, avenue de Noailles, 59.
Dubois, rue Franklin, 11.
Dubois, professeur à la Faculté des sciences, rue du Juge-de-Paix, 27.
Dulot (N.), 40, cours d'Herbouville.
Dumond, inspecteur général des Caisses d'Épargne du Rhône.
Mme Dumond, rue de la Bourse, 14.
MM. Dumoulin, professeur au lycée de Roanne.
Durand, maît. de conf. à la Fac. des lettres, boul. de la Croix-Rousse, 1.
Durand-Kœchlin, à Saint-Fons.
Durand, 4, rue d'Enghien.
Durand, 19, cours Morand.
Duringe, rue Sainte-Hélène, 41.
Duseigneur, substitut à Valence.
Duseigneur, 47, avenue de Noailles.
Duvant, rue Basse-Verchère, 29, Saint-Irénée.
Duvernay (J.), rue de Bourgogne, 15.
Duviard-Dime (Eug.), 12, quai Saint-Clair.
Duviard, 11, rue Joséphin-Soulary.
École du service de Santé militaire.
Edel, ingénieur, 63, boulevard du Nord.
Enjolras, à Saint-Fons.
Énou, professeur à la Faculté de droit, rue Vaubecour, 10.
Mme Estéoule, avenue de Saxe, 222.
MM. Eymard (Gaston), 11, rue de la République.
Faria, professeur à la Faculté des lettres, rue Mazard, 1.
Fabre, apprêteur à Miribel (Ain).
Dr Fabre, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, au Puy.
Fauché, au Sandillat-Rosnay (Indre).
Faurax (L.), conseiller d'arrondissement, 5, avenue de Noailles.
Faure (Th.), 2, rue de la Loge.
Faure, député du Rhône, cours Morand, 26.
Favre (Léon), avocat, 31, place Bellecour.
Favre (Prudent), 9, rue du Mail.
Favre, 12, rue Molière.
Faye, avocat, 11, quai Saint-Antoine.
Fayolle (Léon), 5, rue Pizay.
Fayolle, 17, rue Duhamel.
Fernex (de), 11, cours Morand.
Ferrand (Lucien), quai des Brotteaux, 8.
Ferrand (Ferd.), 94, cours Gambetta.
Ferraz, professeur honoraire de la Fac. des lettres, à Cannes.
Ferrier, 22, rue du Plat.

MM. Firmery, prof. à la Fac. des let., 41, rue des Tournelles. Lyon-Monplaisir.
Fitler, banquier, route de Bourgogne, 86.
Flachat-Dumond, verrerie, rue Pizay, 6.
Flamme, professeur à la Faculté des sciences, cours Gambetta, 25.
Florence, prof. à la Fac. de méd. 68, ch. des Grandes Terres.
Flotard, ancien député, rue de la République, 9.
Flurer, professeur à la Faculté de droit, rue Vaubecour, 28.
Fochier, professeur à la Faculté de médecine, place Bellecour, 3.
Fonbonne, avoué, 21, rue Ferrandière.
Fontaine, prof. et doyen honor. de la Fac. des lettres, r. Vendôme, 113.
Fontaine, impasse de la Carette.
Fournier, rue Confort, 14.
Frachon, 5, place d'Helvétie.
Franck (A.), 5, rue Saint-Dominique.
François, étudiant en droit.
Fraque (Élie), 135, avenue de Saxe.
Froment, 29, av. Noailles.
Mme Gacogne (Henri) rue du Plat, 30.
MM. Gacon, 63, rue Victor-Hugo.
Gailleton, maire de Lyon, professeur à la Faculte de medecine.
Gaisman, 3, quai Saint-Clair.
Galland, 19, quai de la Guillotière.
Dr Gallavardin, rue des Marronniers, 6.
Gallois, Me de conférences à la Fac. des lettres de l'Université de Paris.
Gangolphe, agrégé à la Faculté de médecine, rue de la République, 81.
Dr Garand, médecin de l'Hôtel-Dieu de Saint-Etienne.
Garin, avocat, place Bellecour, 7.
Gariot, 16, rue Victor-Hugo.
Garnot, juge au tribunal civil, quai de la Pêcherie, 11.
Garraud, professeur à la Faculté de droit, place des Jacobins, 79.
Gataz, rue de l'Annonciade, 24.
Gay (P.), rue de Vauban, 124.
Geneste, architecte, quai de Retz, 9.
Génion, 1, rue Puits-Gaillot.
Geoffriaud, rue Chevreuil, 34.
Georg, libraire, passage de l'Hôtel-Dieu.
Gérard, professeur à la Faculté des sciences, rue Malesherbes, 32.
Gérard (André), avenue de Noailles, 61.
Germain (H.), ancien député de l'Ain, à Paris.
Gilardin, conseiller à la Cour, 4, place Bellecour.
Gillet, 6, rue Cl.-J. Bonnet.
Gindre, 2, rue Puits-Gaillot.
Ginoux, Château-Renard (Bouches-du-Rhône).
Girard, 42, rue Tronchet.
Girard, conseiller municipal à Bourg.
Giraud-Jordan, 11, cours du Midi
Girardon (Henri), ing. en chef des ponts et chaussés, 5, q. des Brotteaux
Giraud (Ed.), 13, quai de l'Est.
Girard (L.), 42, rue Tronchet.
Giraudier, professeur au collège de Villefranche.
Gloxin, grande rue Saint-Clair, 116.
Godard, 24, rue Bugeaud.
Goiffon, 41, chemin du Sautin.
Gonnard (F.), ingénieur, quai de Vaise, 38.
Gonnessiat, à l'Observatoire de Saint-Genis-Laval.
Gonnon, pharmacien, rue Victor-Hugo, 14.
Gonnot, clerc d'avoué, rue de l'Hôtel-de-Ville, 57.

MM. Dr Gouillioud, quai Tilsitt, 7.
Gourd, conseiller général, 34, place Bellecour.
Gourdiat, avocat, quai Tilsitt, 15.
Gourju, avocat, rue de la République, 64.
Goutorbe, 16, rue Gasparin.
Gouy, professeur à la Faculté des sciences, rue de la Charité,
Dr Grand, rue d'Antibes, 48, Cannes.
Dr Grandclément, place Bellecour, 7.
Grandjean, 32, rue Tête-d'Or.
Gravier, préfet de l'Allier.
Grimonet, entrepreneur, rue Pierre-Corneille, 127.
Dr Gros, cours Morand, 46.
Gros (Ad.), rue Constantine, 9.
Gruber, professeur au Lycée, rue Vendôme, 74.
Guéneau, fabricant, rue Duquesne, 31.
Guichard, propriétaire, cours de la Liberté, 1.
Guigard, 37, rue Sainte-Hélène.
Guillot, notaire, rue Saint-Pierre.
Guillot, 10, rue Chenavard.
Guillotel, rue de Vauban, 128.
Guimet (E.), 1, place de la Miséricorde.
Guyaz (Marc), boulevard des Brotteaux, 22.
Guyot, sénateur du Rhône, à Paris.
Hannequin, professeur à la Faculté des lettres, 8, quai de Cuire.
Hartaut (C.), négociant, montée des Carmélites, 10.
Hartwig, 5, av. de Noailles.
Heinrich (Christ.), cours d'Herbouville, 1.
Hemmerling (E.), 1, place d'Helvétie.
Hemmerling (fils), 7, place d'Helvétie.
Hoffet, 5, place d'Helvétie.
Hoffherr, 82, rue de la Charité.
Hoffherr (H.), brasseur, cours Perrache, 4.
Holleaux, chargé de cours à la Fac. des lettres, rue du Juge-de-Paix, 22.
Holstein, directeur du Comptoir national d'escompte.
Dr Horand, 99, rue de l'Hôtel-de-Ville.
Hugentobler, rue des Maisons-Neuves, 77, à Villeurbanne.
Hugounenq, professeur à la Faculté de medecine, place Raspail, 1.
Huguet (Ed.), avocat, rue Gasparin, 29.
Harward-College, Cambridge, Massachussets.
Hutter (G.), directeur de la Société générale.
Hirsch, architecte de la ville de Lyon, 11, cours Lafayette.
Hirsch (Aug.), inspect. de l'enseig. du dessin, rue de Fleurus, 2, Paris.
Hirsch, ing. en chef des Ponts-et-Chaussées, 1, rue Castiglione, à Paris.
Illaire, quai de l'Est, 9.
Isaac (Louis), rue Constantine, 1.
Isaac (Aug.), fabricant de tulles, quai des Brotteaux, 12.
Isaac (M.-L.), rue de la République, 1.
Isidore, 6, place des Terreaux.
Isnard, à la Boulerie, par Saint-Raphaël.
Dr Jaboulay, agrégé à la Faculté de médecine, rue Franklin, 48.
Dr Jamin, 15, rue Terme.
Jaucard, 38, rue Victor-Hugo.
Dr Janez, rue de la Charité, 43.
Jangot, place Morand, 18.
Jarrige, professeur au lycée de Lyon.
Jeancard, 38, rue Victor-Hugo.
Jean, professeur au Collège de Cette (Hérault).

MM. Jolemberg, 7, place d'Helvétie.
Jomain, commerçant, rue Lanterne, 7.
Josserand, 13, rue de Bourgogne.
Jourdan, général du génie, rue de Jarente, 13.
Journel, 6, place Carnot.
Jullien, professeur à la Faculté des lettres, quai de la Guillotière, 9.
Jusserand (J.), sous-directeur au Ministère des affaires étrangeres, Paris.
Kahn (L.), 8, rue des Archers.
Kéfoury, 1, rue Saint-Joseph.
Kelsch, directeur de l'École du Service de Santé militaire.
Kimmerling, Société lyonnaise.
Kœhler, professeur à la Faculté des sciences, route de Grenoble, 68.
Labranche, sculpteur, place Bellecour, 6.
Lacassagne, professeur à la Faculté de médecine, 8, rue Victor-Hugo.
Lachard, 33, avenue de Noailles.
Lachmann, professeur à la Faculté des sciences de Grenoble.
de Lachomette, ingénieur, quai de la Pêcherie, 4.
Lacollonge, 28, quai des Brotteaux.
Lafon, professeur hon. a la Faculté des sciences, 5, rue du Juge-de-Paix.
Lamante, pharmacien, rue de la République, 30.
Mme Lançon, cours du Midi, 11.
MM. Lang, directeur de la Martinière, rue des Augustins, 5.
Lannois, agrégé à la Faculté de médecine, rue Saint-Dominique, 14.
Lansade, 24, rue de la République.
de Laprade (P.), rue de Castries, 10.
Laurent, joaillier, 81, rue de la République.
Lassara, 4, place des Hospices.
Mme Leaf, avenue de Noailles, 68.
MM. Legorju, montée des Carmes.
Legouis, professeur à la Faculté des lettres, 67, boulevard du Nord.
Legrand, chargé de cours a la Faculté des lettres, 30, rue Duquesne.
Lehman, 87, rue Gorge-de-Loup.
de Leiris, juge au Tribunal civil, cours Eugénie
Le Page, ingénieur au chemin de fer de l'Est, rue Charlet, 30.
Leplant, 67, rue des Maisons-Neuves.
Lépine, 15, place des Terreaux.
Lesbre, professeur a l'École vétérinaire.
Leser, directeur de l'usine Girard, à Fontaine-sur-Saône.
Lextrait (A.), 21, quai Jayr.
Lestra, notaire, avenue de Noailles, 33.
Letord, 18, rue Bât-d'Argent.
Letord (Joseph), licencié en droit.
Lévigne, 13, quai des Brotteaux.
Mlle Lévi, 8, cours Lafayette.
MM. Lévy, grand rabbin, quai Tilsitt, 13.
Lévy (Marc), rue de la Préfecture, 7.
Ley (Joanny), rue des Remparts-d'Ainay, 8.
Lœwengard, avenue de Noailles, 26.
Loiseau, avoué a Bourg.
Lombard, cours Morand, 9.
Lombard-Gérin, ingénieur, quai Saint-Vincent, 31.
Lombard-Morel, notaire honoraire, 11, place Morand.
Lordereau, apprêteur, place des Pénitents, 6.
Lorenti (Me), 34, quai Claude-Bernard.
Lorenti (Me), 4, quai de l'Est.
Loret, maître de confér. à la Fac. des lettres, quai Claude-Bernard, 10.
Lortet (Liebrecht), à Oullins.

MM. Louvier, notaire, quai de la Pêcherie, 11.
Lumière (Antoine), rue Saint-Victor, 21.
Lumière (Auguste), id.
Lumière (Louis), id.
Lyonnet (Gabriel), 31, rue Bât-d'Argent.
Mabire, professeur à la Faculté de droit, rue Penthièvre, 16.
Magnin, manufacturier, 45, quai de Serin.
Maillefaut, 40, rue de l'Hôtel-de-Ville.
Maleval, 28, cours Vitton.
Mallen, 65, rue de l'Hôtel-de-Ville.
Mallein, avocat général, 28, quai de la Guillotière.
Malo (Léon), rue de Jarente, 12.
Malpertuy, rue Pierre-Corneille, 9.
Mme Mangini, avenue de l'Archevêché, 2.
MM. Mangini (Marc), id.
Marais (Bon du), 10, rue des Marronniers.
Marchegay, ingénieur, quai des Célestins, 11.
Dr Marduel, rue Saint-Dominique, 10.
Mariéjol, professeur à la Faculté des lettres, 32, cours de la Liberté.
Mariéton, avenue de l'Archevêché, 1.
Mariéton (Paul), avenue de l'Archevêché, 1.
Mary, 3-5, rue Childebert.
Marmorat, 5, quai de l'Hôpital.
Marque, pharmacien, rue du Pont-de-la-Gare, 3.
de Mars, château d'Heyrieux, Saint-Alban par Annonay.
Martin (J.-P.-A.), rue Tramassac, 30.
Dr Martin, chirurgien-dentiste, rue de la République, 30.
Martin, 90, rue Masséna.
Mas (René), sec. de la Chamb. synd. de la fabr. lyon., 34, pl. Bellecour.
Mathevon, avocat, route de Bourgogne, 71.
Mauvernay, 7, quai de l'Hôpital.
Mayet, professeur à la Faculté de médecine, 11, quai Claude-Bernard.
Maynard, vice-présid. de l'enseignem. profession., 27, rue Ferrandière.
Mégroz (H.), négociant en soieries, rue Royale, 12.
Mégroz (L.), rue Royale, 12.
Mélon, place Tolozan, 19.
Mercier, imprimeur, rue de l'Hôtel-de-Ville, 94.
Mettey, 19, place Carnot.
Meyer, dentiste, 98, rue de l'Hôtel-de-Ville.
Michaud, à Meximieux.
Michel, 14, quai de l'Hôpital.
Michon, avocat à Bourg.
Micolier, avoué, 10, rue de la Barre.
Millat, 81, route d'Heyrieux.
Millaud, sénateur du Rhône, avenue Kléber, 78, Paris.
Millevoye (J.), avocat, quai de l'Est, 13.
Moindrot (Eugène), 3, rue Gentil.
Mlle Molard, quai Fulchiron.
MM. Molard, 25, cours Lafayette.
Mom-Faure, 3, quai de l'Est.
Moncorgé, à Thizy.
Monnier, 4, place d'Ainay.
Mme Monod, 14, rue de Margnoles, à Caluire.
MM. Monod, pasteur, 14, rue de Margnoles, à Caluire
Monod (Horace), pasteur, place des Hospices, 12.
Monoyer, professeur à la Faculté de médecine, cours de la Liberté, 1.
Montagnon (Mme), 115, boulevard de la Croix-Rousse.

MM. Morat, professeur à la Faculté de médecine, place des Célestins.
Moreau-Dumas, négociant à Belleville-sur-Saône.
Morel (Ennemond), place Carnot, 6.
Morel, chef du service horaire, au Parc.
Morel (J.) rue de la Victoire, 9.
Moret (Jules). juge au Tribunal de commerce, 11, rue de la Claire.
Morin-Cuniac, 24, place Bellecour.
Mouisset, 24, quai Saint-Vincent.
Mouisset, fils, 24, quai Saint-Vincent.
Mugnier, à Charantonod-Lhuis (Ain).
Moreau, à Belleville-sur-Saône.
Munier (Paul), avoué a la Cour, rue Octavio-Mey, 1.
Nachury, 104, rue Hôtel-de-Ville.
Navarre (Dr), 14, rue Saint-Joseph.
Naquin, 27, rue des Capucins.
Neyron, fabricant, 79, av. du Château.
Noguier-Viennois, 176, grande rue de la Guillotière.
Niogret, fils, négociant, quai des Brotteaux, 13.
Nolot, rue Cavenne, 21.
Noyer (P.), quai des Brotteaux, 16.
Noyer-Duval, cours Morand, 5.
Oberkampff (H.), quai de l'Est, 1.
Oberkampff-Guizot, 1, place des Hospices.
Observatoire de Saint-Genis-Laval.
Odet, fabricant, rue d'Égypte, 1.
Offret, professeur à la Faculté des sciences, av. de Saxe, 135.
Olivier (Ed.), 252, cours Lafayette
Parent, pharmacien a Bourg (Ain).
Pariset, avocat, place Bellecour, 6.
Pascot, 137, boulevard de la Croix-Rousse.
Dr Patel, 21, rue d'Algérie.
Pédoya (Général), 1, place Raspail.
Peiron, avoué, rue d'Algérie, 19.
Pelissier, 25, cours d'Herbouville.
Penot, dir. École de Commerce, rue de la Charité, 34.
Pérouse, professeur au lycée de Grenoble.
Perrin, notaire honoraire, rue du Plat, 24.
Perrin (A.), Villeurbanne, 65, rue Maisons-Neuves
Perrot (Paul), avenue de Saxe, 139.
Perroud, avocat, place Bellecour, 16.
Pervilhac, Henry, 13, rue Duguesclin.
Petit, 3, quai des Brotteaux.
Piaton, ingénieur civil, rue de la Bourse, 49.
Pic, professeur à la Faculté de droit, 13, quai Tilsitt.
Dr Pic, rue de la République, 43.
Pichat (Alphée), 11, rue de la Claire.
Pierret, professeur à la Faculte de médecine, quai des Brotteaux, 8.
Pila (Ulysse). négociant, rue de la République, 2.
Pinet, dir. Cie générale des eaux, rue de l'Hôtel-de-Ville, 41.
Piotet, grande rue des Feuillants, 4.
Pitiot, place Carnot, 20.
Plaisant, quai des Brotteaux, 1.
Poirier, proviseur du lycee Ampère, Lyon.
Poizat-Coquard, à Thizy.
Pollosson, agrégé à la Faculté de médecine, rue de l'Hôtel-de-Ville, 101.
Pollosson, professeur a la Faculté de médecine, 3, place des Célestins.
Poncet, négociant, place Tolozan, 26.

MM. Poncet (E.), avenue de Noailles, 61.
Poncet, professeur à la Faculté de médecine, rue Confort, 19.
Poncet (J.-B.), professeur à l'École des Beaux-Arts.
Mme Pontet, 20, rue Lafont.
MM. Porteret, pharmacien en chef à l'Hôtel Dieu.
Poulard, 38, rue de l'Hôtel-de-Ville.
Poullet, agrégé à la Fac. de médecine, 12, quai des Brotteaux
Pouzet, professeur au lycée de Saint-Etienne.
Pradel, professeur au lycée de Lyon, 11, cours Lafayette.
Prandières (de), place Bellecour, 31.
Prelle, 130, avenue de Saxe.
Prègre, 5, place Saint-Pothin.
Puyroche, pasteur, cours Morand, 27.
Quak, avocat, 3, rue du Marché.
Quinson, fabricant de velours, rue de la République, 8.
Quintero, 2, rue Duquesne.
Quisard (Francis), 1, rue du Peyrat.
Rainaud, agrégé d'histoire, chemin d'Alay, 117.
Ramel, 16, rue Duquesne.
Randu, 50, rue Rabelais.
Rascol, 13, rue Jarente.
Ravier (J.), 7, rue Puits-Gaillot.
Dr Rebatel, conseiller général, quai de l'Hôpital, 7.
Reglain (A.), 21, rue d'Algérie.
Regaud, étudiant en droit, 49, rue de la République.
Regnaud, profes. à la Faculté des lettres, ch. de St-Irénée, 22, Ste-Foy.
Renaut, professeur à la Faculté de médecine, rue de l'Hôpital, 6.
Renoux (J.), notaire, 25, rue Sala.
Résal (E.), 47, boulevard du Nord.
Ressicaud, notaire à Caluire.
Dr Réveil, 27, avenue de Noailles.
Rey, imprimeur, 4, rue Gentil.
Reynaud (Dr), 21, cours d'Herbouville.
Riaz (de), 10, quai de Retz.
Riboud (Antoine), 3, quai des Brotteaux.
Riboud, 20, rue des Capucins.
Riche, chef de travaux à la Fac. des sciences, 9, rue Saint-Alexandre.
Richoud, 229, avenue de Saxe.
Rickert.
Rigollot, chef de trav. à la Fac. des sciences, avenue de Saxe, 273.
Rigot, conseiller à la Cour, 7, place Saint-Jean.
Rimaud, 41, rue de la Charité.
Riotton, 6, rue Servient.
Ritton (Jean), fabricant de soieries, cours Morand, 24.
Rivaud, préfet du Rhône.
Rive, avenue de l'Archevêché.
Rivoire, 17, quai de la Guillotière.
Robatel, quai des Brotteaux, 5.
Roberty, pasteur, 9, rue des Pyramides, à Paris.
de la Rochette, ingénieur, place Gensoul, 4.
Rochex, avocat, place Saint-Pothin, 7.
Rodet, prof. à la Faculté de médecine de Montpellier, cours Morand, 26.
Rogniat (Louis), 28, avenue de Saxe.
Rollet, agrégé à la Faculté de médecine, 10, rue des Archers.
Roman, quai Saint-Clair, 1.
Roman (A.), 17, avenue de Noailles.
Rosset (A.), fabricant, rue du Griffon, 9.

MM. Rougier, professeur à la Faculté de droit, rue Childebert, 1.
Roullet, procureur de la République, 27, rue d'Enghien.
Rousseau (E.), 20, place Tholozan.
Roussel, étudiant en droit, 1, quai des Brotteaux.
Rousset, avocat, rue de la Charité, 9.
Mme Routledge, professeur à l'École normale primaire.
MM. Dr Royet, rue de la République, 68.
Rubellin, avocat, 44, place de la République.
Ruby (M.), rue Centrale, 48.
Mme Ruest, 18, place Bellecour.
MM. Sabatier, agrégé à la Faculté de médecine, rue Saint-Pierre, 26.
Saillard, étudiant en droit, 33, rue de l'Hôtel-de-Ville.
Saint-Lager, 8, cours Gambetta.
Sampré, Lycée de Bourg.
Sarry, 1, rue du Plâtre.
Sattin, 5, rue Molière.
Schmitt (E.), constructeur, rue Servient, 7.
Schneider, 1, rue Saint-Dominique.
Schulz (P.), quai de l'Est, 13.
Schulz (E.), 13, quai de l'Est.
Schulz (Emile), pasteur « Le Bouquet », à Saint-Rambert-l'Ile-Barbe.
Seguin (Paul), artiste peintre, 63, rue de l'Université, Paris.
Seguin (Louis), ingénieur, 63, rue de l'Université, Paris.
Seguin (L.), directeur de la Compagnie du gaz, Le Mans.
Séris, directeur-adjoint de « la Foncière », rue Pizay, 11.
Serve-Briquet, 10, quai Saint-Clair.
Seux, négociant en soieries, rue Pizay, 11.
Sevoz, 7, place Raspail.
Mme Siaux, rue Victor-Hugo, 34.
Sibert, 20, rue Lafont.
MM. Simon (J.), pharmacien, rue de Béarn, 41.
Simonin, professeur au Lycée de Bourg.
Société de lecture de Lyon, rue de la Bourse, 4.
Soret, professeur à la Faculté des sciences de Genève.
Sornay (Louis), à Saint-Bonnet-de-Joux.
Sornay (Jean), conseiller général, Villié-Morgon.
Soubeyran, 53, quai Saint-Vincent.
Souchon, agrégé à la Faculté de droit, place Bellecour, 18.
Souppe, clerc de notaire à Pont-de-Vaux.
Spitz, directeur du télégraphe, rue de la Barre.
Stehelin, à Bitschwiller, par Thann (Alsace-Lorraine).
Mme Steiner-Pons (Ch.), place des Hospices, 12.
M. Stockes (Charles), rue Victor-Hugo, 1.
Mme Storck, 78, rue de l'Hôtel-de-Ville.
MM. Storck, imprimeur, rue de l'Hôtel-de-Ville, 78.
Syndicat commercial et industriel, passage des Terreaux, 18.
Syveton, professeur au Lycée de Reims.
Tallon, prés. de Chambre à la Cour d'Appel, 54, av. de Noailles.
Tavernier (A.), ingén. en chef des ponts-et-chaussées, à Gap.
Tavernier, (H.) 21, cours du Midi.
Tavernier, avocat, rue des Deux-Maisons.
Tessier (G.), rue de l'Université, à Paris.
Teste, industriel, 11, rue de la Claire.
Testenoire, directeur de la Condition des Soies.
Testenoire (Ferd.), rue Sala, 23.
Testut, professeur à la Faculté de médecine, 7, quai Tilsitt.
Texte, professeur à la Faculté des lettres, Tour de la Belle-Allemande.

Mme Thaller, rue Saint-Joseph, 60.
MM. Thaller, professeur à la Faculté de droit, rue de Tournon, 4, Paris.
Thamin, professeur au Lycée Condorcet, 16, rue Gay-Lussac, à Paris.
Théral, ancien administrateur des Hospices, 15, cours Gambetta.
Thévard, avocat général, quai de la Charité, 26.
Thévenet, sénateur du Rhône.
Thévenin, fondeur, quai de la Guillotière, 12.
Thiodet, juge suppléant à Mostaganem.
Toeffert, à Villeurbanne.
Treyssère, rue du Plat, 31.
Tripier (Raymond), prof. à la Fac. de médecine, place des Cordeliers, 5.
Ulmo, 2, rue des Célestins.
Umdenstock (Mathieu), cours du Midi, 28.
Union patriotique du Rhône, place de la Miséricorde, 5.
Vachon (Mlle), 3, place Bellecour.
Valayer, Maison de Riaz-Audra.
Valette, 1, place des Maisons-Neuves.
Vallet, substitut du Pr. de la Rép., 54, avenue de Noailles.
Vallin, percepteur, 13, place du Pont.
Vainker, avocat général, 143, avenue de Saxe.
Van-Dam, 6, rue Montbernard.
Varichon, 273, avenue de Saxe.
Vayrac, quai de la Charité.
Verdet, 27, place Tholozan.
Vérilhac, 11, quai des Brotteaux.
Verilhac (P.), 11, quai des Brotteaux.
Vermeil, 10, rue de la République.
Vermorel, 9, rue de l'Hôtel-de-Ville.
Verney, docteur en droit, avenue de Noailles, 47.
Vessiot, chargé de cours à la Faculté des sciences.
Veyre (Félix), employé à la Société lyonnaise.
Veyrin (Paul), rue de l'Hôtel-de-Ville, 50.
Viallard, 19, place Tholozan.
Vialla, conseiller à la Cour d'appel, place Bellecour, 31.
Vialleton, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier.
Vidal (docteur Émile), à Hyères.
Vignet (P.), rue Montbernard, Lyon.
Vignon, professeur à la Faculté des sciences, chemin de St-Fulbert à Montplaisir.
Vignon (Paul), av. de Noailles, 45.
Vignon (Alfred), av. de Noailles, 45.
Vignon, 25, chemin des Culattes.
Vignon (J.), 45, avenue de Noailles.
Villardière (A. de la), 26, place Bellecour.
Villard (P.), docteur en droit, quai Tilsitt, 29.
Villet 10, cours de la Liberté.
Vindry, président du Tribunal de commerce, av. Noailles, 63.
Vingtrinier, bibliothécaire de la Ville, rue Neuve, 32.
Vourloud, ingénieur, à Oullins (Rhône).
Vuillot, 24, place Tholozan.
Vuy, avocat, avenue de l'Archevêché, 1.
Waddington, professeur à la Fac. des let., place d'Helvétie, 5.
Watteville (Mme de), 13, quai Saint-Clair.
Weigert, 26, avenue de Noailles.
Weill, agrégé à la Faculté de médecine, rue Franklin, 38.
Widor, greffier en chef de la Cour, av. de l'Archevêché, 7.
Weitz (J.), 17, cours du Midi.